



SE TROUVE :

à RENNES, chez Verdier;
à NANTES, chez Mlle Meuret;
à VANNES, chez Lamarzelle;
à SAINT-BRIEUC, chez Prud'homme;
à ANGERS, chez Mme Pigné-Chateau;
au MANS, chez Lagier.

HISTOIRE

DES

GUERRES DE L'OUEST

VENDÉE, CHOUANNERIE

(1792 — 1815)

PAR M. THÉODORE MURET.

—

Tome deuxième.

—

PARIS.

ÉDOUARD PROUX ET Ce, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3,
et rue de Valois-Palais-Royal, 18.
DENTU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE, 13.

—

1848


BODLEIAN
11·7·1908
LIBRARY

HISTOIRE

DES

GUERRES DE L'OUEST.

CHAPITRE Ier.

La Basse-Vendée pendant la campagne d'outre-Loire. — Prise de Noirmoutiers par Charette.—Mission de La Roberie l'aîné en Angleterre.— Charette cerné dans l'île de Bouin : sa remarquable retraite. — Combat des Quatre-Chemins. — Charette se porte dans la Haute-Vendée. —État de ce pays depuis le passage de la Loire. — Pierre Cathelineau; il conduit d'Elbée dans la Basse-Vendée : il refait des rassemblemens. — Ses petits combats. — La Rochejaquelein reparaît. — Son entrevue avec Charette à Maulevrier. — Celui-ci retourne sur son territoire. — Nouvelle prise de Machecoul.

Nous devons maintenant revenir sur nos pas trois mois en arrière, et dire ce qui s'était passé dans le pays de Charette, depuis qu'une fatale mésintelligence eut divisé la Haute et la Basse-Vendée.

Au commencement d'octobre, tandis que les

républicains concentraient tous leurs efforts pour accabler la Grande Armée, Charette, presque libre d'ennemis, préparait l'attaque de Noirmoutiers. Cette île a quatre lieues de long. Vers son extrémité nord-ouest, elle s'arrondit de manière à offrir une largeur d'une lieue ; du côté opposé, qui se rapproche du continent, elle se rétrécit beaucoup et ne présente, au point le plus resserré, qu'une langue de terre de trois cents toises. L'on a comparé l'île de Noirmoutiers, vue sur la carte, à une épaule de mouton, image vulgaire, mais qui donne une idée assez exacte de sa forme. Les côtes sont, presque partout, bordées de bancs et d'écueils. Le sol, entièrement plat et nu, est sablonneux ou marécageux. Des herbes marines desséchées suppléent, pour ses habitans pauvres, à l'absence d'autre combustible ; le seul bois qui existât dans l'île, fut détruit pendant la révolution. Il ne s'y trouve aucune source d'eau vive. Les marais salans, la navigation et les petits chevaux demi-sauvages qui paissent les herbes clairsemées dans les dunes, sont toute la richesse de cette terre peu favorisée. Sur la côte nord-est, est la ville de Noirmoutiers, avec un petit port. Les bourgades de Lépine et de Barbastre, et quelques hameaux, renferment le reste de la population, qui est de sept mille âmes. Un bras de mer d'une lieue de large, appelé Goy ou *Goulet*, sépare l'île de la terre ferme. A la marée basse, il se trouve à sec, sauf des courans guéables qui sillonnent la grève. Pour servir de chemin, il existait une chaussée en pierre, nommée, dans le

pays, *charrau ;* des balises indiquaient son gisement aux navigateurs, quand la marée haute la recouvrait.

Les habitans de Barbastre, qui est situé au bord du Goy, offrirent secrètement à Charette de seconder son entreprise. Le 11 octobre, à deux heures du matin, la mer étant basse, le général royaliste, avec trois mille hommes, s'engage sur la grève ; il atteint sans obstacles la côte de Noirmoutiers. Il avait fait exprès coïncider l'attaque avec l'heure de la marée montante. Quand on arriva près des républicains, il y avait déjà deux pieds d'eau sur la chaussée. Charette fit faire halte un moment, et, montrant à ses soldats les vagues qui bouillonnaient derrière eux : « Mes amis, » dit-il, « c'est ici qu'il faut vaincre ou mourir.
» Nous surprenons l'ennemi, la mer monte, point
» de retraite pour lui ni pour nous ; marchons ! »

L'attaque fut vive, la résistance fut courte. Au bout d'une heure, la garnison, forte de huit cents hommes, capitulait et se rendait prisonnière. Toute l'île, avec les forts, fut remise au pouvoir du roi. Le commandant Wieland apporta son épée à Charette, qui, courtoisement, la lui rendit aussitôt. Cet officier, accusé de trahison dans son parti, fut sacrifié depuis, comme tant d'autres.

Charette nomma M. de Tinguy gouverneur de l'île ; M. Dubois, de Soulans, commandant en second ; M. Pineau, major-général ; M. Perraudeau, commandant de l'artillerie, et M. Lefèvre, capitaine-commandant les navires de l'île.

Immédiatement, Charette s'occupa de se mettre en communication avec l'Angleterre, objet principal de la conquête de Noirmoutiers. Le capitaine Lefèvre se chargea de commander le petit bâtiment qui fut équipé dans ce but. Joseph de La Roberie, l'aîné des trois frères de ce nom, fut accrédité comme négociateur auprès du gouvernement anglais. Malgré les croisières ennemies, Lefèvre parvint à sortir. Après huit jours d'une traversée très pénible, il aborda la côte du pays de Galles; mais, loin de recevoir un accueil amical, La Roberie, Lefèvre, tout l'équipage, furent emprisonnés, et leur navire saisi par l'autorité du lieu. La population, les prenant pour desFrançais républicains, faillit les massacrer. Au bout de quelques jours, les ministres anglais, prévenus, mandèrent La Roberie à Londres; mais il savait mieux se battre que négocier. Les Vendéens avaient des héros, des martyrs, et non des diplomates. Les hommes d'Etat britanniques sourirent, en eux-mêmes, d'une pitié dédaigneuse, quand ils virent l'envoyé royaliste: un vrai gentilhomme campagnard, sans usage du monde ni de la politique, bien franc, bien chaud de cœur, impuissant contre leurs questions insidieuses et les froids calculs de leur langage. De belles paroles l'amusèrent, et sa mission à Londres, où il passa toute une année, n'obtint aucun résultat.

Le 18 octobre, la grande armée vendéenne passait la Loire. C'est surtout à dater de ce moment que brille, dans tout son éclat, le génie de Charette. La Vendée entière est occupée par les répu-

blicains, sauf le pays où il commande. Seul sur la rive gauche, il tient encore le drapeau blanc déployé. Il est acculé à la mer, sans communication avec le reste de la France, sur un territoire qui n'a pas vingt lieues dans sa plus grande étendue. Aujourd'hui à la tête de quelques milliers d'hommes, le lendemain il lui en reste au plus quelques centaines. Et pourtant il est décidé à lutter seul; il se fait un art de la guerre à son usage, harcèle sans cesse les Bleus, se rend presque aussi redoutable dans ses revers que dans ses succès, et se relève plus terrible, quand on le croyait abattu. Son âme semble avoir passé dans ses soldats. Pour eux, les privations, les fatigues, les rigueurs des saisons ne sont rien. Si l'ennemi tient les bourgs et les villages, les bois deviennent le refuge, le camp des royalistes, et, tout-à-coup, de ces bois, on voit sortir une armée qui vient, en face, livrer l'assaut à des retranchemens.

Haxo, qui était demeuré dans la Vendée après la bataille de Cholet, était un adversaire digne de Charette. A l'expérience de l'âge mûr, ce général unissait toute la vigueur et l'activité de la jeunesse. Il alla prendre, de sa personne, le commandement de la division des Sables. Le corps qui avait Nantes pour base d'opérations, obéissait, sous sa direction supérieure, à un officier également intrépide, le chef de brigade Jordy.

Un mouvement fut combiné pour accabler Charette, en l'attaquant à la fois par le sud et par le nord. Il occupait de nouveau Machecoul

et le Port-Saint-Père. Le 26 novembre, Jordy se porta sur le Port-Saint-Père, établit, sous la protection de son artillerie, un pont de bateaux, et se rendit maître de ce poste. Haxo, parti des Sables, avait débusqué Joly et Savin de la Mothe-Achard et d'Aizenay. Le jour même de l'attaque du Port-Saint-Père, il arrivait, par le chemin de Paux, devant Machecoul, que Charette ne chercha pas à lui disputer, car il entrait dans son plan d'éviter les chances trop inégales d'une affaire décisive. De là, le général Haxo porta sur la route de Challans, une colonne sous les ordres du lieutenant-colonel Aubertin. Cet officier repoussa un rassemblement vendéen, qu'il poursuivit jusqu'à la Garnache (1).

Charette avait fait sa retraite sur Beauvoir. Ce gros bourg est situé dans un fond, à une demi-lieue de la mer, qui le baignait il n'y a pas cent ans, mais qui, rapidement, se retire de ces parages. L'espace qu'elle a délaissé forme des marais salans qui environnent Beauvoir, sauf d'un seul côté, où viennent se réunir les chemins de Challans et de Machecoul. Un demi-quart de lieue avant d'arriver au bourg, la route commence à descendre : sur la droite est le Bois-de-Céné qui la domine.

Le 5 décembre, au point du jour, Charette fut brusquement attaqué à Beauvoir par la colonne d'Aubertin. L'ennemi s'avançait dans le plus pro-

(1) Aubertin, officier de fortune au régiment de Beauce, chevalier de Saint-Louis en 1791, et plus tard devenu général, a laissé, sur ses campagnes, des Mémoires que nous avons consultés avec fruit.

fond silence. Un jeune tambour républicain, trop fatigué, voulut s'asseoir ; par mégarde, il fit résonner sa caisse: ce seul incident donna l'éveil aux avant-postes royalistes. Charette accourut; malgré ses efforts, ses soldats, surpris et troublés, se débandèrent ; mais, connaissant tous les gués et les passages des marais, ils gagnèrent, à peu près sans perte, l'île de Bouin.

Cette île forme une sorte de triangle d'environ une lieue et demie, pris à la base, qui regarde la baie de Bourgneuf, sur deux lieues dans sa longueur. Elle est séparée de la grande terre par le *Dain*, canal qui sert d'embouchure à la petite rivière de Falleron, et que les asséchemens tendent à combler de jour en jour. C'est une terre humide, demi-noyée, où se croisent une foule d'*étiers* ou fossés. Le bourg de Bouin est situé au centre de l'île, dont la population ne dépasse guère deux mille individus. La *charrau* ou chaussée qui mène de Beauvoir à Bouin, est traversée par plusieurs canaux. A la marée haute, l'eau les remplit, et une foule d'étiers garnis d'écluses, la distribuent sur les marais salans, véritable labyrinthe où les gens du pays peuvent seuls se reconnaître.

Charette, en se retirant, avait pris soin de couper tous les ponts de la chaussée; mais Haxo, croyant le tenir là sans aucun moyen de salut, prépara une triple attaque. Aubertin conduisait l'une, par le chemin de Beauvoir; Jordy commandait la seconde, qui venait de Machecoul. L'adjudant-général Villemin, avec la troisième brigade,

devait s'embarquer à Bourgneuf dans des bateaux qui le jetteraient sur la côte nord de l'île; mais il s'arrêta devant les premiers obstacles, et son débarquement n'eut pas lieu.

Le 6 décembre au matin, par une assez forte gelée qui favorisait les assaillans en rendant les abords plus faciles, Aubertin et Jordy se mirent en marche. Leurs colonnes présentaient deux mille cinq cents hommes. Charette et ses lieutenans, M. de Couëtus et Guérin l'aîné, avaient douze cents combattans à peine. Des coupures faites aux digues auraient noyé les ennemis engagés dans le Marais; mais l'inondation aurait, du même coup, ruiné les habitans, et Charette repoussa ce moyen extrême.

Aubertin conduisait avec lui vingt voitures chargées de matériaux pour rétablir les ponts coupés. Une compagnie de sapeurs de la Loire-Inférieure s'acquitta de ce travail avec promptitude et succès. Un mauvais retranchement et une espèce de redoute que défendaient deux pièces de quatre, n'arrêtèrent pas long-temps Aubertin. De son côté, Jordy avait traversé le Marais à la faveur de la gelée, et pénétré jusqu'au bourg de Bouin. Guérin, manquant de munitions, ne put s'y maintenir.

Charette n'avait plus d'autre ressource que de passer sur le corps des soldats d'Aubertin, pour s'ouvrir la chaussée, ou de se jeter dans les marais pour atteindre le Bois-de-Céné. Ce dernier parti fut celui qu'il adopta.

Il fit enclouer et jeter dans les étiers les canons

qui lui restaient. La gelée de la nuit avait servi les républicains en aidant leur approche : un dégel, survenu dans la journée, les servait encore, en rendant plus difficile la retraite de Charette ; néanmoins, un homme du pays se chargea de le guider. On n'emmenait qu'un seul cheval, appartenant à M. d'Argens fils; Charette refusa de s'en servir quand tout son monde était à pied. A travers des passages en apparence impraticables, il eut le bonheur de sortir de l'île, et évita une destruction jugée certaine; mais les blessés, les femmes, restés dans le bourg, tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Une partie fut massacrée sur la place. Plusieurs femmes furent conduites à Nantes, entr'autres madame Quédreux, de Machecoul, et madame de Couëtus, qui périrent sur l'échafaud. Pourtant, les Bleus avaient retrouvé à Bouin neuf cents prisonniers laissés sains et saufs par Charette (1).

Au moment où Charette sortait des marais en fugitif, tout morfondu, obligé d'emprunter les habits d'un meunier, peu s'en fallut, par une circonstance singulière, qu'il ne tuât ou n'enlevât le général en chef ennemi et tout son état-major. Pendant l'attaque de Bouin, Haxo avait établi son quartier-général dans une maison du Bois-de-Céné. Il n'avait près de lui que quatre-vingts hommes d'un bataillon d'Ille-et-Vilaine et douze cavaliers nantais. La troupe de Charette, que l'on croyait

(1) Rapport de Jordy. D'après ce même rapport, les républicains eurent dix-neuf morts et quatre-vingt-trois blessés.

anéantie, passait près de là, se dirigeant en hâte vers le bois voisin. La sentinelle républicaine tire son coup de fusil en criant : *Voilà les Vendéens !* Haxo et ses officiers s'élancent dehors. Des deux côtés on ne s'attendait nullement à cette rencontre. Les royalistes ne supposaient pas que le général ennemi pût avoir aussi peu de monde. Haxo, d'une voix retentissante, multiplie ses ordres qu'il adresse à des bataillons absens, tandis que ses volontaires tâchent d'imposer par leur bonne contenance. La ruse fut bientôt devinée ; mais les royalistes craignirent que le moindre retard n'attirât sur eux des forces supérieures ; ils se bornèrent à échanger quelques coups de fusil, et continuèrent leur marche, non sans emmener, toutefois, un caisson de cartouches placé à quelque distance de la maison.

Charette avait donc renouvelé ses munitions aux dépens de l'ennemi. Bien plus, ce fut droit sur Machecoul qu'il se dirigea. Haxo n'y avait laissé qu'un faible détachement, qui se retira vers le Port-Saint-Père. Le soir même de sa sortie de Bouin, Charette occupa Machecoul; mais il ne pouvait songer à le conserver. Dès le lendemain, il l'évacua pour se jeter dans la forêt du même nom.

Les jours suivans, dans ses courses rapides, Charette enleva encore des chevaux, des munitions, des provisions de tout genre. Son activité infatigable semblait le multiplier. Douze cents républicains occupaient Légé avec six bouches à feu. Charette court les attaquer. Il trouve les ennemis

rangés en avant du bourg. Il les pousse si vivement, que leur déroute était complète sans un renfort venu de Palluau. « L'attaque impétueuse que m'a faite Charette, » écrivait le commandant républicain, l'adjudant-général Guillaume, « a beaucoup affaibli mes forces. » Les républicains eurent deux cent sept hommes tués ou blessés, les Vendéens n'en comptèrent que soixante-sept. Ils firent leur retraite dans la forêt de Touvois.

Les Bleus avaient un camp de quinze cents hommes aux Quatre-Chemins. Le 11 décembre, Charette, renforcé par Savin et Joly, vient tout-à-coup l'attaquer. Les royalistes se présentèrent sur trois colonnes : Joly à gauche, par le chemin des Essarts, Couëtus au centre ; Charette tourna le camp sur la droite, par Sainte-Cécile et la route de la Rochelle.

L'ardent Joly ne voyait pas arriver les autres divisions : impatient, il lance son cheval, traverse seul, au galop, le camp républicain, rencontre deux soldats qui s'en étaient écartés, les saisit, arrive avec ses prisonniers jusqu'à la colonne de Charette. Il la presse d'avancer ; puis il reprend le même chemin et repasse, une seconde fois, à travers le camp ennemi, protégé par son audace même. Les Bleus l'avaient pris pour un des leurs : une telle hardiesse ne se présume pas. « — Eh bien ! quoi de » nouveau ? » lui dirent quelques uns ; « voilà bien » du bruit dans le camp : va-t-on partir ou se » battre ? — Vous l'avez dit, camarade, » répond Joly ; « les brigands ne sont pas loin. — Avons-

» nous du renfort? — Oui, j'ai dans ce bois une » colonne embusquée pour les prendre par der- » rière ; mais notre artillerie est mal tour- » née de ce côté ; il faudrait en prévenir le » commandant. — Je m'en charge, » dit un républicain.

Joly court rejoindre les siens et entame vivement l'action. Les autres colonnes arrivent et le soutiennent. Les Bleus ne savaient pas que Charette avait réparé, aux frais de l'ennemi, ses pertes en chevaux. « Montre donc ta cavalerie, brigand, » criaient-ils; « va la chercher à Bouin! » Cachés par un rideau, les cavaliers de Charette parurent tout-à-coup et décidèrent la victoire. Jusqu'à Saint-Fulgent, la route et les champs voisins furent jonchés de morts. De ces quinze cents hommes, la moitié à peine se sauva. Une pièce de canon, deux caissons, quarante-cinq chevaux, onze voitures chargées de pain, de souliers et d'effets militaires, furent, dans la position des vainqueurs, d'inappréciables conquêtes.

Charette prit ensuite la route des Herbiers. Il avait résolu de se porter vers la Haute-Vendée, pour s'y recruter des hommes qui n'avaient point passé la Loire. Mais, dans son armée même, il avait à vaincre la rivalité de Joly. Elu seulement, dans l'origine, commandant de Machecoul et des environs, Charette n'occupait le premier rang que par consentement tacite. Ce rang, Joly le revendiquait. Dès les premiers jours de l'insurrection, avant même que Charette n'eût pris part au mou-

vement, Joly avait commandé la division des Sables. L'énergie, l'activité du vieux chirurgien bordelais étaient hors de doute. Il ternissait ces qualités, il est vrai, par son ambitieuse présomption, son inflexible dureté, sa farouche violence. Naguères, on l'avait vu brûler la cervelle au maître canonnier, nommé Leblanc, qui prétendait n'avoir pas d'ordres à recevoir de sa part, et lui refusait des gargousses. Après l'affaire des Quatre-Chemins, son fils et lui virent quelques soldats qui tardaient à se mettre en route, occupés à chercher dans les débris du camp ennemi quelque reste de butin. Joly et son fils les maltraitèrent. L'un d'eux, parant les coups de plat de sabre du jeune homme, lui fit, sans le vouloir, une légère écorchure au front. Joly, furieux, le massacra sans pitié. C'était un des meilleurs soldats de sa division, un père de cinq enfans. L'indignation fut générale parmi les camarades de ce malheureux; la plus grande partie retournèrent chez eux, ne voulant plus suivre un chef si cruel.

Pour choisir d'une manière définitive un général en chef et clore ainsi toute discussion, il y eut aux Herbiers un conseil des officiers les plus marquans. Le nom seul de Joly, mis en avant, excita la réprobation la plus vive. Le meurtre du pauvre paysan était dans toutes les mémoires, dans toutes les bouches. Quelques uns penchaient pour M. de Couëtus, plus ancien militaire que Charette et décoré des ordres du roi; mais lui-même engagea tous les votans à porter leurs voix sur Charette,

qui fut élu. Le procès-verbal de la nomination est conçu en ces termes :

« Aujourd'hui, ... décembre 1793, à onze heures » du matin, nous, soussignés, officiers et chefs de » canton de l'armée catholique et royale du Bas- » Poitou, étant rassemblés au bourg des Herbiers, » pour nommer et reconnaître un général en chef » de ladite armée, et voulant de plus en plus témoi- » gner notre confiance et notre attachement à » M. François-Athanase, chevalier de Charette- » Contrie, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, » déclarons et attestons le nommer et reconnaître » pour général en chef de l'armée catholique et » royale du Bas-Poitou. Nous promettons et jurons » de lui obéir en tout et partout où il lui plaira de » nous conduire, comme représentant la personne » de Louis XVII, notre roi et souverain seigneur. » En conséquence, nous avons fait rédiger le pré- » sent procès-verbal par M. Baudry, de la Gar- » nache, président de l'assemblée, et M. Bous- » seau, de Saint-Philbert, adjoint, dont copie sera » présentée par députation à M. François-Atha- » nase, chevalier de Charette-Contrie, ancien lieu- » tenant des vaisseaux du roi ; et ont été nommés » à cet effet, MM. de Couëtus, Savin, Eriau, Ar- » naudeau, de la Roberie, Beaudreau, Le Moel et » Gareau.

» La députation priera M. Charette d'accepter la » place de général en chef de l'armée catholique et » royale du Bas-Poitou, ainsi que la copie du pro- » cès-verbal, laquelle sera signée par tous les offi-

» ciers de l'armée, et mention sera faite ci-après
» de son acceptation.

» Fait aux Herbiers, le..... décembre 1793.

» BAUDRY, président, BOUSSEAU,
adjoint (1). »

Charette ne signa son acceptation qu'après le refus formel de M. de Couëtus. Le même jour, en présence de sa petite armée, il fut de nouveau reconnu aux cris de : *Vive le Roi! Vive notre général!* Il renouvela, devant elle, le serment de combattre et de mourir pour le trône et la foi. Joly dut, en frémissant, accéder à cette élection.

On alla, le lendemain, coucher au Bonpère. Pendant la nuit, la trahison de quelques patriotes du pays amena les républicains. Les royalistes, quoique surpris, se mirent si promptement en défense, que les Bleus furent repoussés avec perte. Les Vendéens n'eurent que trois hommes tués et sept blessés, parmi lesquels M. Pichard, aide-de-camp de Couëtus.

La troupe fatiguée alla se reposer quatre jours à Pouzauges. On profita de cette halte pour l'organiser plus régulièrement. M. Davy-des-Norois fut

(1) Dans les pièces justificatives de la *Vie de Charette*, par Lebouvier-Desmortiers, ce procès-verbal porte la date du *neuf* décembre ; mais il y a nécessairement une faute de copie ou d'impression. Le 9 décembre, Charette se trouvait vers Touvois et Légé; le 11, il livrait le combat des Quatre-Chemins, et ce ne fut qu'après cette action qu'il se porta sur les Herbiers. D'après toutes les probabilités, le 12 ou le 13 doit être la vraie date de l'élection.

nommé major-général; Hyacinthe de la Roberie, major en second; Marchand et Ponce, aides-majors; de la Grossetière, du Temple, de Langerie, de La Roche-l'Epinay, adjudans-majors; Baudry, intendant-général pour les vivres, et Bousseau, adjoint. Les cavaliers furent partagés en quatre compagnies formant ensemble trois cent vingt-deux hommes. Telle était toute la cavalerie de cette armée qui tenait en échec de si grandes forces.

Le 18 décembre, Charette quitta Pouzauges. Son arrière-garde fut chargée, à la sortie de ce bourg, par un détachement de cavalerie républicaine; elle perdit une vingtaine d'hommes. Peigné, commandant en second la division de Machecoul, fut du nombre des morts. Dès la nuit suivante, l'on prit une revanche complète sur la garnison de Cerizay, qui fut surprise et taillée en pièces.

De Cerizay, Charette se porta sur Maulevrier, au centre de l'ancien territoire de la Grande Armée. Ici, nous devons retourner de nouveau en arrière, pour dire la position de cette contrée depuis le passage de la Loire.

Maîtres du pays, les républicains avaient aussitôt établi des garnisons dans les villes et les principaux bourgs. De ces cantonnemens partaient des colonnes et des patrouilles, qui battaient sans cesse les campagnes, multipliaient les arrestations, commettaient les plus odieux excès, bien qu'elles ne rencontrassent aucune résistance. On n'osait plus circuler sur les chemins, de peur de se trouver

sur leur passage. Aux recherches d'armes, se joignait l'enlèvement des grains. Les Bleus les transportaient dans les lieux occupés par leurs troupes, ne laissant après eux que misère et famine.

A la suite des bataillons républicains, les *patauds* que la guerre avait chassés, étaient revenus dans le pays. Pour les fouilles, les arrestations, ils conduisaient les soldats, et ils assouvissaient sans péril les haines particulières qui s'associaient chez eux aux mauvaises passions politiques. Ces patauds s'étaient constitués en municipalités : mais ils n'exerçaient leurs fonctions qu'avec l'appui des troupes ; ils arrivaient et ils partaient avec elles. Ils promettaient des amnisties aux gens qui remettraient leurs armes, et qui devaient, en récompense, recevoir des certificats de civisme. Dans les bourgs, quelques pères de famille eurent la faiblesse de croire à ces promesses ; ils allèrent dans les cantonnemens indiqués, pour échanger de mauvais fusils contre ces sauvegardes : ils furent fusillés. Personne, on le croira, n'eut envie de suivre leur exemple.

Parmi les paysans que les plus frivoles prétextes faisaient jeter dans les prisons, se trouvait le père Vendangeon, d'Yzernay, vrai patriarche entouré du respect général. Son fils, le *Sabreur*, comme on le surnommait, si intrépide et si humain à la fois, avait passé la Loire : le père était resté dans sa chaumière. Il est arrêté, traîné à Cholet. Bravant les injures, les mauvais traitemens, sa fille le suit : elle passe les jours, les nuits devant la porte de la

prison. Les républicains, étonnés de tant de piété filiale, lui promettent que son père sera libre, si elle consent à entendre la messe du prêtre *jureur*. La jeune paysanne répond qu'elle a besoin, avant de se décider, d'avoir l'avis paternel. Elle est introduite auprès de lui. Le prisonnier l'encourage à persister dans sa foi. Elle prévoyait bien cette réponse; mais elle voulait arriver jusqu'à son père. Une fois près de lui, elle obtient d'y rester, de partager son cachot, sa paille fétide, pour lui prodiguer ses soins. Elle poursuit, pendant un mois, cette mission touchante. La vertu du père Vendangeon, sa charité égale pour tous, étaient si connues dans les deux camps, que des patriotes même de Cholet sollicitent en sa faveur. Il est mis en liberté : il retourne avec sa fille à Yzernay, dont les habitans l'accueillent comme s'ils revoyaient tous un père, un parent. Le lendemain, dès le matin, le vieillard se prépare à sortir. « — Lève-toi, » dit-il, « ma fille; allons tous deux à la Challoire, où » nos dignes prêtres sont cachés. » Ils partent; mais le vieillard fut dénoncé de nouveau pour ce crime : trois jours après on le fusillait. Sa fille échappa aux bourreaux, et sa sainte carrière s'est prolongée jusqu'à nos jours.

Déjà, quelques jours après le passage de la Loire, Pierre Cathelineau, resté dans le pays, avait reparu en armes. C'était le frère cadet du généralissime. Jean, l'aîné, avait passé le fleuve : il périt à Nantes, après la journée de Savenay. Il n'avait que le dévoûment et le courage de tous les siens; mais

Pierre, que l'on appelait aussi le *jeune Cathelineau*, se distinguait par une intelligence et une vivacité d'exécution vraiment remarquables. Il aurait laissé un nom plus connu, sans la célébrité de son frère Jacques.

M. d'Elbée, enlevé presque mourant du champ de bataille de Chollet, était resté dans la métairie qui lui servit de refuge lors du passage de la Loire. Il avait besoin d'un asile plus sûr. Noirmoutiers venait d'être conquise par Charette : Pierre Cathelineau se chargea d'y conduire le général blessé. Malgré les Bleus maîtres du pays, il savait où trouver des hommes déterminés. Un rassemblement fut indiqué à la Roche-Guery, dans la paroisse du Pin. Deux cent cinquante à trois cents hommes s'y réunirent. C'était pendant la nuit. On amena M. d'Elbée dans un fauteuil auquel on avait adapté des bâtons pour le porter. Avec lui étaient sa femme, Mme Bonnay, de Beaupréau, dont la maison l'avait reçu d'abord, après la bataille ; M. de Boisy et M. Duhoux-d'Hauterive, beau-frère du général.

Il fallait faire, en escortant un blessé, des femmes, plus de vingt lieues, par d'affreux chemins, dans un pays plein de cantonnemens, sillonné de patrouilles. Pierre Cathelineau ne faillit point à cette tâche hardie. Sur-le-champ, profitant de la nuit, la petite troupe se met en marche. Elle tourne Montrevault, elle franchit l'Evre, elle passe à Saint-Remy-en-Mauges. L'enfant dont Mme d'Elbée était accouchée le 12 mars, au moment où commençait la guerre, fut confié, dans cette

paroisse, aux soins d'une fidèle paysanne, nommée Castillon. De là, Pierre Cathelineau continue sa route par Gesté, toujours évitant les garnisons et les détachemens ennemis, car il n'était occupé que de son précieux dépôt. Près de Clisson seulement, on rencontra quatre Bleus. D'Elbée voulait qu'on les épargnât : la prudence ne le permit pas. La troupe angevine, laissant Montaigu à gauche, gagna Saint-Philbert-de-Bouaine, sur le territoire de Charette. De là, M. d'Elbée, avec les personnes qui l'accompagnaient, fut conduit sans accident à Noirmoutiers. Pierre Cathelineau et ses hommes restèrent une quinzaine de jours avec les soldats de Charette : ils eurent part à une affaire près de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ; puis, de Pont-James, ils regagnèrent, non moins heureusement, leur pays.

Les exactions, les violences, les pillages des républicains semblaient faits exprès pour remettre aux paysans les armes à la main, et fournir par là un prétexte à des mesures encore plus atroces. Mieux valait mourir en combattant que d'être assassiné sans défense. Aussi se formait-il de petits rassemblemens. Ils attaquaient des détachemens ou des postes peu nombreux, mais ils se dispersaient aussitôt après ; trop faibles pour des tentatives plus sérieuses, ils attendaient toujours le retour de la Grande Armée. Les environs du Pin-en-Mauges, de Jallais, de la Poitevinière, étaient le principal théâtre de ces mouvemens. Pierre Cathelineau en devint l'âme. Le comte de la Bouère,

qui n'avait pas non plus passé la Loire, le secondait activement. Dans cette petite guerre, se distinguait aussi Anselme Godineau, commandant en second de Jallais, dont le père, officier municipal en 1792, avait prêté courageusement son caractère public à l'opposition royaliste et religieuse.

A ces actes isolés de résistance, les républicains répondaient en promenant la torche avec eux. L'adjudant-général Desmarres se porta de Cholet à Jallais, d'où il envoya, selon son expression, *incendier les repaires des brigands*, c'est à dire toutes les habitations voisines. De ce nombre furent le château et les métairies de la Bouère. Le feu fut mis au bourg même de Jallais. Mais le 30 novembre, tandis que les Bleus se livraient à ces dévastations sans danger, Pierre Cathelineau avait réuni aux Fossés-Errault sa petite troupe. Il tomba vigoureusement sur ces incendiaires, les chassa du bourg, les poursuivit sur le chemin de Saint-Lambert, et leur fit des prisonniers qui furent déposés, chemin faisant, à la Chapelle-Rousselin, sous la garde de quelques hommes armés seulement de piques. A leur retour, Pierre Cathelineau et sa troupe trouvèrent la Chapelle-Rousselin en feu, et leurs camarades massacrés. Une autre colonne républicaine était survenue dans l'intervalle; les prisonniers, trop généreusement épargnés, s'étaient joints à elle pour égorger leurs gardiens. Les insurgés, dupes encore une fois de leur bonté, se virent dès lors contraints d'en abjurer les traditions imprudentes.

Dans ce combat, fut tué le jeune Joseph Barre,

qui obtint, sous le nom de *Barra*, les honneurs d'une apothéose républicaine mêlée de beaucoup de circonstances fabuleuses. Il y fut transformé en un petit tambour qui, sous la pointe des baïonnettes et des sabres vendéens, avait continué de battre la charge et de crier : *Vive la République!* D'après le rapport même de Desmarres, Barre l'accompagnait *monté et équipé en hussard*, probablement comme domestique. « Ce généreux enfant, » dit-il, « en» touré par les brigands, a mieux aimé périr que » de se rendre et de leur livrer les chevaux qu'il » conduisait. » La fausseté démontrée de la plupart des détails, peut rendre défiant sur le fond même de cette histoire.

Après le combat du 30 novembre, la *Petite Armée*, — ainsi appelait-on la troupe de Pierre Cathelineau, — se dispersa, en attendant une expédition nouvelle. La Loire semblait séparer deux mondes, tant on ignorait ce qui se passait d'une rive à l'autre. La marche, le sort des soixante mille personnes qui avaient passé le fleuve, laissaient la Vendée palpitante et incertaine. Dans ses campagnes, couraient seulement de vagues bruits, qui répandaient tour à tour la consternation ou une lueur d'espérance. Un jour, dans la matinée du 3 décembre, les échos apportèrent dans les Mauges le retentissement lointain d'une violente canonnade. Point de doute : on se bat du côté d'Angers; la Grande Armée se rapproche de la Loire; elle va reparaître; il faut l'aider à s'ouvrir un passage en attaquant les Ponts-de-Cé par la rive gauche, tandis qu'elle

les attaquera par la rive droite! —En effet, c'est à cette même heure que la Grande Armée se présentait devant Angers.

Sur-le-champ, Pierre Cathelineau et la Bouère font un appel. C'est encore au Pin qu'est le rendez-vous. Les fusils sont tirés de leurs caches et nettoyés en hâte : on déterre les munitions enfouies. Dans la maison Banchereau, un grand feu est allumé; un chaudron et des casseroles reçoivent la poudre mouillée, pour la faire sécher. On est si pressé d'agir, que toute précaution est mise en oubli. Le vent d'une porte ouverte poussa dans l'âtre une enveloppe de cartouche qui s'enflamma et alla retomber dans le chaudron. Par bonheur, la poudre était encore trop humide; une petite partie seulement prit feu. L'alarme fut grande : un peu plus tard, la maison eût sauté en l'air.

Le rassemblement, composé de quatre ou cinq cents hommes, se porta vers Sainte-Christine et Saint-Laurent-de-la-Plaine, et poursuivit, le lendemain, sa marche vers les Ponts-de-Cé. Le bruit de la canonnade avait recommencé le matin, et continuait de se faire entendre : il aiguillonnait l'ardeur de ces braves gens, peu soucieux du nombre d'ennemis qu'ils allaient attaquer. Mais, peu à peu, les coups devinrent plus rares; le silence leur succéda. Désolés, les hommes des Mauges s'arrêtèrent.

Pour que leur poudre, si périlleusement séchée, trouvât au moins son emploi, ils s'en allèrent, dans les environs, faire des excursions contre les postes

républicains. Le 7 décembre, à Jallais, deux détachemens envoyés de Cholet et de Saint-Florent, attaquèrent ce rassemblement sans le détruire. La *Petite Armée* continua ses courses, livrant des escarmouches avec des succès variés. Si Pierre Cathelineau avait pu connaître, le 16 décembre, l'arrivée à Ancenis des débris de la Grande Armée, il se fût trouvé, certainement, en face de cette ville; la présence de ce léger secours eût écarté de la rive le détachement républicain qui s'y porta; elle eût permis de s'emparer des barques : le passage ainsi aurait pu s'accomplir; mais Pierre Cathelineau, réduit à de vagues conjectures, s'était porté plus bas, vers Champtoceaux.

Le peu d'hommes qui avaient pu traverser le fleuve avec La Rochejaquelein, Stofflet, Laville-Baugé et Langerie, s'étaient dispersés, comme on l'a vu, en touchant cette rive gauche tant désirée. Les quatre chefs marchèrent vingt-quatre heures à travers la campagne, ne trouvant que des cendres, des ruines, la désolation, le silence, par dessus la tristesse de l'hiver. Ce qui restait d'habitans se cachait dans les bois. Enfin, le lendemain, ils rencontrèrent une métairie habitée. Le métayer les fit coucher sur une meule de paille. Un moment après, il vint leur dire que les Bleus arrivaient; mais les quatre proscrits avaient un tel besoin de repos et de sommeil, qu'ils ne se dérangèrent pas, quoi qu'il leur pût arriver. Les républicains, en petit nombre et non moins fatigués, se jetèrent de l'autre côté de la meule et s'endormirent aussi,

Vendéens et Bleus reposèrent sur la même paille, presque se touchant.

Avant le jour, Laville-Baugé réveilla ses trois amis. Ils se levèrent, sortirent sans bruit, et recommencèrent leur marche à travers champs. Ils seraient morts de faim, s'ils n'avaient pris le pain de quelques Bleus isolés qu'ils attaquèrent. Parvenus jusqu'à Châtillon, ils y entrèrent pendant la nuit. Le *qui vive !* d'une sentinelle les força de s'éloigner. Ils allèrent à Saint-Aubin-de-Baubigné, où mademoiselle de La Rochejaquelein, tante de M. Henri, était cachée; ils passèrent trois jours auprès d'elle. Rien ne pouvait consoler le jeune général des désastres de son armée, de cette séparation qui l'avait si fatalement isolé d'elle : sombre et morne, il ne souhaitait plus que l'occasion de mourir les armes à la main.

C'était le moment où Charette arrivait à Maulevrier, vers le 21 décembre. La Rochejaquelein s'y rendit avec ses compagnons. De fâcheux mécontentemens n'étaient pas oubliés. La Rochejaquelein et Charette s'abordèrent froidement ; ils parlèrent de la campagne d'outre-Loire, sur laquelle Charette demanda vaguement quelques détails. Peu après, on battit le rappel pour le départ. La Rochejaquelein vint retrouver Charette qui lui dit : « Vous » allez me suivre. — Je ne suis point accoutumé à » suivre, mais à être suivi, Monsieur, » répondit La Rochejaquelein ; et, sur ces paroles, il s'en alla. Les paysans d'alentour, à la seule apparition de M. Henri, accoururent se réunir à leur ancien chef,

et Charette reprit la route de la Basse-Vendée.

De faux avis le détournèrent d'attaquer la Roche-sur-Yon, dont le commandant et tous les habitans s'étaient déjà retirés aux Sables. Plusieurs *pataudś* étaient venus à la Ferrière, où Charette avait couché, pour s'informer de ses forces. Un détachement républicain, arrivé sur ces entrefaites, les prit pour des royalistes. Leurs protestations n'étant pas écoutées, ils demandèrent à être conduits à la Roche-sur-Yon, pour s'y faire reconnaître; mais la ville était déserte, et ces patriotes périrent par la main des Bleus mêmes.

Machecoul n'avait pour garnison que deux à trois cents hommes, commandés par le capitaine Naudy, du 3e bataillon d'Ille-et-Vilaine. Cet officier ne comptait pas sur le retour de Charette. Une brusque attaque livra la ville aux Vendéens, avec une pièce de canon, six mille rations de pain et d'autres provisions.

Les débris du détachement républicain s'étaient enfuis si vite, que la femme du capitaine ne put suivre son mari. Dans cette ville de Machecoul, tant de fois prise et reprise, la même maison recevait tour à tour les chefs des deux partis, et le repas préparé pour l'un servit plus d'une fois pour l'autre. Charette s'installa dans le logement que Naudy venait à peine de quitter. La maîtresse du logis, dont le mari était absent et le fils officier royaliste, s'empressa de faire dresser le couvert. Pendant le dîner, elle et ses deux filles demandèrent une grâce à leur hôte : celle de ne pas mal-

traiter la femme d'un officier des Bleus, cachée dans la maison. Charette y consentit : il voulut même voir la républicaine, qui vint prendre place au banquet. C'était une petite Bretonne, jeune, vive, spirituelle. On l'interrogea; on la fit causer ; bientôt elle retrouva confiance. Elle répondait, sans se troubler : *Oui, citoyen, oui, citoyenne*, selon l'usage patriote, et l'assemblée en riait de bon cœur. Outre les dames de la maison, il y en avait trois autres, en costume d'amazone, qui suivaient habituellement Charette. L'une d'elles, madame de Beauglie, était la femme d'un officier du régiment irlandais de Walsh, qui périt à Angers comme Vendéen. Dès le commencement de la guerre, madame de Beauglie avait levé, dans la division des Sables, une compagnie à la tête de laquelle on la vit faire bravement le coup de feu. Mais Joly était un chef de trop rudes et âpres manières. Madame de Beauglie vint se rallier au quartier-général de Charette, qui faisait marcher de front la galanterie et le plaisir avec les fatigues et les dangers de chaque jour, comme dans cette courte halte à Machecoul. Au repas, succédèrent la danse, les jeux de société, comme dans les temps les plus paisibles. Quand Charette, deux jours après, fut obligé de faire retraite, la citoyenne Naudy put rendre hommage à ses procédés, qui ne sentaient en rien la férocité d'un brigand; mais la maîtresse de la maison, dénoncée à Carrier, périt peu après sur l'échafaud.

Chez Bonchamps, Lescure ou d'Elbée, la femme

du capitaine républicain aurait rencontré non moins d'égards, mais avec une physionomie toute différente. Charette n'avait pas leur sainte régularité de mœurs et d'habitudes. On retrouvait toujours en lui l'officier de marine aux ardentes passions, non moins prompt au plaisir qu'au combat. Parmi les misères et les horreurs de cette guerre, au sortir d'une action, dans le village demi-brûlé où le quartier-général errant s'arrêtait quelques heures, le pharaon s'installait sur une table grossière, on improvisait un bal moitié guerrier, moitié rustique; on saisissait à la volée ce court dédommagement; puis, au premier cri d'alarme, chacun sautait sur son sabre et courait à l'ennemi; Charette, contraste vivant, se rejetait avec une nouvelle ténacité dans sa vie de périls, de privations, de souffrances, et donnait l'exemple à ses plus durs compagnons d'armes.

Cette nuance ne doit pas être oubliée par l'histoire, si elle veut peindre avec vérité la figure de Charette. Pour racheter aux yeux des pieuses populations vendéennes le tribut qu'il payait à des passions trop vives, il ne fallait rien moins que l'ascendant de ses hautes qualités : cette ombre s'effaçait à leurs yeux sous l'éclat de sa gloire.

C'est le 31 décembre 1793, que Charette avait encore une fois repris Machecoul. Ainsi fut close, par les Vendéens, cette année si terriblement féconde.

CHAPITRE II.

Le commandement en chef de l'armée de l'Ouest est donné à Turreau. — Attaque et prise de Noirmoutiers par les républicains. — Horrible boucherie après que les Vendéens ont mis bas les armes. — Mort de d'Elbée. — Divers combats et blessure de Charette. — Turreau se rend dans la Haute-Vendée. — Petites expéditions de La Rochejaquelein. — Plan des colonnes infernales.

On sait comment la République traitait ses généraux malheureux. La victoire même n'était pas toujours pour eux une sauvegarde. A peine Kléber, Marceau et Westermann avaient-ils porté les derniers coups à la grande armée vendéenne, que la disgrâce les frappa. Les deux premiers étaient depuis long-temps l'objet des mêmes dénonciations qui avaient atteint Canclaux. Eux et leurs compagnons de l'armée de Mayence n'étaient pas assez hommes de clubs et de carrefours. On leur reprochait de *servir la République comme on sert les tyrans*, c'est à dire de ne pas sacrifier les formes et la régularité militaires au dévergondage d'un républicanisme de bas lieu. D'ignobles misérables sortis de la fange, Rossignol, un certain Robert, son chef d'état-

major, étaient leurs plus dangereux ennemis. Le carnage de Savenay leur fut une vaine défense. A peine Nantes les eut-elle reçus triomphans qu'ils furent enlevés à leurs troupes. Relégués d'abord dans une position inactive, ce ne fut pas sans difficulté que Kléber et Marceau retrouvèrent un commandement aux frontières.

Westermann n'en fut pas quitte pour une disgrâce momentanée. C'était, cependant, un homme à la hauteur de la révolution: il avait débuté par les clubs et les émeutes; le 10 août lui avait servi d'échelon vers les hauts grades : ce *boucher de la Vendée* ne se plaisait que dans le sang, ne connaissait pour personne ni grâce ni merci ; mais il était un des amis intimes de Danton, et quand ce dernier succomba sous les coups de son antagoniste Robespierre, Westermann fut enveloppé dans sa perte. L'échafaud lui paya son salaire (1).

Dès avant la journée de Savenay, la République avait envoyé à l'armée de l'Ouest un nouveau généralissime. Louis-François Turreau de Garambouville, né à Evreux en 1756, était, au moment de la révolution, capitaine d'infanterie. Un rapide avancement récompensa son adhésion. Après avoir servi en 1792 à l'armée de la Moselle, sous le général Beurnonville, il avait déjà commandé une brigade dans la Vendée, où son cousin, le conventionnel Turreau de Linières, se trouvait en mission. A la bataille de Coron, le général Turreau conduisait

(1) Westermann fut exécuté à Paris, le 5 avril 1794.

l'avant-garde de Santerre, et il eut sa part de cette honteuse déroute. Ensuite, il était allé prendre le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il n'y obtint que des succès insignifians, suivis de prompts revers. Tel était, néanmoins, l'esprit d'intrigue de cet homme, que ses subordonnés, les généraux Delâtre et Daoust, furent seuls punis de ses échecs; les rapports de Turreau, véritables dénonciations, furent la principale cause de leur destitution et de leur supplice.

Du Roussillon, Turreau retourna, au bout de trois mois, en Vendée, pour y commander en chef. Arrivé à Angers le 14 décembre, il avait laissé Kléber et Marceau combattre sous lui à Savenay, puis il vint les remplacer, présomptueux et superbe. Les créatures de Rossignol eurent tout crédit auprès de Turreau. Six mois auparavant, quand Rossignol fut destitué pour vol, par les représentans Bourdon et Goupilleau, l'adjudant-général Desmarres avait accepté la mission de l'arrêter. La tête de Desmarres, grâce à l'élastique accusation de trahison et de lâcheté, fut le gage d'alliance donné par Turreau à son digne collègue.

Une attaque par terre et par mer se préparait contre Noirmoutiers. Charette avait dans cette île une garnison de onze à douze cents hommes. Un poste avancé occupait Barbastre, aux abords du Goy. A une demi-lieue de Barbastre, à une lieue et demie avant la ville de Noirmoutiers, se trouve la partie la plus étroite de l'île. Un ouvrage garni d'artillerie la barrait dans cet endroit. La position

défensive n'avait jamais été favorable aux Vendéens : elle l'était moins encore ici qu'ailleurs, dans une île où nul espoir de secours ne pouvait les soutenir. Enfin, le gouverneur, M. de Tinguy, officier honorable et dévoué d'ailleurs, n'avait pas les moyens, la trempe morale nécessaires pour un commandement aussi important.

Déjà, le 30 décembre, une escadrille composée de la frégate la *Nymphe*, de la corvette le *Fabius*, de la canonnière l'*Ile-d'Yeu*, s'était présentée devant la ville et les forts. Le feu se prolongea pendant trois heures; les Vendéens tirèrent à boulets rouges, et les bâtimens républicains s'éloignèrent avec quelques avaries.

Mais cette démonstration n'était qu'un prélude. La nuit du 2 au 3 janvier 1794, la division d'Haxo se trouva réunie à la Barre-du-Mont, sur la côte voisine. Trois représentans, Turreau de Linières, Bourbotte et Prieur (de la Marne) l'accompagnaient. L'ignoble Dutruy, vrai général révolutionnaire, qui commandait aux Sables, était venu assister, en amateur, à cette expédition. Le général Turreau, arrivé de Nantes à Beauvoir, n'en fut que le spectateur lointain.

Une division de bateaux pontés, partie de Bouin et escortée par la frégate la *Nymphe*, portait la brigade Jordy, forte de quinze cents hommes. Elle devait débarquer à la pointe nord de l'île, et prendre la ville de Noirmoutiers à revers, tandis que deux autres colonnes, ensemble de force égale, et conduites par Haxo lui-même et Aubertin, traver-

seraient le Goy en profitant de la marée basse, comme naguère avait fait Charette. Mais dans l'une et l'autre circonstance, l'Océan appartenait aux républicains. Attaquans ou attaqués, ils avaient la mer pour eux, tandis qu'aux Vendéens la mer n'apportait que des ennemis. Quant à la mission de Joseph de la Roberie en Angleterre, on voit, par ses dépêches, que Noirmoutiers était déjà repris lorsqu'il atteignit sa destination.

Le 3 janvier, au point du jour, les bâtimens de guerre venaient s'embosser, et le feu commençait. Haxo et Aubertin entrèrent dans le Goy, mais la lenteur du reflux retardait leur marche. Bientôt, on vit la *Nymphe*, entraînée par les courans, se jeter sur des hauts-fonds, où elle resta échouée : elle s'ouvrit, on n'eut que le temps de sauver l'équipage et les munitions de guerre. A cet aspect, des cris de joie s'élevèrent parmi les Vendéens. Les bateaux qui portaient la brigade Jordy, luttant contre les courans, n'avançaient qu'avec peine. Voyant qu'on ne peut, selon le plan arrêté, gagner la pointe septentrionale, Jordy ordonne aux patrons de gouverner sur celle du sud, vers le bourg de Barbastre. Dès que les embarcations sont assez près, lui et sa brigade s'élancent dans l'eau et atteignent le rivage sous le feu des Vendéens. En abordant, Jordy a la cuisse cassée par un biscayen. Ses soldats lui improvisent un brancard. Porté par eux, il continue de les diriger. Barbastre est enlevé; mais une balle atteint Jordy à la tête et le renverse de son brancard. Il fallut alors le déposer

dans une maison du bourg, où entraient, en même temps, les deux autres colonnes.

Alors, Haxo avec ses forces réunies, formant trois mille hommes, continue de marcher en avant. Il arrive au retranchement garni de canons qui traversait l'île. La mer étant basse, on pouvait, de droite et de gauche, tourner cet ouvrage par la grève. Les Vendéens, près d'être enveloppés, trop inférieurs en nombre, abandonnèrent leurs retranchemens, et se replièrent sur la ville de Noirmoutiers, où l'ennemi ne tarda pas à les suivre.

Pendant ce temps, les bâtimens de guerre embossés près du rivage, foudroyaient la ville et les forts de leurs décharges multipliées. Tinguy, convaincu que toute résistance était inutile, fut d'avis de capituler. Malgré la plupart de ses officiers, il envoya des parlementaires. Haxo aurait voulu respecter en eux les usages de la guerre, les droits de l'humanité ; mais ses volontés avaient au dessus d'elles un autre pouvoir, despotisme de fer, dont il se condamnait à être l'instrument. Il renvoya les parlementaires aux conventionnels : ceux-ci les accueillirent avec des invectives, des menaces, des paroles de fureur. C'était du sang qu'il fallait aux délégués de la Convention.

Quand les Bleus arrivèrent devant la ville, Tinguy renouvela sa tentative : elle fut encore vaine. Le désespoir rallia une partie des royalistes. Ils se battirent avec fureur. Lemercier, d'Apremont, tomba en criant : *Le Roi ou la mort!* Un nègre nommé Zamor, qui avait appartenu à M. Devai, président au

parlement de Rennes, couvert de blessures, couché sur le ventre, se soulevait encore pour tirer. M. Dubois, baigné dans son sang, rassembla un reste de forces : — « Je ne veux pas, » dit-il, « mou- » rir par la main des bourreaux de mon roi ! » Et il se fit sauter la cervelle. L'antiquité eût admiré ce suicide héroïque : la chrétienne Vendée n'en a peut-être pas d'autre exemple.

Les conventionnels avaient refusé toute capitulation, mais les royalistes ne pouvaient les croire assez barbares pour immoler en masse des hommes qui se remettraient à leur merci. D'ailleurs, il y avait là beaucoup de femmes, d'enfans, de blessés, réfugiés dans l'île : la soumission était l'unique chance de salut que l'on espérât pour ces infortunés. Tinguy et les siens se rendirent à discrétion.

Les représentans n'eurent plus qu'à saisir leur proie. Il est évident que si les Vendéens mirent bas les armes, ce fut dans la conviction qu'ils auraient la vie sauve. Sous ce point de vue, il y avait une question de bonne foi, en même temps que d'humanité ; mais ces deux mots n'avaient aucun sens près des conventionnels. Une commission militaire ou soi-disant telle, était formée d'avance. Elle fut mise à l'œuvre dès le jour suivant. « Ce tribunal terrible, » dit Aubertin dans ses Mémoires, « était composé d'individus revêtus, à la vérité, de l'uniforme national, mais n'appartenant à aucun des corps de l'armée. Le plus élevé en grade, ou, pour mieux dire, le président, portait l'uniforme de capitaine. On ne savait d'où sortaient ces

prétendus juges : ils avaient seulement été remarqués à la suite du général Dutruy ; cette commission paraissait avoir des instructions particulières, à la manière dont elle procéda. »

Un des prisonniers était plus important, aux yeux des républicains, que tous les autres : et ce prisonnier, c'était un mourant. Depuis qu'il était venu chercher un asile dans Noirmoutiers, d'Elbée y languissait, luttant contre ses blessures, n'ayant plus que la force de souffrir. Sa vertueuse femme, attachée près de son lit de douleur, aurait pu se sauver avant la prise de l'île : elle refusa de le quitter. Les conventionnels, empressés de savourer ce grand triomphe, la prise d'un moribond, allèrent aussitôt à la maison où d'Elbée gisait. Haxo et Dutruy les accompagnèrent. « Voilà donc d'Elbée, » dit Bourbotte en entrant dans sa chambre. — « Oui, » répondit le général vendéen, « voilà votre » plus grand ennemi. Si j'avais eu assez de force » pour me battre, vous n'auriez pas pris Noirmou- » tiers, ou vous l'eussiez, du moins, chèrement » acheté. » Les conventionnels ne surent qu'insulter à son malheur. A quelques unes de leurs questions, il répondit brièvement ; sur les autres, il garda le silence. « Ils lui demandèrent entre autres, » rapporte Aubertin, « son opinion sur les deux généraux qui étaient présens, mais qu'il ne connaissait pas de vue : sa réponse fut honorable pour le général Haxo, et il ne s'expliqua pas sur Dutruy. Fatigué bientôt de cet interrogatoire, il pria qu'on le laissât tranquille et respectât sa fem-

me, jusqu'à ce qu'on eût décidé sur leur sort. »

Mais ces lâches refusèrent même le repos aux dernières heures qu'ils lui laissaient. Ils ne les prolongèrent que pour joindre les tortures morales aux souffrances de ses blessures. Acharnés sur leur proie, ils poursuivirent sans pitié leurs interrogatoires. On a celui qu'ils lui firent subir le 9 janvier : il ne tient rien moins que six longues pages. D'Elbée le soutint avec autant de calme que de franchise. Enfin, las de cette agonie, il dit aux représentans : « Messieurs, il est temps que cela » finisse, faites-moi mourir. » Son vœu fut exaucé. Après un simulacre de jugement, la commission militaire l'envoya au supplice. Il était hors d'état de marcher. Pour le fusiller, on le mit dans un fauteuil et on le porta sur la place de la ville, au pied de l'arbre de la Liberté. Avec lui périrent Boisy, Duhoux d'Hautrive et Wieland, commandant de l'île quand Charette s'en empara. Il était resté prisonnier des Vendéens : les républicains l'accusèrent de trahison ; c'est en vain que d'Elbée s'efforça de le justifier. Mme d'Elbée s'évanouit en voyant son mari que l'on portait à la mort. Un officier républicain la soutint. Ses supérieurs le menacèrent de faire tirer sur lui s'il ne la laissait tomber. Elle fut immolée le lendemain (1).

---

(1) Le fils au berceau que laissait d'Elbée, fut enlevé, en 1813, dans les réquisitions de gardes d'honneur. Il périt dans la campagne de Saxe, au pays natal de son père. Séparé de ses camarades, il ne reparut pas, et on ignora les circonstances de sa mort.

Pendant plusieurs jours, le massacre continua par des fusillades en masse. Tinguy, Pineau, tous les officiers survivans y furent enveloppés. Un d'eux, Bernard Massip, qui avait vivement insisté pour une capitulation, se montra faible devant la mort. Il crut obtenir sa grâce en dénonçant le refuge d'un jeune émigré : cette lâcheté ne le sauva pas. Il n'y eut de merci ni pour le sexe ni pour l'âge. Parmi les Vendéens réfugiés à Noirmoutiers, se trouvaient les deux petits Le Maignan de l'Ecorce : ils furent fusillés avec leur gouverneur, M. Biré. Le jeune de la Voyerie ne fut pas plus heureux. L'île fut battue et fouillée en tous sens. Des patriotes du lieu servaient de guides. Cette surface nue offrait peu de refuges. A peine quelques fugitifs échappèrent en se plongeant dans les roseaux et les joncs des étiers, jusqu'au moment où, protégés par la nuit, ils purent traverser le Goy. Tous les habitans accusés d'avoir favorisé les Vendéens, partagèrent leur sort. On compta environ douze cents victimes (1).

---

(1) *Mémoires d'Aubertin.* — Le pillage en grand ne s'oublia pas au milieu de ces flots de sang. La maison d'un négociant de Noirmoutiers, nommé Jacobsen, servait d'entrepôt à une grande quantité de marchandises indigènes et coloniales. Les vainqueurs mirent la main sur ces marchandises au nom de la République. Un volontaire nantais, appelé Cossin, fut chargé de conduire le tout à Nantes par mer : « Comme on n'avait point dressé d'inventaire, » dit Aubertin, « le bruit courut, peut-être à tort, que ledit Cossin en détourna une bonne partie à son profit. La vérité est qu'il ne reparut plus à sa compagnie, qu'il arma en course, et qu'il est devenu un des plus riches négocians de Nantes. »

Dans un rapport pompeux qui fut lu à la Convention, les représentans annoncèrent que la reprise de Noirmoutiers avait coûté à la République seulement deux hommes tués et dix ou douze blessés. Plûs véridique, Jordy accusa une perte de trois cent vingt hommes tués ou hors de combat. Il fut nommé général de brigade.

Pour finir, Noirmoutiers perdit son nom et reçut celui d'*Ile de la Montagne*. Bouin fut nommée *Ile Marat*.

Un fait rapporté par Aubertin, prouve à quelles résolutions désespérées le spectacle de tant d'horreurs, joint à l'énergie des convictions, pouvait pousser de simples paysans.

Le surlendemain de la prise de Noirmoutiers, cet officier supérieur avait ordre de repasser sur le continent avec sa brigade. A onze heures du soir, il s'engagea sur la grève pour profiter de la marée basse. Il avait requis, pour lui servir de guide, un meunier du voisinage. Cet homme était loin de montrer du bon vouloir; mais devant la contrainte, il céda, il partit. L'obscurité était profonde. Le guide fait faire à la colonne détours sur détours. Elle se fatigue sans avancer ; le temps se passe, et l'heure approchait où la marée montante reviendrait remplir le détroit. Les soldats murmurent, apostrophent leur chef. Le Vendéen, pressé de questions, répond qu'il a perdu la tête, qu'il ne sait plus de quel côté se diriger. Plutôt que d'employer des menaces inutiles, Aubertin lui promet une forte récompense, s'il peut conduire

la colonne à bon port. Mais le meunier avait fait le sacrifice de sa vie. Peu lui importait d'être englouti lui-même, pourvu que les flots dévorassent un millier de ces Bleus, les ennemis de sa foi, de son roi, les bourreaux de son pays. Déjà la marée commençait à monter. Par estimation, Aubertin tâcha de retrouver le point de passage de l'avant-veille. Vainement son regard cherchait à percer les ténèbres, à découvrir la côte, quand un terrain vaseux, indice souvent incertain de l'atterrage, lui fit supposer qu'elle était proche. Pendant plus d'une heure, lui et ses soldats se débattirent dans cette vase, où beaucoup perdirent leur chaussure. La mer approchait : elle faisait de plus en plus fort entendre sa grande voix. Enfin, la colonne républicaine toucha le rivage ; dix minutes plus tard elle était engloutie tout entière.

Quant au guide, Aubertin nous dit qu'il lui fit grâce, et qu'il laissa échapper ce *fanatique*.

Il s'en fallait beaucoup que Charette pût secourir sa garnison de Noirmoutiers. Le général Carpentier, ci-devant prêtre, était venu le 2 janvier, l'attaquer à Machecoul. Devant des forces très supérieures, Charette, après un léger engagement, n'avait eu que le temps d'évacuer cette ville. Le lendemain, il revint à la charge, dans l'espoir de reprendre le matériel qu'il y avait laissé. Ce coup d'audace fut au moment de réussir ; mais, après leur première surprise, les républicains se rallièrent : une colonne, sortie de la ville, tourna

les assaillans, qui se dispersèrent. Les hussards les poursuivirent jusqu'au ruisseau de la Marne : ils en auraient sabré une grande partie, sans l'intrépidité de Prudent de la Roberie, qui commandait la cavalerie de Charette, et qui arrêta leur poursuite.

Après cette affaire, Charette erra dans les paroisses de la Chambaudière, du Luc, de Saint-Sulpice, de la Coupechaignière, de Saligny, ayant à peine de quoi vivre, et attendant que ses soldats épars se fussent un peu remis pour de nouveaux combats.

Il se trouvait à Saligny, quand un officier du marais de Soulans, échappé de Noirmoutiers, comme par miracle, avec cinq autres Vendéens, lui apporta les détails de ce grand désastre. Charette en fut consterné, mais non pas abattu. Ayant formé un rassemblement aux Essarts, il emporta, le 9 janvier, le poste de Saint-Fulgent. Le jour suivant, à six heures du soir, l'adjudant-général Joba vint l'attaquer. Charette fut forcé de se jeter dans la forêt de Grâla, où son adversaire le suivit. Dans un engagement près des Brousils, sur la lisière de cette forêt, Charette reçut une balle qui lui fracassa le bras, près de l'épaule. Depuis le commencement de la guerre, c'était sa première blessure. On eut peine à trouver, dans la paroisse de Maché, du beurre frais pour le pansement. Ses soldats enduraient de bien cruelles privations ; mais ils ne songeaient plus ni à la faim ni à la misère en voyant souffrir leur général, et ces hommes intrépides avaient les yeux mouillés de larmes.

Charette avait perdu Bouin, Noirmoutiers. Blessé,

hors de combat, il ne comptait autour de lui qu'un noyau de douze à treize cents hommes au plus, dont une soixantaine de cavaliers. Les trois divisions Haxo, Dutruy et Carpentier le poursuivaient sans relâche. La Cathelinière, dans le pays de Retz qu'il commandait, n'était pas moins vivement pressé. La forêt de Princé était son refuge. Le 12 janvier, Haxo dirigea contre lui trois colonnes sorties de Paimbœuf, Machecoul, Sainte-Pazane et du château d'Ault. Elles se portèrent sur Chauvay, Arton, Saint-Hilaire et Rouans pour l'envelopper. Le Vendéen marchait sur le Bourgneuf. Il n'avait que sept à huit cents hommes. Attaqué de front, pris en flanc, il se rejeta dans ses bois, et continua, comme Charette, cette guerre de partisan dont la fin était annoncée presque chaque jour par les rapports et les journaux patriotes.

Un fait odieux se passa, dans ce temps, aux environs de Légé. On en citerait bien d'autres pareils; mais celui-ci fera voir à la fois quelle guerre atroce poursuivait des malheureux inoffensifs, et à quel point la Vendée pratique le pardon du chrétien.

Trois *patauds*, les frères Monier, habitans du village de la Pacquetière, paroisse de Saint-Etienne de Corcoué, s'étaient retirés à Nantes, au commencement de la guerre. Revenus dans le pays sous le drapeau républicain, ils quittent un jour le cantonnement de Légé; ils se présentent dans leur village; ils vont trouver leurs anciens voisins, leur adressent des paroles conciliantes, les engagent à

venir, le lendemain se régaler en commun d'un veau qu'ils ont tué tout exprès, pour sceller la réunion des partis et vivre désormais de bon accord. Quelques uns, par une prudente réserve, déclinèrent cet appel ; d'autres, plus confians, s'y rendirent.

Le lendemain matin, 12 janvier, une colonne sortie de Légé arrive à l'improviste au hameau des Ardillers, près de la Pacquetière : elle arrête plusieurs habitans, elle se dirige ensuite vers l'endroit où le repas fraternel rassemblait ses invités : les convives sont cernés et saisis ; puis les Bleus conduisent à Légé toutes leurs captures. Un sergent, chargé d'explorer la forêt du côté de Roche-Servière, tandis que la colonne retournait à Légé, prit pour guide un des prisonniers de la Pacquetière, nommé Yvernegeau. A quelque distance, il lui dit : « Je te sauve la vie. » En effet, lorsqu'ils furent près du château de Boischevallier, en vue de Légé, ce sergent lui apprit que tous les autres prisonniers devaient être morts à cette heure ; il lui conseilla de se cacher dans le fourré, pour ne pas tomber entre les mains de quelques traîneurs, et d'attendre la nuit close avant de retourner chez lui. Yvernegeau fut ainsi sauvé.

Ce sergent disait trop vrai. Arrivée sur la place de Légé, la troupe républicaine mit d'abord à part les femmes qu'elle amenait, au nombre de trente-deux, avec sept enfans. On fit entrer les hommes dans la maison d'un nommé Bossy, de la Garretière, qui était sourd-muet. Par une effroyable dérision,

ce fut cet homme qui les jugea. Chaque prisonnier passait successivement devant lui, le sourd-muet faisait le signe de le mettre en joue : ce geste silencieux, plus sinistre qu'une sentence parlée, n'avait pas besoin d'explication. Vint le tour de Pierre Grassot, jadis habitant de Légé. Le sourd-muet, dans la misère, avait alors plus d'une fois reçu un morceau de pain chez ce voisin charitable. En le reconnaissant, ce souvenir lui revint au milieu de son sanguinaire office. Il prit Grassot par le bras et l'attira vers lui : ce fut une sentence d'absolution, la seule sur vingt-sept. Les vingt-six autres prisonniers furent aussitôt conduit dans une prairie, au bas du bourg, vers Nantes, et fusillés sans miséricorde.

Cette exécution faite, les femmes et les enfans furent parqués dans la cour de la même maison, où ils passèrent la nuit. Le matin suivant, on les renvoya chez eux, par la route de Nantes, escortés par des soldats. En passant près du lieu de la fusillade, où gisaient les cadavres dépouillés, les Bleus prenaient les femmes par les épaules et les tournaient par force de ce côté. « Les femmes, » disaient-ils, « regardez donc ceux qui, hier encore, étaient vos » maris! »

Depuis la pacification, deux des frères Monier (l'autre avait été tué pendant la guerre) revinrent demeurer dans ce même village, au milieu des veuves et des enfans des victimes, sans qu'il leur ait été jamais fait aucun mal; et pourtant, on a toujours cru, de leur part, à un guet-apens exécrable.

Seulement, la réprobation publique a fait l'isolement autour d'eux. Quoique riches pour des paysans, ils n'ont pu marier leurs enfans qu'entre eux, ou avec des gens que la révolution nouvelle a introduits dans le pays.

Turreau, regardant la Basse-Vendée comme écrasée sans ressource, était retourné de Nantes à Angers et Saumur. Sa tâche dans la Haute-Vendée semblait bien plus facile.

La Rochejaquelein, revenu d'outre-Loire, avait fait un petit rassemblement : le premier rendez-vous fut dans la paroisse de Nevy. Par des marches rapides qu'il renouvela plusieurs nuits de suite, il enleva quelques petits postes, inquiéta les cantonnemens voisins; mais ses forces ne lui permettaient rien de plus. Stofflet le secondait. Le gentilhomme et le garde-chasse étaient si bien compagnons, qu'ils furent heureux, un soir, de partager le même lit, dans une métairie de la paroisse de Trémentine. Pareil bien-être leur était chose rare. La forêt de Vezins était le centre habituel de leurs expéditions. Une cahute de branchages servait d'abri, dans cette saison rigoureuse, au général vendéen. Il portait toujours son bras droit en écharpe; car la fatigue, le défaut de soins, empêchaient la guérison de son ancienne blessure de Martigné. Il n'avait plus la redingote bleue, l'écharpe blanche à nœud noir, qui composaient son costume ordinaire dans la campagne d'outre-Loire. Réduit à se déguiser, car il était presque seul dans l'inter-

valle de ses courses, il allait vêtu en paysan, coiffé d'un gros bonnet de laine. Un officier républicain, que ses hommes lui amenèrent un jour, fut bien surpris de trouver le chef royaliste logé de la sorte, et dans un pareil costume. Cet officier avait dans sa poche un ordre de Turreau, pour promettre amnistie à tous les paysans qui rendraient leurs armes, et les fusiller ensuite. La Rochejaquelein le fit lui-même fusiller, et des copies de cette pièce furent répandues dans toutes les campagnes.

La petite troupe de Pierre Cathelineau, rassemblée, dissoute tour à tour, n'avait pas une plus grande consistance que celle de La Rochejaquelein. Des fugitifs échappés à la ruine de la Grande Armée, parvenaient, isolément, à repasser la Loire. Parfois, la nuit, à la porte d'une chaumière, se présentait un homme aux traits creusés par la souffrance, couvert de haillons : c'était un frère, un fils, déjà pleuré comme mort, et que le Mans, Savenay, tant d'autres catastrophes, avaient épargné. Que de questions sur le sort des absens ; questions qui amenaient presque toujours la même réponse, avec quelque différence dans les détails ! On peut calculer que sur la population qui passa la Loire, les sept huitièmes au moins avaient péri.

Le 16 janvier, le comte de la Bouère et sa femme, avec leurs jeunes enfans, se trouvaient cachés dans une métairie, non loin de leur château incendié. Des gendarmes, sur l'avis d'un dénonciateur, vinrent pour les saisir. M. et madame de la Bouère

étaient habillés en paysans. Pour plus de certitude, les gendarmes allaient emmener tous les habitans de la maison, quand cinq cavaliers vendéens, prévenus à temps, arrivent le sabre haut. Parmi eux étaient l'amazone *Langevin* et René Véron, de Nevy. Trois des gendarmes furent tués, les prisonniers délivrés. Mais ce fait prouve qu'il n'existait aucune résistance sérieuse, quand une simple patrouille était jugée suffisante pour s'emparer d'un officier connu.

C'est pourtant ce moment que choisit Turreau pour exécuter un plan, le plus abominable, sans contredit, qu'ait jamais conçu la férocité humaine. Il parlait, dans sa correspondance, d'une *promenade* qu'il se préparait à faire dans la Haute-Vendée : on va voir quelle était cette *promenade*.

De douze points différens, sur la lisière orientale du pays, douze colonnes allaient partir, formant ensemble une vingtaine de mille hommes. Chacune devait avoir avec elle quarante ou cinquante pionniers, recrutés dans les communes patriotes voisines du Bocage. Le canton de Thouarcé dut en fournir, à lui seul, trois cents. Ces douze colonnes s'avanceraient simultanément de l'est à l'ouest, détruisant et égorgeant tout, incendiant non seulement les maisons, mais encore les genêts et les bois, de manière à ne laisser derrière elles qu'un vaste désert. Elles se mettraient en communication l'une avec l'autre par leurs flanqueurs, afin que rien ne pût échapper dans les intervalles.

Le reste de la population poussé par cette battue, irait tomber sur les baïonnettes des troupes d'Haxo et Dutruy, qui compléteraient le réseau. Quoique l'état de guerre, à proprement parler, eût cessé dans la Haute-Vendée, ce pays exigeait des soldats pour le surveiller : au moyen d'une extermination générale, Turreau promettait au Comité de salut public, dans son rapport du 19 janvier, de rendre disponibles, sous quinze jours, *au moins douze mille hommes de bonnes troupes*. Telle était l'*opération* que Turreau avait projetée, dit-il dans cette dépêche, *même avant d'être général en chef*.

Ces colonnes se donnèrent le nom bien mérité de *colonnes infernales*.

Jusqu'alors, la dévastation, l'incendie, n'avaient été que partiels. Dans ses retraites profondes, sous ses fourrés épais, où les républicains, même victorieux, n'osaient guère s'engager, le Bocage recélait encore des habitans nombreux, de grandes ressources en denrées. Depuis la guerre, les communications se trouvant rompues avec les contrées voisines, toutes les productions, grains, fourrages, bestiaux, s'étaient accumulées dans l'intérieur du pays. A l'approche de l'ennemi, les paysans cachaient leurs provisions, lâchaient dans les bois d'alentour, dans les grands genêts presque impénétrables, les vaches et les bœufs qu'ils n'emmenaient pas. Les Bleus étant repoussés, ils revenaient chez eux, ramassaient leurs bestiaux, se remettaient à leur ménage, à leurs travaux, avec cet attachement profond pour le sol et le foyer natal, que rien ne

lassait. Voilà comment les invasions des républicains, leur séjour même, depuis le passage de la Loire, avaient encore laissé beaucoup à détruire.

Turreau n'était guère connu que par des défaites. En organisant de sang-froid le massacre et l'incendie général, il se ménageait ainsi une revanche sans péril. La République allait exécuter avec préméditation, à tête reposée, ce que n'ont pas fait peut-être les hordes d'Attila dans l'emportement de leur nature sauvage. « Cet ordre barbare, » dit Savary en flétrissant l'horrible conception de son collègue, « surpassait en atrocité tout ce que le décret du 1er août 1793 présentait d'odieux. Ce décret, du moins, protégeait les vieillards, les femmes et les enfans, il ne condamnait pas toute la population en masse : le gouvernement lui-même avait fait connaître ses intentions ; les administrations, les généraux, avaient pris des mesures pour écarter les fléaux dont la Vendée était menacée ; les circonstances, d'ailleurs, étaient différentes. A la fin de juillet, la Vendée faisait trembler le gouvernement ; il eut recours aux mesures révolutionnaires. Ici, au contraire, la Vendée semblait soumise, demandant la paix et le repos, tout annonçait la fin de cette épouvantable guerre, et c'est le moment qu'un général, sans mission connue, avouée, choisit, sous le prétexte d'une promenade, pour renouveler cette guerre, détruire le pays par le fer et le feu, et faire périr sous les baïonnettes tout ce qui respirait dans cette vaste contrée !... »

Nous avons fait voir par les correspondances et

les rapports des représentans eux-mêmes, comment furent observées les mesures prétendues *conservatrices* du décret du 1er août. Quant aux efforts de Savary pour montrer dans l'effroyable conception des colonnes infernales, le fait isolé d'un furieux sans mission, il est impossible d'admettre cette excuse. Le 19 janvier, deux jours avant de commencer sa *promenade*, Turreau avait envoyé à Paris l'exposé de son plan, et nulle défense ne vint l'interrompre dans ses abominables exploits. Il y eut donc approbation, consentement de la part de l'odieuse dictature qui s'intitulait *Comité de salut public*, et dans laquelle se concentrait alors tout le gouvernement républicain.

Treize villes ou gros bourgs seulement, qui offraient aux républicains des centres importans, des positions à garder, étaient exceptés de l'incendie : Clisson, Saint-Florent, Montaigu, la Châtaigneraie, Sainte-Hermine, Machecoul, Chalonnes, Chantonnay, Saint-Vincent-d'Esterlange, Cholet, Bressuire, Argenton-le-Peuple et Fontenay-le-Peuple (Argenton-le-Château et Fontenay-le-Comte). L'arrêt destructeur enveloppait plus de sept cents communes.

Nous donnons le texte même de l'instruction formulée par Turreau.

« *Instruction relative à l'exécution des ordres donnés par le général en chef de l'armée de l'Ouest, contre les brigands de la Vendée*, 30 *nivose, an II* (19 *janvier* 1794).

» Il sera commandé journellement et à tour de

rôle un piquet de cinquante hommes, pourvu de ses officiers et sous-officiers, lequel sera destiné à escorter les pionniers et leur fera faire leur devoir. L'officier commandant ce piquet prendra tous les jours l'ordre du général avant le départ, et sera responsable de son exécution ; à cet effet, il agira militairement avec ceux des pionniers qui feindraient de ne point exécuter ce qu'il leur commanderait, et les passera au fil de la baïonnette.

» Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises pour se révolter contre leur patrie, seront passés au fil de la baïonnette. On en agira de même avec les filles, femmes et enfans qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées ; mais aucune exécution ne pourra être faite, que le général ne l'ait préalablement ordonnée.

» Tous les villages, métairies, bois, genêts et généralement tout ce qui peut être brûlé, sera livré aux flammes, après, cependant, que l'on aura distrait des lieux qui en sont susceptibles toutes les denrées qui y existeront ; mais, on le répète, ces exécutions ne pourront avoir leur effet que quand le général l'aura ordonné. Le général désignera ceux des objets qui devront être préservés de l'incendie.

» Il ne sera fait aucun mal aux hommes, femmes et enfans en qui le général reconnaîtra des sentimens civiques, et qui n'auront pas participé aux révoltes des brigands de la Vendée ; il leur

sera libre d'aller sur les derrières de l'armée pour y chercher un asile, ou de résider dans les lieux préservés de l'incendie. Toute espèce d'armes leur sera cependant ôtée, pour être déposée dans l'endroit qui sera indiqué par le général. »

On le voit, tous les individus convaincus d'avoir *antérieurement* pris les armes, y compris les *filles, femmes et enfans*, toutes les personnes même simplement *suspectes*, étaient vouées à la mort, sauf approbation du général, il est vrai ; mais comme cette approbation était accordée d'avance, comme la qualité de *rebelle* ou de *suspect* était assez élastique pour embrasser tout le monde, les prétendues exceptions n'étaient qu'une atroce ironie.

Il est juste que l'histoire associe au nom de Turreau, dans son exécration, les noms des misérables qui conduisirent, sous lui, les colonnes infernales : Grignon, Cordellier, Bonnaire, Huché, Amey, Caffin, Dufour, Charlery, Dalliac, Grammont, Beaufranchet, Moulin aîné, Moulin jeune, Boucret, Duquesnoy, Crouzat, Robiquet (1).

Turreau, en personne, partit de Doué avec la colonne de Bonnaire, le 21 janvier, pour commencer son œuvre et se porter sur Cholet, point central où devait aboutir le réseau de sang et de flammes. C'était dignement célébrer le lugubre anniversaire du régicide.

---

(1) Beaufranchet était un gentilhomme (le comte d'Oyat de Beaufranchet) de la province d'Auvergne. — Grammont, qui avait, pour vrai nom, *Noury*, était un ex-acteur du Théâtre-Français, où il jouait les premiers rôles tragiques et comiques.

CHAPITRE III.

Les colonnes infernales. — Rapports de leurs chefs. — Vaines plaintes des autorités patriotes. — Des rassemblemens royalistes se reforment. — Derniers combats de La Rochejaquelein. — Il s'empare de Chemillé. — Sa mort.

Le signal est donné. Sur un diamètre de vingt lieues, commencent à s'élever douze larges sillons de feu. Tout est prévu, tout est ordonné pour que rien n'échappe. Les grains, les fourrages sont évacués sur les derrières, puis la torche anéantit méthodiquement les villages, les bourgs entiers ; des détachemens, envoyés à la ronde, vont brûler les métairies, les maisons isolées ; les pionniers sont chargés d'exécuter, dans les bois, de vastes abattis afin d'y propager le feu, et les flammes éclairent tous les genres d'atrocités que peut inventer la frénésie du crime.

Nous avons les rapports adressés à Turreau par les commandans des colonnes infernales. On peut juger, d'après ces irrécusables monumens, qu'il avait bien choisi ses aides. Et que l'on ne suppose pas, dans ces hommes, des esclaves de la discipline

militaire, exécutant, avec un stoïcisme triste et résigné, une effroyable consigne. C'est avec délices qu'ils se plongent dans le sang, c'est pour eux un amusement que l'incendie. Pour désigner ces affreuses exécutions, ils ont des termes ironiques, tout un vocabulaire de bourreaux en gaîté.

C'est Cordellier qui écrit de Beaulieu, le 22 janvier : « Je sors à l'instant de sommer la municipa-» lité de me déclarer s'il existait des contre-révolu-» tionnaires dans la commune: elle m'a déclaré qu'il » n'existait que des femmes dont les maris s'étaient » réunis aux brigands ; comme elles me paraissent » suspectes, je leur ferai *donner demain leur déjeu-» ner.* »

Autre rapport de Cordellier, en date du 23 : « Je » suis arrivé aujourd'hui, mon cher camarade, à » la Jumellière. *Je me suis chauffé très amplement* » ce matin, avant de partir de Beaulieu, de même » qu'en passant à Saint-Lambert. » Plus tard, il mande de Jallais : « Mes ordres ont été ponctuelle-» ment exécutés, et, dans ce moment, quarante mé-» tairies *éclairent* la campagne. » Cordellier, en quittant la Jumellière, dirige un de ses officiers sur Saint-Lezin avec un détachement. « Je lui avais » donné l'ordre, » écrit-il, « de livrer aux flammes » et de passer au fil de la baïonnette *tous les habi-» tans*, ce qu'il m'a dit avoir *ponctuellement exé-» cuté.* »

C'est Grignon, le ci-devant boucher, qui écrit le 22, d'Argenton : « Demain, je commencerai les » *feux de joie*, en brûlant et passant au fil de la

» baïonnette tout ce qui pourra se trouver au pou-
» voir de ma colonne. » Le même, de Cerizay, le 24 :
« J'ai parcouru les métairies et hameaux depuis
» Bressuire jusqu'ici. J'ai fait enlever une partie
» des subsistances : demain je m'occuperai à faire
» enlever le reste et je brûlerai après. Tous ceux
» qui se trouvent devant nous vont au *quartier-gé-*
» *néral.* » Puis, du même lieu, le 25 : « Je continue
» toujours de faire enlever les subsistances, et de
» brûler et de tuer tous ceux qui *ont porté* les armes
» contre nous : *cela va bien*, nous en tuons plus de
» cent par jour, enfin tous ceux que *nous croyons*
» nos ennemis. »

Grignon, dans un rapport précédent, se plaignait que les soldats cassassent leurs armes *en tuant à coups de baïonnettes les brigands que l'on rencontre dans les genêts et dans les bois.* « Ne vaudrait-il » pas mieux, » demandait-il, « les tuer à coups de » fusil? cela serait plus tôt fait. » Ensuite, pour économiser les munitions, on eut recours aux coups de crosse. Grignon écrit de la Pommeraye-sur-Sèvre, avec un épouvantable laconisme : « Je suis ar-
» rivé hier soir. J'ai parcouru les différens endroits :
» *j'ai brûlé et cassé la tête à l'ordinaire.* » Le chef de bataillon David anonce qu'il vient d'adopter le même procédé. « Par mesure d'économie, nous ne
» voulons plus user notre poudre à de *pareils moi-*
» *neaux.* Nos soldats ont trouvé un moyen plus éco-
» nomique de tuer. Avec la crosse de leurs fusils,
» ils cassent la tête aux ennemis du peuple ; mais
» je ne te cacherai pas que ce moyen deviendra, à

» la longue, coûteux en diable. Déjà les crosses de » fusils sont presque toutes endommagées, les bat- » teries s'en ressentent, et comme l'*ouvrage* donne » encore, je vais prendre sur moi de faire distribuer » plus de poudre à mes hommes. »

A son tour, Boucret mandait de Maulevrier : « J'ai perdu hier une journée entière, faute de » charrettes. Aujourd'hui, j'en fais charger soixante- » cinq au bourg des Echaubroignes, et je doute » encore si elles suffiront pour enlever toutes les » subsistances, et si je pourrai *l'allumer*. S'il ne me » restait que les brigands, je partirais de suite, car » je les ai bien éclaircis, et si je n'en avais pas be- » soin pour conduire les charrettes, je ferais tuer » le reste. »

Boucret put se donner le plaisir d'*allumer* les Echaubroignes, car il annonce, dans un rapport subséquent, qu'*il n'y reste pas une seule maison*, que *rien n'a échappé à la vengeance nationale*. Et le sang des femmes ruisselle parmi les débris fumans : « Au moment où je t'écris, » ajoute Boucret, « je fais fusiller quatorze femmes qui m'ont » été dénoncées. »

Ces expressions d'*allumer*, d'*éclairer*, de *faire des feux de joie*, c'étaient des équivalens d'*incendier*. *Envoyer au quartier-général*, ou *envoyer à l'hôpital*, ou *faire passer derrière la haie*, cela voulait dire *tuer*, dans l'argot de l'état-major infernal. *Purger le pays*, signifiait tout à la fois tuer et brûler.

De malheureuses petites créatures, égorgées avant d'avoir vu le jour, arrachées des entrailles

de leurs mères, figuraient, pantelantes, au bout des baïonnettes, dignes trophées pour une pareille campagne. Dans l'orgie du viol, du massacre, de l'incendie, les patriotes mêmes n'étaient pas épargnés. Vainement les municipaux se portaient au devant des colonnes, revêtus de l'écharpe aux trois couleurs qu'ils croyaient une sauvegarde infaillible. Les délégués de Turreau ne manquaient pas de prétextes, quand ils se donnaient la peine d'en chercher, pour traiter ces patriotes comme de faux républicains. Les gardes nationales étaient désarmées comme suspectes : des jacobins qui invoquaient leurs antécédens révolutionnaires, voyaient leurs femmes outragées, leurs maisons croulant dans les flammes. Ces patriotes, ainsi récompensés d'avoir servi d'auxiliaires et de guides aux troupes républicaines, exhalaient leur désespoir en cris douloureux. « Général, » écrivait à Turreau le président du tribunal de Cholet, « tes soldats, se » disant républicains, se livrent à la débauche, à » la dilapidation et à toutes les horreurs dont les » cannibales ne sont pas même susceptibles. Le » porteur de ma lettre te donnera tous les ren- » seignemens que tu as droit d'attendre pour » réprimer cette fureur destructive et punir les » coupables. »

Parmi les doléances patriotes, citons celles du régicide Lequinio. Nous avons déjà montré, ailleurs, dans quels termes l'impiété forcenée se traduisait sous sa plume. C'est lui encore, avec son collègue Laignelot, qui écrivait à la Convention : « Nous

» vous envoyons *une marmite à bon Dieu* qui nous » a été remise par le citoyen Gruot..... Une députation de l'île d'Aix vient de nous prévenir qu'elle » venait de charger pour nous à la messagerie, un » ballot renfermant toutes les *boîtes à bon Dieu* de » cette île, les *étuis à graisse*, en un mot, les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans » religieux. » On va juger maintenant si le sang répugnait à Laignelot. Dans une lettre de Rochefort, en date du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), qui obtint les honneurs de la lecture à la Convention, Lequinio s'exprime ainsi : « J'ai crié » partout qu'il ne fallait plus faire de prisonniers, » et, s'il m'est permis de le dire, je voudrais qu'on » adoptât les mêmes mesures dans toutes nos armées; nos ennemis alors usant de réciproque, il » serait impossible désormais que nous eussions » des lâches. Je crois qu'un décret pareil serait le » salut de la France : c'est à vous à juger si j'ai » tort. Quant à la Vendée, cela est indispensable, » si vous voulez en finir. Tout est glacé dans ce » pays. Presque toutes les administrations sont à » changer; mais il faudrait y envoyer des républicains d'ailleurs; car on n'y trouve que des *honnêtes gens*, et ces messieurs vont comme la » tortue (1). »

Pendant leur mission à Rochefort, lui et Laignelot firent (et ils s'en vantent), dîner le bourreau, le *guillotineur*, à leur table, afin de donner l'exemple

(1) *Moniteur*, frimaire an II.

du mépris des vieux préjugés. Lequinio avait donc fait ses preuves révolutionnaires. Eh bien! c'est lui qui dénonce les énormités des colonnes infernales; c'est lui qui est forcé d'établir un parallèle entre les épouvantables excès des troupes républicaines et la conduite des *brigands*, de rendre à ces derniers une quasi-justice. Nous transcrivons ici son rapport à la Convention :

« Le pillage a été porté à son comble. Les militaires, au lieu de songer à ce qu'ils avaient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs et à voir se perpétuer une guerre aussi avantageuse à leur intérêt. Beaucoup de simples soldats ont acquis 50,000 fr. et plus. On en a vu couverts de bijoux, et faisant dans tous les genres des dépenses d'une prodigalité monstrueuse. L'avidité d'acquérir du butin a mille fois engendré une fatale insouciance, dont le résultat a été le massacre des avant-postes, la surprise et la déroute des corps de défense. L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusque sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre.

» Les délits ne se sont pas bornés au pillage. Le viol et la barbarie la plus outrée se sont représentés dans tous les coins. On a vu des militaires républicains violer des femmes rebelles sur des pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras; on en a vu d'autres porter des enfans à la mamelle au bout de la baïonnette ou de la pique qui

avait percé du même coup et la mère et l'enfant. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers. Les filles et les femmes des patriotes mêmes ont été souvent *mises en réquisition ;* c'est le terme.

» Toutes ces horreurs ont aigri les esprits et grossi le nombre des mécontens, forcés de reconnaître souvent moins de vertus à nos troupes qu'aux brigands, dont plusieurs, il est vrai, ont commis des massacres, mais dont les chefs ont toujours eu la politique de prêcher les vertus, et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de générosité envers nos prisonniers.

» On a fusillé indistinctement tout ce que l'on rencontrait ou tout ce qui se présentait. Des communes venant se livrer, leurs officiers municipaux en écharpe à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle et fusillées sur l'heure. Des cavaliers armés et équipés, venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous et après avoir fait plusieurs lieues pour cela, ont été fusillés sans miséricorde.

» Les troupes patriotes n'ont en général employé aucun moyen pour faire aimer le parti qu'elles défendaient et gagner ce peuple grossier, *beaucoup plus facile à gagner cependant qu'à combattre*. Les généraux ont imité les despotes, qui semblent faire une partie d'échecs en faisant guerroyer les peuples qu'ils gouvernent.

» L'égarement des patriotes a été tel, que dans les incendies, dont plusieurs étaient nécessaires

peut-être, ils ont brûlé une immensité de blé et de fourrages, comme s'ils avaient tenu les brigands bloqués dans une enceinte, et comme si brûler leurs munitions n'était pas les forcer à faire une trouée si facile dans un pays couvert pour aller en dérober ailleurs, et occasionner par là des dévastations nouvelles, un accroissement inévitable à l'armée des rebelles, qui se renforcent toujours dans leurs marches.

» C'est une question, tout au moins, de savoir s'il est utile de brûler. En effet, brûler la chaumière de l'habitant des campagnes, c'est rompre son attache la plus forte à la société, le forcer à se retirer dans les bois, et le rendre brigand par nécessité.

» Si la population qui reste n'était que de trente à quarante mille âmes, le plus court sans doute serait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord ; mais cette population est immense ; elle s'élève encore à quatre cent mille hommes, et cela dans un pays dont les ravins et les vallons, les montagnes et les bois diminuent nos moyens d'attaque, en même temps qu'ils multiplient les moyens de défense des habitans. S'il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cent mille hommes ; mais je suis loin de le croire. Le peuple du pays est bon là comme ailleurs, et quand on prendra les mesures nécessaires, on l'amènera, malgré son fanatisme actuel et malgré toutes les fautes que nous avons commises, à entendre la raison et à s'en servir. »

A l'appui de ses dénonciations, Lequinio remit au Comité de salut public, le 28 germinal an II (17 avril 1794), une masse de pièces émanées des autorités républicaines de la Vendée, et que parapha bien et dûment le secrétaire de ce comité. Nous allons en donner quelques extraits. Ici encore, certains détails sont tellement hideux et repoussans, que nous avons hésité à les mettre sous les yeux de nos lecteurs ; mais quand cette affreuse époque trouve d'officieux apologistes pour jeter un voile sur tant de forfaits, il faut, dans l'intérêt de la vérité, surmonter ses répugnances ; il faut que ces horreurs soient montrées sans ménagement, telles qu'elles sont consignées dans d'irréfutables témoignages.

C'est d'abord le citoyen Chapelain, maire de la Floutière, qui va parler :

« Le général Grignon arrive aux Essarts ; il fait égorger, sur une liste insignifiante, vingt jeunes gens qui s'étaient conformés à la proclamation des représentans du peuple, avaient remis les armes et se comportaient bien. Ils m'avaient, en qualité de commissaire du district, aidé à briser les cloches de dix églises, et à désarmer au moins deux cents brigands. Il fit égorger des officiers municipaux en écharpe, et cela par une erreur de nom qu'il ne donna pas le temps d'expliquer. Dans le reste de la paroisse, il fusilla de toutes mains, sans exception ni formalité. Par ordre de Grignon, on m'arracha mon habit pour me fusiller. Un soldat me reconnut pour avoir suivi pendant toute la

guerre les troupes de la République; je prononçai le nom de mon ami, le général Joba, avec qui j'avais plusieurs fois donné la chasse aux brigands. Je parlai avec toute l'autorité de la vérité et l'ascendant de la vertu. Dix hommes de ma garde nationale furent sabrés, dont deux furent *mal tués* et en réchappèrent. A la Floutière, j'offris de lui donner une liste des grands coupables. Il me dit que c'était inutile. Il fit égorger les hommes de ma commune sans me consulter. La troupe pilla, incendia à tort et à travers. Je ne mentionne pas les cadavres épars faits par les soldats. On viola les femmes, on coupa un patriote et sa servante en morceaux, ainsi que deux vieilles femmes, dont l'une était en enfance.

» Grignon me dit qu'en entrant dans la Vendée il avait juré d'égorger tout ce qui se présenterait à lui ; qu'un patriote n'était pas censé habiter ce local ; que d'ailleurs la mort d'un patriote était peu de chose, quand il s'agissait du salut public ; je lui dis que cette dernière proposition était une vérité, mais qu'il ne fallait pas en abuser ; du reste, qu'il y avait bien des patriotes qui, pour le bien public, affrontaient les dangers.

» Je lui disais un soir : « Il y a quelques métairies ici où l'on trouverait bien de l'argent ; » il crut que je voulais les faire piller, et me dit : « Voilà où je vous connais républicain ; » je baissai les yeux et ne répondis pas. Il disait un jour : « On est bien maladroit, on tue d'abord ; il faudrait d'abord exiger le portefeuille, puis l'argent sous peine de la vie,

et quand on aurait le tout on tuerait tout de même. »

» Il voulut aller à Pouzauges; il me prit pour guide. Il y avait de jolies prisonnières au château; après dîner, Grignon et l'état-major allèrent *prendre le café de Cythère* avec elles; elles furent après fusillées.

» Le commandant de la garde nationale du Bonpère et la municipalité, vinrent à la Floutière consulter Grignon; il leur dit qu'il irait les voir, qu'il visiterait la garde nationale.

» Je l'accompagnai comme guide : quatre cents hommes furent sous les armes; il voulut les faire charger par son escorte; il hésita plusieurs fois; le nombre l'intimida; il n'avait que vingt-cinq à trente hussards et chasseurs. Les soldats se tenaient prêts à exécuter ce qu'ils appelaient le coup-de-temps. J'ai entendu dire dix fois depuis à Grignon, qu'il avait ouvert la bouche plusieurs fois pour donner l'ordre, et qu'il se repentait de ne l'avoir pas fait. Il ordonna le désarmement, et le lendemain on lui remit deux cents fusils; ce désarmement consternait ces braves gens qui avaient rendu des services essentiels. On partit de la Floutière après avoir incendié le bourg. Grignon m'ordonna de le suivre et de ne pas m'éloigner de lui. Dans la route, on pillait, on incendiait; depuis la première jusqu'aux Herbiers, dans l'espace d'une lieue, on suivait la colonne autant à la trace des cadavres qu'elle avait faite qu'à la lueur des feux qu'elle avait allumés.

» Quand il partit, il me dit : « Les villes de Fontenay et Luçon me dénoncent. Vous avez été avec moi : j'espère que vous me rendrez un témoignage favorable, au besoin ; » et voilà celui que je rends à la vérité. »

Maintenant, écoutons le comité de surveillance de la Société populaire et républicaine de Fontenay, composé des citoyens Macé, président ; Mathias, Cougnaud, Belliard et Quillet, secrétaire. Ce comité adresse à Lequinio diverses plaintes sur les *faits vexatoires commis par l'armée révolutionnaire*, entr'autres celle du citoyen Loyau. Il s'agit d'une colonne infernale qui se dirigeait de la Châtaigneraie sur la Caille :

« J'entends dans le village dont ma maison fait partie, le bruit des chevaux ; à ce bruit, je sors dans ma cour et je m'avance pour aller au devant de l'armée. Le premier cavalier qui m'aperçoit brûle deux amorces sur moi ; je lui dis que je suis patriote, et que les armes républicaines ne doivent être tournées que contre les ennemis de la chose publique ; je vais alors parler à un chef qui n'était pas encore dans ma cour ; le cavalier que je venais de quitter aperçoit dans la cour ma femme et ma nièce, il va sur elles le pistolet à la main, et leur demande le portefeuille ; je rentre dans la cour, qui, quoique grande, se trouve remplie par la cavalerie et plusieurs volontaires ; je fus consigné dans ma maison avec ma femme et ma nièce ; un officier m'arracha une montre et mon portefeuille, et le pillage le plus horrible eut lieu. Ce que les

brigands n'avaient pas emporté, les patriotes l'enlevèrent. L'armée, qui avait investi le village et qui s'était portée dans les villages voisins, s'était emparée de plusieurs habitans. Ces habitans furent fusillés sans forme de procès; vingt-sept périrent dans ma cour. Dans ce nombre des hommes tranquilles furent sacrifiés. Les membres de la commission municipale coururent les plus grands dangers ; ils furent traités de brigands et pillés comme tels. »

Du chef-lieu de la Vendée, nous vient ce rapport signé par le président et les membres du comité révolutionnaire, les citoyens Denfer, Bidal, Constantin, Gaspard, Gauly, Guergaine, Lambert et Rondard :

« Nos premières sentinelles, les avant-postes que nous opposions à nos ennemis jurés n'existent plus. Les patriotes des parages de Sainte-Hermine, les postes de Simon-la-Vineuse, la Rhéorte, etc., ne sont plus que des monceaux de cendres.

» Les ordres barbares du scélérat Huché, général à Luçon, sont des attentats les plus formels à la chose publique.

» Envoyé, dit-il, par le général en chef Turreau, pour incendier, massacrer tel pays duquel il ne connut jamais ni les principes des habitans, ni la position territoriale, cet homme, plus que suspect, tourne les armes de son pays (peut-être n'en eut-il jamais) contre son pays même ; le détail circonstancié peut vous en être transmis par les autorités constituées de Luçon.

» L'alarme universelle est répandue dans toutes les âmes ; nos derniers momens n'ont qu'un cri, celui de faire entendre à la République entière, que dans notre pays libre les droits de l'homme et du citoyen sont outragés par un monstre, dont la conduite (nous devons le dire) surpasse celle du cruel Néron. Hâtez-vous de demander aux autorités constituées de Luçon les crimes qu'elles peuvent reprocher à ce monstre.

» Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités.

» Elles vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé dont le coup d'œil lui déplaisait.

» Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite lui chercher de la salade, et où était un cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : « Coquine, si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, » je te violerai sur le cadavre, et te ferai fusiller » après. »

» Elles vous diront que ce monstre, ennemi de l'humanité, a fait commencer son incendie par les communes les plus près de Luçon ; ce qui a sonné l'alarme dans les pays avancés vers le nord, et par cette manœuvre, calculée sans doute, quelques hommes sans courage ont été, nous a-t-on dit, trouver l'*infâme* Charette.

» Elles vous diront que ce prétendu défenseur de la liberté a fait brûler, quoique très éloigné de l'ennemi, *plus de cent tonneaux de blé et tous les*

nombreux fourrages de ces mêmes communes libres. »

Les municipaux de la Roche-sur-Yon, d'Aizenay, de Palluau, fournissent aussi leur contingent à cet horrible exposé :

« Après le général Grignon, nous espérions, citoyens, que nos cantons ne seraient plus couverts de sang et incendiés. Nous avons de nos propres mains tué tous les brigands qui étaient dans nos parages ; mais Grignon avait donné l'incivique exemple du massacre des patriotes ; on l'avait vu, par passe-temps et pour essayer le tranchant de son sabre, couper en deux des enfans à la mamelle : il appelait cela une distraction patriotique. Commaire a été plus loin ; il en a fait une loi. Nous le voyons chaque jour prendre les premiers enfans venus, fils de républicain ou de brigand, peu lui importe ; il les saisit par une jambe, et les fend par moitié comme un boucher fend un mouton. Ses soldats en font autant. Si les autorités veulent réclamer, on les menace d'être fusillées, et nous vous écrivons ceci afin que tous ces malheurs finissent. »

Les citoyens Carpenty et Morel, commissaires municipaux près des colonnes infernales, écrivent à la Convention, sous la date du 4 germinal an II (24 mars 1794) :

« C'est avec désespoir que nous vous écrivons : mais il est urgent que tout ceci cesse. Turreau prétend avoir des ordres pour tout anéantir, patriotes ou brigands ; il confond tout dans la même pros-

cription. A Montournais, aux Épesses et dans plusieurs autres lieux, Amey fait allumer les fours, et, lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfans. Nous lui avons fait des représentations convenables ; il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait *faire cuire son pain*. D'abord on a condamné à ce genre de mort les femmes brigandes, et *nous n'avons trop rien dit;* mais aujourd'hui les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats et Turreau, qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs. Les *femelles* de royalistes manquant , ils s'adressent aux épouses des vrais patriotes. Déjà, à notre connaissance, vingt-trois ont subi cet horrible supplice, et elles n'étaient comme nous coupables que d'adorer la nation. La veuve Pacaud, dont le mari a été tué à Châtillon par les brigands, lors de la dernière bataille, s'est vue avec ses quatre petits enfans, jeter dans un four. Nous avons voulu interposer notre autorité ; les soldats nous ont menacés du même sort. »

Retraçons avec détail le martyre d'une des infortunées qui périrent par cet affreux supplice, dans un de ces fours où la révolution s'amusait à *cuire son pain*.

Madame Jouffrion était la veuve d'un commissaire civil vendéen guillotiné à Fontenay , la belle-sœur d'un brave officier tué au combat de Saint-Philbert-du-Pont-Charron, le 25 juillet 1793, avec Sapinaud de la Verrie. Dans l'invasion des colonnes infernales, madame Jouffrion se tenait cachée aux environs du Pont-Charron. Un four

était son asile. Là, une fidèle domestique, comme il y en eut tant parmi les Vendéennes, lui apportait chaque jour la meilleure nourriture qu'elle pouvait lui procurer. Mais un détachement passe dans cet endroit. Conduit vers sa proie par l'instinct du mal, un soldat se dirige vers le four, il l'ouvre, il découvre madame Jouffrion, et plein d'une joie féroce :

— Venez donc, dit-il à ses compagnons, venez voir le gibier dont j'ai trouvé le nid !

Tous accourent, tous applaudissent avec d'affreuses plaisanteries. La malheureuse femme espère attendrir le sergent qui commandait la troupe.

« —Citoyen, » lui dit-elle, « faites-moi grâce ; je » ne suis qu'une pauvre femme incapable de nuire » à la République : j'ai un fils et une fille en bas » âge, ils mourraient sans moi : vous leur avez ôté » leur père, laissez-leur au moins leur mère. Je » vous en supplie, citoyen ; au nom de Dieu, grâce ! » grâce ! Ah ! laissez-moi dans ma cache !

— Eh bien ! oui, nous t'y laisserons, répond le sergent.

Puis, refermant le four :

— Allons, dit-il à ses soldats, laissons là cette pauvre brigande.

Les soldats ne pouvaient en croire leurs oreilles, car ce sergent n'était pas coutumier d'humanité. Madame Jouffrion le bénissait et se croyait sauvée.

Mais cette pitié apparente n'était qu'une féroce ironie. Un moment après, le sergent revient avec ses hommes, apportant des fagots. Il rouvre la

cache, il y trouve madame Jouffrion à genoux, son chapelet à la main. Il ordonne de jeter les fagots dans le four. La malheureuse comprend alors pour quelle mort on l'a gardée. Elle implore ces cannibales avec des angoisses déchirantes.

— Ah ! s'écriait-elle, vous m'aviez fait grâce, mes bons messieurs ; pourquoi vous en repentir? J'aurais prié pour vous avec mes enfans, mes pauvres enfans !

Mais le sergent avait battu le briquet ; avec un bouchon de paille il mettait le feu au bois.

— Citoyenne, disait-il, tu m'avais demandé de te laisser là-dedans ; je t'y ai laissée, de quoi te plains-tu ?

Et il alluma sa pipe au four déjà tout enflammé.

Madame Jouffrion cessa de demander grâce à ce monstre et se mit à prier Dieu. Bientôt, pressée par l'excès de la souffrance, elle tenta de s'élancer dehors : les Bleus la repoussèrent avec leurs baïonnettes, en riant et en disant :

— Restes-y, puisque tu nous as demandé de t'y laisser.

La martyre, rejetée dans la fournaise, s'y roula, s'y tordit. Cependant elle priait toujours, elle chantait des cantiques, en y mêlant le cri de : *Vive le Roi!* et les noms de ses enfans, Louis et Marie-Julie. Les Bleus restèrent là, savourant l'agonie de leur victime, jusqu'au moment où s'éteignit sa voix. Alors, ils s'en furent conter leur *farce* à la garnison de Chantonnay. Des paysans entendirent l'horrible histoire de la bouche de l'un des Bleus;

le lendemain, ils allèrent au four; ils n'y trouvèrent qu'un peu de cendre, des débris d'ossemens calcinés, qu'ils enterrèrent avec respect non loin de là (1).

Ce n'est pas seulement cette partie de la Vendée qui vit ce raffinement d'atrocité. Champtoceaux, sur les bords de la Loire, garde la mémoire d'un épouvantable holocauste. Une trentaine de personnes, la plupart femmes et enfans, s'étaient cachées dans une cave, près du bourg. Elles y furent découvertes : les républicains entassèrent du bois devant l'orifice, les victimes furent asphyxiées ou brûlées. Il échappa un seul enfant, que sa mère, par un mouvement désespéré, jeta hors du souterrain, au moment où l'on allumait le feu. Il dut la vie aux supplications que l'infortunée, s'oubliant elle-même, adressait pour lui aux bourreaux (2).

La municipalité des Herbiers avait consigné ses plaintes dans un procès-verbal journalier, signé par les citoyens Maruteau, maire, et Jouet, secrétaire-greffier ; on y lit :

« Chaque jour nous avons donné des renseignemens au général Amey et nous n'avons pu le décider à reconnaître les brigands, même une seule fois, soit à Bazoges, soit à Beaurepaire, soit à la

(1) Le fils de cette martyre est mort à Fontenay il y a trois ans ; sa fille, madame de Pontlevoy, vit encore.

(2) Dans les temps actuels, il s'est retrouvé des hommes capables d'associer les armes françaises à de pareilles horreurs. L'exécration du monde civilisé se rappelle l'expédition du Dahara, en 1845, et les grottes où sept à huit cents Arabes, la plupart aussi, femmes et enfans, furent livrés au même supplice par le colonel d'état-major Pélissier.

Gaubretière, où ils s'étendaient de jour en jour. Il nous a fallu souffrir la douleur de le voir occuper son armée à dépouiller les maisons même des patriotes dans les campagnes des Herbiers. »

Puis, à la date du 12 pluviôse (31 janvier).

« Dans une distance de trois lieues, rien n'est épargné : les hommes, les femmes, les enfans même à la mamelle, les femmes enceintes, tout périt par les mains de sa colonne. En vain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, demandent la vie à ces forcenés ; ils ne sont pas écoutés ; on les égorge. Pour achever de peindre les forfaits de ce jour, il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables, et quand de malheureux cultivateurs, connus de nous par leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs bœufs, il n'en a pas fallu davantage pour les fusiller ; on a même frappé à coups de sabre des bestiaux qui s'échappaient. Nous allons citer un fait.

« La colonne se disant révolutionnaire de Grignon, après avoir, dans le village de la Roche, commune du Petit-Bourg-des-Herbiers, assassiné quantité d'individus, tant hommes qu'enfans, dont une grande partie était connue patriote et travaillait au service de l'armée, arrive à la maison de la Pépinière, à un demi-quart de lieue des Herbiers. Elle appartenait au citoyen Joubert (1), excellent

---

(1) Probablement M. de Jousbert, le gentilhomme patriote dont il a été question au commencement de la guerre.

patriote; on la condamne tout de suite à l'incendie; un domestique généralement reconnu patriote est fusillé. »

Ces autorités, qui s'indignent d'être ainsi payées de leur zèle civique, elles n'auraient élevé aucune plainte, si Grignon, Huché et leurs pareils, n'avaient pillé, brûlé, égorgé que des royalistes; mais une fois déchaîné, le tigre ne s'arrête pas au milieu des voluptés du sang, et les révolutionnaires de la Vendée voyaient se tourner contre eux les mesures d'extermination qu'ils avaient invoquées tant de fois.

Pour clore ces témoignages que la révolution donne contre elle-même, empruntons quelques lignes aux *Mémoires d'un ancien administrateur des armées républicaines* :

« On ne sera plus étonné, » dit-il, « que des hommes qui se sont livrés à ces excès de barbarie aient porté des enfans au bout de leurs baïonnettes, et qu'ils en aient brûlé d'autres dans leurs berceaux; qu'ils aient violé et ensuite égorgé des femmes sur les autels, et qu'avec la pointe de leurs sabres ils aient gravé ces actions infâmes sur la pierre teinte du sang de leurs victimes.

» J'ai vu et lu une inscription de ce genre dans la chapelle du château de la Salle, près Machecoul. On n'a pas d'expression pour peindre toutes les horreurs que l'indiscipline, la licence la plus libidineuse et l'irréligion ont fait commettre dans ce temps de vertige et de fureur. »

Malgré les cris poussés même par les patriotes,

Turreau s'applaudissait de son œuvre. Le 24 janvier, après avoir reçu les premiers rapports de ses lieutenans, il écrivait de Cholet au Comité de salut public :

« J'ai commencé l'exécution du plan que j'avais conçu de parcourir la Vendée sur douze colonnes. Haxo, que j'ai prévenu de ce mouvement, a divisé ses forces en huit parties qui marchent à ma rencontre, et qui viendront bientôt aboutir à mes extrémités (1). Ce qui reste de rebelles ainsi cernés, je ne crois pas qu'il en puisse échapper; c'est, du moins, le moyen le plus sûr de parvenir à leur parfait anéantissement. Mes colonnes de droite et de gauche ont déjà fait des *merveilles* ; pas un rebelle n'a échappé à leurs recherches. Une quantité de grains a été découverte, et des ordres aussitôt donnés pour les faire filer sur les derrières. Ce surcroît de subsistances, qu'on ne peut encore calculer, offre à l'armée que je commande de très grandes ressources. J'espère avoir aussi bientôt à vous offrir une collection assez intéressante de vases sacrés, d'ornemens d'église et autres effets d'or et d'argent que l'on a trouvés très soigneusement cachés. J'ai recommandé qu'on étende une surveillance particulière sur les armes, et les recherches qu'on a faites à cet égard ont déjà eu quelque succès. Enfin,

(1) Les huit colonnes d'Haxo devaient se trouver, le 26 janvier, rendues aux points suivans : Creil-Bournezeau, la Roche-sur-Yon, Aizenay, Palluau, Légé, Saint-Étienne-de-Corcoué, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Bouaie.

si mes instructions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitans, que ceux qui, cachés dans le fond des forêts, auront échappé aux plus scrupuleuses perquisitions ; car, citoyens représentans, je dois *vous observer* que je désespère de pouvoir incendier les forêts, et, si vous n'adoptez la mesure indispensable et unique que je vais vous proposer, elles serviront longtemps d'asile impénétrable à un grand nombre de coquins. Il faut que tout ce qui existe de bois de haute futaie dans la Vendée, soit abattu ; on peut en faire la vente par adjudication, à charge de vider le pays dans un temps déterminé. Cette contrée ainsi découverte, la liberté des routes sera bientôt rétablie, et nos ennemis anéantis jusqu'au dernier. »

Quelques jours après, il mandait au ministre de la guerre : « Les généraux chargés de conduire les diverses colonnes, ont *assez bien* secondé mes intentions ; elles ont passé au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient qu'un nouveau signal de rebellion..... On a incendié métairies, villages, bourgs (1). »

Turreau trouvait ses intentions *assez bien secondées*. Cet éloge restrictif prouve qu'il aurait voulu quelque chose de plus encore. Il est vrai qu'on n'avait pas pu, comme il le dit, incendier les bois.

---

(1) Voir ces rapports, ainsi que tous ceux des généraux des colonnes infernales, dans l'ouvrage du républicain Savary.

D'abondantes pluies d'hiver les avaient trop mouillés. Ce fut le salut de tout ce qui échappa.

Qu'on se représente la situation de cette population infortunée, pressée de toutes parts, traquée, comme des bêtes fauves, par la torche et le fer! Hommes, femmes, enfans, tous ceux que la flamme et la fumée ont prévenus assez tôt, ont fui précipitamment. Quelque habitation écartée, intacte encore, mais qui ne le sera pas long-temps, reçoit, pour la nuit, tous les fugitifs qu'elle peut contenir. Les hommes reposent dans la grange voisine, non sans faire un guet attentif. Les femmes, les enfans, s'étendent tout habillés sur une couche de paille qui recouvre le carreau de la maison déjà en partie démeublée. Plus d'une noble dame fut heureuse de partager ce lit de la misère. Avant l'aube du jour, tout le monde est sur pied. On dit ensemble la prière, — et cette prière du matin, combien elle est fervente, quand on pense que l'on a tant de chances de ne pas dire celle du soir! Les femmes et les filles se hâtent de traire les vaches, de préparer la soupe. On ôte la paille qui a servi de couche et qui aviverait l'incendie. Les bestiaux sont conduits dans les champs, pour qu'ils ne soient pas brûlés dans leur étable. Après que la soupe est mangée, chacun se munit d'un morceau de grossier pain de seigle, avec un peu de beurre ou de lard, si l'on est encore assez riche pour en posséder; puis on se disperse aux alentours. Les hommes se portent sur quelque éminence, afin d'épier l'approche de l'ennemi. Enveloppées d'une mante de

grosse étoffe noire, les femmes en relèvent le capuchon par dessus leur coiffe, dont la blancheur risquerait de les trahir, et elles se blottissent dans un fossé, derrière une haie, dans les genêts et les bois. Les genêts valaient mieux, car ils conservaient leur feuillage, au lieu que la saison avait dépouillé les forêts. Là, ces pauvres femmes se tiennent accroupies sur la terre mouillée ou glacée, recevant les froides pluies que, toutefois, elles doivent bénir, puisque ces pluies seules préservèrent bois et broussailles.

Dès le jour levant, les tambours ont au loin retenti. Les colonnes infernales reprennent leur marche et leurs exploits. Les soldats s'étendent par petits détachemens; les tambours continuent de résonner dans toutes les directions : des coups de fusil annoncent que des infortunés, découverts dans leur asile, sont l'objet d'une horrible chasse. L'incendie avance, de village en village, de métairie en métairie. Des maisons, des granges pleines de foin, montent les tourbillons d'une épaisse et noire fumée que le vent répand sur la campagne, et qui va se confondre avec le ciel triste et brumeux. Une sinistre odeur s'y mêle. Le bruit se rapproche; la maison, la grange que les fugitifs viennent à peine de quitter, passe, à son tour, sous le niveau de feu. Au pétillement des flammes, au fracas des toits qui croulent, s'unissent les hurlemens des chiens, les beuglemens sourds des bestiaux. Avertis par l'instinct de leur conservation, les bœufs cessent de brouter l'herbe, et aspirent avec effroi cette odeur

et cette fumée ; puis, à travers tous ces bruits lugubres, on distingue les voix féroces des satellites de Turreau, les acclamations de leur joie sanguinaire quand ils atteignent un fugitif, les imprécations de leur rage si cette proie parvient à leur échapper. Comme des démons au milieu de leurs flammes, on croirait qu'ils prennent possession de l'empire de l'enfer.

Souvent, les Bleus passent tout près de l'abri qui cache des fugitifs. Ceux-ci, le cœur palpitant, redoublent les élans de leurs silencieuses prières : leurs mains pressent, avec un surcroît de ferveur, les grains de leur chapelet. Les mères serrent plus fortement leurs enfans contre leur sein. Étonnante faveur du ciel ! les plus petits eux-mêmes semblent comprendre ces étreintes magnétiques : il n'y a peut-être pas d'exemple que leurs cris aient trahi l'asile de leurs parens. D'ailleurs, les genêts surtout inspiraient une telle crainte aux républicains, qu'ils ne s'y hasardaient pas. Dans ces espèces de taillis épineux et serrés, ils n'auraient pu pénétrer qu'en se dispersant, et ils redoutaient de s'y trouver tout-à-coup face à face avec le désespoir de quelques Vendéens armés.

Peu à peu, le bruit s'affaiblit : les poitrines oppressées commencent à se dilater. Les tambours battent encore, mais au loin et pour la retraite. Cette journée d'hiver, plus longue, par les angoisses qui l'ont remplie, que les plus longs jours d'été, touche enfin à son terme. Les chouettes quittent leur gîte. Ces oiseaux à la triste voix, sont, pour

bien des infortunés, la colombe de l'arche; car la chouette annonce la nuit, et la nuit, c'est une trève momentanée. Alors, du milieu des genêts, sortent les pauvres gens qui s'y tenaient tapis. Parfois, deux fugitifs sont tout surpris de voir que, tout près, était un compagnon de misère inaperçu pour chacun d'eux, tant l'effroi paralysait tous les mouvemens et tenait toutes les bouches muettes. On retourne chercher un abri pour la nuit dans les ruines qui survivent aux flammes; on retrouvera peut-être quelques provisions enfouies; quelques vaches nourricières, lâchées dans les taillis, auront échappé. Dans ce rendez-vous commun, on se compte, on se cherche, on s'appelle. Que d'embrassemens entre les membres d'une famille, que de pieuses actions de grâce, quand personne n'est absent ! Que d'amères douleurs quand un être chéri ne se retrouve point ! Plus d'une fois, il arriva que des malheureux, accourus trop tôt vers les débris de leurs maisons pour les disputer à l'incendie, furent massacrés par les Bleus, qui revinrent sur leurs pas; mais, en revanche, si les hommes armés qui épiaient le départ des colonnes, atteignaient quelques traîneurs, justice en était bientôt faite (1).

(1) Nous devons les traits de ce tableau à madame la comtesse de la Bouère, qui, cachée dans le pays, au milieu des colonnes infernales, a partagé toutes ces souffrances. Elle accoucha dans cette horrible situation, et elle fut obligée, au bout de trois jours, de se sauver à pied, par un temps d'hiver, emportant son enfant. Poursuivie, elle dut même le laisser dans un sillon. Cet enfant est, aujourd'hui, madame la vicomtesse de Caze.

Ces affreuses circonstances produisaient, chez d'humbles paysannes, d'admirables traits de dévoûment et de courage. On en vit, sous les baïonnettes, refuser de démentir par un seul mot leur foi politique et religieuse. Elles mouraient les yeux levés au ciel. Parmi bien d'autres, on a conservé les noms de mademoiselle Baudriau, de la Plaine, près Maulevrier; des femmes Augereau et Baranger, de Somloire, dans le même canton. Rencontrées par les républicains, sommées de racheter leur vie par un cri, un seul cri de *vive la République !* elles recommandèrent leur âme à Dieu, firent entendre ces mots : *Vive la religion! vive le Roi!* et reçurent la palme du martyre.

Les femmes mouraient en priant, les hommes voulurent mourir en combattant. Dans les quatre premiers jours de leur effroyable promenade, les chefs des colonnes infernales (nous le voyons par leurs rapports), n'avaient nulle part trouvé de résistance : ils n'avaient eu que la peine d'égorger lâchement leurs victimes. Mais, sous cette étreinte de feu où Turreau avait cru anéantir la Vendée, on vit, au contraire, se reformer des armées.

La Rochejaquelein sortit avec Stofflet de la forêt de Vezins. Il se porta vers Saint-Lezin. Le même jour, Pierre Cathelineau et La Bouère avaient fait un rassemblement de cinq à six cents hommes sur la lande de Cabournes, paroisse de Jallais. Une partie n'était armée que de bâtons. Apprenant que l'on avait vu La Rochejaquelein vers Saint-Lezin, ils allèrent, le 25 janvier, se réunir à lui. Un autre

brave officier, le chevalier Piet de Beaurepaire, venait d'arriver d'outre-Loire. Très connu, très aimé, surtout dans les environs des Aubiers, il avait à venger le sang de tous les siens (1).

Même après cette jonction, La Rochejaquelein n'avait pas mille hommes sous son commandement. C'est à Cordellier qu'il voulut d'abord demander compte de ses forfaits. Ce général était, depuis l'avant-veille, à la Jumellière; au moment où La Rochejaquelein se disposait à marcher contre lui, un bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, stationné à Sainte-Christine, vint attaquer la troupe royaliste. La Rochejaquelein rencontre cette colonne au moulin de Grouteau, sur le ruisseau du Jeu ; il la met en déroute complète. Poursuivis jusqu'à Sainte-Christine, les Bleus s'enfuient vers Mont-Jean et Chalonnes.

De Sainte-Christine, La Rochejaquelein revint aussitôt vers la Jumellière. Cordellier en était parti le matin, pour se porter sur Nevy, déjà incendié. Partout, ce n'était que sang et ruines fumantes. A la Jumellière, les Vendéens trouvèrent trente ou quarante hommes, femmes ou enfans nouvellement égorgés. Parmi ces cadavres, était celui d'un prêtre constitutionnel, nommé Thubert, fils d'un notaire

(1) Le chevalier Piet de Beaurepaire avait eu, à Savenay, son frère tué en combattant, son père fusillé, sa mère tellement maltraitée qu'elle mourut vingt-quatre heures après, sa jeune sœur même, âgée de huit ans, atteinte d'un coup de sabre sur la main. Elle est, aujourd'hui, madame de Lusignan, et elle conserve encore la cicatrice de cette blessure.

de Chemillé, patriote connu, un des administrateurs du département. Thubert était venu signaler à Cordellier l'apparition de quelques *brigands* dans les bois voisins. Les patrouilles envoyées contre eux n'ayant pu les atteindre, Cordellier avait déchargé sa colère sur Thubert, qui lui parut *infiniment suspect*, dit-il dans son rapport, *avec d'autant plus de raison que c'est un prêtre*. La qualité même de *jureur* n'effaçait plus le crime du caractère sacerdotal.

Grâce à l'audace et à la promptitude de ses mouvemens, La Rochejaquelein avait passé entre les colonnes ennemies et se trouvait ainsi sur les derrières de Turreau. Le lendemain, 26 janvier, par une marche rapide à travers les bois, il se jetait sur Chemillé, mettait en fuite la garnison, composée de six cents hommes des bataillons le Vengeur, de la Réunion et des Deux-Sèvres, s'emparait des armes, des munitions; le même jour, défiant toutes les poursuites, il rentrait dans la forêt de Vezins pour préparer des expéditions nouvelles.

Turreau destitua le commandant de Chemillé; puis, pour s'épargner la peine de garder cette ville, où, cependant, dominait l'opinion républicaine, il la fit évacuer et brûler.

Sur différens points, d'autres noyaux vendéens se formaient. Sapinaud de la Rairie, revenu d'outre-Loire et secondé par MM. de Vaugiraud, de Concise, du Chillou, réunissait, vers les Herbiers et la Gaubretière, les élémens de l'ancienne armée du Centre. Un intrépide paysan, Richard, labou-

reur à Cirière, se mettait à la tête de la division de Cerizay. Sur les limites du pays nantais, à la Regrippière, les deux frères de Bruc du Clairet, commandaient une petite troupe. Tout près de là, sur la lisière angevine, Beauvais, sorti des retraites de la forêt de Leppo, se joignait à quelques braves, et le village de la Poterie, dans la paroisse de Tilliers, servait de rendez-vous à leur rassemblement.

La Rochejaquelein résolut de se porter vers ce canton pour réunir ces forces aux siennes et livrer des combats plus sérieux. Il fallait, pour cela, passer une seconde fois entre les colonnes infernales. Le 28 janvier, La Rochejaquelein quitta la forêt de Vezins, se dirigeant du côté de Saint-Macaire et de Montfaucon. Arrivé, vers deux heures de l'après-midi, au bourg de Trémentine, il apprend qu'un détachement de la garnison de Cholet brûle et saccage Nuaillé. Il fait un détour pour donner la chasse à ces incendiaires. Il les surprend ; presque tous sont tués. Comme il poursuivait, dans la direction de Cholet, quelques fuyards, il en aperçoit deux dans un champ, sur le bord de la grande route, au lieu nommé la Haie-Bureau. On veut tomber sur eux. La Rochejaquelein accourt avec Stofflet et Laville-Baugé. « Ne les tuez pas, » crie-t-il, « je veux les faire parler ; » et s'adressant à ces républicains : « Rendez-vous, je vous fais grâce. » L'un d'eux fait semblant de se rendre ; mais au moment où La Rochejaquelein et Laville-Baugé s'arrêtaient, il met son fusil en

joue. M. Henri montait un cheval mieux équipé que les autres, et qu'il avait eu de M. de Baugé, en échange du sien, plus petit et de moindre apparence. Après avoir visé d'abord M. de Baugé, le fantassin dirige son arme sur La Rochejaquelein, qu'il reconnaît, sans doute, pour le chef. Le coup part : frappé à la tête, le général vendéen tombe mort ; — mort par le bras d'un homme qu'il épargnait. L'assassin fut sabré aussitôt. Dans le trouble du premier moment, son camarade put s'échapper. Navrés, les compagnons de La Rochejaquelein creusèrent une fosse à quelques pas, de l'autre côté de la route, et se hâtèrent de l'ensevelir, en cachant bien la place, pour que les restes du jeune héros échappassent, du moins, aux outrages. On a dit qu'ils enterrèrent dans la même fosse lui et son meurtrier. C'est une erreur suffisamment démentie par le respect et l'amour des Vendéens pour leur général. Une pareille communauté de sépulture leur eût semblé une profanation.

Ainsi périt, à l'âge de vingt et un ans quatre mois et vingt-neuf jours, Henri de La Rochejaquelein. Aucune mémoire n'est restée, chez les Vendéens, plus aimée, plus populaire. D'autres chefs ont offert l'exemple de la même valeur, des mêmes vertus ; il en est que l'on vénère comme des saints ; mais il y avait, chez M. Henri, quelque chose de si brillant, de si chevaleresque, de si entraînant ; une si vive inspiration rayonnait sur son noble visage, qu'il a gardé une place à part dans tous les souvenirs. Lorsqu'on pense à son extrême jeunesse,

l'étonnement se joint à l'admiration. Sa modestie allait parfois jusqu'à l'excès. Nous avons dit à quel point il poussait, dans le conseil, l'insouciance pour son avis. Si on lui en faisait des reproches, il répondait : « Pourquoi veut-on que je sois un » général? je ne veux être qu'un hussard, pour » avoir le plaisir de me battre. » Et lorsqu'on parlait des chances de rétablissement de la monarchie. — « Le Roi, » disait-il, « me donnera bien » un régiment de hussards. » Là se bornait l'ambition personnelle de ce généralissime qui vit une émigration de soixante mille âmes, pressée par tous les dangers, par tous les besoins, se mettre sous sa garde et sa conduite : tâche immense pour laquelle l'insouciant jeune homme sut se faire assez mûr.

Si ardent au combat, La Rochejaquelein conservait toujours, pour les vaincus, cette humanité dont il fut victime. Quant à ses soldats, il était leur idole. M. Henri, c'était le type du gentilhomme de la Vendée, comme Cathelineau celui du paysan vendéen. Les vieux métayers avaient béni son berceau, les jeunes gens avaient grandi avec lui. De sa part, il y avait une bonne humeur toute naturelle, toute gracieuse ; de leur côté, une familiarité où le respect se mêlait à l'affection. La nature de ces rapports mutuels se peint parfaitement dans le nom tout simple de *Monsieur Henri*, encore prononcé avec émotion par les derniers vétérans qui portent sur leur corps les glorieuses cicatrices de la *Grande guerre*.

Les témoins du funeste événement convinrent de le cacher aussi long-temps qu'il se pourrait. Cette circonstance, le manque absolu de communications avec le monde, expliquent l'incertitude qui a long-temps régné sur sa date précise ; mais les indications les plus positives ne laissent maintenant aucun doute.

Les républicains n'eurent d'abord qu'une vague connaissance de la mort de La Rochejaquelein ; car plusieurs de leurs bulletins le placent encore à la tête des royalistes, quinze jours ou trois semaines après qu'il n'était plus. Turreau, d'après les bruits qui couraient, ordonna des informations minutieuses. « J'ai ordonné au général Cordellier, » écrivait-il à la Convention, le 13 février, « de » faire déterrer La Rochejaquelein, et de tâcher » d'acquérir la preuve de sa mort. » Quel éloquent éloge pour le jeune homme qui inspirait, avec sa faible troupe, une si grande crainte à la République ! Voici ce que Poché, commandant de Cholet, manda, le 18 du même mois, à Turreau, sur le résultat de ses recherches :

« D'après ta lettre d'hier, je me suis donné tous les mouvemens possibles pour me procurer des renseignemens certains sur la mort de La Rochejaquelein, et, aujourd'hui, je ne crois pas qu'il soit permis d'en douter.

» Le lendemain de l'excursion des brigands sur la grande route de Saumur, où ils massacrèrent plusieurs de nos volontaires qui rejoignaient, on a entendu dire à des femmes de Trémentine :

Faut-il avoir perdu un si bon général! Depuis, il n'a paru dans aucune expédition, et il eût été jaloux de se montrer à celle de Cholet. Lorsqu'on a questionné les prisonniers sur leur héros, ils ont gardé le silence.

» Mais j'ai des renseignemens plus certains encore ; les voici : un de mes espions, qui ne m'a jamais trompé, est venu m'assurer que La Rochejaquelein avait été tué le 9 pluviôse (28 janvier), sur le grand chemin près de Nuaillé, à une lieue de Cholet, en chargeant de nos volontaires qui rejoignaient; qu'il avait reçu une balle à la tempe droite, et qu'il devait être enterré aux environs. J'y ai été faire des recherches qui ne m'ont pas réussi. J'ai questionné de nouveau mon homme; il m'a dit qu'il était sûr de la mort de La Rochejaquelein, comme de sa propre existence ; qu'il en tenait tous les détails de ceux qui y étaient ; qu'un de nos chasseurs, se voyant pressé par La Rochejaquelein, s'était retourné et lui avait tiré son coup de fusil ; qu'un nommé Loiseau, de Trémentine, *bras droit de son général*, avait vengé la mort de son maître et tué le chasseur ; qu'ils avaient de suite enterré, non loin de là, leur mort, et l'avaient mis nu, de peur que nous puissions le reconnaître (1). »

On a écrit qu'en présence du corps inanimé de

(1) Sous la Restauration, les restes de La Rochejaquelein furent exhumés : le trou de la balle dans les os de la tête les rendait assez reconnaissables. Ils furent transportés à Saint-Aubin-de-Baubigné, lieu de la sépulture de sa famille. Une croix marqua la place qui les avait reçus d'abord. Elle a été renversée depuis la révolution de

M. Henri, Stofflet, loin de s'unir à la douleur de tous, avait dit brutalement : *Ce n'était pas le Pérou que votre La Rochejaquelein;* qu'il n'avait songé qu'à se constituer général à sa place (1). Il y a, sur ce fait, plus que des doutes. Supposât-on Stofflet capable d'une telle parole, comment les Vendéens l'auraient-ils supportée ! Dans sa rude nature, l'intrépide garde-chasse aimait sincèrement La Rochejaquelein. Il a pu chercher, dans l'intérêt de la cause commune, à prévenir le découragement, à défendre les assistans contre l'excès de leur douleur ; il aura dit que cette perte si grande ne devait pas, cependant, les faire désespérer de l'avenir : cette pensée, Stofflet l'aura traduite avec l'énergie peu académique du soldat ; mais la phrase mise dans sa bouche ne nous paraît probable ni par les mots ni par le sens. Nous en croyons le capitaine de la paroisse de Trémentine, Bloin, présent à la mort de M. Henri. Vingt-six ans plus tard, racontant cet événement, il déclarait en termes formels, que l'on a écrits sous sa dictée : « M. Stofflet ne » dit point : *Votre La Rochejaquelein n'est pas* » *grand'chose* (2). » Loin d'avoir montré une odieuse

---

juillet, aussi bien que celle qui indiquait, tout près de là, l'endroit où tomba le jeune héros. Nous avons vu les restes mutilés de cette dernière, dans le fossé de la grande route. Entre quelques arbres funèbres, on découvre, à fleur de terre, la pierre qui servait de base à l'autre croix.

(1) *Mémoires de madame la marquise de La Rochejaquelein.*

(2) *Voyage dans la Vendée*, par M. Sapinaud de Bois-Huguet, imprimé à la suite des *Mémoires de madame de Sapinaud.*

insensibilité, Stofflet manifesta une douleur que la rudesse ordinaire de son caractère rendait encore plus significative. *Il pleurait comme un enfant,* dit, dans ses Mémoires, le brave Delaunay, de Maulévrier, un de ses fidèles compagnons d'armes.

C'est un devoir pour l'historien de laver Stofflet d'un reproche qui nous semble dénué tout à la fois de vraisemblance et de justice.

CHAPITRE IV.

Combat de Gesté. — Combats de Beaupréau et du Coudray-Montbault. — Déroute et mort du général Moulin à Cholet. — Formation d'un conseil royaliste. — Prise d'Argenton-le-Château. — Victoire des Vendéens à Nuaillé. — Évacuation de Cholet par les républicains. — Affaires de Chanteloup et du Fief-des-Houlières. — Marigny reparaît en Vendée et y forme une nouvelle armée. — Attaque et évacuation de Mortagne. — Suite des massacres. — La forêt de Vezins. — Le puits de Clisson. — Affaire de la Caillaudière. — Forces des républicains en Vendée. — Situation du pays à cette époque.

En plus d'un lieu de la Haute-Vendée, la guerre renaissante se manifestait sous les pas des colonnes infernales.

Le 29 janvier, le rassemblement formé dans la paroisse de Tilliers attaquait et mettait en fuite le poste républicain de Saint-Macaire. Le 31, il se trouvait aux environs de Gesté, quand parut une seconde troupe royaliste : celle que naguère commandait La Rochejaquelein. La mort du jeune général n'avait pas abattu ses camarades, et ils avaient, sans retard, continué son projet. Tout à l'heure sur les derrières de Turreau, cette faible

bande glissait pour la deuxième fois à travers les mailles du réseau ennemi, et venait se placer en face des Bleus, prête à leur tenir tête.

Le même soir, les royalistes couchèrent à Gesté. Les frères de Bruc commandaient, à la Regrippière, un rassemblement d'environ huit cents hommes. Le lendemain matin, 1er février, Stofflet s'y rend, avec quelques officiers, pour leur proposer d'agir en commun. La distance est d'une lieue et demie. L'entrevue des chefs royalistes fut bientôt interrompue par un bruit de combat. Ils y coururent. Cordellier, avec sa division, composée principalement de troupes d'élite tirées de l'armée du Nord, avait marché de Montrevault sur Gesté. Sa première brigade, conduite par Crouzat et divisée en deux colonnes, se portait à l'ouest du bourg, tandis que lui-même se tenait en réserve avec le reste de son corps.

La Bouère, Pierre Cathelineau et le chevalier de Beaurepaire soutenaient vigoureusement l'attaque de la première colonne ennemie. Bientôt arrivent Stofflet, MM. de Bruc et leur troupe. Les Bleus sont alors culbutés, mis en pleine déroute. Crouzat amène sa seconde colonne : elle éprouve le même sort.

Cordellier s'avance à son tour. L'adjudant-général Flavigny, qui commandait son avant-garde, entre dans Gesté à peu près sans résistance. Cordellier le suit. Mais les Vendéens qui revenaient de la poursuite de Crouzat, déjà exaltés par un double avantage, tombent avec furie sur ses flancs et son

arrière-garde, formée par un bataillon de la Marne. En vain Cordellier le fait soutenir par le 74e régiment, ci-devant Beaujolais. « Les hurlemens affreux de l'ennemi, » dit-il dans son rapport, « ont porté l'épouvante dans l'âme des soldats, et je crains bien que beaucoup ne soient tombés sous les coups de ces *scélérats*, qui avaient un avantage inappréciable, celui de connaître parfaitement le terrain. » Cordellier ordonna la retraite sur le Doré : elle devint une fuite rendue plus confuse encore par la nuit. Tel fut le désordre, que Cordellier, arrivé vers huit heures du soir au Doré, ignorait ce qu'étaient devenus plusieurs corps. Le 74e de ligne avait fui sur Montrevault. L'adjudant-général Flavigny et ses douze cents hommes, prirent au hasard le premier chemin venu, qui était celui de Vallet. Pressés par la peur, courant toujours, ils arrivèrent, entre minuit et une heure du matin, à la barrière de Pirmil, faubourg de Nantes. Le général Vimeux leur en refusa l'entrée. La voiture même qui portait les papiers et les effets personnels de Cordellier, avec l'argenterie pillée dans sa marche, tomba au pouvoir des vainqueurs.

Dans cette journée, trois mille Vendéens, dont la moitié tout au plus avaient des fusils, battirent un ennemi deux fois au moins plus nombreux. Les chefs royalistes profitèrent avec un grand bonheur de la faute que commit Cordellier en divisant ses forces. Ce fut, pour eux, trois victoires en une seule, remportées coup sur coup, sans reprendre haleine. L'affaire de Gesté ouvrit brillamment la campagne

nouvelle qui commençait dans la Haute-Vendée; elle révéla aux incendiaires que, désormais, leur tâche ne se bornerait plus à de faciles massacres de vieillards, de femmes et d'enfans (1).

---

(1) Au milieu de cette affaire, le comte de la Bouère se trouva aux prises, seul à seul, avec un chasseur à cheval. La Bouère était à pied; il avait son fusil déchargé, sans baïonnette. Il se défendait de son mieux, avec la crosse, contre son ennemi qui cherchait à le pourfendre. Déjà même, un coup de sabre avait abattu au Vendéen la moitié d'une oreille, mais La Bouère parvint à désarçonner le chasseur. Leste et vigoureux, celui-ci se relève. Tous les deux se prennent au corps, se roulent par terre tour à tour dessus et dessous. Quelques Vendéens surviennent : ils n'auraient pu tirer sans risquer de tuer leur camarade. Le chevalier de Beaurepaire s'approche; il assène sur la tête du chasseur, un violent coup de la crosse de son mousqueton. Le républicain lâche son adversaire et demeure sans mouvement sur la place.

Le hasard a de singuliers jeux. Plusieurs années après, la pacification étant consommée, M. de la Bouère se trouva conduit, par quelques affaires, à Dijon. Il dînait dans une auberge. A l'autre bout de la table, étaient assis deux autres voyageurs qui causaient ensemble, tout en achevant leur repas. Quelques mots de leur entretien fixent l'attention de M. de la Bouère. Ce voyageur racontait à son ami comment il avait servi dans la Vendée, comment, à Gesté, il lutta corps à corps avec un royaliste, comment un coup de crosse sur la tête le laissa pour mort. M. de la Bouère s'adresse vivement au conteur : « — N'avez-vous, » lui dit-il, « aucun souvenir des traits de votre adversaire? Regardez-moi bien. » Cet homme le regarde. Cet examen, le rapprochement des circonstances, la cicatrice que M. de la Bouère porte encore à l'oreille, tout constate la réalité d'une rencontre si bizarre. L'ancien chasseur à cheval, relevé encore vivant, guéri de sa blessure, était devenu un paisible marchand d'Amiens, qui voyageait pour son commerce. L'ex-officier vendéen lui proposa de prendre le café de compagnie; l'invitation fut acceptée de bonne grâce, et tous deux renouvelèrent une connaissance ébauchée bien différemment à Gesté.

Les Bleus eux-mêmes, en fuyant de plusieurs côtés, répandirent de toutes parts la nouvelle de cette victoire. Elle montra aux plus abattus que l'on pouvait encore gagner des batailles, et elle amena de nombreuses recrues à la troupe royaliste. Le 3 février, partis de la Chaussaire, les vainqueurs de Gesté vinrent à l'improviste fondre sur Beaupréau. La garnison, fort maltraitée, s'enfuit vers Saint-Florent; sans s'arrêter à Beaupréau, les assaillans se portèrent sur Chemillé, abandonné alors au premier occupant.

Pour seul exploit, Turreau, depuis qu'il stationnait à Cholet, avait conduit toute la division Duquesnoy et une nombreuse cavalerie, contre un rassemblement de deux ou trois cents Vendéens qui tenaient le pont de Tiffauges. Il n'eut pas de peine à l'en débusquer. Satisfait de cette expédition, il partit le 4 février pour Nantes, laissant à Cholet le général Moulin jeune, avec cinq mille hommes.

Mais, de jour en jour, de nouveaux coups étaient frappés par les royalistes. Le 6, ils marchaient de Yezins sur le Coudray-Montbault, près Vihiers, où campait le général Carpentier. L'ennemi fut battu et poursuivi jusqu'à une demi-lieue au delà de Vihiers. A cette affaire, l'intrépide Loiseau fut blessé d'un coup de feu dans la poitrine. Plusieurs voitures chargées de vivres demeurèrent aux Vendéens.

Le surlendemain, 8 février, dans Cholet même, retentirent les cris et le tambour d'alarme. Les

Vendéens se présentaient audacieusement par la grande route de Saumur. Dès le commencement de l'affaire, une terreur panique s'empara des Bleus. Ils se rejetèrent en désordre dans la ville. Le général Moulin s'efforce vainement d'arrêter la déroute. Les Vendéens pénètrent dans Cholet. Moulin, déjà blessé de deux balles, se brûle la cervelle pour n'être pas pris vivant.

La masse des républicains fuyait par la route de Nantes : il y en eut d'autres que la terreur entraîna jusqu'à Angers. Cordellier, qui arrivait de Tiffauges avec deux mille hommes pour renforcer la garnison de Cholet, se jeta au travers des fuyards, en rallia une partie, et arrêta la poursuite des Vendéens : mais le général Caffin fut blessé grièvement par un de leurs derniers coups de feu. Cordellier reprit possession de Cholet. Les royalistes n'avaient pas songé à s'y maintenir. Ils n'étaient pas assez forts pour s'établir quelque part et pour donner prise à l'ennemi qui les aurait écrasés par le nombre. Des marches rapides, des attaques soudaines, étaient, dans cette position, le seul plan qui leur fût possible. Restés pendant une heure maîtres de Cholet, ils n'y commirent aucun pillage (1). Ils se retirèrent sur Trémentine, et de là sur Chemillé. Leur but était rempli par l'effet moral que produisit un coup de main si audacieux. En rendant compte de cette affaire, Turreau écrivait au ministre : « Tu » n'apprendras pas sans indignation que cinq mille

(1) Rapport de Poché, commandant la place de Cholet.

» soldats se disant républicains, ont fui devant qua-
» tre mille brigands qui n'étaient pas tous armés. »
Pour s'épargner, à l'avenir, la peine de conserver Cholet, Turreau proposa de le détruire. « L'intérêt » public exige, » écrivait-il, « citoyens représentans, » que la Convention nationale décrète sur-le- » champ que Cholet, malgré le patriotisme de ses » habitans, ne sera point excepté de l'incendie gé- » néral. Ce poste est si mauvais, qu'on ne peut » point en répondre, même avec des forces supé- » rieures à celles de l'ennemi... Je ne calcule point » les intérêts particuliers lésés par cette mesure; » la République est en état de dédommager les » patriotes de Cholet de la perte de leurs proprié- » tés... Je le répète, tant que Cholet existera, il » sera le théâtre des incursions des rebelles et le » tombeau de nos soldats. »

En attendant, Cordellier alla livrer Chemillé aux flammes; mais la petite armée royaliste était insaisissable et ne se révélait que par ses brusques attaques. Le 14 du même mois, Cordellier fut assailli soudainement à Beaupréau, qu'il occupait. Les Vendéens arrivèrent par les chemins de la Poitevinière et de Montrevault; leur brusque attaque mit le désordre chez les républicains, et l'on aurait vu se renouveler la déroute de Cholet, sans la résistance du 74e régiment, auquel Cordellier déclara devoir le *salut* de sa division. Après un combat très vif, les assaillans furent repoussés, et prirent, à leur tour, la déroute : ce ne fut pas sans quelques pertes qu'ils gagnèrent la Chaussaire. Une femme

fut trouvée parmi les morts : c'était la jeune comtesse de Bruc, fidèle compagne de son mari au milieu des périls. Atteinte par les hussards, elle fut sabrée sans pitié.

En commençant l'horrible promenade de ses colonnes, Turreau avait promis que dix jours, quinze au plus, suffiraient pour en finir. Ce terme était plus qu'écoulé ; pourtant, la Vendée, loin d'être anéantie, se relevait menaçante au milieu même des forces qui couvraient le pays, et la guerre recommençait active et terrible. Dans sa correspondance avec le Comité de salut public, Turreau n'en continuait pas moins à vanter la merveilleuse conception de ses massacres, de ses incendies ; il rejetait sur la malveillance le défaut d'entier succès : il fallait, suivant lui, incendier, massacrer encore. Malgré les combats presque journaliers, le gouvernement révolutionnaire persistait à proclamer la Vendée détruite : le mensonge était érigé en système. Dubois-Crancé, le bourreau de Lyon, envoyé en mission à Nantes, accusait, dans une lettre du 2 février, un optimisme trop bien démenti par les faits. Sur la dépêche de Dubois, le ministre écrivit cette note : « Il est politique et utile de dire à nos » ennemis que la Vendée n'est plus qu'un fantôme; » mais les patriotes ne doivent cesser de s'en occu- » per que lorsque ce pays SERA DÉSERT, et il y a » encore trente mille brigands à détruire (1). »

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, tome III, page 137.

Lorsque ce pays SERA DÉSERT ! C'est là ce que Turreau appelait : *rétablir le calme dans cet abominable pays.* Jamais on ne vit application plus horriblement exacte du mot de Tacite : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Les bourreaux en épaulettes poursuivaient donc leur effroyable tâche. Cordellier, le vaincu de Gesté, se dédommageait en écrivant, quatre jours après, de Tiffauges : « J'ai ponctuellement exécuté ton » ordre de *purger*, par le fer et par le feu, tous les » endroits que j'ai rencontrés sur ma route ; car, » indépendamment que tout brûle encore, j'ai fait » *passer derrière la haie* environ six cents particu- » liers des deux sexes. » Puis, du même lieu : « Ce » bataillon s'est fort bien acquitté de sa mission : » il a incendié le bourg des Landes-Genusson et » ses dépendances, sans oublier le château, et a » fusillé tous les hommes, *femmes et enfans* qui y » étaient restés. » C'est Duquesnoy, écrivant de Saint-Fulgent, 22 février : « Je suis parti des Her- » biers, et ai fait égorger dans les communes à » portée de ma route, plus de cent hommes, *non* » *compris les femmes.* »

Nous pourrions remplir un volume avec l'épouvantable monotonie de ces documens.

Afin de réparer l'échec de Beaupréau, les officiers angevins résolurent de se diriger sur la partie poitevine et de faire leur jonction avec Richard, qui avait porté à deux mille et quelques cents hommes sa division de Cerizay. Après divers petits succès, il s'était emparé de ce bourg. Le 24 février, les

Angevins entrèrent avec lui dans Bressuire, évacué par les Bleus. Dans cette ville, on s'occupa d'organiser un conseil dirigeant. Il fut composé de Stofflet, le comte de Bruc, La Bouère, Piet de Beaurepaire, Beauvais, Laville-Baugé, Berrard, ancien régisseur du château de Jallais, le maître d'école Prud'homme, chef de la division du Loroux, qui s'était réunie à l'armée angevine. Stofflet n'avait dans ce conseil que sa voix personnelle : il n'était pas encore positivement reconnu pour commandant.

De Bressuire, on marcha, le 26, sur Argenton-le-Château. Un détachement de la garnison, qui s'était porté au devant des Vendéens, fut mis en déroute. Jacques-René Millepied, de Trémentine, lieutenant de cavalerie, s'était lancé à la suite de l'ennemi. Seul, il se trouva en présence de onze Bleus. L'un d'eux le couche en joue : Millepied court sur lui, le renverse, impose par son audace aux dix autres, et les tient en respect jusqu'à l'arrivée de ses camarades, devant lesquels ils posent les armes. Il était nuit quand les royalistes arrivèrent, en poursuivant les fuyards, devant Argenton. On eut soin de faire battre la charge par tous les tambours sur une grande largeur de terrain. Les Bleus se retirèrent en toute hâte.

Beaucoup d'approvisionnemens amassés par l'ennemi, profitèrent aux Vendéens. Ils n'avaient pas dessein de conserver Argenton plus que Cholet ou toute autre ville. Afin que ce gros bourg n'abritât pas les Bleus contre des assaillans sans artillerie, on eut

soin de démolir une partie de ses vieilles murailles.

Argenton vit un acte de rigide justice, bien propre à montrer l'ordre sévère que les chefs royalistes maintenaient dans leurs rangs. Une femme, convaincue du plus indigne espionnage, venait d'être condamnée à mort. Ce jugement devait être exécuté avec toutes les formes régulières. Un cavalier, nommé Piquet, eut ordre, en conséquence, d'aller chercher cette femme. Piquet, outre-passant ses instructions, se livra, envers elle, à de coupables excès, et finit par la sabrer sur la place où s'élevait naguère l'arbre de la Liberté. Malgré la bravoure de Piquet, les chefs jugèrent nécessaire de faire un exemple, pour l'honneur de leur drapeau. Piquet, traduit à son tour devant le conseil, fut condamné à mort et fusillé. Il fut ordonné que son corps resterait sur la place, comme un témoignage de la justice royaliste. Au moment où l'on quittait Argenton, un des camarades de Piquet, le brave Meunier, de Cholet, prit le cadavre, qu'il ne voulait pas laisser aux *patauds*, et le plaça en travers sur son cheval, pour lui donner la sépulture. Stofflet accourut, ses pistolets à la main, et enjoignit à Meunier d'abandonner le corps. Meunier obéit sans hésitation, et on laissa sur la place d'Argenton cette frappante réponse aux calomnies républicaines.

A leur retour d'Argenton, les trois à quatre mille hommes qui composaient l'armée angevine étaient revenus du côté de Vezins. Huché avait succédé à Moulin dans le commandement des troupes stationnées à Cholet. Le 4 mars, il fit sortir le

général Lusignan avec une brigade. Lusignan s'avança en deux colonnes : l'une marcha sur Saint-Georges-du-Puits-de-la-Garde, où se trouvaient les Vendéens; l'autre, prenant la grande route, devait passer par Vezins pour les envelopper; dans celle-ci se trouvait un débris de l'armée de Mayence, les chasseurs de Cassel.

Mais dès que la charge battit, une terreur panique s'empara de la colonne de gauche qui prit la fuite : celle de droite, coupée, parvint à se faire jour. Grignon, envoyé par Huché avec des renforts, rencontra à Nuaillé la brigade de Lusignan en déroute : bientôt lui et ses soldats fuient avec elle. En rentrant à Cholet, Grignon fut injurié par Huché, devant ses troupes, en termes dignes de l'un et de l'autre. « Il » fallait, » écrivit en parlant de Huché un officier supérieur, « il fallait qu'il eût *beaucoup bu.* » Huché, dans son rapport, rejeta cette défaite sur le calibre des cartouches. « Nos troupes, » dit-il, « à » différentes reprises ont attaqué l'ennemi, et définitivement ont fait retraite sans beaucoup de » perte. Si elles n'ont pas été *complètement victo-* » *rieuses*, il faut en attribuer la cause aux cartou- » ches qui n'étaient pas de calibre, et dont on m'a » envoyé dix barils de Saumur. Cette circonstance » a forcé à une retraite, et même, j'ose dire, à une » déroute (1). »

---

(1) C'est cette affaire de Nuaillé du 4 mars, qui a fait placer à cette date, dans les *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, la mort de M. Henri, tué au même lieu cinq semaines auparavant.

Turreau était à Nantes. Apparemment, il n'avait pu faire approuver sa proposition de brûler Cholet ; mais revenu le 6 mars dans cette ville, avec les représentans Hentz et Francastel, il ordonna de l'évacuer immédiatement. Il ne se croyait plus en sûreté au centre de la Vendée, malgré les forces nombreuses dont il s'entourait. Il partit pour Doué, escorté par les troupes de Huché : Grignon et Cordellier couvraient ses flancs. Il lui fallait toute une armée pour faire dix lieues, bien que les Vendéens ne pussent montrer plus de quatre mille hommes réunis. Une partie des magasins de Cholet fut précipitamment dirigée sur Saumur, le reste fut abandonné. De Doué, Turreau se rendit à Saint-Florent, que les républicains occupaient en force ; puis il revint à Nantes par les bords de la Loire, toujours massacrant et brûlant.

Cholet avait offert et pouvait offrir encore aux républicains leur place d'armes principale, puisque les Vendéens ne devaient pas l'occuper d'une manière permanente. Les habitans, parmi lesquels un assez grand nombre n'appartenaient pas au pays, étaient presque tous chauds révolutionnaires ; ils entretenaient même dans l'armée républicaine une compagnie de guides à cheval. Cette ville était une sorte de colonie ennemie au milieu du Bocage. Plus que Turreau, les Vendéens avaient le droit de frapper Cholet. Entrés dans cette ville le 8 mars, ils y mirent le feu en plusieurs endroits : représaille légère, assurément, pour l'incendie de la Vendée entière. Tout en accomplissant cet acte de

justice et de nécessité, les royalistes ne rendirent pas massacre pour massacre : ils ne savaient pas égorger des enfans et des femmes.

Sans s'arrêter à Cholet, les Vendéens se portèrent sur la forêt de Vezins. Grignon les attaqua, le 9, à Chanteloup : plusieurs de ses bataillons furent mis en fuite au premier choc. L'adjudant-général Blamont, qui commandait son avant-garde, reçut deux coups de baïonnette. « Le combat, » dit Grignon dans son compte-rendu, « a duré au moins trois » heures. Les brigands ont été mis dans une dé- » route si complète, qu'ils se sont répandus par les » landes, dans les bois de la Plaine et de Chante- » loup. Heureusement, nous sommes arrivés à » temps pour les empêcher de prendre nos vivres ; » un quart d'heure plus tard, ils en étaient maî- » tres. » Étrange conclusion pour un bulletin de victoire !

La petite armée angevine donnait de cruels démentis à ces relations triomphantes. Le 18, Grignon la retrouvait au Fief-des-Houlières, près de Saint-Aubin-de-Baubigné. Les royalistes attaquèrent les premiers, culbutèrent l'ennemi et le poursuivirent jusqu'auprès d'Argenton-le-Château. La division de Cerizay, commandée par Richard, qui était venue renforcer les Angevins, eut une grande part à ce succès.

Ce fut alors que Marigny, après d'inutiles tentatives pour soulever les environs de Savenay, trouva moyen de repasser la Loire, et reparut dans la Vendée, aux environs de Cerizay, où son nom

jouissait d'une grande popularité. Sans jalousie et sans regrets, le brave Richard s'empressa de se mettre sous ses ordres. Cette division devint une armée nouvelle. Plusieurs officiers poitevins qui servaient dans l'armée d'Anjou, notamment le chevalier de Beaurepaire, Renou et Laville-Baugé, vinrent prendre place dans celle de Marigny.

Réuni à Sapinaud, qui avait déjà soutenu plusieurs combats dans les environs de la Gaubretière, Marigny ne tarda pas à menacer Mortagne. Huit à neuf cents hommes, soutenus par les patriotes réfugiés, composaient la garnison de cette ville, dont les vieux remparts venaient d'être remis en état de défense. Mais l'évacuation de Cholet laissait cette garnison dans une position critique. Tiffauges, le poste le plus voisin, était évacué à son tour. Les ordonnances, les convois étaient enlevés par les royalistes. Le 23 mars, un détachement de cent quarante-sept hommes, envoyé à la Verrie pour chercher du fourrage, tomba dans une embuscade et fut taillé en pièces. Il n'en échappa que huit hommes, la plupart couverts de blessures.

Le lendemain, à onze heures du matin, Mortagne même fut attaquée par Marigny et Sapinaud. Ils n'avaient pas d'artillerie. Après d'inutiles efforts, ils durent se retirer; mais, dans la nuit, la garnison, près de manquer de munitions, désespérant de tenir davantage, prit le parti de faire sa retraite sur Nantes. Sortie à deux heures du matin avec ses blessés, les habitans patriotes et leurs familles, elle n'arriva pas sans peine jusqu'à cette

ville. Pour toute récompense, les officiers, soldats et réfugiés, n'y trouvèrent que reproches et mauvais accueil. Le mécontentement de cette garnison s'exhala, dans un exposé présenté à la Société populaire, avec une franchise qui mérite d'être citée. Cette pièce se termine ainsi : « Nous ne craignons » pas, citoyens, de dire la vérité, malgré les mena- » ces d'être fusillés ; malgré la perfidie de ceux qui » ont intérêt d'étendre le théâtre du pillage et de » la dévastation pour se partager les dépouilles de » leurs concitoyens ruinés ; malgré l'ivrognerie et » l'ignorance crasse de ceux qui, par les horreurs » qu'ils ont commises au nom d'une république » *essentiellement juste et fondée sur les vertus*, sont » parvenus à augmenter le nombre de ses ennemis » et à changer des citoyens paisibles en rebelles dé- » sespérés. »

Les Vendéens enlevèrent de Mortagne une grande quantité de grains et de farines ; ils démolirent les portes et brûlèrent douze ou quinze maisons de révolutionnaires prononcés. Grignon et Crouzat, qui s'y portèrent le 28, trouvèrent la ville presque déserte. Les Vendéens s'étaient retirés avec leur convoi de subsistances ; ils avaient gagné Mallièvre et Saint-Malo-du-Bois. Crouzat et Grignon suivirent inutilement leurs traces.

Sous certains rapports, cette nouvelle période de la guerre vendéenne est plus étonnante encore, peut-être, que la précédente. En 1793, les Vendéens avaient conservé, pendant six mois de suite, l'intérieur du Bocage. Plusieurs villes leur

servaient de magasins, d'hôpitaux. Maintenant, engagés sans cesse au milieu des colonnes ennemies qui sillonnent le pays, ils n'ont aucun territoire à eux, aucune base d'opérations. Avant le passage de la Loire, la Vendée, affranchie, était comme une place assiégée de toutes parts. Dans cette nouvelle campagne qu'on nomme la *petite guerre*, — moins grande, en effet, par les masses des combattans, mais non par l'énergie et les faits d'armes, — l'ennemi est au cœur même de la place, et c'est là qu'il faut sans cesse renouveler la lutte.

Les enfans mêmes servaient, selon leur âge, la cause pour laquelle leurs parens combattaient. Nous en trouvons un exemple dans un rapport de Faurès, vice-président de la commission militaire de Fontenay, du 2 germinal an II (22 mars 1794). « Il y a quatre jours, près de la Châtaigneraie, un détachement de la division Huché a rencontré un petit paysan qui, sans doute, était là pour veiller au salut de quelque bande postée dans les bois voisins. Cet enfant, à peine âgé de neuf à dix ans, a été arrêté. Après un interrogatoire fait à coups de baïonnette, on a voulu lui promettre la vie s'il instruisait le détachement sur la route que devaient suivre les brigands. L'enfant a souri et a répondu avec la *nonchalance hypocrite* qui les caractérise tous : « Quand je vous dirais où ils sont, vous ne me croiriez pas. » Et les traitemens les plus durs, les promesses et les menaces n'ont pu l'amener à quelque révélation. Nos soldats l'ont tué. Une demi-heure après, de ce détachement il ne restait plus

que deux hommes; ils étaient tombés dans une embuscade dont le petit était la sentinelle avancée. »

Le fer et la flamme avaient presque tout dévasté. Si les Vendéens possédaient quelques dépôts, c'était au fond des bois, dans des caches secrètes. Les efforts d'esprit inventif, fruit de la nécessité, aidaient leurs chétives ressources. Les moulins à bras portatifs suppléaient ceux que les Bleus avaient détruits. Outre les munitions enlevées sur l'ennemi, on trouvait, même dans une telle situation, le moyen d'en fabriquer. Un homme plein d'intelligence naturelle, appelé Boisgautier, avait imaginé une espèce de moulin à poudre fort ingénieux. L'essai en fut fait à Saint-Aubin-de-Baubigné, et bientôt ce moulin donna d'utiles produits.

Dans une clairière de la forêt de Maulevrier, près d'un grand chêne appelé le *Chêne des Marchais*, Stofflet avait établi des magasins de grains et un hôpital. Des *loges* ou cabanes abritaient les malades et les blessés. Le 27 mars, les Bleus s'étant approchés de la lisière de la forêt, Stofflet les attaqua près du village de Tout-le-Monde. Trop peu nombreux, son rassemblement fut repoussé. Les républicains pénétrèrent jusqu'aux établissemens des Vendéens auxquels ils mirent le feu. Les royalistes revinrent assez tôt pour sauver une partie de leurs magasins, mais non les malheureux blessés ou malades, qui périrent dans les flammes, au nombre, dit-on, de plusieurs centaines. Parmi eux se trouvait Meunier, cet intrépide cavalier, atteint

d'un coup de feu dans le corps au combat du Fief-des-Houlières (1).

Cette atrocité n'avait rien d'extraordinaire pour les colonnes infernales. Ce n'était qu'un assaisonnement aux incendies, à l'*illumination*, comme écrivait le général Cambray, en date de Saint-Fiacre, 3 avril : « L'*illumination* va plus que jamais. » Mais il y eut une de ces colonnes qui sut innover en fait d'horreurs. Des troupes appartenant à la division de Cordellier, arrivent à Clisson. Au dessus de la ville, au dessus du vallon de la Sèvre où elle se groupe en amphithéâtre, s'élève l'antique et vaste château, dès lors inhabité, du connétable Olivier, du compagnon d'armes de du Guesclin. Trois à quatre cents malheureux, en grande partie femmes et enfans, s'étaient cachés dans les bâtimens. Ne croyant pas, sans doute, les Bleus si près, ils avaient fait du feu. La fumée trahit leur retraite. Les républicains accourent : les fugitifs sont découverts, saisis avec une joie féroce. La fusillade, le massacre à la baïonnette consommaient les munitions, usaient les armes ; puis, c'était chose trop coutumière, trop commune. Dans une des cours s'ouvrait un puits large et profond. Par une horrible inspiration, les bour-

(1) Sous la Restauration, le comte de Colbert-Maulevrier entoura d'un mur la place où fut l'hôpital. Au milieu de cette enceinte, il fit construire un grand calvaire ; puis, cette terre, bénie solennellement par l'évêque d'Angers, reçut les tristes restes des victimes. Les *ex-voto* suspendus au calvaire, attestent les nombreux pèlerinages qui se font dans ce funèbre lieu.

reaux y traînent leurs victimes; ils les précipitent dans le gouffre. L'entassement de corps humains monte, monte toujours : les couches inférieures cessent de s'agiter, les cris, les hurlemens deviennent plus sourds, plus étouffés : quand le puits est ainsi rempli, les Bleus achèvent de le fermer avec de la terre et des pierres; les derniers gémissemens s'éteignent, et il ne reste plus que le silence de la mort.

Le 7 avril paraît être la date précise de cet épouvantable épisode. Maintenant encore, la forme du puits est reconnaissable, et sur ce *puits des victimes*, comme on l'appelle, sur cette tombe qui recèle quatre cents corps enterrés vivans, un grand cyprès étend son triste ombrage (1).

Mais les martyrs semblaient en mourant multiplier leurs vengeurs. Turreau ne pouvait plus déguiser la vérité, malgré des bulletins où le ridicule le dispute à l'impudence. Goyet et Pineau commandaient un rassemblement vers Sainte-Lumine et Monnières, entre la Sèvre et la Maine (2). En rendant compte d'une expédition qu'il dirigea

(1) L'adjudant-général Crouzat annonce seulement, sous la date du 7 avril, qu'il a fait fouiller les souterrains de Clisson, et que le résultat de ces recherches a été *la prise d'une trentaine d'individus, tant hommes que femmes, qui ont subi sur-le-champ la peine portée contre les rebelles*. On conçoit que le puits ait été passé sous silence, de même qu'Amey se dispensait de mentionner les femmes brûlées vives dans des fours.

(2) Cette dernière rivière, différente de la Maine angevine, passe à Montaigu, Remouillé, Aigrefeuille, et se jette dans la Sèvre nantaise au dessus de Vertou.

contre eux dans les premiers jours d'avril, Turreau annonçait *six cents brigands* tués dans le combat : « Cette affaire est d'autant plus heureuse pour nous, » ajoutait-il, « qu'elle ne nous a coûté *qu'un cheval.* »

A ces récits emphatiques, les bulletins républicains étaient bien forcés de mêler quelques aveux de revers. Le 6 avril, l'adjudant-général Dusirat, campé près de Vezins, avec trois mille cinq cents hommes, voyait six de ses bataillons mis, — lui-même le déclare, — *dans la plus complète déroute*, et le chef de brigade Travot, plus connu depuis, ne ralliait les fuyards qu'à grand'peine. Le lendemain, la même division essuyait un échec encore plus grave. Marigny avait réuni ses forces à celles de Stofflet. Tous deux attaquèrent Dusirat le 7, à la Caillaudière, près de Saint-Pierre-de-Chemillé. « Dans un instant, » dit le rapport assez sincère de Dusirat, « le combat devient général; la fusillade se soutient une demi-heure; les cartouches manquent, on bat la charge; quelques détachemens se disposent à se servir de la baïonnette; mais les brigands fondent sur nous si impétueusement, que toute ma division prend lâchement la fuite. Elle entraîne l'avant-garde qui se battait bien ; tout est dans la confusion, les brigands sont sur nous. Je venais d'apprendre qu'une ordonnance que j'avais envoyée à Grignon, qui devait être vers Etiau, avait été tuée. Je pris mon parti, j'ordonnai *la fuite* sur Etiau. J'eus de la peine à empêcher qu'on ne suivît la grande route d'Angers. »

Grignon, sur qui Dusirat comptait s'appuyer, s'était contenté, pour seul exploit, d'égorger des femmes et de détruire une boulangerie établie par les Vendéens dans les ruines du bourg de Gonnord. Sa division, comme celle de Dusirat, se replia jusqu'à Doué, hors du Bocage. Mortagne, réoccupée par les Bleus, mais toujours cernée, toujours vivement inquiétée, attendait avec impatience des approvisionnemens. Stofflet et Marigny se portèrent rapidement vers cette ville, et un convoi important tomba, le 11 avril, entre leurs mains. Après cet avantage nouveau, chaque troupe rentra dans son pays.

Nous avons sous les yeux le tableau officiel des forces républicaines au 2 avril 1794, dans la Vendée. Il présente 95,735 hommes d'infanterie, 4,108 de cavalerie, 3,969 d'artillerie, en tout, 103,812 hommes. En déduisant trente et un mille hommes des bataillons de première réquisition, et une vingtaine de mille hommes qui encombraient les hôpitaux, on a plus de cinquante mille hommes de troupes régulières, avec une puissante artillerie, employés contre ce pays où il ne restait guère que des débris noircis, des cendres fumantes. Quelques milliers d'hommes, bivouaquant au milieu des bois et des landes, prenant à peine quelques momens de repos, suffisaient, par des prodiges d'énergie, d'activité, pour résister à de si grandes forces; ils les attaquaient, ils les battaient souvent, ils les ruinaient en détail. L'œuvre de destruction consommée par les Bleus tournait contre eux-mêmes. L'incendie des moulins et des fours

les laissait sans pain. Il fallait faire venir de Nantes, de Saint-Florent, de Saumur, les vivres, les approvisionnemens de toute espèce, et les convois, attaqués presque toujours, étaient souvent enlevés.

Harcelés sans relâche, manquant d'habits, de souliers, épuisés par des marches continuelles, minés par les maladies, n'ayant pas pour se soutenir, comme les Vendéens, la puissance des convictions religieuses et morales, les soldats se lassaient d'une si terrible guerre : ils s'effrayaient de ce pays dévorant, où on leur promit les voluptés sans périls du meurtre et du pillage. Ils murmuraient, ils accusaient leurs chefs ; ceux-ci, à leur tour, s'accusaient entr'eux. Le petit nombre de villes ou de gros bourgs exceptés de l'incendie, s'indignaient de voir, pour prix de leur zèle patriote, leurs gardes nationales désarmées, leurs administrations locales brutalement opprimées par d'ignobles et féroces sicaires : ils invoquaient la légalité révolutionnaire, comme si un ordre légal quelconque existait encore devant Turreau. A une réclamation du district de la Roche-sur-Yon, relative à l'enlèvement des grains, l'adjudant-général Guillaume répondait en dénonçant les administrateurs comme des *ennemis cachés*. « On m'y parle, » disait-il, » *de lois à suivre, de formes à observer* ! Ils ont une » si grande envie de se soustraire à nos recherches, » qu'ils ont la sottise de me dire : *La force armée* » *ne peut pas même se permettre des visites domici-* » *liaires !* Ne croirait-on pas entendre Charette ob-

» server à nos soldats *que les lois défendent l'homi-*
» *cide!...* »

A Luçon, le désespoir des patriotes se traduisit par un acte énergique. A la place du général Bard, destitué comme modéré, Turreau avait envoyé Huché dans cette ville. Ce misérable s'y livrait à tous les excès de la plus sanguinaire et de la plus crapuleuse nature. Dans son aveugle frénésie, il avait condamné au feu les communes voisines de la ville, connues pour républicaines depuis le commencement de la guerre. Le comité révolutionnaire le fit arrêter. « Ce coup hardi, » écrivit ce comité à Turreau, le 9 avril, « nous a été inspiré » par le salut de la chose publique que nous avons » crue en danger, déposée en de pareilles mains. » Nous remplissons notre devoir : remplis main- » tenant le tien en pourvoyant à son remplace- » ment. »

Pour toute réponse, Turreau accusa la ville de Luçon de s'être révoltée contre les principes sévères de Huché ; il signala, dans cette arrestation *inouïe*, un nouveau symptôme de l'esprit d'*aristocratie* qui gangrenait, suivant lui, même les villes de la Vendée. Les conventionnels Hentz, Francastel et Garrau, venus à Luçon pour évoquer cette affaire, donnèrent pleine raison à Turreau et à Huché ; ils ordonnèrent la mise en état de siége de la ville, de l'*exécrable Luçon*, comme ils l'appelèrent ; la fermeture de la Société populaire, l'arrestation du général Bard, de l'adjudant-général Cortez et de plusieurs citoyens, à titre de suspects et d'aristocrates.

Au surplus, l'état de suspicion s'étendait à tous les républicains du pays. Un arrêté des représentans du peuple, à Nantes, prescrivait aux réfugiés patriotes du Bocage, de s'éloigner, au moins à vingt lieues, du théâtre de la guerre. Le Comité de salut public leur interdisait, de son côté, les abords de Paris, dans un rayon de vingt lieues. A la suite des colonnes infernales, il n'était plus question de commissaires patriotes chargés de faire reconnaître et respecter les propriétés des amis de la République. Atteints, ruinés comme les royalistes, ces réfugiés protestaient contre le système de destruction universelle, et leurs clameurs suppliantes importunaient la dictature de la torche et du fer.

Cependant, Turreau avait beau se vanter de *trente combats* depuis le 9 janvier, *dans lesquels les brigands ont été constamment battus;* de vingt-cinq mille *brigands*, c'est à dire de vingt-cinq mille victimes de tout sexe, de tout âge, exterminés par ses colonnes ; la Convention se lassait de voir fuir toujours l'accomplissement de ses promesses et d'apprendre que la Vendée existait encore. Déjà ses commissaires faisaient gronder sur la tête de Turreau des paroles menaçantes, et Turreau savait quel sort le gouvernement de la Terreur gardait à ses généraux malheureux.

CHAPITRE V.

Suite de la guerre dans la Basse-Vendée. — Combat de Chauché. — Prise de Légé par les Vendéens. — Joly et ses fils. — Prise et mort de La Cathelinière. — Les victimes de Bouguenais. — Le capitaine Hugo. — Quelques traits d'humanité chez des républicains. — Combat de la Vivantière. — Combat des Clouzeaux. — Fin de la campagne d'hiver de Charette.

Aussi bien que les chefs de la Haute-Vendée, Charette avait besoin de renouveler chaque jour des prodiges d'énergie, de constance et de valeur.

Nous avons laissé, vers le 10 janvier, l'intrépide chef de la Basse-Vendée dans une situation presque sans espoir ; ses postes sur la côte enlevés, sa troupe presqu'entièrement dispersée, lui-même blessé, errant à travers les bois. Avec le faible noyau qu'il avait conservé, il défiait, il lassait, cependant, les forces nombreuses attachées à sa poursuite. Grâce à son activité infatigable, à la ténacité de ses soldats, aidé par la parfaite connaissance du pays, il passait entre les colonnes, il dérobait ses marches nocturnes, il tombait à propos sur les détachemens,

sur les petits postes, il surprenait des transports de vivres, de munitions. De fugitif, il redevenait tout-à-coup assaillant, et disparaissait de nouveau pour reparaître encore. Il n'avait plus d'autre asile, plus d'autre quartier-général que l'épaisseur des halliers, les ruines de quelque village à demi brûlé, un bivouac sous les frimas ou les pluies de l'hiver, lui, l'élégant officier épris de la toilette et du plaisir. Il avait su se faire une nature nouvelle à côté de la première. Pour supporter une telle existence, pour continuer une telle guerre, il fallait à Charette et à tous les chefs vendéens, des soldats pareils à eux : à leurs soldats, il fallait de tels commandans.

De la Gaubretière, son centre habituel, Sapinaud était venu se joindre à Charette. Les deux troupes réunies, formant à peu près trois mille hommes, se trouvaient, le 2 février, à Chauché, quand Grignon dirigea sur elles deux colonnes, l'une partie de Saint-Fulgent, l'autre des Essarts. Tout blessé qu'il était, Charette n'en monta pas moins à cheval, sa bride attachée à sa boutonnière, pour conduire les siens au feu.

Un retard, un défaut d'ensemble, divisa les forces des Bleus. La colonne de Saint-Fulgent, qui attaqua la première, vers une heure de l'après-midi, fut promptement défaite. Grignon, accouru pour la soutenir, ne put que protéger sa déroute. La colonne des Essarts, conduite par Lachenaye, ne se présenta qu'à cinq heures, vers la nuit tombante. Sapinaud, posté dans le bourg de Chauché,

près de l'église, fut d'abord obligé de se replier; mais Charette, avec Joly, fondit sur l'ennemi et le culbuta. Le commandant du 2e bataillon de Paris fut le premier à donner l'exemple de la fuite. Les cavaliers royalistes, qui revenaient de poursuivre la première colonne sur le chemin de Saint-Fulgent, tombèrent sur les fuyards de la seconde et en sabrèrent un bon nombre.

A peine les vainqueurs étaient-ils rentrés à Chauché, qu'une troisième colonne parut, venant de Saint-Denis-de-Chevasse. Elle ne fut pas plus heureuse que les deux autres. Cette affaire de Chauché, triple succès dans la même journée, offre beaucoup d'analogie avec la victoire que les Angevins avaient remportée la veille à Gesté.

Sapinaud retourna sur son territoire, afin d'en protéger les habitans. Charette résolut l'attaque de Légé, que les Bleus occupaient avec deux pièces de canon.

Le 6 février, les royalistes se présentèrent, Joly par le chemin de Roche-Servière, Couëtus par celui du Luc, Charette par la route du Pont-James. Sur leur passage, ils n'avaient trouvé que cendres fumantes. Exaspérés, les Vendéens se précipitent dans Légé, malgré le feu de l'artillerie. En une heure, le poste est emporté, la garnison est taillée en pièces, ou noyée en voulant traverser, au Moulin-Guérin, la petite rivière de Logne, gonflée par les pluies. Ducasse, le commandant, se sauva presque seul. Les deux canons, leurs caissons, beaucoup de grains, de farines, de vins, d'eaux-de-

vie, d'étoffes, restèrent aux mains des royalistes. Grâce à la vivacité même de l'attaque, ils perdirent peu de monde. M. Davy-des-Norois, major-général, fut atteint d'une balle qui pénétra par la poitrine et sortit par l'épaule ; il guérit, cependant, de cette grave blessure.

Sur trois fils qu'avait Joly, les deux plus jeunes combattaient près de lui ; l'aîné servait, de gré ou de force, la République, et, par une fatalité cruelle, il faisait partie de la garnison de Légé. De ces trois jeunes gens, le second fut tué, le plus jeune blessé. Joly se livrait à sa douleur avec tout l'emportement de son caractère, quand on lui amena quelques prisonniers. La loi des représailles, devenue trop nécessaire, régnait alors dans le camp de Charette, et Joly n'avait pas été le moins ardent à la réclamer. Parmi ces Bleus, était son fils aîné. De la main de ses camarades, de la sienne peut-être, étaient partis les coups qui avaient frappé ses frères. « — Qu'on le fusille avec les autres ! » s'écrie Joly. Les assistans demandent la grâce du condamné ; ils essaient de réveiller dans ce cœur ulcéré la voix de la nature. Joly est inflexible, et l'affreux arrêt s'exécute. Les deux frères, morts chacun pour une cause opposée, furent inhumés ensemble, dans le cimetière de Légé.

Ce stoïcisme farouche, renouvelé de Brutus, n'était pas dans les mœurs vendéennes. Tous les esprits en furent épouvantés. Comme pour expier la cruauté de Joly envers son propre sang, on épargna les prisonniers qui restaient. L'un d'eux,

un capitaine nommé Beaumelle, prit parti chez les royalistes, et devint un de leurs meilleurs officiers.

Charette chargea dans vingt-quatre voitures le butin qu'il avait fait et prit le chemin de la Benate. N'ayant aucun refuge, aucun dépôt assuré, il fallait qu'il traînât tout à sa suite, et la conservation de ce convoi était un embarras de plus, dans ses marches incessantes. De la Benate, il se porta, par Saint-Etienne-de-Corcoué, sur Montbert. En route, il enleva vingt-huit voitures chargées de grains que les républicains conduisaient à Nantes. Il n'échappa de l'escorte qu'un petit nombre d'hommes.

Grossi de la sorte, le convoi que menait Charette devenait encore plus difficile à garder. Quelques cavaliers allaient en avant pour éclairer la marche ; puis les voitures, avec le gros de la troupe, c'est à dire quelques centaines d'hommes ; puis une arrière-garde chargée d'arrêter l'ennemi, s'il se montrait, par un feu engagé derrière les haies et les broussailles. Pendant ce temps, au bruit de la fusillade, les conducteurs aiguillonnaient les pas pesans de leurs bœufs, et le convoi filait par les détours connus et profonds des chemins de traverse.

Charette avait, dans la personne du général Haxo, un adversaire habile, actif, intrépide. La mission de détruire ou de prendre Charette était bien propre à stimuler son ardeur. Haxo s'y voua sans réserve. Il avait son ancienne brigade de

l'armée de Mayence, détachée comme lui après la bataille de Cholet. Son état-major se composait d'excellens officiers : son neveu, portant le même nom, qui lui servait d'aide-de-camp, et qui a été un de nos meilleurs généraux du génie ; l'adjudant-général Sainte-Suzanne, depuis lieutenant-général et pair de France ; les adjoints Hervo et Rapatel, celui-ci destiné à suivre la fortune de Moreau et mort dans les rangs des alliés, dans un des derniers combats de 1814.

La colonne mobile que commandait Haxo en personne, celle que conduisait l'adjudant-général Aubertin, étaient sans cesse attachées à la trace du chef royaliste. Plus d'une fois, ils furent sur le point de l'atteindre : mais quand s'éteignait la fusillade des tirailleurs qui couvraient la marche, quand ces tirailleurs avaient disparu dans l'épaisseur des halliers, la colonne républicaine s'arrêtait incertaine, en présence de ce labyrinthe du Bocage. Pour se guider, les Bleus ne rencontraient que les ruines désertes des villages incendiés, ou de rares habitans, aussi peu féconds en renseignemens que la solitude même. Presque tous avaient fui au fond des bois. Ceux que les républicains pouvaient saisir, pressés de questions, de menaces, ne répondaient que par des paroles ambiguës et trompeuses ; la mort que vingt baïonnettes présentaient à leurs yeux, était chose trop coutumière pour émouvoir leur sang-froid. Charette, au contraire, ne manquait jamais d'informations certaines. Des femmes, des enfans, épiant, sans se laisser voir, le

passage d'une colonne ennemie, savaient évaluer, d'un seul coup d'œil, le nombre des soldats, et bientôt Charette apprenait où s'étaient portés les Bleus, combien ils étaient, comment il pourrait les éviter ou les surprendre.

Avec la même constance, le chevalier de la Cathelinière déjouait, dans le pays de Retz, les efforts des colonnes ennemies. Son plus redoutable adversaire était le commandant Muscar, du 8e bataillon du Bas-Rhin. Fourrier au régiment de Vivarais, lors des premiers troubles de la révolution, Muscar avait donné dans ce corps, en garnison à Verdun, le signal de la révolte contre les chefs. Arrêté par ordre de son colonel, il s'évada, et ses tentatives d'anarchie militaire lui furent un titre tout naturel à la protection de l'Assemblée nationale, qui le récompensa par l'épaulette d'officier.

Muscar commandait le camp placé près du château d'Ault et de la fonderie d'Indret, sur les bords de la Loire. Sous ses ordres, il avait le 77e de ligne, ci-devant La Mark, la légion nantaise, sept bataillons nationaux du Bas-Rhin, de Paris, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise, des Côtes-du-Nord, de la Charente-Inférieure, avec de l'artillerie. D'autres forces avaient leur quartier-général à Paimbœuf. De ces deux points partaient des colonnes qui combinaient sans relâche leurs mouvemens pour cerner et écraser La Cathelinière.

La vaste forêt de Princé, centre de ses expéditions et son refuge habituel, avait long-temps mis en défaut les efforts des Bleus; mais, dans le cou-

rant de février, La Cathelinière fut blessé grièvement au bas-ventre. Hors d'état de tenir la campagne, il se retira dans sa maison du Moulinet, paroisse de Frossay, à deux lieues de Paimbœuf. Il s'y tenait caché dans un pressoir. Le 1er mars, un détachement, sorti de Vüe pour protéger un enlèvement de bois, fit, à son retour, une fouille à Frossay. Une poule que poursuivait un soldat, alla se réfugier sous le pressoir qui servait d'asile à La Cathelinière. Le républicain, voulant saisir sa proie, se trouva vis-à-vis du blessé qu'il ne cherchait nullement, et qui ne tenta pas de déguiser son nom. Embarqué aussitôt sur la Loire et conduit à Nantes, il fut traduit devant la commission militaire que présidait Mutius Scævola Lalouet. Ses juges lui reprochèrent d'avoir fanatisé le peuple au nom de la religion et de la royauté. « Et vous, » répondit-il, « vous le fanatisez au nom de la liberté, qui n'est » qu'une chimère ! » Devant ce tribunal, le sort de l'accusé n'était pas plus douteux que son courage à l'accepter.

A sa bravoure sous le feu, La Cathelinière joignait toute la fermeté nécessaire pour conduire la population, souvent indocile et mutine, de cette partie de la Vendée. Il eut plus d'une fois à subir, sous ce rapport, les mêmes épreuves que Charette à son début. L'énergie de son caractère fut métamorphosée, par les républicains, en cruauté féroce. De la prise du *fameux La Cathelinière*, comme dirent leurs bulletins, ils firent un sujet de triomphe qui ne fut pas, pour ce chef, un médiocre éloge.

La Cathelinière eut pour successeur Guérin l'aîné dans le commandement du pays de Retz. Personne ne méritait mieux cet honneur. Guérin joignit sa troupe à l'armée de Charette, dont il fut un des plus braves lieutenans; mais le pays de Retz, la forêt de Princé, conservèrent des rassemblemens sans cesse aux prises avec les troupes républicaines. Vüe, Rouans étaient habituellement occupés par des postes royalistes qui gardaient le passage de l'Achenau et observaient les troupes ennemies. Plus d'une fois, Muscar vit ses colonnes repoussées, et ses courriers, ses convois attaqués jusqu'aux portes de Nantes.

A deux lieues de cette ville est la paroisse de Bouguenais. Les détachemens qui se rendaient du château d'Ault à Nantes, étaient souvent inquiétés en passant sur le territoire de cette commune. La cavalerie républicaine avait souffert dans une de ces attaques : l'officier qui la commandait revint pendant la nuit à Bouguenais ; il saisit deux cent soixante-dix hommes, — toute la population mâle du bourg, — et vingt-deux jeunes filles. Ces malheureux furent amenés au château d'Ault. Muscar n'était pas dépourvu de sentimens humains. Embarrassé de ce déplorable trophée, il demanda des instructions à Nantes. Un tribunal spécial fut envoyé de cette ville pour juger les prisonniers. Un jeune officier qui servait sous Muscar, le capitaine-adjudant-major Hugo, n'avait pu voir, sans être ému, leur pieuse résignation. En vain il essaya, devant ce tribunal, de sauver la vie aux hommes, qui furent

jugés les premiers. Après de courtes questions de pure forme, tous les deux cent soixante-dix furent condamnés à mort, et conduits par petites troupes à côté de grandes fosses ouvertes pour les recevoir. Ils tombèrent en martyrs chrétiens.

Cette horrible besogne accomplie, le tribunal fut rappelé à Nantes. Restaient les jeunes filles. Muscar dut les faire juger par une commission militaire ; il en confia la présidence au capitaineH ugo, en le priant de tout faire pour apitoyer ce conseil en faveur des innocentes victimes qui allaient paraître devant lui. Le bruit des fusillades, qui avait appris à ces infortunées le sort de leurs pères, de leurs frères, de leurs parens, n'était, pour elles, que trop significatif.

Après qu'on les eut interrogées, puis ramenées dans la chapelle qui leur servait de prison, le président tâcha de faire passer dans l'âme de ses assesseurs, ses propres sentimens de pitié; puis les opinions furent recueillies. Un vieux sous-lieutenant du 13e bataillon de Seine-et-Oise, nommé Fleury, homme sombre et taciturne, devait opiner le premier. Le capitaine Hugo n'augurait rien de bon de sa part, et craignait beaucoup l'influence de son vote. Ce vieil officier prit la parole, et sans sortir de son expression habituelle : « Je me suis fait militaire, » dit-il, « pour combattre des hommes et non pour assassiner des femmes. Je vote la mise en liberté des vingt-deux prévenues, et leur renvoi immédiat chez elles. » Un lieutenant de la légion nantaise, qui suivait, opina dans le même sens,

et d'une voix unanime, les pauvres jeunes filles, qui attendaient, à genoux, priant Dieu, obtinrent leur acquittement ; elles purent retourner dans leur village à demi dépeuplé pour longues années. Un acte de justice pure et simple avait alors son mérite.

Le capitaine Hugo arracha également à la mort, sous les fusils en joue, un enfant de neuf à dix ans, nommé Jean Prin, dont l'oncle fut sacrifié. Des dénonciations réitérées faillirent punir le capitaine de cette bonne action : il n'en garda pas moins l'enfant près de lui jusqu'à l'âge où il put lui donner un état (1).

Nous avons été heureux de rencontrer, dans le camp républicain, quelques autres faits honorables. L'adjudant-général Aubertin, dans une marche de sa colonne, près du Val-de-Morière, trouva deux petits enfans, frère et sœur, abandonnés sur le chemin. L'aîné avait trois ans à peine : leur costume annonçait une condition supérieure à celle de simples paysans. Aubertin les recueillit. L'adjudant-général Sainte-Suzanne, qui l'accompagnait, voulut se mettre de moitié dans sa bonne œuvre, et se chargea du garçon. Au retour de la colonne à Machecoul, les deux enfans furent placés en pension, et fournis, aux frais de leurs protecteurs, de tous les effets nécessaires. Quinze jours après, un paysan apporte mystérieusement à Aubertin une lettre

(1) Le capitaine Hugo, depuis lieutenant-général, était le père de M. Victor Hugo, membre de l'Académie française.

par laquelle on le priait de remettre, en toute confiance, ces deux enfans au porteur, en le remerciant de son humanité, en le suppliant de ne pas faire suivre le messager, de n'ordonner aucune recherche pour découvrir leur famille. Cette prière fut exaucée. Une autre fois, ce fut une religieuse du Val-de-Morière qu'Aubertin eut le bonheur de protéger et de sauver.

Cet officier-général avait auprès de lui, comme secrétaire, un jeune caporal du 3e bataillon des Vosges, nommé Achille Derivaux, parent du général Haxo. Un jour, ce jeune homme trouva sur la route un enfant au berceau délaissé ; il le prit, le mit sur son sac, et le porta ainsi pendant huit jours d'une marche pénible. Arrivé en lieu sûr, il le plaça chez d'honnêtes gens, le recommanda vivement, et paya pour lui six mois d'entretien. Distingué par son mérite militaire comme par ses qualités morales, Derivaux poursuivit honorablement une carrière commencée par cet acte généreux (1).

Des traits de ce genre, assez rares pour être cités, reposent et consolent l'âme, parmi tant d'abominations. Mais combien leurs auteurs devaient souffrir en se voyant associés à tous ces misérables pour lesquels ils ne pouvaient avoir qu'horreur et mépris ! Quelles douloureuses luttes s'élevèrent, sans

(1) Officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, le colonel Derivaux a commandé, sous la Restauration, le 1er régiment de dragons (du Calvados).

doute, dans leur cœur, entre leurs sentimens naturels et les exigences du drapeau qu'ils s'étaient fatalement condamnés à soutenir !

Le sort de La Cathelinière menaçait incessamment Charette. Haxo avait promis de délivrer la République de ce redoutable ennemi, ou de périr à la tâche. Avec le lourd convoi, grossi par plusieurs voitures de blessés, que Charette traînait à sa suite sans vouloir l'abandonner, il semblait impossible que cette lutte de marches et de contre-marches, dans un cercle de quelques lieues, ne se terminât pas d'une manière funeste. La poursuite était si vive, que les royalistes, sans autre pain que celui qu'ils fabriquaient en route, craignaient souvent de le faire cuire, car la fumée pouvait guider les républicains. Haxo, en position de rafraîchir et de renouveler ses troupes, de déposer ses blessés dans les lieux occupés par ses garnisons, comptait sur la lassitude et l'épuisement pour avoir raison des ruses et des ressources de son ennemi. C'était une véritable chasse dont Haxo avait fait une question d'honneur. Et cependant Turreau, dans sa correspondance, lui reprochait sa lenteur, ses retards, impatient de se faire une gloire, devant la Convention, de la prise ou de la mort de Charette.

Dans les premiers jours de mars, vers le 6, Guérin, avec une petite troupe d'élite, rejoignit Charette à la Vivantière, paroisse de Beaufou. Jamais renfort ne fut plus opportun. Guérin venait d'arriver, quand Haxo parut. Ses tirailleurs, selon

son expression, avaient fait *lever le gibier*. Il avait au moins deux mille hommes, Charette environ douze cents (1). « Guérin, » crie Charette, « ta » troupe est fraîche, fonce sur l'ennemi. » Cet ordre est exécuté avec la plus grande valeur. Un soldat républicain ajuste Guérin à quinze pas. « Tu me manqueras, » dit le chef royaliste. En effet, le coup part et se perd. Plus sûr du sien, Guérin étend son adversaire sans vie.

La charge vigoureuse de Guérin repoussa vivement les Bleus. L'adjudant-général Lefaivre, abattu avec son cheval, ne s'arracha des mains des Vendéens qu'en leur abandonnant son habit. L'infanterie républicaine, formée en carré, ne put arrêter devant ses baïonnettes l'impétuosité des royalistes. L'ennemi laissa, jusqu'à Légé, la route jonchée de ses morts.

Cet avantage donnait quelque répit à Charette : il en profita pour attaquer la Roche-sur-Yon. Déjà Guérin forçait les premiers postes, quand, par une méprise, d'autres Vendéens tirèrent sur sa troupe. Haxo reparut sur ces entrefaites : la déroute se mit chez les royalistes. Charette, avec une partie de son monde, se retira sur Venansault. Le reste, qui prit la route de Saint-Denis-de-Chevasse, fut traqué vivement. Quelques blessés, restés en arrière, tombèrent sous le sabre de la cavalerie républicaine.

Les forêts de Touvois et de la Grande-Lande abritèrent encore une fois Charette. Le 19 mars,

(1) Rapport du général Haxo, en date du 8 mars.

Haxo écrivait de Légé : « Mes deux colonnes ont » bivouaqué hier à une demi-lieue de l'endroit où » comptaient coucher Charette et sa bande ; mais, à » notre approche, ils se sont enfuis, à la faveur de » la nuit, à travers les bois, suivant leur manière » accoutumée. Nous ne parviendrons à les détruire » qu'en détail, puisqu'ils ne veulent pas hasarder » le combat. »

Il y avait six semaines que durait cette partie désespérée. Charette sentait bien qu'il fallait succomber ou risquer un coup de vigueur. Haxo voulait opposer aux reproches sa propre mort ou une victoire décisive. Ce combat qu'il cherchait, qu'il demandait ardemment, il lui fut enfin accordé.

Charette s'était rejeté vers le midi du Bocage. Haxo, forçant comme lui sa marche, se porta du Pont-James sur la Chapelle-Palluau. Le 20 au matin, il était à Beaulieu-sous-la-Roche, où il apprit que Charette s'était dirigé vers les Clouzeaux (1).

Le général royaliste venait d'arriver dans ce village. Ses soldats se répandaient dans les maisons pour y trouver des vivres, un abri, quelque repos, quand les Bleus parurent. « Camarades, » crie Charette, « l'ennemi est à la porte : qui m'aime me » suive ! En avant ! à la victoire ! » Haxo, voulant saisir enfin cette occasion tant souhaitée, s'élance, comme un simple officier, à la tête de sa cavalerie. Une vive décharge la fait reculer et la culbute sur

---

(1) A une lieue et demie au sud-ouest de la Roche-sur-Yon (Bourbon-Vendée).

l'infanterie qui la suivait. Deux bataillons se débandent, et Haxo voit fuir les siens qu'il s'efforce en vain de rallier.

Joly le poursuivait avec l'élite de la troupe royaliste. Mais, sur la droite, Charette avait à soutenir l'attaque de deux autres bataillons. Ses hommes fléchissaient. Au bruit des tambours républicains qui, de ce côté, battaient la charge, Haxo criait à ses soldats : « Lâches, où courez-vous? Charette » est vaincu ! » Mais l'ardente poursuite des royalistes ne leur donnait pas le temps de s'arrêter. Resté en arrière de sa troupe, Haxo fut atteint d'un coup de feu à la cuisse et renversé de son cheval, au moment où il cherchait à franchir un fossé. Plusieurs cavaliers vendéens arrivent aussitôt sur lui. Sommé de se rendre, Haxo s'y refuse. Il s'adosse à un arbre et se défend intrépidement. Un de ces cavaliers, nommé Domès, portait le casque d'un dragon républicain. Haxo le prend pour un des siens et lui crie : *A moi, camarade!* Domès répond par un coup de sabre. Haxo le pare, et fait sauter l'arme de la main du Vendéen. De nouvelles sommations lui sont vainement adressées : désespéré, il ne voulait que mourir. Enfin, un Vendéen, nommé Arnaud, de la division de Vieillevigne, descend de cheval, et, d'un coup de carabine, l'étend par terre. Près d'expirer, Haxo, par un dernier effort, déchargea son pistolet sur un de ses adversaires et l'atteignit à la main. Même sans vie, le général républicain, par sa haute taille, par sa figure martiale, ne laissait pas que d'imposer encore.

La mort d'Haxo décidait la victoire pour les Vendéens. Charette regretta vivement que la valeureuse obstination du général ennemi eût empêché de le prendre vivant. Il l'aurait traité, sans aucun doute, comme un noble adversaire.

Haxo avait de l'élévation dans le caractère. Souvent il osa, autant qu'il lui était possible, adoucir des mesures odieuses. Ce ne fut jamais par son ordre, ni de son aveu, que des atrocités furent commises. Il combattit, il poursuivit Charette avec un ardent dévoûment à sa mission militaire; mais la mission de bourreau lui répugnait. Pendant le temps où Machecoul fut son quartier-général, il sut écarter du territoire de cette ville la torche incendiaire, et trouva moyen d'épargner la maison de Fonte-Clause, le manoir de Charette. Toutefois, les colonnes incendiaires s'appuyaient sur la sienne; il était chargé, dans le plan de Turreau, de rejeter, de *rabattre* sur leurs torches et leurs baïonnettes, la population infortunée qui fuyait devant elles. Il eut le malheur de ne pas repousser une tâche peu d'accord avec ses sentimens personnels, avec les paroles qui étaient souvent dans sa bouche (1).

La Convention, qui méritait si peu d'avoir Haxo

---

(1) Aubertin rapporte que le général Haxo aimait à citer ce passage de la *Pharsale* :

. . . . Unica belli
Præmia civilis, victis donare salutem.

« La seule récompense de la guerre civile est d'épargner les vaincus. »

à son service, tâcha d'exploiter sa mort en lui donnant un cachet romanesque propre à exalter l'opinion. Elle publia faussement qu'il s'était tué lui-même, ainsi que Moulin à Cholet, et lui décerna, comme à ce dernier, des honneurs funèbres.

L'activité, les talens du général Haxo l'avaient rendu très redoutable aux Vendéens : aussi sa mort fut-elle pour eux un grand événement. Il leur semblait qu'ils n'avaient presque plus rien à craindre.

Ainsi se dénoua cette espèce de duel entre deux généraux dignes de se combattre. Ainsi fut couronnée cette mémorable campagne d'hiver, chef-d'œuvre en fait de guerre de partisans, et qui, seule, suffirait à l'immortalité de Charette. Aucune époque, dans sa carrière de général, ne fut plus belle que cette période où chaque jour on put le croire perdu sans ressource, où chaque jour il se relevait, pour arriver enfin à ce coup victorieux.

CHAPITRE VI.

Charette se rend dans la Haute-Vendée. — Rivalité, chez Stofflet, contre Marigny.—Victoire de Marigny, le Vendredi-Saint. — Réunion et conférence des chefs des quatre armées à la Boulaye. — Décision prise entre eux.—Ils se rendent à Chemillé.—Affaire de Chaudron.—Conseil tenu à Jallais. — Rupture et départ de Marigny. — Sa condamnation à mort par contumace. — Séparation des diverses armées.—Invasion du Marais par les républicains.

Le reste du mois de mars et le commencement d'avril ne virent, dans la Basse-Vendée, aucun fait considérable. Les soldats de Charette reprenaient haleine; les républicains se ressentaient d'une perte qui était, à elle seule, un grave échec.

Le 7 avril, Charette fit une attaque sur Challans, afin d'inquiéter l'ennemi dans un plan d'invasion du Marais : elle fut repoussée. Peu après, Charette se porta vers la Haute-Vendée. Il était utile de se réunir, de combiner entre les différentes armées un système général d'opérations ; mais de fâcheuses intrigues, de déplorables rivalités s'agitaient alors au sein du camp vendéen.

Nous avons dit le retour de Marigny dans la

Vendée; la création de cette nouvelle armée distincte qui se forma sous ses ordres, et qui eut pour noyau la division de Cerizay. Son accroissement fut rapide. Les défauts de Marigny, ses emportemens, ses bizarreries, ne se faisaient pas sentir à ses paysans, dont il était adoré. Ils ne connaissaient de lui que sa bravoure, sa bonté affable, son zèle incessant pour les protéger. Les soldats de Lescure, de La Rochejaquelein, révéraient dans Marigny l'ami, le parent, l'allié de ces chefs dont la mémoire était si chérie, et voyaient en lui leur successeur légitime. Non seulement plusieurs officiers de l'armée d'Anjou et de celle du Centre s'étaient ralliés à Marigny, mais encore un grand nombre de paysans de ces deux armées allaient, de préférence, grossir ses rassemblemens.

Sapinaud, caractère insouciant et facile, s'inquiétait peu de ce commandement limitrophe qui grandissait aux dépens du sien. Il n'en était pas de même de Stofflet, et surtout de ses conseillers intimes. Comme il arrive souvent pour ce genre de naturel, l'inculte rudesse de Stofflet cédait facilement à l'influence d'une parole flatteuse et dorée; avec de l'adresse, on conquérait sur lui un très grand empire, et l'ambition de certains hommes prit à tâche d'éveiller la sienne, afin de s'en faire une échelle et un instrument.

Les décisions prises à Bressuire le 25 février, avaient exclu toute suprématie individuelle, en plaçant la direction de l'armée d'Anjou dans un conseil dont chaque membre n'avait que sa voix; mais

Stofflet aspirait au pouvoir suprême. Pour mieux dire, deux ou trois hommes de son entourage y aspiraient pour lui. La portion du Haut-Poitou occupée par Marigny, dépendait, en 1793, de la Grande Armée; or, c'est tout le pays de la Grande Armée que convoitait l'ambition de Stofflet ou de ses conseillers. On lui montra donc, en Marigny, un rival, un usurpateur; on lui fit voir, ailleurs que sous le drapeau de la révolution, un adversaire à combattre, à renverser. Berrard, l'ex-régisseur du château de Jallais, Rostaing, gentilhomme des environs d'Ancenis, ancien officier de cavalerie, paraissent, surtout, avoir contribué à fomenter cette aigreur, qui arriva jusqu'à la haine. Une autre influence, plus puissante encore, devait bientôt surgir : celle de Bernier. La rivalité fut portée au point qu'un des membres du conseil, M. de Beauvais, fut chargé de se rendre aux Aubiers, pour surveiller et limiter le recrutement de l'armée de Marigny (1).

Avec ses grandes qualités, Charette aimait aussi le pouvoir. Lui, enlevé presque de force à ses insoucians loisirs, il avait pris goût au commande-

(1) Voici le texte de la commission délivrée à M. de Beauvais : « Le conseil autorise M. de Beauvais, l'un de ses membres, à commander et surveiller les rassemblemens de MM. Richard, Piou, Frédéric et autres paroisses voisines, faire exécuter le dernier règlement relativement à l'organisation et autres choses y mentionnées, et à tenir ces différens rassemblemens prêts à joindre la Grande Armée.

» Fait en conseil, ce 12 avril 1794.

» STOFFLET, le comte de BRUC, LA BOUÈRE, de GASTINE, BERRARD, etc. »

ment. Là, comme en tout, il portait l'ardeur de son caractère, l'énergie de sa nature. Néanmoins, l'armée de Marigny ne pouvait lui faire ombrage. Leurs territoires respectifs ne se touchaient pas : entre eux, par conséquent, nulle querelle de voisinage. L'ambition du vainqueur d'Haxo ne s'était jamais étendue sur la Haute-Vendée. Mais les intrigans qui s'agitaient autour de Stofflet, avaient besoin de s'appuyer sur Charette : des conférences pour arrêter un plan d'opérations en commun, voilèrent le but qu'ils poursuivaient.

Un brillant combat vint rehausser, sur ces entrefaites, la popularité de Marigny. Le 18 avril, jour du Vendredi-Saint, il se trouvait près de Clisson, le château de Lescure, déjà brûlé par les Bleus. Il n'avait guère près de lui que cinquante hommes. La division des généraux Amey et Friederichs, forte de six mille hommes, se dirigeait sur Bressuire, incendiant tout ce qui avait échappé jusqu'alors. Marigny, que rien n'arrêtait pour protéger la contrée, n'hésite pas à engager l'action contre leur avant-garde, dans les avenues du château. Le bruit des coups de fusils fait accourir les paysans d'alentour. La pensée de ce saint jour où le Sauveur expira, le Sauveur outragé, crucifié une seconde fois, en quelque sorte, par les crimes de la révolution, redouble encore leur furie. Ils se précipitent sur les Bleus avec rage, ils les enfoncent, les mettent en déroute. Etourdis par cette irrésistible attaque, Amey et Friederichs peuvent à peine rallier une partie de leur division. Ils eurent douze

cents morts ou blessés, autant que Marigny comptait de soldats, quand l'affaire se termina.

C'est après ce triomphe que Marigny, sur l'invitation qu'il en avait reçue, partit pour se rendre aux conférences. Stofflet, Charette, Sapinaud et lui se réunirent au château de la Boulaye, près Châtillon.

Ainsi, les quatre armées se trouvaient, pour la première fois, rassemblées. C'était une joie générale. Toute rivalité semblait mise en oubli, et d'ailleurs, les malheureuses inimitiés, les arrière-pensées de quelques hommes demeuraient tout-à-fait étrangères à la masse des Vendéens. Là, il fut arrêté que l'on agirait de concert, que tout ce qui serait décidé dans le conseil des armées réunies, ferait loi pour tous les chefs, et que tout contrevenant, quel qu'il fût, serait puni de mort.

L'on marcha ensuite, par Trémentine, vers Chemillé. On était là sur le territoire angevin. De grands honneurs furent rendus à Charette. Les populations s'empressèrent pour les saluer; des jeunes filles vinrent, en l'embrassant, lui offrir des couronnes de fleurs, seul luxe qui se pût déployer alors, doux présent du ciel qui croissait encore sur ce sol tout sanglant, tout couvert de ruines. Stofflet, ou ceux qui le menaient, prodiguèrent au général de la Basse-Vendée de vives démonstrations d'amitié : ils voulaient obtenir son alliance, ou tout au moins son assentiment passif, pour renverser un rival. On lui montra en perspective deux grands pouvoirs se partageant la Vendée : celui de Stofflet

et le sien ; car Sapinaud devait se trouver aisément absorbé par l'ascendant et la supériorité de Charette.

Ce fut par un arrêté en date de Chemillé, que Stofflet prit officiellement, pour la première fois, la qualification de *général en chef de l'armée d'Anjou*, à laquelle ses complaisans avaient accoutumé déjà ses oreilles. Aucune protestation ne s'éleva. Il est certain que si quelqu'un, dans l'armée angevine, devait obtenir le grade de généralissime, personne ne pouvait le disputer à Stofflet, à raison de son rang dans la Grande Armée, de son ascendant sur les esprits. On trouvait ses formes dures, et pourtant on lui obéissait ; on endurait même les coups de plat de sabre dont, parfois, l'ancien caporal n'était pas avare. A défaut de cette affection qui environna d'autres chefs, il inspirait, en même temps, crainte et confiance. Chose bizarre ! les paysans supportaient, de la part de cet homme étranger parmi eux, ce qu'ils n'auraient enduré, peut-être, de la part d'aucun de leurs camarades.

Les généraux réunis avaient résolu d'attaquer les positions que les Bleus tenaient sur les bords de la Loire. On partit de Chemillé le 24 avril, et l'on marcha d'abord sur Saint-Florent, où ils avaient un camp retranché, de grands dépôts de vivres, de munitions, d'artillerie. Dusirat, avec les troupes du camp et la garnison de Saint-Florent, s'était porté sur Chaudron. A son approche, ce bourg fut évacué par un petit poste qui l'occupait. Les Vendéens espérèrent y surprendre l'ennemi.

Un de leurs canonniers, qui paya sa trahison de sa vie, avertit Dusirat de leur marche. Le 25, les Bleus, à leur tour, évacuèrent Chaudron, et prirent position à trois quarts de lieue en arrière. On leur tua seulement quelques traîneurs.

Les éclaireurs vendéens, parvenus sur une hauteur d'où l'on découvrait l'ennemi, s'étaient arrêtés pour attendre le gros de l'armée. Mais Prudent de la Roberie arrive avec une partie des cavaliers de Charette; témérairement, il charge les Bleus. Ceux-ci commençaient à lâcher pied : Dusirat accourt avec sa cavalerie, son infanterie légère. La Roberie est obligé de tourner bride; ce mouvement jette le trouble parmi les fantassins qui le suivaient. D'ailleurs, la nuit tombait : on revint en désordre à Chaudron.

Cette échauffourée coûta aux Vendéens à peine quelques hommes. Dusirat porta sa perte à vingt morts et trente blessés. « Les brigands, » dit-il dans son rapport, « ont perdu moins que moi. » Mais beaucoup de paysans avaient repris, dans ce désordre, le chemin de leur village. L'expédition était manquée. On retourna, le jour suivant, à Jallais. Le quartier-général fut établi dans quelques dépendances du château qui avaient échappé à l'incendie.

Là devaient éclater des germes funestes. Le 27, un conseil fut tenu. On y fit à Marigny la proposition de quitter le commandement de son armée, et de se réduire à son ancien grade de chef de l'artillerie. Indigné, Marigny s'y refuse avec violence;

il sort du conseil, il vient au milieu de ses soldats. « — On veut, » leur crie-t-il, « que je ne sois » plus votre général ! » Il monte à cheval, il part : plusieurs cherchent à le retenir, lui assurent qu'il est en sûreté au milieu d'eux, qu'ils périraient pour le défendre. Hors de lui, Marigny persiste à s'éloigner. Alors, quelques uns retournent au bivouac et prennent leurs drapeaux, qu'ils emportent. En un moment, toute la troupe de Marigny est, comme son chef, sur le chemin du Poitou.

Sans différer, le conseil s'assembla de nouveau, et, cette fois, comme tribunal, pour juger Marigny. Refus de se conformer à l'arrêté du conseil, abandon de l'armée, contravention à l'arrêté de la Boulaye, tels étaient les chefs d'accusation. Parmi les juges, Beauvais se récusa, en raison d'une discussion assez vive qu'il avait eue naguère avec Marigny ; La Bouère et Piet de Beaurepaire déclinèrent toute part dans un acte qu'ils réprouvaient : ils s'abstinrent de voter. Charette fit les fonctions de rapporteur et conclut à la peine de mort, qui fut prononcée.

En admettant que la convention de la Boulaye pût être littéralement invoquée dans le sens de l'accusation, les circonstances, le point de vue moral plaidaient bien haut contre cette rigoureuse légalité.

Revenu sur son territoire, Marigny n'eut pas de peine à y trouver un asile. Stofflet l'avait suivi de près ; mais toutes les recherches qui furent faites pour découvrir et arrêter Marigny, échouèrent devant l'affection qui l'entourait.

Charette repartit pour la Basse-Vendée; le Marais, en butte à l'invasion, appelait du secours. Pour se concilier les paysans de Marigny, Stofflet promit de les délivrer des troupes établies à la Châtaigneraie, qui ravagaient les cantons voisins. L'adjudant-général Lapierre, qui commandait ce poste, avait déjà repoussé, le 6 mars, une attaque. Stofflet, le 2 mai, ne fut pas plus heureux. La déplorable affaire de M. de Marigny fut le seul résultat de cette réunion des quatre généraux, qui promettait d'autres fruits.

Encore, on le verra bientôt, les ennemis de Marigny n'étaient pas satisfaits.

Cette expédition, dont les républicains étaient alors occupés contre le Marais, présentait, par la nature du pays, un caractère qui différait essentiellement de la guerre du Bocage.

La portion du Marais qu'il s'agissait de soumettre, offre environ quinze lieues de circuit. L'Océan le borne au midi, et les dunes de la côte sont la seule ligne saillante que le regard puisse trouver à l'horizon. Challans est situé au nord du Marais, près de ses limites; Soulans, le Perrier, Sallertaine, Saint-Jean-de-Mont, en sont les lieux principaux. Les villages ou hameaux sont peu nombreux; la plupart des habitans vivent dispersés chacun dans son domaine ou sa ferme, que l'on appelle *cabane*. Chaque pièce de terrain forme un carré qu'entoure un fossé muni de son écluse. L'habitation est construite à l'un des angles, près du fossé, dont

les bords sont relevés. Sur cette élévation, l'on cultive les céréales; le milieu est un pâturage où foisonnent les chevaux et les bêtes à cornes. Les chevaux, quoique grands et forts, sont moins estimés que ceux de Flandre et de Normandie, parce que l'humidité marécageuse du sol rend leur sabot trop mou et trop délicat. Quant aux bestiaux, ils constituent la principale richesse du pays, et les bouchers de Paris, à l'époque même de la révolution, venaient y chercher une partie de leurs approvisionnemens.

Par la vente des bestiaux, par l'exploitation industrieuse de leur terrain, beaucoup de *cabaniers* du Marais acquéraient une aisance qui ne se montrait que dans les occasions remarquables, les noces ou les fêtes; car leur vie est généralement isolée, solitaire. A travers tous ces fossés qui coupent à l'infini la contrée, il existe deux moyens de communication : l'un, c'est la *ningue*, longue perche ferrée par un bout que l'on appuie contre le fond en s'élançant d'un bond; l'autre, c'est la *niole*, petit bateau très plat et léger, que le Maraichin pousse, dans les mille sinuosités du labyrinthe, avec une rapidité merveilleuse. La mer alimente tous ces fossés au moyen d'un large canal ou *étier*, dont l'entrée a aussi son écluse. En hiver, dans les grandes pluies, presque toute la surface du pays disparaît sous les eaux; leur limon fertilise la terre; mais du sein des marécages et des fossés stagnans, s'exhalent des fièvres endémiques auxquelles les étrangers, particulièrement, ne peuvent

guère échapper. Le bois de chauffage, qui manque entièrement, est remplacé, chez les moins aisés, par la fiente des bestiaux, par les joncs et les roseaux desséchés.

Dans tous les temps, et surtout en hiver, le Marais abonde en oiseaux aquatiques. Ce genre de chasse est un des plaisirs favoris des habitans, qui, exercés de bonne heure, sont presque tous tireurs très habiles. Ils se servent de longs fusils appelés *canardières*, qui portent fort loin. A l'époque de la guerre, on voyait même encore de ces canardières d'une demi-livre de balles, véritable *artillerie de main*, que l'on tirait en appuyant le canon sur une fourche enfoncée en terre, à la manière des anciennes arquebuses.

Aussi découvert que le Bocage est fourré, l'on comprend, toutefois, que le Marais offrît aux envahisseurs des obstacles non moins difficiles à vaincre. Du temps des guerres de religion, époque où la population était en grande partie protestante, on avait vu le Marais tenir en échec, à lui seul, des forces nombreuses. A chaque pas, les fossés offrent un obstacle que le Maraichin, son fusil en bandoulière, sa *ningue* à la main, franchissait d'un saut, et qui arrêtait tout court le soldat; ou bien, l'habitant du pays, se jetant dans sa niole, cachée au milieu des roseaux, disparaissait dans les détours des fossés, pour se remontrer tout-à-coup sur un autre point, et envoyer à l'ennemi son coup de feu bien ajusté.

Depuis le commencement de la guerre, l'insur-

rection, dans le Marais, avait presque toujours gardé le caractère défensif, si bien approprié au pays. Dans le mois de janvier de cette année 1794, les républicains avaient déjà fait une tentative pour s'en rendre maîtres. Parvenus jusqu'au Perrier avec des peines infinies et des pertes nombreuses, ils s'étaient établis dans ce poste; mais *canardés* jour et nuit, le commandant Boussard étant blessé, les vivres manquant par la difficulté des approvisionnemens, ils avaient dû se retirer.

Une expédition nouvelle contre le Marais fut dirigée par le général Dutruy avec trois à quatre mille hommes (1).

Entré en campagne le 31 mars, Dutruy avait lutté, tout le mois d'avril, contre les obstacles naturels et contre l'opiniâtre résistance des Maraichins. Arrêtés sans cesse par les fossés et les canaux, les

(1) Aubertin, dans ses Mémoires, donne quelques détails fort caractéristiques sur un général D*** que tout indique comme étant Dutruy. Ce général D***, personnage de mœurs abjectes, espèce de plaisant de bas étage, joueur d'une probité plus que suspecte, ayant pour aides-de-camp ou officiers d'ordonnance des misérables ramassés dans la boue de Paris, se proclamait lui-même un jacobin par excellence : « Voici de lui, » ajoute Aubertin, « un trait d'impudence et de jonglerie assez piquant. Un jour, en présence de l'auteur de ces Mémoires, il se fait apporter encre, plumes et papier, pour ne pas perdre, disait-il, les idées qui lui venaient à l'instant. Il écrit, écrit, écrit, puis donne lecture de cette œuvre d'inspiration. C'était le rapport emphatique d'un prétendu avantage remporté par lui sur une division vendéenne, à laquelle il aurait tué trois cents hommes. Chacun de se regarder et de sourire. Lui-même se met à rire aux éclats et ajoute : « Voilà, mes amis, comme » il faut *amuser* (l'expression était plus énergique) ces b.....-là! » Il parlait des conventionnels. »

Bleus ne gagnaient pas une toise de terrain sans la payer de leur sang. Ils étaient obligés de conduire avec eux de longues planches pour traverser chacune de ces mille coupures, et tandis qu'ils établissaient ou retiraient ces ponts fragiles, la portée supérieure des canardières leur tuait beaucoup de monde, sans qu'ils pussent même riposter avec succès. Souvent dans l'eau, harassés de fatigue, toujours sur le qui-vive, ils entendaient, la nuit, mugir autour d'eux les cornes ou trompes qui servaient d'appel aux Maraichins; et ce bruit lugubre annonçait que la meurtrière résistance ne se lassait pas. Les postes établis au prix de tant de sacrifices, étaient assiégés sans relâche, et périssaient en détail.

Le général Boussard avait un commandement dans cette seconde expédition. C'était un officier d'un mérite réel. Chef de bataillon, il avait eu, quelques mois auparavant, la mission d'escorter les cent trente-deux citoyens de Nantes, appartenant au commerce, à la meilleure bourgeoisie, que Carrier envoyait à Paris. N'osant les sacrifier dans leur ville natale, lui et ses suppôts avaient tout préparé pour les faire égorger en route. Boussard avait refusé de servir cet odieux guet-apens. Dénoncé pour ce fait, incarcéré à Angers, lui-même avait failli périr; le besoin qu'on eut de ses services lui fit rendre de l'emploi. Son rapport à Turreau, en date de Challans, 9 mai, donnera l'idée la plus exacte de cette campagne dans le Marais, guerre tout-à-fait à part :

« Mon général, instruit de la position difficile de l'adjudant-général Chapuis dans le Marais, je partis hier avec quatre cents hommes pour Sallertaine ; je me chargeai de pain, de cartouches et d'eau-de-vie, et avec quarante pionniers, nous nous mîmes en route pour le Perrier. De l'eau jusqu'aux reins pendant une demi-lieue, des chutes dans des trous où nous en avions par dessus la tête, des passages de fossés un à un, sur des planches qui se brisaient sous nos pieds quand nous étions au milieu, n'empêchèrent pas de ravitailler le Perrier, où nous trouvâmes la troupe sur les dents. En effet, il y avait cinq jours qu'un bataillon du 109ᵉ manquait de pain, et environ deux cents pionniers ne pouvaient plus travailler. Vous savez, général, que ce n'est pas moi qui ai commencé cette expédition.

» Avant de pouvoir faire les distributions, les brigands attaquèrent le Perrier ; ils étaient environ deux mille, moitié armés de fusils, et le reste armé de *lingues* ou de *ningues* (bâtons de quinze à dix-huit pieds de longueur, armés par un bout de deux pointes de fer) ; c'est ce qu'ils appellent leur cavalerie. Le combat s'engagea du côté de Saint-Jean-de-Mont. Je laissai à Chapuis le soin de la défense, n'étant dans la place que depuis une demi-heure.

» Chapuis porta les quatre cents hommes que j'avais amenés hors de la place. D'abord, ils se battirent avec beaucoup de valeur. Après deux heures de fusillade en tirailleurs, ils chargèrent ; les brigands fuyaient de toutes parts. Ce premier suc-

cès engagea Chapuis à faire attaquer un moulin de l'ennemi, à un quart de lieue du Perrier. On était près de s'en emparer, lorsque nos troupes, mouillées, ne pouvant plus faire feu, furent forcées de se replier; alors, les brigands tombèrent sur elles. Un ruisseau de vingt-cinq pieds de largeur séparait nos soldats du Perrier; ils s'y jettent. Enfin, j'ai eu le bonheur de rallier quelques braves gens. Nous repoussâmes l'ennemi, et, après avoir nettoyé quelques maisons voisines du Perrier, dont il s'était emparé, je fis bonne contenance et il disparut. J'en suis quitte, quant à moi, pour deux coups de fusil que j'ai reçus, l'un au bras droit et l'autre à la hanche droite, qui ne m'empêcheront pas de continuer mon service. Nous avons perdu dans cette affaire, qui dura cinq heures, six hommes et vingt blessés.

» Les brigands avaient repoussé, le matin, une colonne de huit cents hommes commandés par le chef de bataillon Restouy, qui s'est retiré sans perte sur Saint-Jean-de-Mont.

» La position totale des troupes me donne des inquiétudes. Les brigands peuvent entrer dans le Bocage et en sortir depuis le Gué-aux-Roux jusqu'aux environs de Saint-Gilles. Si je diminue les forces du Marais, je compromets celles que j'y laisse. Il n'y a nul moyen de retraite en cas d'échec. Si le Perrier était forcé, ce qui ne serait pas tué se noierait. J'ai vu le moment, hier, où ce malheur arrivait. Quels moyens de défense offre un pareil pays? On ne peut s'y retrancher; l'eau est au niveau de

la terre ; il n'y a point d'arbres pour faire des abatis; tout est coupé d'une infinité de canaux en tous sens que les brigands connaissent ; ils les parcourent dans de petits bateaux qu'ils nomment des *nioles* avec une vitesse que l'on ne conçoit pas, et ils les franchissent avec des lingues, même quand ils ont vingt-cinq pieds de largeur ; en sorte que si l'on tient bon au milieu du Marais, ils viennent impunément dans leurs bateaux vous tirer des coups de canardières qui atteignent très loin, et si vous vous retirez, bientôt l'inconvénient des cartouches mouillées fait perdre la tête aux soldats : on se précipite dans les fossés au risque de se noyer. Alors, les hommes armés de lingues franchissent tout, et frappent des coups d'autant plus sûrs qu'ils ont toujours la retraite pour eux, qu'ils ne craignent plus la mousqueterie, et qu'ils atteignent à quinze ou vingt pieds d'eux.

» J'ai vu tuer des hommes au milieu d'un fossé, par cinq à six brigands qui se tenaient sur une rive, tandis qu'à l'opposé du fossé, de quinze à dix-huit pieds de largeur, plus de deux cents hommes se désespéraient de ne pouvoir sauver leurs camarades, à qui ils tendaient vainement leurs fusils trop courts. Ces six brigands les frappaient et les achevaient en notre présence.

» Tu sens mieux que moi, général, que les troupes qui ont été témoins de pareils faits, doivent être nombreuses dans le Marais, pour acquérir le degré de confiance qui assure le succès ; aussi je ne puis diminuer les trois mille hommes qui y sont. Cepen-

dant, je suis ici entre deux dangers ; l'homme de guerre doit les braver; mais j'en dois faire part à mon général. Nous sommes dans un marais qui a sept lieues de longueur, deux et trois lieues de largeur, et environ quinze lieues de circuit, entre les brigands du Bocage et les tentatives de l'étranger. Les brigands du Marais sont en grand nombre réunis autour de quatre moulins situés dans des bas-fonds; il faut détruire ces moulins, mais je n'ai pas assez de forces pour m'y risquer maintenant, vu les lacs d'eau qui sont dans cette partie.

» Ta présence ici, général, me serait d'un grand avantage; car, en vérité, pour connaître ce pays et les difficultés d'y faire la guerre, il faut réellement s'être vu au milieu; il ne ressemble en rien à toutes les autres contrées de la République. Rappelle-toi, général, que ce marais même où je commande maintenant sous tes ordres, fut de tout temps un théâtre de guerre civile, où un Capet envoya jusqu'à cent mille hommes. Sans doute, la liberté fait des miracles; mais il est des difficultés insurmontables, si l'on n'a pas des moyens proportionnés aux résistances.

» Je te prie donc, général, de vouloir bien m'envoyer ici deux mille hommes de plus dans le plus court délai. En attendant, je tiendrai, avec opiniâtreté, s'il le faut, à ce que les postes dans le Marais se soutiennent, et dussé-je m'y noyer, je tâcherai d'en extraire de quoi nourrir ma troupe et quelques villes voisines, s'il est possible.

» J'ai avec moi l'adjudant-général Sainte-Su-

zanne, l'ami du brave Haxo, qui me paraît être un militaire du premier mérite, et dont les conseils me sont extrêmement précieux dans cette opération, d'autant plus embarrassante pour moi que je ne l'ai pas commencée. »

CHAPITRE VII.

Plan de destruction supplémentaire émané de l'état-major de Turreau. — Système des camps retranchés. — Destitution de Turreau. — Vimeux le remplace. — Organisation de l'armée de Charette. — Combat des landes de Béjarry. — Expédition combinée de Challans. — Nouvelle mission de Tinteniac en Vendée. — Affaire de Challans. — Les Bleus achèvent d'envahir le Marais. — Ils évacuent les postes qu'ils occupaient dans la Haute-Vendée. — Stofflet organise son armée et son pouvoir. — Proclamations et premiers pourparlers de la part des Bleus. — Mort de Marigny.

Le rapport de Boussard fut un des derniers que reçut Turreau. Depuis quelque temps, tous les artifices de cet homme, aussi souple et caressant près des gouvernans que dur et impérieux envers ses subordonnés, n'empêchaient pas la ruine de son crédit. Les clameurs qui, du sein même du parti républicain, s'élevaient contre lui, étaient devenues trop violentes et trop unanimes.

Turreau se raidissait contre ces accusations. Loin de revenir sur son système, il ne demandait qu'à le compléter. Après avoir lu le récit trop irrécusable des opérations des colonnes infernales, on croira difficilement qu'il se soit trouvé des hommes

pour proposer d'enchérir sur ces dévastations. Un des officiers employés par Turreau, remit, le 1er mai, aux représentans du peuple à Nantes, un nouveau *plan de destruction générale*, dont voici l'extrait :

« Cette détestable guerre a sans doute duré trop long-temps ; mais je ne crois pas qu'on puisse accuser, comme on l'a fait, quelques généraux actuellement en activité, de l'avoir prolongée.

» Il serait difficile de donner une idée juste de toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, métairies, moulins à eau et à vent, repaires et magasins dérobés, qui ont été la proie des flammes depuis le 20 janvier ; l'aspect seul des lieux peut la fixer, et celui qui les parcourra sera bientôt convaincu que les personnes qui se permettraient de critiquer la conduite des généraux à cet égard, seraient de grands scélérats et de vrais désorganisateurs.

» Malgré les amples mesures prises par le général Turreau, et encore que les généraux commandant les différentes colonnes en activité, depuis l'époque du 20 janvier, paraissent avoir fait leur possible pour incendier tout ce qui était à portée de leurs diverses colonnes, il n'en est pas moins vrai qu'il existe encore çà et là, sur le pays insurgé, des moulins à eau et à vent, des métairies, des magasins dérobés, et peut-être même des hameaux qui, par leur position, ont échappé aux flammes.

» Ce sont ces dernières ressources qu'il faut enlever aux brigands pour arriver à leur destruction totale ; et, pour parvenir à ce but indispensable, il

faut employer un plan tout différent de ceux qui ont été exécutés jusqu'à présent. »

Suit l'aperçu du plan en question :

« Couvrir de camps le pays insurgé, c'est à dire établir des lignes d'une extrémité à l'autre, dans le sens le plus convenable, à quatre lieues de distance d'une ligne à l'autre, et quatre lieues d'un camp à l'autre.

» Chaque camp composé de huit cents hommes d'infanterie et vingt-cinq de cavalerie.

» Régler par un ordre général la marche progressive de tous les camps.

» Rendre les commandans des camps responsables, même sous peine de mort, de la destruction totale de ce qui pourrait exister sur le terrain qui leur aurait été assigné.

» Douze jours suffiraient pour l'exécution complète de ce plan, et les troupes seraient disponibles pour d'autres armées (1). »

Turreau tout entier respirait dans cette conception atroce. C'est ainsi qu'il prétendait confondre ses accusateurs. Mais l'heure de la disgrâce avait sonné pour lui. Le Comité de salut public, par un arrêté du 13 mai, lui donna Vimeux pour remplaçant provisoire.

Sous la monarchie, Vimeux avait long-temps été

---

(1) L'officier, auteur de ce plan, et qui paraît n'avoir été que l'organe de Turreau, est ainsi désigné dans l'ouvrage de Savary : *l'adjudant-général C****. Ne connaissant pas d'une manière assez positive le nom caché sous cette initiale, nous n'avons pas voulu l'interpréter légèrement.

sergent recruteur au régiment de Bassigny, où l'ancienneté lui fit obtenir le grade de lieutenant de grenadiers, habituellement réservé aux officiers qu'on appelait *officiers de fortune*. La révolution le trouva même chevalier de Saint-Louis. Capitaine le 1er janvier 1791, elle le conduisit jusqu'aux épaulettes de général divisionnaire. Beaupuy, officier au régiment de Bassigny quand Vimeux n'était encore que sergent, fut choisi pour son chef d'état-major. Tous les deux avaient fait partie ensemble de la fameuse garnison de Mayence; mais la fortune militaire de Vimeux avait dépassé celle de Beaupuy, quoique ce dernier lui fût supérieur en mérite. Pourtant M. de Beaupuy, à force de républicanisme, avait su se faire pardonner l'aristocratie de sa naissance et échapper à la destitution des généraux et officiers coupables de noblesse.

Le système des camps retranchés fut adopté, mais non pour exécuter le complément d'incendie général proposé par Turreau. Le Comité de salut public avait compris que cette rage aveugle se nuisait à elle-même. *La commission d'Agriculture et des Arts* fut consultée. Ses agens furent convoqués à Fontenay, chef-lieu du *département Vengé*, qui remplaçait le *département de la Vendée*, comme Lyon mitraillé voyait disparaître son nom pour celui de *Commune affranchie*. Les mesures nouvelles eurent pour but d'affamer les royalistes, sans détruire les ressources du pays, et de faire tourner ces ressources au profit de la République.

Même au milieu de tant d'horribles ravages, le

paysan vendéen n'abandonnait pas ses travaux accoutumés : il avait labouré, ensemencé ses guérets à la dérobée, entre deux colonnes incendiaires. Grignon, écrivait, le 8 avril, en rendant compte d'une expédition dans les environs de Gonnord : « J'ai trouvé des laboureurs au travail dans leurs » champs, leurs fusils à côté d'eux ; des tirailleurs » les ont tués ; j'ai enlevé leurs bœufs. « Ces champs cultivés avec tant de périls et si peu d'espérance d'en recueillir les produits, ces champs fécondés souvent par le sang de leurs maîtres, ils n'étaient pas demeurés stériles, et les promesses d'une prochaine moisson ondoyaient sur les sillons du Bocage; à côté de la maison déserte et brûlée, on voyait la terre couverte d'épis naissans.

D'après le nouveau plan du Comité de salut public, les habitans qui présentaient de suffisantes garanties étaient seuls admis à conserver leurs grains ; encore ne pouvaient-ils en garder que pour deux mois, dans les lieux où les récoltes seraient *exposées au pillage des brigands*. Tout l'excédant devait être évacué en lieu sûr, avec indication de la quantité pour chaque propriétaire. Comme les *brigands* composaient la Vendée presque entière, il s'ensuivait que la confiscation serait à peu près complète.

La liberté du pillage et de tous les excès avait porté de graves atteintes à la discipline militaire, et contribué puissamment aux nombreux échecs des républicains. La Convention sentit le besoin de rétablir, parmi ses troupes, l'ordre et la régu-

larité perdus. Elle insista fortement sur ce point, dans ses instructions à Vimeux. Cette campagne pour l'enlèvement des récoltes *étant*, disait le comité, *fortement et sagement conduite*, devait être *la dernière dans la Vendée.*

Du moins, le règne de la destruction, du massacre général semblait prendre fin. Le gouvernement révolutionnaire comptait sur ce système nouveau, aidé par la famine, pour amener des désertions parmi les royalistes; elles furent à peu près nulles. Les Vendéens avaient leurs fusils pour garder ou conquérir des vivres : ils avaient leurs convictions et leurs lumières naturelles pour se tenir en défiance des promesses républicaines. D'ailleurs, si quelques uns des généraux des colonnes infernales, Cordellier, par exemple, étaient suspendus avec Turreau, la plupart étaient conservés, entr'autres Grignon et Huché : de tels hommes ne pouvaient tout-à-coup renoncer à leurs habitudes.

La campagne rouverte aux frontières avait appelé loin de la Vendée une partie des forces républicaines. Stofflet, ainsi que Sapinaud, promettait son concours à Charette pour une nouvelle attaque sur Challans. En attendant, Charette s'occupa de compléter son organisation. Eriault l'aîné eut la division de Machecoul; Garault eut Légé; Dulac, Vieillevigne; Couëtus conservait la division de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu; Cailleau, Guérin l'aîné, Pajot et Savin, celles de Luçon, du pays de Retz, du Marais et de Palluau. Joly se tenait isolé dans

celle des Sables. M. de Saint-Pal avait le pays entre la Roche-sur-Yon et la rivière du Lay. La cavalerie resta sous les ordres de Prudent de la Roberie. Il fut formé, avec des hommes d'élite pris dans toutes les divisions, des compagnies de chasseurs, remarquables par leur intrépidité, leur bon armement et les grands panaches de poil de bouc qui flottaient sur leurs chapeaux. Ces compagnies seules offraient un noyau permanent. On prit aussi des mesures pour régulariser et assurer, dans les rassemblemens, le service des vivres.

Le rendez-vous de l'armée de Charette, pour l'attaque de Challans, était au village de la Bésilière, paroisse de Légé. Le général n'avait encore que ses chasseurs et la division du pays de Retz, — environ douze cents hommes, — quand il fut averti, le 1er juin au matin, que deux mille Bleus, sortis de Montaigu, s'avançaient de ce côté. Dusirat les commandait. Malgré l'infériorité du nombre, Charette marcha contre lui, le rencontra aux landes de Béjarry et le culbuta. Deux cents cavaliers de Sapinaud, qui se rendaient à la Bésilière, accoururent au bruit de la fusillade et achevèrent la défaite des Bleus, qui furent poursuivis jusqu'à Montaigu. Dusirat accusa une perte de deux cent quarante-trois hommes, un drapeau et neuf voitures. « Cette affaire, » ajoute-t-il, « a jeté le découragement parmi les troupes, qui semblent voir partout » des drapeaux blancs. »

Stofflet, comme on en était convenu, avait marché vers la Basse-Vendée. Il trouva Charette à Bel-

leville. Ce bourg, situé à trois lieues nord de la Roche-sur-Yon, sur la route de Nantes, et couvert par des bois, était, dans les momens de repos, sa résidence habituelle. Stofflet avait perdu un convoi de pain préparé pour cette expédition, et qui lui fut pris en route par l'adjudant-général Cambray. Sa troupe manquait de vivres : celle de Charette fut obligée de lui en fournir ; de là, quelques plaintes, quelques murmures. Les Angevins, de leur côté, n'allaient pas de grand cœur si loin de leur pays : — douze ou quinze lieues étaient, pour le Vendéen, une grande distance.

Le chevalier de Tinteniac, cet intrépide émigré breton, venait d'arriver à Belleville. Traversant de nouveau toute la Bretagne, il avait filé le long de l'Erdre, jusqu'à Nantes, et passé la Loire à la nage, ses dépêches attachées sur son cou. Pour la seconde fois, il arrivait d'Angleterre, apportant des offres de secours douteuses pour lui-même : pas une cartouche, pas un écu, pas un fusil n'étaient venus, même quand Charette, maître de plusieurs points de la côte, offrait des débarquemens faciles. Les souvenirs de Granville étaient encore dans tous les esprits. Aussi, Tinteniac retrouva-t-il, chez plusieurs, la défiance qui l'avait accueilli d'abord à son premier voyage. Ses questions sur les forces des royalistes leur semblaient suspectes ; puis, Tinteniac n'apportait que des copies des lettres des princes, au lieu des originaux, perdus dans un naufrage. Mais, cette fois comme la première, sa chevaleresque franchise dissipa tous les doutes. Il ne

chercha pas à inspirer des illusions mensongères ; il fut Vendéen de langage comme de cœur. Dans les renseignemens destinés aux ministres anglais, les chefs royalistes crurent bon d'exagérer leurs moyens. Ils espéraient, dans leur innocente diplomatie, que le cabinet de Saint-James serait ainsi plus disposé à leur venir en aide. Le tortueux machiavélisme des gouvernemens aurait craint, au contraire, de seconder une force royaliste assez puissante pour rétablir la monarchie française.

Les trois armées réunies marchèrent sur Challans. Elles ne dépassaient guère huit mille hommes.

Le 5 juin, au soir, on alla bivouaquer à Saint-Christophe-du-Ligneron. Le 6, au matin, l'on fut en face des républicains, commandés par le général Boussard et l'adjudant-général Chadau. Charette était à droite ; Stofflet formait la gauche et une partie du centre avec la troupe de Sapinaud.

Il y eut défaut d'ensemble. La droite attaqua la première, avec énergie et succès. Les autres colonnes s'ébranlèrent plus tard. Au centre, deux porte-drapeaux, franchissant une haie, vinrent planter bravement leurs enseignes sous le feu le plus vif, à une portée de pistolet : les paysans, entraînés, les suivaient : un troisième fut moins ferme ; son mauvais exemple gagna les plus rapprochés. Une charge de la cavalerie républicaine acheva, de ce côté, la déroute. A gauche, les chasseurs de Stofflet, marchant en tête avec leur drapeau que portait le brave Richardin, poussaient vivement l'ennemi, quand l'échec du centre mit à découvert les deux

ailes. La bataille alors fut perdue. Les cavaliers royalistes ne purent que protéger la retraite. Loiseau, qui commandait ceux de Stofflet, fut blessé; Rostaing, entouré d'ennemis, se défendit si vigoureusement, qu'on eut le temps de le dégager. Guérin l'aîné, ayant son cheval blessé, ses pistolets déchargés, fut assailli par deux dragons : il les terrassa en les saisissant aux cheveux. Peu s'en fallut que Charette lui-même ne fût pris. « Une femme, » est-il dit dans le rapport de Boussard, « une femme » en amazone, vêtue de nankin, s'est fait remar- » quer; elle caracolait à la tête des brigands. » C'était madame Dufief, née de la Barossière, qui habitait la paroisse de Saint-Colombin. Remarquable, comme madame de Beauglie, par les avantages extérieurs, elle faisait intrépidement comme elle le coup de pistolet, et la bataille de Challans n'était pas son début militaire (1).

Les républicains regrettèrent plusieurs officiers : l'adjudant-général chef de brigade Brière; Saint-James, capitaine au 16e de dragons, et le commandant du 1er bataillon d'Orléans.

Les Vendéens se rallièrent à la Bésilière. Ils n'y furent pas poursuivis. Tinteniac les avait accompagnés dans cette expédition : il repartit avec les réponses des généraux. Bousseau les avait rédigées. Ancien procureur dans la petite ville de Ma-

(1) Après la pacification, madame Dufief passa en Angleterre, où elle reçut la croix de Saint-Louis des mains du comte d'Artois.

checoul, il connaissait peu le formulaire des cours. Il y avait, parmi ces dépêches, une lettre pour MONSIEUR, comte de Provence, alors en Italie. On y rencontrait plusieurs fois ces mots : *cher prince*, *mon cher prince*. Quelqu'un, mieux instruit du langage obligé, fit des observations à Charette sur cette familiarité d'expression. Charette, avec raison, répondit que MONSIEUR n'y verrait qu'un témoignage d'attachement tout sincère, et la lettre partit comme elle était. Il faudrait plaindre le prince qui aurait attaché, surtout en pareille circonstance, la moindre valeur à une question de forme. Si les Vendéens étaient mal instruits du cérémonial, ils savaient combattre et mourir pour la monarchie.

Pendant le séjour des généraux à la Bésilière, M. de Beauvais fut nommé commandant supérieur de l'artillerie des diverses armées. Il devait diriger la fabrication générale des poudres, qui seraient réparties entre elles dans la proportion des besoins respectifs. L'on revint ensuite à Belleville. L'aigreur, les récriminations ne manquaient pas, au sujet de l'échec de Challans. Les Angevins accusaient la précipitation de Charette ; les gens de Charette accusaient la lenteur de Stofflet. Les soldats de Stofflet et de Sapinaud, qui s'ennuyaient d'être absens de leur pays, partaient en grand nombre, et ces deux chefs prirent bientôt le même chemin.

Vainqueurs à Challans, les Bleus continuaient leurs pénibles efforts dans le Marais. Manquant de munitions, écrasés par le nombre, les habitans

virent enlever leurs grains, leurs bestiaux. La prise du bétail, richesse de la contrée, profita peu à la République. Une partie fut détournée, vendue frauduleusement par les agens d'une commission des subsistances; le reste alla périr, faute de suffisante pâture, dans des prairies près de Nantes. Les maladies vengèrent la ruine des Maraichins. Sous l'influence du soleil d'été, les fièvres des eaux dormantes firent aux Bleus une guerre plus funeste encore que les redoutables canardières. Maîtres seulement du sol qu'ils avaient sous leurs pieds, ils étaient forcés de tenir dans le Marais des troupes cantonnées ou campées; en quelques semaines, on voyait des bataillons se fondre presque en entier, par le seul effet des maladies, et les soldats maudissaient un séjour plus meurtrier que les plus rudes combats.

Mortagne venait d'être abandonnée de nouveau par les Bleus. Le 7 juin, l'évacuation de Saint-Florent fut pareillement consommée. Quoique maîtres de la Loire, que sillonnaient leurs chaloupes canonnières, les républicains craignaient de voir tomber entre les mains des Vendéens l'artillerie, les vivres et les munitions déposés dans cette ville. Dusirat écrivait à Vimeux, le 6, de Montaigu : « Je » ne vois d'autre moyen de faire passer à Cambray » la dépêche qui vient de m'être remise de ta part, » qu'en la faisant escorter par deux mille hommes » à travers la Vendée, pour arriver à Saint-Flo» rent. Il est plus expéditif de la faire passer par » la rive droite de la Loire. » Ce fait seul peint as-

sez la situation : deux mille hommes pour escorter une dépêche !

L'ancien territoire de la Grande Armée se trouvait donc libre d'ennemis. Cinq mois auparavant, la République, victorieuse à la Tremblaye, à Cholet, l'occupait tout entier; puis, non contente de la conquête, elle voulut une destruction complète. Sous la torche des colonnes infernales, la guerre se ralluma en même temps que l'incendie. Après tant de combats, après les catastrophes d'outre-Loire, la Vendée ne pouvait plus faire ses grands rassemblemens de l'année précédente. Trois ou quatre mille hommes s'appelaient une armée. Eh bien ! le Bocage angevin, secouant les ruines et les cendres dont il était couvert, avait encore une fois chassé les Bleus. Ils n'y conservaient plus aucun poste, pas même les villes.

Le pouvoir de Stofflet fut alors constitué dans ce pays comme dans un petit royaume. Maulevrier, résidence du général, en fut le centre administratif et militaire. Ce bourg, à deux lieues à l'ouest de Cholet, a pour rideaux, vers le nord et l'est, les forêts de Maulevrier et de Vezins. Au midi, coule, à travers des prairies, la petite rivière de la Moine. La seule rue qui compose Maulevrier, n'a que l'aspect ordinaire d'un gros village. A la sortie, sur la gauche du chemin de Cholet, se trouve le château qui avait vu Stofflet simple garde-chasse, et qui le revoyait dans une position si différente. Une grande cour d'honneur s'ouvrait vers le bourg, et annonçait noblement cette demeure, qui n'était pas un

château fort du moyen-âge, mais une belle habitation des temps modernes. Les colonnes incendiaires n'y avaient laissé que les murs, et dans le bourg même, il ne restait guère que des décombres noircis. Stofflet et son état-major s'y établirent de leur mieux. Là fut aussi placée une imprimerie, d'où sortaient les publications officielles de ce petit gouvernement (1).

L'armée de Stofflet, dite *armée d'Anjou et du Haut-Poitou*, se composait de huit divisions, dont quatre angevines : Beaupréau, Cholet, Chemillé, Montfaucon ou Saint-Macaire ; trois poitevines : Châtillon ou les Aubiers, Argenton et Cerizay, et celle du Loroux, qui fait partie du pays nantais, limitrophe de l'Anjou. Le territoire de Marigny se trouvait compris dans cette armée. La Bouère et Fleuriot furent lieutenans du général en chef, et Trottouin major-général. Homme d'affaires bien plus qu'homme de guerre, Trottouin était tout-à-fait inconnu sur les champs de bataille vendéens. Ce *faiseur* subalterne ne put devoir qu'à l'intrigue un pareil grade. Berrard fut commandant de la cavalerie et Rostaing de l'infanterie, Gibert, de Saumur, secrétaire-général, Melleux, trésorier, et Coulon, payeur. La division de Cholet fut commandée par Nicolas, brave métayer de Nuaillé, celles de Montfaucon et de Chemillé par Monnier et par Châlon, fils du fermier du Mesnil, paroisse de

(1) Les imprimés qui en sont sortis portent cette indication : *De l'imprimerie royale de Maulevrier ; chez Clambart, imprimeur.*

Thouarcé; celles d'Argenton et de Châtillon par Guichard et Renou; Richard conserva celle de Cerizay, et Julien Prud'homme celle du Loroux, où, dès l'hiver, il avait fait des rassemblemens. La force totale de ces divisions était évaluée à vingt-six ou vingt-sept mille hommes, dont les deux tiers armés de fusils de munition ou de chasse; mais ce chiffre était plus fictif que réel, et jamais, dans cette époque de la guerre, on ne vit de rassemblement qui approchât de ce nombre, même quand toutes les divisions étaient convoquées.

Aimé et François Soyer furent aides-de-camp de Stofflet, avec Martin-Bodinière et Robert, dit le *Marquis de Carabas*. Quelques heures avant de repasser la Loire, Soyer l'aîné avait reçu, dans le ventre, un coup de pistolet à bout portant. Grièvement blessé, il s'était caché dans une métairie, d'où il sortit aussitôt qu'il put reprendre les armes. Robert était un tisserand des environs de Beaupréau, d'une grande valeur. Martin l'aîné et Cadi furent inspecteurs-généraux des postes établis sur les bords de la Loire et du Layon, qui servaient de frontières au nord et à l'est. Forestier, revenu de Bretagne, comme Fleuriot, après avoir servi quelque temps parmi les Chouans, prit place aussi dans l'état-major de cette armée.

Immédiatement, l'on s'occupa de la rédaction d'un règlement militaire complet. Il porte la date de Trémentine, 28 juin 1794. Chaque division avait sa compagnie de chasseurs à pied, son escouade de cavaliers et son escouade de dragons. La réunion

de ces escouades formait un petit corps de cavalerie d'environ deux cents hommes. Outre la compagnie de chasseurs formée dans chaque division, il y en avait une spécialement attachée au quartier-général et qui formait à Stofflet une véritable garde prétorienne. Elle se composait, en grande partie, d'Allemands. Les chasseurs et les dragons étaient soldés, comme troupe permanente, à raison de dix sous par jour. Il y avait, en outre, des sapeurs et des garde-drapeaux qui recevaient une paie pendant les rassemblemens. Chacune des divisions avait son service des vivres, ses aumôniers, ses chirurgiens. Enfin, toutes les parties du service étaient organisées sur un pied régulier, tout différent de la première époque de la guerre. Mais ce système nouveau, bien qu'accepté par le paysan vendéen, n'était pas dans sa nature. La régularité militaire ne pouvait remplacer l'élan spontané qui avait gagné les grandes batailles de la première époque, et les combats qui signalèrent, depuis les désastres d'outre-Loire, la Haute-Vendée renaissante. Cette organisation régulière marque, au contraire, une époque à peu près stérile. Tandis que Stofflet régnait dans sa petite capitale de Maulevrier, les esprits allaient se refroidissant, et les intrigues, dont nous aurons à parler bientôt, achevèrent de paralyser, de ce côté, les forces royalistes.

Depuis quelque temps, des proclamations, des pourparlers venaient se mêler aux combats. Les républicains cherchaient à communiquer avec ces *brigands*, qu'ils condamnaient naguère à l'exter-

mination complète. La *commission de l'Agriculture et des Arts* publiait une adresse aux habitans des campagnes, qui promettait garantie aux propriétés, sécurité aux individus sans armes. Le général en chef Vimeux mettait le même principe à l'ordre du jour des armées de l'Ouest. Le général Crouzat, dans le pays nantais, mêlait aussi les invitations pacifiques aux menaces. Après la formule sacramentelle : *La République ou la mort!* Crouzat, le digne auxiliaire de Cordellier, essayait de convertir les Vendéens aux bienfaits de la révolution. « Le représentant du peuple à Nantes a eu connaissance, » disait-il, « de votre entretien d'hier avec un officier de mon état-major ; il m'a autorisé de nouveau à vous recevoir dans le sein de la République, comme des Français égarés par les plus perfides et les plus extravagantes insinuations..... Venez vous joindre à nous, et goûter les *douceurs* de ce gouvernement que vous méconnaissez. Vous aurez la vie sauve, vous, vos femmes et vos enfans. Comptez sur la promesse des représentans et sur la mienne, mettez bas les armes..... Vous serez reçus avec fraternité par les représentans, trop fiers et trop puissans pour vous craindre et ne pas vous exterminer si vous persistiez dans votre révolte, mais trop généreux en même temps pour ne pas désirer le pardon de Français qui sont leurs *frères.* »

Dans les derniers jours de juin, le poste royaliste placé sur la rive gauche de la Boulogne, près de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, avait vu paraître à

l'autre bord un officier républicain qui faisait entendre des paroles de paix. Le pont était rompu. Un royaliste, M. de Grasse, entra dans la rivière et reçut du républicain une de ces proclamations. Mais les *douceurs* du gouvernement révolutionnaire, vantées à ce malheureux pays couvert de sang et de ruines, semblaient une odieuse ironie : la fraternité républicaine était pour la Vendée la fraternité de Caïn. Couëtus et les officiers de la division de Saint-Philbert, répondirent par une énergique adresse aux républicains : « De bonne foi, » disaient-ils, « avez-vous cru nous séduire par la proclamation dont vous nous avez laissé copie le 29 juin dernier? Avez-vous cru que nous n'apercevrions pas le piége que vous nous tendez ? Croyez-vous parler à des hommes intimidés, ou à des hommes lassés de lutter contre vos efforts destructeurs ? Vous nous engagez à rentrer dans nos foyers... où les prendrions-nous? Vous avez incendié nos maisons, et égorgé nos femmes et nos enfans ; vous voudriez maintenant avoir nos récoltes et nos armes ; ce serait le moyen de parvenir au but que vous n'avez pu atteindre jusqu'ici. Hommes égarés, revenez plutôt de vos erreurs ; cessez d'être les esclaves de ces êtres pervers qui ont juré la perte entière de la France, et qui vous excitent à vous couper la gorge pour de prétendues *liberté et égalité* qui ne sont et ne peuvent être que des fantômes. »

Une autre proclamation de Couëtus, datée du camp de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 1er juillet,

s'adressait *à tous les Français servant contre leur gré la République française;* elle les conviait à venir chercher sous le drapeau royaliste la liberté de leurs opinions et de leurs sentimens.

Le conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou publiait aussi, dans le même temps, une proclamation au peuple français : elle s'adressait particulièrement aux habitans des cantons voisins du Bocage, elle leur promettait fraternité, oubli du passé, et les engageait à s'unir aux Vendéens pour marcher contre les cités où siégeait le pouvoir des tyrans de la France.

La barrière des opinions était trop forte pour que le *pataud,* le révolutionnaire du pays, se fît Vendéen ; mais les troupes fournissaient un certain nombre de déserteurs toujours bien accueillis et bien traités chez les royalistes. Les proclamations républicaines demeuraient, au contraire, inutiles : elles avaient contre elles, outre les convictions vendéennes, le souvenir des horribles trahisons qui avaient payé une foi trop crédule à de semblables promesses. Ces proclamations faisaient si peu de prosélytes, que les chefs vendéens ne prenaient pas la peine d'empêcher leur circulation. Les généraux républicains constataient, dans leur correspondance avec Vimeux, l'impuissance de leurs appels. Caffin écrivait de Doué : « Nos patrouilles se sont rencontrées avec celles des brigands, à Faye ; on leur a proposé de mettre bas les armes ; on leur a fait lecture des proclamations. Ils ont répondu que ces proclamations n'étaient pas signées des représen-

tans du peuple, qu'ils vivraient en frères, mais qu'ils ne déposeraient pas les armes ; que leurs camarades qui avaient eu cette confiance avaient été conduits à la boucherie ; enfin, que leurs chefs, qui devaient arriver, s'entretiendraient avec le commandant de la patrouille. Ce commandant n'a pas jugé convenable d'attendre, il s'est retiré. » Bonnaire mandait de Fontenay : « Il paraît, par les réponses des brigands aux proclamations répandues dans les campagnes, qu'ils ne sont pas très disposés à se rendre. »

Bo, le représentant du peuple à Nantes, le remplaçant de Carrier, goûtait peu l'emploi de ces moyens. « Tout me confirme, » écrivait-il le 4 juillet, au Comité de salut public, « dans mon opinion sur l'inutilité ou même le danger de ces proclamations. Je pense qu'il faudrait mettre en marche toutes les colonnes, et fondre vigoureusement et promptement sur des brigands qui ne prendront que la peau du mouton pour conserver la rage du loup. »

Pourtant, ce conventionnel ne laissait pas que d'essayer aussi le pouvoir de son éloquence. Sans plus de succès, il publia une adresse aux *habitans des campagnes*, pour les détourner de l'habitude d'observer les anciennes fêtes religieuses. Après une longue diatribe *contre les crimes d'une religion intolérante, insociable, sanguinaire*, contre *l'oppression qui pesait*, dit-il, *jusque sur votre sommeil*, le conventionnel ajoutait : « Citoyens, une malheureuse et vieille habitude nuit essentiellement à la

prospérité nationale. Je la regarde comme un symptôme de votre antique *dépravation;* je veux parler de votre coupable inertie dans les jours que vous appeliez *fêtes* et *dimanches*. Laisserez-vous périr par superstition les biens que l'Être Suprême vous donne dans sa bienfaisance?... Pensez-vous qu'on honore la Divinité par la paresse et l'oisiveté? Craignez-vous de l'offenser en travaillant tous les jours indistinctement? » Néanmoins, Bo arrivait à commander l'observation du *Decadi*. « Au lieu d'élever des temples à la superstition, » s'écriait-il enfin, « offrons à la divinité la première place dans nos cœurs; au lieu de prêtres imposteurs pour lui porter nos hommages, présentons-lui nos travaux, nos enfans, nos *vertus*. »

Tel était le culte que Nantes, Angers, les villes voisines de la Vendée, lui montraient pour remplacer ses autels; le culte de l'Être Suprême, que Robespierre et la Convention avaient bien voulu reconnaître. A cet Être Suprême ainsi décrété, les hommes des fusillades et des noyades offraient leurs *vertus* pour encens.

Afin d'essayer sa nouvelle organisation militaire, Stofflet, dans les premiers jours de juillet, résolut d'attaquer le camp formé par les Blëus à Chiché, près Bressuire. Il se porta d'abord vers Cerizay. Là devaient se dénouer les menées ourdies pour la perte de Marigny.

Depuis la sentence de Jallais, ce général n'avait pas quitté le territoire qu'il regardait toujours

comme le sien. Charette avait pu accorder un concours trop complaisant et trop facile, tant qu'il ne s'agissait que d'enlever à Marigny son commandement ; il avait eu le malheur de requérir contre lui la condamnation par contumace ; mais il n'était pas dans sa pensée que cette sentence devînt définitive, ni qu'elle reçut son exécution. Sachant bien que les ennemis de Marigny ne reculeraient devant aucun acte, il lui fit proposer un asile dans la Basse-Vendée. Marigny ne jugea pas nécessaire d'accepter cette offre ; il ne pouvait croire que des camarades, des royalistes, eussent conçu sérieusement le projet de le faire périr. Il continuait d'habiter la métairie de la Girardière, paroisse de Combrand. La secousse imprimée, par cette douloureuse affaire, à son organisation irritable, le tenait dans un état continuel d'ébranlement nerveux et de souffrance.

Arrivé à Cerizay, Stofflet ordonna un rassemblement de cette division. Quelques uns de ses chasseurs, en courant la campagne, découvrirent la retraite de Marigny, et s'empressèrent d'en informer leur général. Stofflet fit appeler Barbeau, l'un de ses capitaines de chasseurs, et lui commanda d'aller arrêter le proscrit. Soyer l'aîné demanda vivement à Stofflet s'il aurait l'intention de faire périr un compagnon d'armes. Le général répondit qu'il ne s'agissait que de l'envoyer prisonnier à Saint-Florent. Mais avant le départ de Barbeau, des conseils différens prévalurent. Un autre capitaine, nommé Savary, reçut l'ordre d'aller fusiller Mari-

gny. Instrument passif, il se mit aussitôt en devoir d'obéir.

Quand Marigny vit arriver les chasseurs de Stofflet, il comprit son sort. Il harangua ces hommes avec énergie; il leur rappela ses services, ses combats; il leur représenta l'infamie de la mission qu'on leur assignait; puis, voyant qu'il ne gagnait rien sur eux, il demanda le temps de recommander son âme à Dieu. Sa prière faite, il sortit de la maison; il adressa encore quelques paroles aux chasseurs. « — Rapportez à ceux qui vous en- » voient, » leur dit-il, « que c'est en face que j'ai » reçu la mort, que je vous ai présenté sans crainte » ma poitrine. » Puis, dans la cour de la métairie, il se plaça en face du peloton, commanda le feu et tomba.

Le même jour, le cimetière de Combrand reçut le corps de l'infortuné Marigny, comme l'atteste la pièce ci-après, extraite des registres de cette paroisse :

« Le dix juillet mil sept cent quatre-vingt-quatorze, a été inhumé, au cimetière de ce lieu, le corps de monsieur Marigny (Augustin Bernard), commandant dans l'armée catholique et royale, mort à la Girardière, âgé d'environ quarante ans. Ont assisté à sa sépulture, les nommés May, métayer à la Girardière; le nommé Forestier, réfugié au même lieu; Pierre Gamard, domestique au même lieu, et François Nau, réfugié à la Billardière, qui ne savent signer. »

De tous les chefs de la Vendée, aucun, certaine-

ment, n'a fini d'une manière aussi déplorable. Mourir de la main des Bleus, par la fusillade, par l'échafaud, par tous les genres de supplices, c'était un sort qu'ils avaient accepté d'avance, c'était leur prévision de tous les instans; mais mourir sous des balles royalistes, après avoir affronté si souvent celles de l'ennemi, c'était là le coup le plus cruel, le plus affreux. Dans tous les cas, la mort infligée en vertu d'un arrêt rendu par défaut, non exécutoire, par conséquent, est une monstrueuse illégalité, un véritable assassinat; mais combien cet assassinat devenait plus révoltant, quand il frappait un des généraux vendéens les plus intrépides, l'ami de Lescure et de La Rochejaquelein, entouré de cette affection populaire dont l'instinct s'abuse si rarement!

Les chasseurs se hâtèrent de quitter ce lieu fatal. Ils revinrent apprendre à Stofflet que ses ordres étaient accomplis. Rostaing se chargea d'en instruire les officiers qui se trouvaient là. — « Messieurs, » dit-il, « j'ai une triste nouvelle à vous » apprendre: le général Marigny vient d'être fusillé. M. Stofflet a cru nécessaire, indispensable, » de faire exécuter le jugement rendu contre lui; » c'est un grand malheur, sans doute, et il faut » espérer que de pareilles querelles n'arriveront » pas davantage. »

Ces paroles produisirent l'impression la plus douloureuse. Au dehors, l'agitation fut violente et terrible. Les hommes de la division de Cerizay, les anciens soldats de Marigny, arrivaient pour le

rassemblement. A mesure que la nouvelle de la catastrophe se répandait parmi eux, ils passaient de la stupeur à l'indignation et aux menaces. Un moment, ils voulurent monter à l'appartement où se trouvaient Stofflet et Rostaing, pour venger sur eux la mort de Marigny. Qu'un seul de leurs officiers eût dit un mot, et cette vengeance se consommait ou n'était prévenue qu'au prix d'une collision sanglante. Presque tous les hommes de cette division se retirèrent, ne voulant pas marcher sous celui qu'ils proclamaient l'assassin de leur général.

Laville-Baugé, intime ami de M. de Marigny, exprima si hautement son indignation, qu'il fut arrêté ; le chevalier de Beaurepaire vint alors déclarer qu'il partageait les mêmes sentimens. Sa fermeté imposa. Au premier combat, Laville-Baugé fut laissé libre par ses gardiens ; il prit un fusil, alla se battre et vint ensuite se reconstituer prisonnier ; les soldats dirent alors qu'ils ne voulaient pas le garder davantage. Il continua de marcher avec l'armée, mais en simple soldat aussi, sans avoir aucun rapport avec Stofflet. D'autres officiers allèrent joindre Charette. Quant aux paysans, il ne fut plus possible, depuis ce temps-là, de les rallier au drapeau de Stofflet. Richard, fidèle lieutenant de Marigny, fut le seul chef qu'ils continuèrent de reconnaître.

Stofflet n'eût jamais commis de lui-même cet acte funeste. Il importe de rechercher quels en furent les vrais instigateurs.

Le lendemain de l'exécution, Stofflet était à ta-

ble avec son état-major. Tous les visages étaient tristes et sombres, et celui de Stofflet autant qu'aucun autre. Rostaing entra ; il demanda la cause du morne silence qui régnait : — « Il vous sied bien, » Monsieur, de le demander, » s'écria Stofflet, « quand c'est vous qui m'avez engagé à faire périr » Marigny. (1) »

Mais il est un autre nom auquel, plus encore, se sont attachés les reproches : c'est celui de l'abbé Bernier.

Après s'être caché pendant plusieurs mois en Bretagne, Bernier avait repassé la Loire. Il s'était présenté d'abord chez Charette. Celui-ci jugeait trop bien son esprit remuant et absolu pour le voir avec plaisir : il ne voulait pas se mettre en tutelle. Son accueil fut circonspect et réservé. Bernier revint alors,—c'était vers le mois de mai,—dans la Vendée angevine : il sut s'imposer à Stofflet, dont la position nouvelle flattait ses vues ambitieuses. En le gouvernant, c'était toute la Haute-Vendée qu'il devait tenir sous sa loi. Plus étendu serait le domaine de Stofflet, plus étendue aussi serait la domination de Bernier. Des hommes mieux garantis que Stofflet par l'éducation et l'usage du monde, avaient subi l'empire de l'insinuant et adroit curé de Saint-Laud.

Nous savons qu'on a essayé de justifier Bernier. On a dit qu'il ne parut à Cerizay que six heures après la mort de Marigny. A cet égard, nous avons

(1) Témoignage de M. de la Bouère, présent à cette scène.

un témoignage tout contraire, celui d'un homme parfaitement digne de foi, M. François Soyer. Il nous a déclaré qu'après le premier ordre, donné par Stofflet au capitaine Barbeau, l'abbé Bernier eut avec le général une assez longue entrevue; que lui-même les vit se promenant ensemble, dans un chemin vert, pendant environ trois quarts d'heure. Quel fut l'entretien? Personne ne l'entendit; mais ce fut à l'issue de cette conversation qu'un autre capitaine reçut des ordres nouveaux.

Tel fut ce lugubre drame. Nous avons cherché, dans la triste obscurité qui l'enveloppe, à faire la part de chacun. Certains conseillers de Stofflet voulaient agrandir la sphère d'un commandement qu'ils exerceraient sous son nom; là, répétons-le, fut la cause de la perte de Marigny. Ce sinistre épisode attache un triste souvenir au nom de Stofflet; mais il faut tenir compte des influences qui dominèrent l'ancien garde-chasse; il faut surtout lui tenir compte de sa mort.

La dispersion à peu près totale de la division de Cerizay, ne laissait pas à Stofflet assez de forces pour attaquer le camp de Chiché, un des plus importans de ceux qui cernaient la Vendée. Il tenta, le 12 juillet, une nouvelle attaque sur la Châtaigneraie. Une partie des troupes ennemies prit d'abord l'épouvante et s'enfuit jusqu'à Fontenay et Niort; mais le 2e bataillon de Paris, celui du Bec-d'Ambez, le 3e régiment de chasseurs à cheval, une partie de la gendarmerie, se battirent avec vigueur. Le peu d'hommes de la division de Cerizay qui avaient

consenti à marcher, se montrèrent mollement ; les autres divisions poitevines comptaient aussi beaucoup de soldats que la mort de Marigny indignait et décourageait : les Vendéens furent repoussés.

L'attaque du 2 mai, qui suivit immédiatement la condamnation de Marigny, avait déjà été malheureuse ; la tragédie de Combrand devait peser non moins fatalement sur la première entreprise qui la suivit.

CHAPITRE VIII.

La *guerre de la moisson*. — Les *refuges* des forêts. — Petits combats sur les bords de la Loire et du Layon. — Mesures prises après le 9 thermidor. — Disparition et fin de Joly. — Combats de la Roullière, de Fréligné, des Moutiers-les-Maufaits.

Les Bleus n'avaient plus assez de forces, en Vendée, pour des opérations sérieuses. *L'armée de l'Ouest*, éclaircie de jour en jour par le départ des troupes envoyées aux frontières, ne comptait, au 10 juillet, selon le rapport officiel de Beaupuy, que trente mille sept cent vingt-trois hommes, plongés dans un dénûment profond. Plusieurs milliers de réquisitionnaires attendaient encore des armes.

Sauf les garnisons des villes, ces forces étaient renfermées dans les quatorze camps distribués comme il suit : la Roullière, entre Nantes et Montaigu, sur la route de la Rochelle ; — Fréligné, près Touvois ; — Apremont ; — Saint-Georges, près la Mothe-Achard ; — Nesmy ; — Creil-Bournezeau ; — le Pont-Charron ; — la Châtaigneraie ; — Montcoutant ; — Chiché ; — le Pont-de-Vrine, près Thouars ;

— Concourson, en avant de Doué, sur la route de Saumur ;—Thouarcé, sur la rive droite du Layon ; — Beaulieu, sur la route des Ponts-de-Cé à Chemillé. Quelques uns de ces camps contenaient deux mille hommes, d'autres n'en avaient que six à huit cents.

Les représentans du peuple arrêtèrent que « les arbres, haies, genêts, et même les talus de fossés, seront abattus à cent toises au moins des chemins qui doivent servir de communication d'un camp à l'autre. » De plus, il fut ordonné, sur toutes ces lignes, d'établir des signaux par le feu.

La République espérait que ses troupes, isolées dans ces camps, sans cesse occupées de manœuvres et d'exercices, retrouveraient les traditions de l'ordre et de la discipline. Ne pouvant réduire la Vendée, elle se bornait à la tenir en état de blocus.

Ce n'est pas qu'il ne surgît une foule d'autres plans. Le Comité de salut public en était assiégé. L'un des plus bizarres fut celui que le général Guillaume adressa, le 14 juillet, de Luçon. Son extravagance mérite qu'on le rapporte :

« Le républicain doit compte à sa patrie de ses lumières et de son expérience ; c'est sous ce rapport que je vous propose les moyens de terminer promptement la guerre de la Vendée ; les voici :

» 1° Formation de douze colonnes ayant chacune à leur tête un représentant du peuple et un général, revêtus de leurs marques distinctives ;

» 2° Marche des colonnes dans l'intérieur, pendant huit jours, avec des proclamations ;

» 3° Réunion d'un tiers de chaque colonne, le neuvième jour, avec les représentans et les généraux, aux Quatre-Chemins, près Saint-Fulgent, où se trouvera le général en chef. Le surplus des colonnes sera stationné ;

» 4° Le dixième jour, élévation d'une pyramide carrée où l'on écrira les droits de l'homme, la constitution, le pardon accordé aux brigands, le nom des hommes célèbres dans la révolution, et qui sera surmontée du bonnet de la Liberté. Le quartier-général sera placé au point central où l'on campera.

» Des commissaires enregistreront les habitans qui se présenteront et leur délivreront des cartes de sûreté.

» Il sera bâti aux Quatre-Chemins une ville qui prendra le nom de Commune-Libre ou de l'Union ; elle aura des foires et des marchés. On y construira des casernes pour six mille hommes.

» Quarante mille hommes suffiront pour les colonnes agissantes. Il reste encore vingt mille brigands à combattre.

» Si, depuis long-temps, le Comité n'eût pas été trompé, sans doute il aurait pris des mesures différentes de celles qu'il a employées. »

La *pyramide carrée*, avec les *droits de l'homme*, la *constitution* et le *bonnet de la Liberté*, au milieu des cendres et des ossemens humains, était un singulier monument offert au culte des populations.

Les camps de la Haute-Vendée étaient placés sur sa lisière, ou tout-à-fait hors de ses limites. Ils étaient inquiétés par les royalistes plus souvent

qu'ils ne les inquiétaient. Stofflet commandait en pleine tranquillité ; pour mieux dire, c'était Bernier qui régnait sous son nom, avec le titre de *commissaire-général civil.* Les habitans, sortis du fond des bois qui leur avaient servi d'asile, étaient revenus s'établir parmi les décombres de leurs maisons. Des cabanes, des abris provisoires s'élevaient ; un culte fervent, plus auguste par sa nudité, par sa misère, s'empressait de rendre à Dieu les murailles noircies des églises. On relevait les moulins détruits, que chacun, en attendant, suppléait de son mieux. Non seulement il existait des ateliers de poudre et de salpêtre à Châtillon, Saint-Aubin, Tilliers, Chalonnes, Saint-Florent, etc. ; mais encore les industries de la paix osaient reparaître, pour subvenir à la consommation locale. Il se fabricait de la toile, des mouchoirs, des étoffes pour habillement, des boutons à fleurs-de-lys. Toutes les dévastations n'avaient pu épuiser les richesses en denrées accumulées dans le pays avant la guerre : les grains enfouis dans les caches, les bestiaux que les paysans avaient *ombragés* avec eux, suivant leur expression, dans les genêts et les forêts, avaient en partie échappé. Il en restait assez pour une population, hélas ! bien éclaircie. De nouveau, il se faisait des mariages comme en temps ordinaire. Sur les ruines des bourgs et des villages, les marchés, les foires se tenaient aux jours accoutumés. Il y venait même beaucoup de gens de la plaine, au point que cette affluence parut offrir quelques dangers. La trahison, l'espionnage

pouvaient se glisser dans cette foule, et ces réunions furent restreintes aux seuls habitans du pays.

L'état de guerre se faisait sentir davantage dans la Basse-Vendée. Outre Montaigu, toujours occupé par une forte garnison, les camps de la Roullière et de Fréligné donnaient pied aux républicains dans l'intérieur du pays. Ils en profitaient pour exécuter le plan relatif aux grains. La récolte, riche et précoce cette année, était la conquête que se disputaient les deux partis. Les moissonneurs vendéens ne travaillaient qu'armés; le fusil protégeait la faulx ou la faucille, rendues à leur destination première. On avait à se garder contre les colonnes sorties des camps, et qui conduisaient aussi leurs moissonneurs avec elles, paysans pris par force ou réquisitionnaires encore dépourvus d'armes. La République forma même des compagnies de *batteurs*, milice nouvelle dans les annales de la guerre. Des combats opiniâtres se livraient autour des charrettes pleines de gerbes mûres qu'emmenaient les royalistes ou les républicains, riants fardeaux accompagnés d'ordinaire par les chants joyeux du laboureur.

En définitive, les républicains n'eurent que la plus faible part, dans cette récolte si disputée; Nantes, qui avait compté sur ce moyen d'approvisionnement, resta livrée à la disette.

Le 16 juillet, le général Ferrand, parti du Pont-Charron pour battre le pays, rendait compte à Vimeux d'une fouille opérée dans la forêt de Grâla. Son récit présente des détails curieux sur les éta-

blissemens que les Vendéens, chassés de leurs demeures incendiées, avaient formés au fond des bois :

« Le 12, je me suis mis en marche à deux heures et demie du matin, traversant le bourg de Chauché, où je n'ai pas aperçu un seul habitant, quoique les maisons, en assez bon état, indiquassent que ce lieu devait être habité.

» Arrivé près de la forêt, j'ai détaché cinq cents hommes pour côtoyer la droite, et huit cents pour longer la gauche. J'y ai ensuite pénétré avec mes bataillons de chasseurs et le reste des troupes. Nous avons trouvé des cases ou baraques pour loger près de deux mille personnes. Dans quelques unes étaient des portefeuilles, pelotes et reliquaires nouvellement faits ; dans d'autres, des moulins à bras, des mortiers pour écraser le grain ; dans une, près de laquelle étaient deux forges bien garnies, on a découvert une trentaine de bois de fusils, des batteries, des canons de fusils, les outils nécessaires pour réparer les armes ; enfin, tout ce qui annonce un petit atelier en ce genre. Dans toutes on a trouvé du lait et des matelas ou lits de plume. Deux ou trois personnes seulement ont été rencontrées, et nous ont dit que cette forêt était habitée par des gens de campagne du voisinage, qui s'y étaient retirés depuis qu'on avait brûlé leurs maisons ; qu'il y avait parmi eux quelques religieuses et des prêtres, entr'autres un prieur qui disait la messe les fêtes et dimanches, et que tous ces individus, ayant eu connaissance que nous avions bi-

vouaqué à quelque distance de là, et craignant notre visite, s'étaient sûrement retirés, pendant la nuit, dans les forêts voisines.

» Cette fouille dans la forêt de Grâla avait employé une grande partie de la journée. J'ai renvoyé ceux que nous avions rencontrés, après leur avoir remis des proclamations, et je suis allé établir mon bivouac dans une lande, à une lieue de la forêt et deux petites lieues de Montaigu.

» Dans toute cette partie, j'ai remarqué de distance en distance, sur les plus grands arbres, des échelles attachées aux branches les plus élevées. De là, ceux qui *sonnent de la corne*, et qui se font un siége avec des planches, découvrent ce qui se passe au loin, et avertissent du danger. »

Le général Ferrand avait la bonne intention de tenir les promesses contenues dans les proclamations qu'il distribuait ; mais Huché vint prendre le commandement, et toutes les atrocités des colonnes infernales marchèrent avec lui. Ces horreurs furent dénoncées par les maires et municipaux patriotes qui l'accompagnaient en qualité de commissaires ; mais Huché resta impuni, car il n'était coupable que d'un excès de rage féroce. Ce fut contre le soupçon de clémence que le Comité de salut public jugea nécessaire de protester.

Les tentatives de séduction avaient échoué près des Vendéens : le Comité se défendit d'avoir jamais parlé d'amnistie. Le 23 juillet, Carnot écrivait aux représentans à Niort :

« Nous vous renvoyons, chers collègues, une

lettre des membres de la commission militaire séante à l'île de Noirmoutiers, par laquelle vous verrez à quel excès de malveillance est porté l'abus d'une proclamation faite par les agens préposés à la surveillance des récoltes. Où donc a-t-on pris que le gouvernement voulait faire grâce aux auteurs, fauteurs et instigateurs des outrages faits à la souveraineté du peuple dans la Vendée? Hâtez-vous, au contraire, chers collègues, de livrer au glaive vengeur tous les promoteurs et chefs de cette guerre cruelle, et que les scélérats qui ont déchiré si long-temps les entrailles de leur patrie, reçoivent enfin le prix de leurs forfaits. Les femmes, les enfans, les vieillards, les individus entraînés par violence, ne méritent pas, sans doute, le même sort que les *monstres* qui ont ourdi la révolte, qui l'ont servie de leur volonté comme de leurs bras, et l'on peut prendre à leur égard des mesures de sûreté moins rigoureuses; mais ce serait abandonner ce pays aux horreurs d'une nouvelle guerre, et la vie des patriotes à la merci des brigands, que d'user envers ceux-ci d'une indulgence absurde et *meurtrière*. Vous voudrez donc bien, sans perdre un moment, ordonner que la justice révolutionnaire reprenne son cours, et ne pas perdre de vue que nous n'avons qu'un seul but, celui de terminer enfin l'horrible guerre de la Vendée, objet dont on s'écarte également, soit par une lâche indulgence, soit par des exécutions qui, en frappant sur la faiblesse, ne pourraient que révolter la justice et l'humanité. »

Ingrand prit un arrêté conforme à ces instructions. Carnot et ses collègues avaient tort de s'alarmer : ils avaient laissé à la tête de leurs troupes assez de bourreaux pour que l'on ne crût pas à l'amnistie révolutionnaire.

Enfin, peu de jours après, la journée du 9 thermidor venait, dans le reste de la France, mettre un terme au régime de la Terreur. Les prisons s'ouvrirent ; l'échafaud cessa d'être en permanence. Plus d'un, parmi les complices de Robespierre, applaudissait à sa chute, s'unissait aux millions de voix qui maudissaient l'horrible faction abattue, mais prête encore à se relever. De toutes parts, on demandait aux agens du terrorisme des comptes accablans. Déjà rappelé à Paris, Carrier voyait se former l'orage qui devait bientôt frapper sa tête. Les patriotes de la Vendée élevèrent la voix à l'aise, pour accuser Turreau. Dès le 7 août, les administrateurs du district de Cholet, réfugiés à Angers, adressaient à la Convention nationale un exposé assez vrai dans les faits ; mais, ne voulant pas montrer, dans la faction terroriste, l'expression suprême du principe révolutionnaire, ils en faisaient presque une alliée des royalistes, qui avait voulu *désorganiser* l'action patriote. Les réfugiés de la Vendée n'invoquaient pas d'autre but, d'autre fin que l'*extirpation du cancer rongeur;* tous les moyens leur semblaient bons contre leur propre pays, pourvu qu'ils n'en fussent pas atteints eux-mêmes.

Le 3 août, deux colonnes, l'une venue de Fontenay et commandée par Travot, l'autre du Pont-

Charron, sous l'adjudant-général Saint-Sauveur, se portèrent sur Pouzauges et Cerizay. Beaupuy conduisait ce mouvement combiné. Richard, avec sa division, voulut défendre Cerizay, mais il dut céder à la supériorité de l'ennemi. Le général Charlery, avec la colonne de Huché, se dirigea sur Saint-Florent, d'où il revint au Pont-Charron à travers la Haute-Vendée. Les royalistes n'essayèrent pas d'arrêter sa marche; ils laissèrent les maladies et la misère exténuer et ronger les troupes ennemies. « A mon arrivée à Saint-Florent, où je n'ai éprouvé aucune résistance, » écrivait Charlery, « les deux tiers de la colonne étaient sans habits, couverts de gale et exténués de fatigue. Dans trois jours, deux cents sont entrés aux hôpitaux. »

Dans la nuit du 6 au 7 août, mille à douze cents Vendéens, commandés par Cadi, faisaient à leur tour une brusque attaque sur l'île de Rochefort, près Chalonnes. Traversant un bras de la Loire, ils surprirent les troupes républicaines et les réfugiés patriotes qui occupaient cette île. Le 5e bataillon de Paris, dit de l'*Unité*, fut, en grande partie, taillé en pièces. Sur les bords du Layon, frontière du pays vendéen, il se faisait une guerre de postes assez active. Les Vendéens avaient rendu cette rivière guéable sur plusieurs points, en arrêtant les eaux de l'étang de Beaurepaire. Ils montraient ainsi à l'ennemi qu'ils redoutaient peu ses incursions, pourvu qu'ils pussent eux-mêmes prendre l'offensive. Vainement les communes patriotes riveraines étaient protégées par les troupes de ligne. Le camp

établi au village de Millé, près Chavagne, fut vivement attaqué. Les Vendéens obtenaient l'avantage, quand Soyer l'aîné, qui conduisait leur principal effort, tomba la poitrine percée d'un coup de feu. La vue de ce vaillant officier, emporté sans connaissance, découragea les paysans ; la victoire leur échappa ; mais, peu après, Cadi vengeait cet échec. Il réunissait les compagnies voisines du Layon, passait cette rivière, attaquait brusquement la troupe cantonnée au bourg de Faye, et l'exterminait presque tout entière.

Le 18 août, trois semaines après la mort de Robespierre, le Comité de salut public prit un nouvel arrêté sur la guerre de la Vendée. Il ordonna *l'épuration la plus rigoureuse des états-majors et des commandans temporaires*, ainsi que des mesures sévères pour le service des camps. Nul général ne devait avoir sa résidence dans une ville. Les cantonnemens étaient aussi supprimés. Quelques dispositions de cet arrêté témoignent d'une grande crainte de la désertion. Entr'autres avantages, les camps devaient offrir celui *d'empêcher la communication des brigands avec les volontaires*. « Aucune précaution, » est-il dit, « ne sera négligée pour couper toute intelligence, négociation, communication ou correspondance quelconque, non seulement avec les brigands, mais encore avec tous les habitans du pays, surtout les femmes. » Les représentans du peuple ne devaient conserver dans l'armée de l'Ouest que des officiers *qui ne seront pas du pays* et *qui n'y aient pas contracté d'alliance*.

« On pourra former et armer, » porte un autre article, « quelques compagnies de guides, composées d'hommes choisis; mais on ne distribuera aucune arme aux citoyens qui ne feront pas partie de la troupe soldée. »

Le Comité ordonne également une surveillance très scrupuleuse de l'emploi des munitions : il enjoint de faire rendre compte aux soldats des cartouches qui leur seront distribuées. Il prescrit des mesures pour garder la barrière de la Loire, et empêcher les Vendéens de communiquer avec les Chouans, qui commençaient alors à inquiéter sérieusement la République. Du reste, les représentans étaient pompeusement chargés de remettre à l'ordre du jour, la *justice*, le *désintéressement*, les *mœurs*, la *voie de persuasion*, la *bonne foi*, toutes ces vertus dont le nom était en si grand usage sous le régime républicain, mais qui ne florissent pas par décret. *Tous les chefs de brigands, tous ceux qui ont accepté des grades parmi eux*, étaient, comme par le passé, voués à la mort. La République offrait son pardon seulement *à ceux qui n'avaient été qu'égarés ou entraînés par la violence.*

Envers la Vendée, le Comité de salut public s'en tenait, comme on voit, à la lettre de Carnot. A cet égard, le 9 thermidor n'avait rien changé.

Cependant, les nouveaux représentans envoyés près de l'armée de l'Ouest, Guyardin et Dornier, prirent une mesure qui annonçait une tendance réparatrice. Par un arrêté en date de Fontenay, le 9 septembre, ils supprimèrent *la commission civile*

et administrative établie pour l'extraction des bestiaux et autres effets dans les départemens de l'Ouest, et qui n'était autre chose que l'organisation du pillage. Pour procéder à l'épuration de l'état-major, ils suspendirent les généraux divisionnaires Grignon et Huché qui, peu après, furent incarcérés, les généraux de brigade Amey et Dutruy, et plusieurs officiers supérieurs. Le général de brigade Guillaume fut mis en état d'arrestation et conduit à Poitiers.

Ces abominables sicaires n'avaient été que les dignes instrumens de monstres plus haut placés qu'eux. Comme Carrier, tel fut le système de défense qu'ils adoptèrent. « S'il faut en croire la clameur publique, » écrivit Grignon, « on m'accuse d'avoir porté la mort et la flamme dans le pays rebelle. Sans doute, je suis coupable, si ce sont là mes crimes; mais il en est un qui me rend plus coupable encore, c'est celui de l'obéissance et de la subordination. Éloigné de toute délibération, je n'ai connu les arrêtés des conseils que pour les exécuter. Veuillez lire avec attention les extraits suivans des ordres du général en chef Turreau et du représentant Francastel; vous y trouverez des ordres précis, vous y verrez même des plaintes, non pas sur ma lenteur, non pas sur mon défaut de zèle, mais sur ce que *trop d'humanité* accompagnait ma marche, sur ce que je faisais trop de prisonniers, sur ce qu'enfin j'épargnais trop de victimes. »

Suivaient des extraits des ordres de Turreau :

« Le général Grignon emploiera tous les moyens » pour découvrir les rebelles ; tous seront passés » au fil de la baïonnette. Les villages, métairies, » bois, genêts, et généralement tout ce qui peut être » brûlé, sera livré aux flammes.... Continue, mon » camarade, à brûler ce pays et exterminer les re- » belles. Plus je vais, plus je suis à portée de juger » qu'il y a bien peu d'habitans à excepter de la » proscription. » Grignon produisit même une lettre du représentant Francastel, antérieure aux colonnes infernales : « *Tu fais trop de prisonniers...* » nos prisons en regorgent. Des prisonniers dans » la Vendée !... Il ne faut épargner ni les moulins, » ni les maisons isolées ; c'est à quoi il faut s'atta- » cher, *par ordre du Comité de salut public.* »

Turreau, dont Merlin (de Thionville) se porta l'accusateur, se défendit de la même manière que ses subordonnés. Il déclara n'avoir fait qu'agir suivant les intentions de la Convention nationale. Arrêté, mais sûr de rejeter ses crimes à la face de ceux qui l'accusaient, Turreau attendit avec sang-froid l'issue de cette affaire. Il refusa même de profiter de l'amnistie du 26 octobre 1795, qui étendait un voile protecteur sur tous les forfaits révolutionnaires encore impunis ; il demanda instamment des juges, on lui en donna, et ils le renvoyèrent absous (1).

---

(1) Turreau eut même des commandemens sous le Directoire et le Consulat, et il devint, sous l'Empire, ministre plénipotentiaire aux États-Unis. Il fut un des généraux qui acceptèrent, en 1814, la déchéance de Bonaparte et reconnurent les Bourbons. Tous ceux

Tant que les travaux et la petite guerre de la moisson occupèrent les paysans, Charette n'avait pu faire aucune expédition importante; mais il affermissait son autorité. Joly, dans son âpre indépendance, avait long-temps gêné cette unité, but favori de Charette, qui, d'ailleurs, pouvait invoquer son élection des Herbiers au mois de décembre précédent. Après la bataille de Challans, on accusa Joly d'avoir contribué à ce revers par son défaut de concours. Devenu encore plus irascible et plus violent depuis la mort des deux fils, dont l'un eut son père pour bourreau, il s'était rendu insupportable à ses propres officiers. Charette put profiter de ces dispositions; mais c'est faussement qu'on lui a imputé d'avoir fait assassiner Joly. Les républicains propagèrent avec empressement cette calomnie; ils s'instituèrent, en quelque sorte, les

---

qui envoyèrent cette adhésion reçurent la croix de Saint-Louis, et c'est ainsi que ce noble insigne, réclamé quelquefois en vain par les vétérans de la fidélité, s'égara sur la poitrine de l'égorgeur de la Vendée. Un tel fait accuse bien haut, à lui seul, ce que certains politiques appellent les *nécessités des circonstances*. Turreau est mort dans sa terre de Conches, près Évreux, en 1816. — Quant aux hommes qui trouvèrent moyen de se distinguer dans cette lutte d'horreurs que Turreau dirigeait, l'ancien comédien Grammont, avec son fils qui lui servait d'aide-de-camp, était mort sur l'échafaud dès avant la chute de Robespierre, le 24 germinal an II (13 avril 1794). Amey conserva du service jusqu'à la fin de l'Empire; Grignon a été, sous ce gouvernement, entreposeur de tabacs à Angoulême; Cordellier n'est mort qu'en 1845, à Paris, où il vivait ignoré. Nous ne connaissons pas le sort subséquent de Huché; mais il paraît avoir aussi trouvé l'impunité devant la justice humaine.

avocats d'un royaliste mort, afin de noircir, aux yeux de son parti, un royaliste vivant.

Tous les doutes sur la fin de Joly ont été nettement éclaircis. En butte à des reproches trop pénibles pour sa fierté, ne voyant plus, autour de lui, qu'ennemis ou rivaux, il s'était retiré, dès le mois de juillet, dans la forêt d'Aizenay. Là, il vécut seul pendant trois ou quatre mois, sans que l'on sût même, d'une manière précise, ce qu'il était devenu. Au bout de ce temps, il résolut de se rendre en Anjou. En passant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, il entra dans un cabaret pour se rafraîchir. C'était un dimanche; les paysans étaient à la messe. La maîtresse du cabaret conçoit des soupçons sur cet étranger dont la figure et les manières prévenaient peu en sa faveur : elle envoie dire à l'église qu'un inconnu est chez elle, probablement un espion. Quelques paysans arrivent; mais déjà Joly s'était éloigné; ils suivent sa trace, ils le rejoignent à quelque distance dans une pièce de genêts. L'un d'eux s'avance et le presse de questions. Pour toute réponse, Joly saisit un pistolet et lui brûle la cervelle. Les autres, aussitôt, se jettent sur le meurtrier, qui expire sous leurs bâtons et leurs fourches. Un domestique de M. de Concise, qui était parmi ces paysans, prit les pistolets de Joly et les remit à son maître, officier de l'armée de Sapinaud. Le cadavre, reporté au bourg de Saint-Laurent-sur-Sèvre, y fut reconnu par un homme qui avait servi sous Joly.

Malgré sa qualité d'étranger, malgré son natu-

rel dur et farouche, si différent du caractère vendéen, Joly avait acquis une influence qu'explique son extrême bravoure. Si un acte de brutalité, de barbarie, lui aliénait les esprits, son courage ne tardait pas à les ramener, et long-temps ce fut cet ascendant qui domina. Il y avait, autour du vieux chirurgien, comme une espèce de sombre prestige que continua sa disparition restée d'abord mystérieuse. La tradition aime encore à vanter les merveilleux exploits du *général Joly*, obscurcis malheureusement par de si tristes ombres et terminés par une si misérable fin.

Charette avait mis Delaunay à la tête de la division des Sables. Delaunay, normand, à ce qu'on croit, avait servi chez les républicains. Fait prisonnier, il s'enrôla parmi les royalistes. Malgré sa valeur, c'était un de ces hommes que l'on emploie sans les estimer. La femme de Joly l'accusait sans cesse, avec une fougueuse véhémence, d'avoir conspiré la perte de son mari. Importuné de ses cris, Delaunay s'en débarrassa, dit-on, en la tuant (1).

Pour commandant en second, la division des Sables eut un officier dont la bravoure n'était pas le seul mérite : Henri Allard, l'ancien aide-de-camp de La Rochejaquelein. Parvenu à passer la Loire peu après son général, il avait erré seul quelques jours. Étant tombé dans un détachement républi-

(1) Ce Delaunay n'avait de commun que le nom, avec Delaunay, officier de l'armée d'Anjou, qui retrouva encore, après 1830, toute l'énergie de sa jeunesse.

cain, il fut condamné à mort. On allait le fusiller : son air de jeunesse lui valut sa grâce. On l'incorpora dans un bataillon en garnison à Noirmoutiers, que les Bleus venaient de reprendre. Il déserta, traversa le bras de mer à la nage, et rejoignit Charette.

La moisson étant terminée, Charette résolut d'enlever les camps, qui, par leur position, pesaient le plus sur le pays.

Celui de la Roullière fut le premier qu'il attaqua. Le général Jacob y commandait. Il avait six cent vingt hommes de troupes organisées et deux cents réquisitionnaires encore sans armes. Charette vint coucher, le 7 septembre, au village de la Sauvagère en Vieillevigne. Le lendemain, jour fixé pour l'attaque, plusieurs divisions n'arrivaient pas ; le jour avançait; Charette se met en marche avec huit cents hommes, dont cent vingt à cent trente cavaliers. A quelque distance du camp, il fait distribuer de l'eau-de-vie; il adresse à ses soldats cette courte harangue : « Allons, mes amis, du courage, vous » n'avez affaire qu'aux *Berrichons* et à des *pantalons de soie* dont les portefeuilles sont bien garnis ; tout le butin est à vous. » Les *Berrichons*, c'étaient les réquisitionnaires venus du Berry, qui passaient pour peu redoutables ; les *pantalons de soie* étaient les citadins nantais, que la République arrachait à leurs affaires pour les pousser au combat.

Le camp se gardait mal : la plupart des armes étaient en faisceaux. Les trois premiers postes fu-

rent surpris et égorgés sans tirer un coup de fusil. Les cavaliers de Charette, — déguisés en hussards, s'il faut en croire les rapports républicains, — se précipitèrent dans le camp, sabrant tout devant eux. Trois cents Bleus restèrent sur la place ; le reste s'enfuit à Nantes. Un butin abondant fut trouvé dans le camp, auquel les Vendéens mirent ensuite le feu.

Ce coup de main laissait la garnison de Montaigu entièrement isolée ; il enlevait à la ville de Nantes une partie de ses moyens d'approvisionnemens. Charette, alors, se tourna vers le camp de Fréligné, établi au cœur même du Bocage.

Douze cents hommes l'occupaient. C'était le 11e bataillon d'Orléans, une partie du 39e d'infanterie (ci-devant Ile-de-France) et une soixantaine de cavaliers détachés de plusieurs corps. Le chef de brigade Prat commandait ces forces. M. de Prat se trouvait, en 1789, chevalier de Saint-Louis et le plus ancien capitaine du régiment de Beauce. Son lieutenant-colonel, Mermet, avait été trente ans maître tailleur du même corps. Ni l'un ni l'autre n'avaient la jeunesse et l'activité nécessaires, surtout dans une guerre pareille et contre un ennemi comme Charette. Celui-ci sut en profiter.

Sur le front du camp, se trouvaient des champs découverts : sur le derrière et des deux côtés, le Bocage épaississait son rideau qui rendait les approches assez faciles, et exigeait la garde la plus attentive. Prat et Mermet, au lieu de loger sous la tente, occupaient une maison à une centaine de

pas vers la droite, au delà d'un ruisseau sur lequel on avait jeté un pont. Les troupes du camp étaient obligées de tirer leurs vivres de Machecoul. Pendant l'absence du détachement envoyé pour ce service, on devait se tenir toujours sous les armes.

Le 4 septembre, quatre cents hommes s'étaient rendus à Machecoul pour les vivres ; mais les précautions prescrites furent négligées : beaucoup de soldats étaient même répandus dans la campagne. Tout-à-coup, dans la matinée, Charette se présente. Savin faisait, en même temps, une démonstration sur Saint-Christophe-du-Ligneron, pour empêcher les troupes qui l'occupaient de se porter vers Fréligné, Guérin jeune et Colin, commandant les cavaliers du pays de Retz, se précipitèrent les premiers dans le camp. Les Bleus n'ont pas le temps de se former. Prat se trouvait dans son logement ; il accourt ; il voit les Vendéens déjà au milieu du camp et ses soldats qui fuyaient ou mouraient. Bientôt lui-même tombe expirant. Mermet prend sa place ; mais il ne peut aussi que périr en brave. Son fils cadet, fourrier au 39e régiment, se fit tuer sur son corps. Le carnage fut grand : à peine échappa-t-il quelques débris.

Il y eut, néanmoins, des résistances partielles assez vives pour donner lieu à des faits d'armes. M. de la Jaille, chevalier de Saint-Louis, vieux militaire à cheveux blancs, fut un des plus ardens à franchir le fossé. Pajot, pressé par cinq grenadiers, en tua deux ; mais atteint d'un coup de baïonnette dans la cuisse, il allait succomber, quand MM. de la Gros-

setière et Modier le délivrèrent en tuant les trois autres. Delaunay et Guérin jeune furent blessés. M. de Chevigné, officier distingué de la division de Vieillevigne, frappé d'une balle dans le côté, en mourut quelques jours après.

Comme le camp de la Roullière, celui de Fréligné offrit un butin considérable et fut ensuite livré aux flammes.

Ces deux victoires eurent un effet moral qui dépassa leurs résultats matériels. On en peut juger par une *adresse aux amis de la religion et de la royauté*, que les républicains trouvèrent affichée près de leur camp de Pierre-Levée, sous les Sables. Cette pièce est signée de *Delaunay*, *Allard*, *commandant en second de la division des Sables*, *et Moureil*, *commandant des chasseurs*. On y voit le naïf orgueil avec lequel les Vendéens acceptaient ce nom de *brigands* que leur jetaient leurs ennemis : « Il est temps, Français, de dessiller vos yeux. » Ceux qui jouent de grands rôles dans l'État vous » font croire qu'ils remportent de grandes victoires » sur les frontières, cela est faux... Ils vous diront » qu'il n'y a plus que très peu de brigands dans la » Vendée. Qu'ils se désabusent et vous aussi ; les » deux victoires que nous venons de remporter de » suite aux Sorinières et à Touvois (1) vous prou» vent assez qu'il en existe encore ; sûrement, il en » existe encore, de *braves brigands*, et plus de cent

---

(1) La Roullière et Fréligné.

» mille dans la Vendée, pour venger l'anéantisse-
» ment de la religion et la mort du roi ! »

Après ces deux victoires, Charette se porta vers la lisière du Bocage, voisine du Lay, où commandait M. de Saint-Pal. Les talens de ce chef n'avaient pas grande renommée : son canton était mal protégé contre les incursions de l'ennemi. Les républicains avaient établi, aux Moutiers-les-Maufaits, un camp d'où ils ravageaient les environs. Charette marcha pour les débusquer. D'abord, les Bleus crurent n'avoir affaire qu'à M. de Saint-Pal, qu'ils redoutaient peu ; ils sortirent fièrement de leur camp ; mais la vue des panaches des chasseurs de Charette, et, mieux encore, l'énergie de l'attaque, les eurent bientôt détrompés. Ce camp fut enlevé avec la même vigueur que les deux autres. Charette plaça M. de Saint-Pal dans un emploi d'inspecteur convenable à ses moyens, et nomma Le Moël chef de cette division. Le Moël, comme Delaunay, n'avait pas les vertus et la vie du guerrier chrétien; mais, doué d'une âme de feu sous une apparence frêle, il avait, comme lui, la bravoure la plus intrépide. A la même époque, Charette nomma pour général en second, M. de Couëtus, qu'Hyacinthe de la Roberie remplaça dans le commandement de la division de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Cette succession de victoires porta au plus haut point la réputation de Charette. Elle assura la supériorité des royalistes dans la Basse comme dans la Haute-Vendée.

CHAPITRE IX.

Le général Dumas commande un moment l'armée de l'Ouest. — Ses observations. — Canclaux le remplace. — Gouvernement et institutions de Charette. — Démêlés entre Charette et Stofflet. — Affaire du papier-monnaie. — Arrêté de Beaurepaire.

Vimeux n'avait reçu qu'à titre provisoire le commandement en chef de l'armée de l'Ouest. Par décret du 17 août, la Convention l'avait déchargé d'un fardeau que lui-même trouvait trop lourd, en lui donnant pour successeur le général mulâtre Dumas (1).

Dans le courant de septembre seulement, Dumas arriva en Vendée. Il commença par inspecter les camps et visiter la portion de territoire insurgé où les Bleus avaient accès. A l'aspect des ruines qui

---

(1) Né à Saint-Domingue d'une négresse, il passait pour fils de M. de la Pailleterie, cadet d'une famille angevine ; mais les lois et les mœurs coloniales n'auraient permis, dans aucun cas, à ce gentilhomme ni à tout autre blanc, de le reconnaître. Le général Dumas fut le père d'un de nos écrivains contemporains les plus connus.

partout s'offraient à sa vue, il ne put dissimuler ses pénibles impressions. Savary, qui l'accompagnait, lui demanda ce qu'il aurait fait s'il avait eu à remplir la mission dont il contemplait les fruits. « Si » je m'y étais cru obligé, » répondit Dumas, « je » me serais brûlé la cervelle. »

Dumas ne fit que traverser ce commandement, qu'à son tour il préféra décliner. Dans un rapport, en date de Fontenay, le 9 octobre, il résuma ainsi ses jugemens :

« J'ai voulu voir par moi-même avant de vous faire un rapport sur l'armée ; voici le résultat de mes observations et de mes réflexions :

» Plusieurs bataillons n'ont point de consistance, d'anciens cadres sont réduits à deux cent cinquante hommes. Il faudrait une quantité considérable de recrues, qui, de long-temps, ne seront propres à faire la guerre, surtout la guerre de la Vendée.

» L'esprit d'indiscipline et de pillage, produit par l'habitude et nourri par l'impunité, sera très difficile à réprimer.

» Vous le savez, citoyens représentans, la Vendée a été traitée comme une ville prise d'assaut ; tout y a été saccagé, pillé, brûlé. Il existe peu de généraux capables de faire le bien. Presque tous les bataillons sont réduits à une faiblesse extrême par les pertes qu'ils ont essuyées. Il règne dans toute l'armée un abandon déplorable, un esprit d'insubordination et de pillage, et il n'y a aucune instruction. Comment convaincre les habitans de ces contrées de votre justice, lorsque les troupes

la violent? de votre respect pour les personnes, les propriétés, lorsqu'elles pillent?... En changeant de système il faudrait changer d'hommes. Cependant, la Vendée n'est pas dangereuse pour la République. Je crois que la guerre peut être terminée :

» 1° En renouvelant une partie de l'armée et y faisant passer des troupes aguerries et disciplinées.

» 2° En faisant un choix épuré de tous les officiers-généraux qui y seront employés et qui réunissent *expéricnce, lumières et probité.*

» Je crois la tâche qu'on m'a imposée au dessus de mes forces; ces opérations exigent des talens indépendans des connaissances militaires, et je vous prie de me décharger de ce fardeau. »

Le général Dumas donnait ensuite l'effectif précis de l'armée de l'Ouest, à la date du 7 octobre. Il présentait 47,887 hommes, sur lesquels 2,452 sapeurs et pionniers non combattans et 15,621 hommes aux hôpitaux. Restaient 29,814 hommes de toutes armes.

Canclaux, destitué comme ci-devant noble, avait vu cesser sa disgrâce depuis le 9 thermidor. Le commandement de l'armée de l'Ouest lui fut remis; le général Dumas reçut celui de l'armée des côtes de Brest.

Toute la vivacité de la guerre se portait alors sur la rive droite de la Loire. La Chouannerie, fécondée par le passage des Vendéens et par les débris qu'ils avaient laissés après la bataille de Savenay, grandissait de jour en jour. Canclaux en parlait à Paris, au Comité de salut public, comme d'un *bri-*

gandage qui peut être réprimé par la gendarmerie. Cette opinion prouve que Canclaux connaissait mal cette guerre, qui s'était développée depuis son départ.

Sur la rive gauche, au contraire, il y avait une suspension totale de combats, une espèce d'armistice tacite. Les républicains n'étaient pas en mesure de rien entreprendre, les Vendéens profitaient d'un repos si chèrement payé. Tandis que Stofflet tenait à Maulevrier le siége de son pouvoir, Charette menait de front affaires et plaisirs, dans son quartier-général de Belleville. Quelques femmes, nobles ou bourgeoises, que n'effarouchaient pas le bruit des armes associé à la galanterie, trônaient en reines dans les rustiques salons improvisés au fond d'un village. La table, la chasse, le jeu, la danse, étaient fêtés avec une égale ardeur. Les bals de Belleville ne ressemblaient guère à ceux du grand monde; mais, faute de mieux, l'on s'en contentait. Henri IV aurait été, mieux que saint Louis, le roi de Charette.

Avec l'entraînement de ses passions, cet homme extraordinaire trouvait du temps pour toutes choses. Le 13 juillet, il avait publié un règlement général d'administration. Il jugea nécessaire de le compléter, et, le 14 octobre, au milieu même des divertissemens de Belleville, il formula un vrai Code de gouvernement où toutes les branches du service se trouvent embrassées. Voici la formule qui se lit en tête : *Nous, généraux de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, du pays de Retz et*

annexe. Elle désigne Charette, général en chef, et Couëtus, général en second. « La forme de *notre gouvernement*, » dit le préambule du chapitre Ier, « est composée de trois parties : la partie militaire, la partie administrative et la partie judiciaire. » Néanmoins, l'autorité supérieure restait aux généraux, jusqu'à l'organisation qui serait faite par l'autorité royale. Le gouvernement de Charette était donc, comme celui de Stofflet, un gouvernement militaire, forme exceptionnelle sans doute, mais la seule qui fût praticable en de pareilles circonstances.

Ce règlement traite d'abord des différentes classes de propriétés : biens de royalistes absens, biens de républicains, biens ecclésiastiques. Les propriétés patriotes, administrées par les conseils des paroisses, étaient la principale source du revenu public. Dans le paiement des baux, sont prévus les cas particuliers résultant de l'incendie des bâtimens, de la destruction des bestiaux. Une de ces dispositions est remarquable, en ce qu'elle prouve que Charette n'avait nullement prétendu rétablir les redevances féodales supprimées par la révolution. « Si le bail, » est-il dit, « est mêlé de droits féodaux et domaines fonciers qui n'ont pas été perçus depuis le décret de suppression, *il en sera fait diminution*, suivant l'estimation de ces mêmes droits, faite contradictoirement. »

Le chapitre II s'occupe de l'administration des vivres ; le suivant traite des hôpitaux. Un autre est consacré à la *représentation*, c'est à dire la manière

dont seront représentés les absens, soit royalistes, soit républicains. La qualification de *républicain* est ainsi définie : *ceux qui, au moment et depuis notre insurrection, ont passé volontairement avec nos ennemis, professent leurs maximes ou combattent contre nous*. Les réfugiés patriotes se trouvaient, pour les Vendéens, dans la même position que les royalistes émigrés vis-à-vis de la République. Le législateur prévoit minutieusement toutes les difficultés qui pouvaient surgir de la position d'une femme royaliste représentant un mari patriote et absent; l'existence d'enfans dans une communauté ainsi divisée, etc. Dans le chapitre des *créances*, il est dit : « Les dettes privilégiées des patriotes seront acquittées suivant les règles ci-dessus établies. Quant aux autres, *comme la confiscation de leurs biens n'est pas en notre pouvoir*, le paiement en sera renvoyé à la loi que le souverain rétabli sur son trône pourra porter. » Ainsi, en présence des biens des émigrés confisqués et vendus, la Vendée se faisait scrupule de répondre par une semblable mesure contre ses ennemis les plus acharnés; elle en référait au pouvoir royal, quand il serait reconstitué régulièrement.

Le service militaire comptait pour exemption totale d'impôts. Ceux qui n'allaient pas aux rassemblemens étaient seuls passibles de la taxe. Encore, cette taxe ne devait atteindre *que ceux qui ont des facultés honnêtes en revenus fonciers ou d'industrie*, et elle ne devait pas excéder le cinquième des revenus.

Un chapitre est consacré à la monnaie. Le départ des royalistes émigrés et des réfugiés patriotes, qui emportaient le plus possible d'argent comptant, puis le pillage des troupes républicaines, avaient produit une rareté de numéraire qui rendait fort difficile toute espèce de transaction. En cet état de choses, un règlement du 12 octobre donna cours aux assignats, sans aucune distinction, pour leur valeur nominale. Le refus de les recevoir était puni d'une amende égale à la somme refusée (1). Les *bons* ou *reconnaissances* délivrés pour fournitures faites pour le service du roi, furent également déclarés commerçables, moyennant un *visa* des commissaires des paroisses ou des commissaires de l'armée, pour établir l'authenticité des signatures. Le refus de ces bons est puni de la même peine que celui des assignats. La peine de mort est appliquée au contrefacteur.

Le chapitre XI traite de l'ordre judiciaire. Trois tribunaux sont institués, dont deux pour la partie du Bas-Poitou, et l'autre pour le pays nantais. Chacun se compose de trois juges au moins et d'un procureur du roi. Ces tribunaux prononcent en

---

(1) Vu la dépréciation toujours croissante des assignats, et les contestations journalières à l'occasion du remboursement des rentes foncières constituées à prix d'argent, un règlement subséquent du 19 juillet 1795, suspendit pour six mois tout achat de pareilles rentes en attendant un règlement sur cet objet. Par le même motif, il fut statué que les fermiers pourraient, à leur choix, s'acquitter du prix de leurs baux en donnant, comme représentation, la moitié des fruits.

dernier ressort jusqu'à la somme de 1,000 livres. Il est institué un tribunal d'appel composé de cinq juges et d'un procureur-général du roi, et qui connaîtra de toutes les matières attribuées aux tribunaux supérieurs, *même au conseil de nos rois*, « à l'effet de quoi les anciennes lois seront observées. » Le président devait toujours être un des généraux ou, en cas d'empêchement, une personne déléguée par eux. Quant aux juges, ils doivent tous être gradués, autant que faire se pourra, ou pris, à défaut, parmi les praticiens. Attendu les circonstances, ces magistrats ne sont astreints à aucun costume particulier, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement. Les parties plaideront elles-mêmes leur cause. Celles qui ne seront pas en état de le faire, pourront être représentées par qui elles jugeront à propos. Les registres et actes de procédure seront sur papier libre, *en attendant que l'autorité royale, étant rétablie, fasse faire du papier timbré.*

Les notaires étaient tenus de se présenter devant les généraux pour exhiber et faire approuver leurs anciens titres, et, dans le cas de perte, en obtenir de nouveaux. Au cas d'insuffisance de ces officiers publics, les généraux se réservaient d'en nommer d'autres.

Dans ce Code de Charette, il est une disposition qui seule suffirait pour le rendre remarquable. La justice était rendue GRATUITEMENT. Cette organisation improvisée au milieu de la guerre civile, pour les besoins du moment, prenait l'initiative d'une réforme si élémentaire, si indispensable, et que la

raison publique s'étonnera peut-être un jour d'avoir attendue si long-temps.

Un dernier chapitre relatif à la *Police*, contient des dispositions contre l'accaparement et la cherté excessive des denrées de première nécessité. Il est défendu à qui que ce soit, même aux conseils de paroisse, de vendre du blé par tonneaux et par fournitures. Ils pourront en vendre tout au plus par demi-fourniture, à des domiciliés qui n'en récoltent pas suffisamment pour leur ménage, et non à des marchands qui en font commerce. Chaque chef de division fixera dans son arrondissement le prix des grains et du sel.

Par suite des événemens, les matières premières et la main-d'œuvre avaient subi un accroissement de prix considérable. Le chapitre de la *Police* s'occupe également de cet objet. Il est interdit aux marchands de vendre, soit en papier, soit en numéraire, les outils de labourage, « plus de deux fois en sus du prix qu'ils se vendaient en 1792. » Quand les outils seront en entier de fer, ils ne pourront être vendus plus de vingt-cinq sols la livre. La journée des menuisiers est fixée à trente sols, celle des charpentiers à vingt-cinq sols, celle des maçons à vingt sols, celle des journaliers pour travaux ordinaires, à dix sols. Si l'ouvrier n'est pas nourri, dix sols en sus lui sont alloués. Le cordonnier ne pourra prendre plus de trois livres pour façon d'une paire de souliers, et dix livres s'il fournit la matière, huit livres pour façon d'une paire de bottes, et vingt et une livres avec la fourniture.

Enfin, le règlement s'occupe du prix des moutures, soit pour les moulins à vent ou à eau, soit pour les petits moulins à bras qui les suppléaient. Il est, en outre, ordonné aux propriétaires des uns et des autres « de laisser peser la meule sur le lit plus qu'ils ne le font, afin de briser davantage les grains qui, souvent, sont à peine écartillés; d'où résultent des pertes considérables pour les particuliers. »

On voit dans quels détails entrait la législation de Charette, pour ménager et concilier tous les intérêts. Les circonstances où elle fut élaborée la rendent plus remarquable encore. Quelques hommes de loi ou notaires de petite ville ou bourgade, tels que Bousseau, procureur à Machecoul, Baudry; notaire à la Garnache, étaient, pour les matières administratives, les conseils de Charette, et c'est à eux, sans doute, qu'il faut rapporter le mérite de cette œuvre, de moitié avec lui.

Assurément, c'est là un des spectacles les plus singuliers de l'histoire moderne : ces deux gouvernemens établis par Charette et Stofflet au nom du roi de France,; ces deux généraux, chacun avec son petit Etat, avec ses administrations, avec sa résidence dans un bourg, un village, humble capitale; chefs militaires et civils tout à la fois.

Il ne restait en Vendée, à proprement parler, que ces deux pouvoirs. Sapinaud, par la facilité de son caractère comme par l'infériorité de ses forces, se trouva effacé sous les deux autres généraux. Son armée du Centre était comme une dépendance de

celle de Charette, dont il suivait intimement les inspirations (1).

Malheureusement, la discorde vint, pour occuper les loisirs que donnait la suspension des combats. L'union de Charette et de Stofflet ne dura pas long-temps. Entre Belleville et Maulevrier, régnaient des rivalités ombrageuses. Une mesure prise par Stofflet les fit éclater.

On éprouvait dans la Haute-Vendée la même disette de numéraire que chez Charette. Stofflet et son conseil jugèrent convenable d'y suppléer, non pas comme Charette, en donnant cours aux assignats de la République, mais en créant eux-mêmes un papier-monnaie. Charette n'avait jamais approuvé ce projet. Sapinaud ne l'avait pas rejeté d'abord, mais, ensuite, il ne put se mettre d'accord avec Stofflet quant à la forme.

Malgré ces difficultés, Stofflet passa outre. Un arrêté, pris le 7 octobre à Maulevrier, proclama l'émission de cette monnaie nouvelle. Il en devait être mis en circulation jusqu'à concurrence de six millions, remboursables à la paix. Ces bons ou billets étaient de valeurs diverses : dix, quinze, vingt-cinq, cinquante et cent sols ; dix, vingt-cinq, cinquante et cent livres. Ils étaient désignés par numéros et par séries, et signés, au nom du roi, par le général en chef. Le conseil militaire se réservait

---

(1) Après la guerre, Sapinaud épousa la belle-fille de Charette, issue d'un premier mariage de madame Charette avec un parent du général.

le droit de créer une plus grande quantité de ces billets, si les circonstances le rendaient nécessaire.

Cette mesure rencontra de l'opposition, même chez plusieurs officiers de Stofflet. La Bouère, Berrard et Rostaing y étaient si formellement contraires, que Stofflet ne les appela pas au conseil dans lequel cet arrêté fut pris. Il fit imprimer leurs noms au bas, sans leur participation, procédé dont tous les trois se plaignirent en termes formels.

Cette émission de papier-monnaie présentait des inconvéniens graves. Elle constituait l'usage d'un droit réservé à l'autorité souveraine. La réserve faite pour des émissions supplémentaires, ne permettait pas de prévoir où elles s'arrêteraient. L'abus se fit bientôt sentir dans l'application. Les Allemands enrôlés dans les chasseurs de Stofflet avaient reçu, en papier-monnaie, un fort arriéré de leur solde. Ils se mirent à parcourir les campagnes, forçant les paysans de leur livrer des denrées en échange. Le mécontentement ne tarda pas à se traduire en vifs murmures.

La division de Cerizay qui, toujours exaspérée de la mort de Marigny, n'appartenait que de nom à l'armée d'Anjou, refusa positivement de recevoir le papier-monnaie. Son chef Richard, menacé par Stofflet, vint à Belleville. Cette démarche prouve que l'ancienne armée de Marigny était loin de regarder Charette comme aussi coupable, envers ce malheureux général, que Stofflet ou ses

conseillers. Les plaintes de Richard furent accueillies avec empressement. Charette, accompagné de deux cents cavaliers, part avec lui pour Beaurepaire, quartier-général de Sapinaud. Là, il est décidé que Richard et sa division appartiendront dorénavant à l'armée du Centre, qui, à son tour, cède à Charette quelques unes de ses paroisses. Une sorte de congrès se rassemble. Fleuriot, mécontent de Stofflet, était aussi venu se rallier à Charette, dont il était parent; il fit partie de cette réunion.

Un courrier fut dépêché à Stofflet. On l'invitait à se rendre à Beaurepaire pour des affaires qui exigeaient un conseil général des trois armées. Stofflet ne vint pas. Une seconde démarche, faite en termes plus pressans, n'eut pas plus de succès. Stofflet allégua ses occupations et ne se fit même représenter par personne.

Le conseil se tint sans lui. L'émission du papier-monnaie fut condamnée en termes formels. L'accusation formulée contre Marigny le fut aussi contre Stofflet : c'est à dire la violation de l'engagement pris par chaque général de ne rien faire sans le concours de ses collègues. En conséquence, Stofflet fut déclaré déchu de son commandement. L'arrêté suivant, en date de Beaurepaire, le 6 décembre 1794, lui fut signifié :

« Monsieur,

» La cause qui vous empêche de vous rendre au conseil où nous vous avons appelé, vous paraît trop

légitime pour ne vous pas croire dispensé de vous y rendre; et il serait fâcheux pour vous qu'un moment d'absence facilitât à votre ennemi un passage auquel vous vous opposez constamment depuis dix mois. Le conseil des deux armées réunies, ayant pour principal objet d'agiter les griefs qu'on vous impute, griefs contraires au bon ordre, contraires au bien public, contraires à l'intérêt de l'Etat, n'a différé ses délibérations que pour entendre votre justification.

» Le refus formel de vous rendre à l'invitation et votre ingénieuse facilité à trouver des moyens d'absence, n'ont pas empêché le conseil de traiter de cette affaire.

» L'émission d'un papier-monnaie contre la protestation qu'en avaient faite les autres armées, au mépris de l'arrêté de Jallais et autres lieux, où il fut convenu qu'aucune chose concernant le bien public et l'intérêt de l'Etat ne serait admise et n'aurait lieu sans leur concours et consentement;

» Le soudoiement de soldats qui ne combattent que pour leur Dieu et leur roi, obligés d'ailleurs, par les circonstances, de faire la guerre pour leur propre intérêt : moyen suborneur inventé par le plus orgueilleux et le plus vain despotisme;

» La profusion avec laquelle vous avez répandu et répandez une monnaie fictive et illusoire, qui lèse l'intérêt public et l'induit dans une erreur qui lui est préjudiciable;

» Les moyens de violence employés pour lui don-

ner cours, l'abus et l'emploi, pour l'accréditer, du nom des autres généraux protestant contre;

» L'aveu sincère et publiquement émis que vous ne faites la guerre que pour vous;

» Le refus d'entendre la justification de chefs de division arbitrairement condamnés;

» L'infraction de votre parole d'honneur et des arrêtés pris;

» Le mépris, enfin, de tout principe d'honneur et de tout ordre;

» Le conseil arrête ce qui suit :

» 1° Que les articles du conseil tenu à Jallais, enfreints par vous, sont comme non avenus.

» 2° Que le serment prêté à ce sujet n'est plus obligatoire, et qu'ils s'en dégagent.

» 3° Que les qualités indues qui peuvent y avoir été prises, sont déclarées nulles (1) ; ils ne prétendent aucunement les soutenir; au contraire, entendent que chaque armée reprendra sa forme première, et promettent force et protection contre tout ambitieux qui chercherait à s'élever de sa propre autorité.

» 4° Que l'émission du papier-monnaie autre que celui généralement admis, sera de suite supprimée.

» Que le présent arrêté sera publié et affiché dans toute l'étendue du pays conquis.

» Fait en conseil des deux armées, à Beaure-

(1) C'est à dire, notamment, la qualité de général en chef de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou, reconnue à Stofflet.

paire, le 6 décembre 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

» Signé : DE BEAUVAIS, DE CHARETTE, chev. DE FLEURIOT, DE BRANCOURT, DE COUETUS, SAPINAUD, GUÉRIN, JOLLY, FÉLIX DU CHILLOU, DE LAPLANTE, DUPÉRAT, BAUDRY D'ASSON, DE PUIRAVAUX, BRIN DE LA ROBERIE, DE VAUGIRAUD, DELAUNAY. »

La plume facile de l'abbé Bernier se chargea de la réponse ; elle fut ainsi conçue :

« Messieurs,

» J'ai reçu, sous la date du 6 du courant, une lettre de Beaurepaire. Le style de cette pièce, la tournure des phrases, la singularité des expressions, m'ont fait croire un instant que la main d'un fourbe avait imité vos signatures, et tenté de nous désunir. J'aurais voulu pouvoir me maintenir dans cette persuasion ; mais l'extrait de vos délibérations qu'elle contient, et la voie par laquelle elle m'est parvenue, ne m'annoncent que trop qu'elle vient de vous, et que des ennemis dangereux et puissans ont égaré votre opinion sur moi.

» Vous parlez de griefs contraires au bon ordre, contraires au bien de l'Etat, qui me sont imputés. Je n'en connais aucun. Ma volonté est celle du conseil ; ma conduite, le résultat de ses délibérations : il n'en est comptable qu'à Dieu et au Roi. Je pourrais donc, comme son chef, garder le silence, et attendre en paix que les événemens vous eussent

conduits, ainsi que moi, au tribunal de l'Éternel ou devant le trône de nos rois, pour procéder à ma justification.

» Mais il est des juges, censeurs bienveillans de ma conduite, aux yeux desquels je serai toujours jaloux de paraître innocent : ce sont mes amis. Je vous regarde comme tels, et c'est à ce titre que je vais vous répondre. Je ne me suis dispensé, dites-vous, d'assister au conseil de Beaurepaire, que pour ne pas faciliter, par un moment d'absence, le passage à mon ennemi qui, sans doute, est aussi le vôtre, et auquel je m'oppose constamment depuis dix mois. Ce motif ne vous paraît provenir que d'une ingénieuse facilité à trouver des moyens d'absence ; et moi je n'aperçois, dans cette réponse de votre part, que l'ingénieuse facilité qu'ont eue mes ennemis de calomnier près de vous mes intentions et mes démarches.

» Quand l'ennemi est aux portes, menace d'une invasion prochaine, et fait tous ses efforts pour tromper la vigilance des gardes, oui, Messieurs, vous en êtes convaincus comme moi, un général doit être à son poste; et si cet ennemi eût pénétré pendant mon absence, je me serais éternellement reproché d'être allé me justifier à Beaurepaire de griefs inconnus, en livrant mon pays à la dévastation.

» Quels sont, en effet, ces griefs? L'émission d'un papier-monnaie, contre la protestation qu'en avaient faite les autres armées; l'arrêté de Jallais et autres lieux, où, dites-vous, l'on était convenu

qu'aucune chose concernant le bien de l'Etat ne serait admise sans le concours des trois armées.

» Je ne connais, Messieurs, aucune protestation collective de votre part contre le papier-monnaie; il n'en fut question à Jallais que dans la conversation; aucun arrêté ne fut pris à cet égard. M. de Charette l'a seul constamment rejeté ; M. de Fleuriot l'a non seulement admis en signant l'arrêté sur le traitement des veuves, orphelins et blessés, mais encore a hâté, sollicité son émission dans les conseils tenus à Maulevrier avant sa réunion à l'armée du Centre.

» Messieurs les généraux et officiers de cette armée l'ont également admis dans le conseil du 25 septembre; ils en ont approuvé l'impression par leurs lettres du 29, et accusé la réception par celle du 9 octobre suivant. Que fallait-il de plus? Ils ont, dans la suite, changé d'opinion : je le sais, quoique j'en ignore la cause et les motifs; mais le droit qu'ils ont eu de changer, ne l'avons-nous pas pour persévérer et rester invariables dans notre opinion?

» Cette opinion est le fruit de nos réflexions ; le malheur des temps l'a fait naître, c'est pour l'adoucir que nous avons eu recours à l'émission d'un nouveau papier : il n'entre dans nos mains que pour refluer dans celles des pauvres ; il est le gage des créanciers de l'Etat, le prix du sacrifice des propriétaires et du cultivateur, le salaire des travaux de l'artisan et la juste récompense du courage de nos braves soldats. Ils n'en combattent pas moins pour Dieu et leur roi, parce qu'ils savent que cette

solde qui leur est accordée n'est pas le prix de leur sang, mais le soulagement de leurs besoins ; et que, loin de supposer en eux des mercenaires, elle n'y fait entrevoir que des enfans avec lesquels un père, touché de leurs malheurs, partage sa fortune et ses biens.

» Sont-ce donc là des moyens suborneurs inventés par le plus orgueilleux et le plus vain despotisme ? J'en appelle à vous-mêmes : les soldats des Turenne, des Condé, des Villars, n'étaient-ils pas soldés ? Nos émigrés eux-mêmes ne l'ont-ils pas été pendant long-temps ? Une partie d'entr'eux ne l'est-elle pas encore des richesses de Catherine, de Pitt et de la Hollande ? Cette solde a-t-elle avili le courage des uns, la valeur, les sentimens, la noblesse des autres ? L'ont-ils jamais envisagée comme un moyen suborneur, inventé par le despotisme le plus orgueilleux ? Je croirais insulter à la mémoire des uns et à la délicatesse des sentimens des autres, si cette flétrissante idée pouvait entrer un seul instant dans mon esprit.

» Vous me reprochez encore la profusion du nouveau papier. Eh ! plût à Dieu qu'elle fût au pair de la misère actuelle ! je n'aurais pas, chaque jour, à gémir sur le sort de ceux qu'il m'est impossible de soulager ; mais je dois des comptes. La plus sévère économie règlera mes dépenses ; et si j'ai quelque chose à craindre, c'est que le cœur généreux d'un Bourbon sur le trône, ne me reproche un jour de n'avoir pas sacrifié deux millions de plus pour arracher ses défenseurs à la misère.

» Aurai-je, après cela, besoin de recourir à la violence, pour accréditer un papier dont tous les habitans de notre arrondissement sentiront les bienfaits et la nécessité ? Non, Messieurs, le conseil avait prononcé contre les refusans l'amende de cent livres pour la première fois, et pas un d'eux ne s'est encore notoirement mis dans le cas de la payer. Je n'ai pas plus besoin des prétendus suffrages des autres armées pour l'accréditer; leur refus est connu : je n'ai ni dissimulé, ni caché les sentimens qui les animent; mais j'ai l'orgueil de croire les opérations du conseil assez étayées de la confiance publique, et j'ai moi-même trop de sentimens pour recourir à ces moyens bas et trompeurs. Je ne sais quelle bouche mensongère a pu vous assurer que je ne faisais la guerre que pour moi. Cet aveu n'est pas sorti de ma bouche; le sentiment qui l'eût fait naître n'exista jamais dans mon cœur : ce cœur n'est point avili par un bas intérêt. Je n'ai de trésor et de propriété que mon sang et ma vie; l'un et l'autre, après Dieu, appartiennent à mon roi.

» Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni : Marigny seul a succombé, mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis (1).

» Je passe sous silence les infractions de ma parole d'honneur et le mépris de tout ordre et tout principe que vous m'imputez; je vous connais trop pour ne pas croire qu'à peine ces expressions au-

(1) C'est, il est vrai, sur le réquisitoire de Charette que Marigny fut condamné, mais par contumace seulement : sur d'autres pesait la responsabilité de l'exécution, qui fut un assassinat.

ront échappé à la plume de votre rédacteur, la noblesse des sentimens qui vous animent les aura démenties.

» Venons maintenant à vos arrêtés. Si les trois armées ne forment plus un même corps, si chacune reprend sa force et sa forme première, le conseil de l'armée d'Anjou peut donc exécuter ce qu'il croira juste, utile et convenable pour le bien de son arrondissement; et vous n'avez pu, sans préjudicier à ses droits, ordonner l'affiche et la publication de vos arrêtés dans ce même arrondissement.

» Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il existe aucun Français, ami de son roi, du bien public et du bon ordre, qui veuille lancer au milieu de nous de nouveaux brandons, si propres à susciter les feux d'une division intestine; où, s'il en existe, il paiera de sa tête son imprudente et aveugle témérité.

» Craignons, Messieurs, que cette discorde ne parvienne à la connaissance de nos ennemis. Ils ont dans l'intérieur des émissaires pour la souffler, des agens pour l'entretenir ou la susciter. Quel triomphe pour eux, s'ils y réussissent! Déjouons leurs projets trompeurs et leurs espérances; éloignons de nous ces esprits turbulens qui ne règnent qu'en divisant, qu'en étayant par de faux rapports leurs vils intérêts ou les ressentimens particuliers qui les animent. Que tout ambitieux qui tentera de s'élever sur la ruine des autres, soit puni sur-le-champ! Qu'une explication franche, loyale et réciproque, dissipe tous les nuages!

» Nul sacrifice ne me coûtera pour procurer

une union d'où dépend le salut public : j'oublierai les expressions laconiques que contient l'adresse de votre lettre, qui semblent annoncer un projet dont je vous crois incapables. Élevé, par la confiance des peuples, à la dignité de général, je soutiendrai ce titre par le même moyen. Mon armée ne deviendra l'asile d'aucun soldat mécontent. Je repousserai mes ennemis, je punirai les traîtres et les artisans de discorde, j'accablerai du plus profond mépris les délateurs et les envieux, je procurerai le bien public par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, et volerai à votre secours quand vous l'exigerez.

» STOFFLET, *général en chef.* »

Dans cette réponse, dont Stofflet n'était que le signataire, on reconnaissait l'esprit habile de Bernier. Pour une lutte de ce genre, il aurait eu trop d'avantage. Sans prolonger la polémique, les auteurs de l'arrêté du 6 décembre agitèrent les moyens de le mettre à exécution. Charette était revenu à Belleville, accompagné de Sapinaud et de Fleuriot. Là, il se tint de nouvelles conférences. Le projet de réunir toute la Vendée sous un seul chef, président d'un conseil formé des principaux officiers des diverses armées, se développait dans plusieurs esprits. Tel était le but qu'entrevoyait Charette, et l'affaire du papier-monnaie venait à propos pour l'y conduire. On ne peut nier que l'unité d'action, remise entre ses mains, n'eût puissamment servi la cause royale. D'ailleurs, ce

n'était pas Stofflet qui, désormais, commandait en réalité dans la Haute-Vendée : c'était Bernier; on devait souhaiter que le pouvoir échappât à ses intrigues.

Même dans le conseil de l'armée d'Anjou, ce projet trouvait des partisans. De ce nombre était Berrard, mécontent de se voir effacé par le curé de Saint-Laud, et qui ne demandait qu'à conserver son ancienne position. Le comte de Bruc et La Bouère quittèrent à leur tour Maulevrier pour Belleville. Mais, malgré la parenté, Charette rencontrait un obstacle dans Fleuriot. Celui-ci avait commandé avec distinction l'armée de Bonchamps : choisi pour général en chef aux derniers jours de la campagne d'outre-Loire, c'est sous ses ordres que s'était livrée la suprême et glorieuse bataille de Savenay. Il aspirait au commandement de l'armée d'Anjou, dans le cas où l'arrêté de Beaurepaire l'enlèverait à Stofflet. Le comte de Bruc y prétendait pareillement; mais ses services, qui ne remontaient pas à la première époque de la guerre, n'avaient pas assez d'éclat pour justifier cette ambition.

Fleuriot avait déjà reçu l'adhésion de plusieurs officiers des environs de Champtoceaux et de Montrevault. Bernier lui-même, qui ne tenait pas à Stofflet, mais au pouvoir, eût, sans doute, accepté le nouveau général, à condition de lui faire subir sa loi; mais Fleuriot ne sut pas déguiser son antipathie très vive pour Bernier, Berrard et Rostaing, et tous trois se serrèrent étroitement autour de Stofflet. Les prétentions de Fleuriot traversèrent

les desseins de Charette sans le conduire lui-même au but de ses désirs.

L'arrêté de Beaurepaire demeura donc à l'état de lettre-morte : il ne fit qu'attiser des germes trop nombreux de querelles intestines.

Ces détails sont tristes ; ils nous éloignent douloureusement de l'abnégation, de l'union admirable des premiers temps ; mais il est un point à remarquer : même quand ces discordes intérieures étaient le plus aigries, jamais l'animosité contre un rival ne fit fléchir un seul instant la force du dévoûment au grand principe pour lequel on s'était levé. A cette époque, la politique républicaine aurait ouvert avec empressement les bras à un transfuge; mais aucun chef ou officier vendéen, dans ses griefs les plus amers contre ses frères d'armes, n'eut l'idée de confier à l'ennemi commun le soin de le venger.

CHAPITRE X.

Tentatives républicaines pour lier des négociations. — Madame Gasnier-Chambon. — Première conférence. — La paix est conclue à la Jaunaie. — Emeute à ce sujet dans l'armée de Charette. — Elle est apaisée. — Entrée triomphale de Charette à Nantes.

Pendant ces démêlés intérieurs, l'espèce d'armistice tacite continuait toujours. La population vendéenne en profitait pour respirer. L'armée républicaine était trop délabrée, trop affaiblie, pour sortir de son inaction. La guerre des Chouans, de plus en plus active, réclamait toutes les troupes qu'il était possible d'enlever à la guerre étrangère, et ne permettait pas d'envoyer des renforts sur la rive gauche de la Loire. La Convention voyait s'élargir le foyer de cette insurrection royaliste qui, depuis deux ans, lui avait englouti plus de ressources que tous les combats des frontières. Elle avait cessé de compter, pour la terminer, sur l'emploi seul de la force, et, depuis quelque temps, toutes ses mesures tendaient aux moyens pacifiques.

Le 1er décembre, les conventionnels Delaunay,

Menuau, Lofficial, Morisson, Girard, Dandenac aîné, députés des départemens de l'Ouest, présentèrent au Comité de salut public leurs vues sur la guerre de l'Ouest, et particulièrement sur la Vendée. Suivant le thème consacré, ils attribuèrent l'origine de cette guerre aux *prêtres* et aux *nobles*, en leur donnant Robespierre pour complice. « Robespierre, » disaient-ils, « la crut nécessaire à ses projets ; il l'entretint par ses agens secrets, et par les atrocités qui y furent commises. » Barrère et les autres membres de l'ancien Comité de salut public restés en exercice, avaient eu autant de part que Robespierre à ces actes odieux ; mais ils s'en déchargeaient, depuis le 9 thermidor, sur les vaincus de cette journée. Les auteurs du rapport du 1er décembre ne dérogeaient pas à cette politique. Du moins, ils furent sincères sur la plupart des faits matériels. Ils concluaient en proposant une amnistie, non plus émanée seulement d'un général ou d'un représentant en mission, mais de la Convention même ; non pas restreinte, partielle, mais complète, applicable aux chefs aussi bien qu'à la foule.

Cette conclusion fut adoptée. Le lendemain, 2 décembre, la Convention rendit le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

» Article 1er. Toutes les personnes connues, dans les arrondissemens de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg, sous le nom de *rebelles de la Vendée* et de *Chouans*, qui déposeront leurs ar-

mes dans le mois qui suivra le jour de la publication du présent décret, ne seront ni inquiétées, ni recherchées dans la suite pour le fait de leur révolte.

» Art. 2. Les armes seront déposées aux municipalités des communes que les représentans du peuple indiqueront.

» Art. 3. Pour l'exécution du présent décret, les représentans du peuple Menuau, Delaunay, Gaudin, Lofficial, Morisson et Chaillon, se rendront dans les départemens qui composent l'arrondissement de l'armée de l'Ouest, et les représentans Guezno et Guermeur dans les départemens qui composent les arrondissemens des armées des côtes de Brest et de Cherbourg.

» Ces représentans seront investis des mêmes pouvoirs que les autres représentans envoyés près lesdites armées et dans les départemens. »

Le décret d'amnistie fut accompagné d'une proclamation *à ceux qui ont pris part aux révoltes dans les départemens de l'Ouest.* « Que vos yeux se dessillent enfin ! » disait la Convention avec le style emphatique de l'époque ; « n'est-il pas temps de mettre un terme à tant de calamités? Affaiblis par des pertes multipliées, désunis, errans par bandes éparses, sans autre ressource que celle du désespoir, il vous reste encore un asile dans la générosité nationale. Oui, vos frères, le peuple français tout entier, veut vous croire plus égarés que coupables ; ses bras vous sont tendus, et la Convention nationale vous pardonne en son nom, si vous posez

les armes, si le repentir, si l'amitié sincère vous ramènent à lui ; sa parole est sacrée, et si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance et de la vôtre, il en sera fait justice... Revenez tous ; que les foyers de chacun de vous deviennent sûrs et paisibles ; que l'abondance renaisse, que les champs se cultivent ; que les communications se rétablissent ; ne songeons plus qu'à nous venger ensemble de l'ennemi commun, de cette nation implacable et jalouse qui a lancé parmi nous les brandons de la discorde ; que l'énergie républicaine se dirige tout entière contre ces violateurs des droits de tous les peuples ; que tout s'anime dans nos ports, que l'Océan se couvre de corsaires, et qu'une guerre à mort passe enfin avec tous ses fléaux, des bords de la Loire aux bords de la Tamise. »

Ces dernières paroles s'adressaient à la vieille rivalité de la France monarchique et des Anglais ; mais la révolution avait creusé, entre elle et les royalistes, un abîme encore plus profond.

Pour seconder ces appels de conciliation, les prisons relâchaient tous ceux que Francastel, Hentz, Carrier et leurs émules n'avaient pas eu le temps d'immoler. Ruelle écrivait de Nantes, le 5 décembre : « J'ai élargi des prisons tous les mal-
» heureux qui y étaient détenus sans motif, la
» plupart cultivateurs et ouvriers, ainsi qu'environ
» soixante nobles dont la naissance faisait le seul
» crime. » Puis, le 8 du même mois : « Le décret
» d'amnistie en faveur des rebelles, a excité ici des
» transports de joie difficiles à peindre. Chacun

» donne un libre essor aux sentimens d'humanité » qui avaient été comprimés sous le règne de la » Terreur. La proclamation de la Convention m'est » parvenue le 6; je l'ai fait aussitôt imprimer et » répandre avec profusion. Elle est déjà dans la » Vendée où je l'ai fait arriver par la sœur de » Charette. J'ai cru pouvoir et devoir même la » charger de cette mission. J'espère vous annon- » cer, dans quelques jours, des résultats satisfai- » sans. »

Ruelle essaya de prendre aussi, pour intermédiaires, mesdemoiselles de Couëtus, prisonnières à Nantes, où leur mère avait péri sur l'échafaud. Amenées chez le conventionnel, qui leur promit la liberté, à condition d'employer leur influence auprès de leur père, elles n'hésitèrent pas un moment dans leur refus. « Faites-nous reconduire » en prison, » répondit l'aînée (depuis madame de Belcastel), « nous n'engagerons jamais notre » père à faire la paix avec les assassins de notre » mère. »

Ruelle, député d'Indre-et-Loire, avait au front, comme tous ses collègues envoyés jusqu'alors dans l'Ouest, la tache sanglante du 21 janvier. Plusieurs de ceux qui reçurent la mission d'amnistie, n'avaient pas donné cette garantie révolutionnaire : c'était une innovation. Morisson avait refusé, dans le procès du roi, de voter sur les quatre appels; Gaudin vota la détention; Lofficial la détention avec la déportation à la paix. Ruelle semblait prendre à tâche d'enchérir sur eux par la mansuétude

redondante et prétentieuse de son langage. Il n'y avait sorte d'accueil qui ne fût fait aux royalistes qui sortaient de prison ou que ramenait l'amnistie : il fut même défendu de les nommer *brigands;* on ne les appelait plus que les *frères égarés.*

Si des femmes, des hommes inoffensifs, étaient heureux de quitter leur refuge pour profiter de l'amnistie, la Vendée armée, — les paysans comme les chefs, — ne montrait nul empressement pour ce pardon qu'on lui offrait, n'exprimait en rien ce *repentir* qu'on lui demandait comme une simple question de forme. Ruelle avait beau écrire que les rebelles avaient *substitué au cri de Vive le Roi! celui de Vive la République!* C'était une imposture ou un rêve.

Le terme d'un mois assigné aux insurgés, par le décret d'amnistie, pour rentrer dans le giron de la République, s'écoulait sans amener aucune soumission. Les conventionnels pouvaient juger qu'au lieu de voir venir à eux des révoltés repentans, ils seraient trop heureux de les amener à traiter de puissance à puissance. En place d'un pardon à donner, c'était une paix à négocier et à conclure.

Homme médiocre, du reste, Ruelle mettait un vif intérêt d'amour-propre à se donner la gloire de la pacification. Dans cette tâche, il était activement secondé par une femme d'un esprit remarquable, madame Gasnier-Chambon. Créole de Saint-Domingue, elle avait perdu, dans les désastres de cette colonie, une fortune dont elle faisait le plus noble usage. Elle n'avait échappé aux mas-

sacres que pour tomber, en arrivant en France, dans les prisons de la Terreur où elle passa deux mois. Redevenue libre, elle logea dans la même maison que le représentant Prieur. Celui-ci eut occasion de la connaître. Les qualités aimables et séduisantes de Mme Gasnier ne trouvèrent pas le conventionnel insensible. L'intérêt qu'elle lui inspira fut partagé par ses collègues. Elle acquit près d'eux un crédit qui lui permit de rendre bien des services.

Encouragée par ces succès, Mme Gasnier avait conçu le projet de contribuer à la pacification de la Vendée. C'est elle qui avait mis Ruelle en rapport avec Mlle Charette, cachée dans Nantes. Mlle Charette avait consenti à se rendre, avec les envoyés de la République, sur le territoire royaliste, pour leur servir de sauvegarde; mais elle se refusait à toute parole, à toute démarche personnelle auprès de son frère : il était de caractère, disait-elle, à se décider par lui-même, sans autre conseil que la gloire et l'intérêt de son parti.

Un autre intermédiaire joua un rôle dans les négociations. M. Bureau de la Batardière était un ancien membre de la chambre des comptes de Bretagne, homme insinuant, spirituel, gai jusqu'à la bouffonnerie, qui avait tâché de conserver toujours un pied dans chacun des deux partis, en évitant de se prononcer d'une manière bien nette. Cette attitude ambiguë ne le préserva pas de la proscription, sous la Terreur. Il se tenait encore caché dans la commune de la Chapelle-sur-Erdre,

quand Mme Gasnier, sur les instances d'une parente de M. Bureau, sollicita Ruelle en sa faveur. Bien accueilli par le représentant, il sut l'amuser d'abord, et gagner ensuite sa confiance. L'espoir de recouvrer ses biens se joignit chez lui au plaisir de se poser en homme nécessaire, et il trouva moyen d'éclipser, dans cette affaire, l'importance mieux méritée de sa protectrice.

Les Nantais appelaient impatiemment une pacification. Ils souffraient cruellement de la guerre. Outre les réquisitions incessantes, outre un service militaire souvent meurtrier, ils subissaient des privations et des misères de toute nature. La Chouannerie resserrait Nantes sur la rive droite, non moins que la Vendée sur la rive gauche. Même pour des espèces monnayées, on avait peine, dans la ville, à trouver du pain. L'hiver commençait, l'un des plus rudes dont l'Europe ait gardé le souvenir, et le bois de chauffage était, à Nantes, d'une extrême rareté, car les habitans ne pouvaient plus en tirer de la campagne, et bientôt la Loire gelée ne permit plus les arrivages par eau.

Toutefois, depuis l'amnistie, quelques paysans vendéens, en fort petit nombre d'abord, osèrent apporter quelques denrées. On les accueillit avec empressement, avec joie. Du beurre, des légumes, du lait, des œufs, étaient, en ces circonstances, des objets de luxe, qu'on était heureux de se procurer à tout prix. Ces paysans s'en revenaient approvisionnés de diverses marchandises, menues merceries, etc., non moins rares dans la Vendée,

que les œufs ou le beurre à Nantes. Ce double commerce était fort lucratif : l'exemple gagna. On ne s'y livrait pas, cependant, sans la permission des chefs ; ils ne l'accordaient, dans le commencement, qu'avec beaucoup de réserve et à des gens solidement prémunis contre la propagande républicaine. Pour engager les paysans à réitérer ces voyages, des Nantais leur promettaient mystérieusement de la poudre. Ce moyen d'avoir des munitions de guerre rendit les chefs plus faciles, et, non contens de permettre ces communications, ils en vinrent à les encourager.

Aux avant-postes des deux partis, il y eut, peu à peu, quelques échanges de paroles. Les soldats républicains désiraient la paix plus que les Vendéens, car ils souffraient davantage, surtout dans les camps. Le plus mauvais pain n'y arrivait qu'avec d'extrêmes difficultés, et souvent les distributions manquaient pendant trois ou quatre jours. Pressés alors par le besoin, les soldats allaient isolément en maraude, et malheur à eux si les Vendéens les surprenaient ! Mal vêtus, logés sous la tente, ils n'avaient pas même toujours du bois, tandis que le Bocage était là, en face d'eux. Quand ils avaient épuisé ce qui touchait les camps, ils n'osaient, à moins d'être en force, aller jusqu'aux halliers prochains, de crainte des embuscades. Le froid extrême fit, dans leurs rangs, mainte victime.

Munis des pouvoirs de Ruelle, madame Gasnier, Bureau de la Batardière et son neveu, nommé Geslin, partirent pour une première entrevue avec

Charette. La sœur du général vendéen les accompagnait. Ils voyagèrent dans une voiture fournie par le représentant, avec deux chevaux et deux conducteurs d'artillerie. La vue de leurs pouvoirs, qu'ils exhibèrent aux postes républicains échelonnés sur la route, faisait naître une grande joie, en donnant l'espoir d'une paix prochaine. Le soir, les négociateurs arrivèrent à Bouaye, près de ce bras du lac de Grand-Lieu d'où sort l'Achenau. Les royalistes occupaient la rive opposée. Le lendemain, quand MM. Bureau et Geslin s'y présentèrent, ils furent arrêtés d'abord comme espions. Pour gage de leur mission, M. Bureau déploya une serviette damassée appartenant à madame Gasnier, où se trouvaient les armes de France avec la légende *Vive le Roi!* Il ajouta que mademoiselle Charette et madame Gasnier étaient sur l'autre bord, prêtes à passer aussi. Relâchés par les Vendéens, ils revinrent, en effet, chercher ces dames. Tous les quatre partirent dans un bateau que des vœux ardens accompagnèrent.

L'allégresse ne fut pas moins vive chez les royalistes, en voyant la sœur de leur chef. Ces démonstrations joyeuses les suivirent au château de Saint-Mars-de-Coutais, où des lits de paille fraîche, dans un réduit épargné par les flammes, furent offerts aux envoyés.

De là, un chariot de paysan les conduisit au château de la Roche-Boulogne, d'où Bureau poursuivit sa route jusqu'à Belleville. Il trouva Charette prêt à partir pour une attaque contre le poste de

la Grève, près des Sables. Couëtus s'était déjà mis en marche pour cette expédition. Le contr'ordre qu'envoya Charette ne put arriver assez tôt; le poste fut attaqué, mais sans succès. La suspension d'armes arrêta tout autre engagement.

Sur la pressante invitation de M. Bureau, Charette se rendit, le 28 décembre, à la Roche-Boulogne. Vis-à-vis de cet agent, qu'il ne connaissait pas, il gardait une prudente réserve; il se montra plus confiant vis-à-vis de madame Gasnier. Du reste, il ne pouvait être question, dans cette première entrevue, que d'une suspension d'armes et de la marche à suivre pour une conférence dans les formes. Charette déclara que Ruelle n'avait qu'à se trouver dans un lieu convenu, avec le général Canclaux et un aide-de-champ de celui-ci; que lui-même y viendrait avec deux de ses officiers. Il ajouta qu'avant d'admettre aucune proposition, il voulait connaître le vœu de son armée. Sans que rien fût réglé, les envoyés reprirent la route de Nantes, avec une garde d'honneur qui les ramena jusqu'au premier poste républicain.

Plusieurs officiers des armées de Charette et de Sapinaud vinrent à Nantes pour les démarches préliminaires. Leur attitude n'était rien moins que suppliante; ils se montraient même en public avec la cocarde blanche. Cette hardiesse excitait l'indignation du représentant Boursault. « Le fait n'est » que trop vrai, chers collègues, » écrivait-il au Comité de salut public, « des brigands ont paru » dans Nantes, aux spectacles, dans les places pu-

» bliques, royalement décorés des couleurs de la » révolte et du crime. Un arrêté de nos collègues a » mis fin à ce scandale; mais ils n'en avaient pas » moins insulté à la République au moment où sa » clémence les rappelait dans son sein. » Dupérat, revenu d'outre-Loire à l'armée du Centre, était un des négociateurs les moins concilians. Une fois, il prit un ton si haut, que Ruelle ne put s'empêcher de lui dire : « Mais, Monsieur, il est bien ex» traordinaire que vous répugniez à traiter avec la » République, quand les rois de l'Europe négocient » bien avec elle! — Est-ce que ces gens-là sont » Français? » répondit Dupérat. Ruelle dévora l'affront de cette réponse, tant il craignait de voir s'évanouir ses espérances pacifiques.

Dans le courant de janvier, il fit un voyage à Paris, pour s'entendre avec le Comité de salut public et lui demander des crédits pécuniaires importans; car les concessions d'indemnités et de secours, après des dévastations si horribles, devaient figurer nécessairement parmi les conditions des royalistes. Les représentans espéraient aussi gagner, à prix d'argent, quelques Vendéens. Le 16 janvier, Ruelle parut à la tribune, où il annonça pompeusement que le décret d'amnistie avait été accueilli avec transport, que « les rebelles, sans qu'il ait été conclu aucune négociation, ont remis les prisonniers qu'ils avaient faits depuis le 2 novembre; que les avant-postes des deux armées ont fraternisé ensemble et crié *Vive la République!* » Il n'y avait eu, de la part des Vendéens, ni prisonniers rendus, ni

surtout aucun cri de *Vive la République*; mais Ruelle se plaisait à exagérer son succès, et la Convention avait besoin aussi d'accréditer ce tableau flatteur auprès de la France républicaine, pour se faire pardonner ses concessions vis-à-vis des *rebelles*.

Ruelle, ayant vu ses idées accueillies et ses demandes approuvées, s'empressa de revenir à Nantes. Les principaux chefs de la Chouannerie avaient conclu également un armistice. Cormatin, major-général de l'armée royale de Bretagne, investi de la confiance de Puisaye, devait se trouver, avec Charette, aux conférences, pour étendre le traité aux deux rives de la Loire.

Le petit château de la Jaunaie, à une lieue et demie de Nantes, près du chemin de Clisson, fut désigné pour l'entrevue. Fixée d'abord au 6 février, elle eut lieu le 12 du même mois. La Jaunaie étant sur le territoire occupé par les républicains, ceux-ci prirent toutes les dépenses à leur charge. Par une prévenance intéressée, des tables couvertes de mets délicats, de vins exquis, attendaient les chefs vendéens; mais, — singulier contraste, — le pain était de la plus grossière qualité, à peine mangeable. Il attestait (et les représentans ne le dissimulèrent pas) l'extrémité où la ville de Nantes était réduite. Les caves ne manquaient pas de vins de prix; les conventionnels, les généraux trouvaient moyen de faire bonne chère : pour le pain seul, la pénurie était commune à tout le monde.

Dans cette première entrevue, Charette remit aux représentans, tant pour l'armée du Centre que

pour la sienne, les propositions royalistes. Nous croyons inutile de les donner, car elles se retrouvent presqu'intégralement dans les articles qui furent adoptés, et qu'on lira plus loin. Nous en extrairons seulement ces lignes, qui attestent les sentimens de véritable patriotisme dont les Vendéens étaient animés :

« Si, néanmoins, une puissance ambitieuse et
» rivale tentait ouvertement d'usurper le trône, les
» braves habitans de la Vendée n'oublieraient pas
» qu'ils sont Français. Ils prennent l'engagement
» solennel de mourir comme tels. »

Après de longues discussions sur ces articles, il fut convenu que l'on se réunirait de nouveau le 17, pour une solution définitive. Le 18, la trève expirait.

Stofflet, dès l'abord, s'était tenu en dehors de ces négociations. Le 28 janvier, son conseil et lui avaient répondu aux invitations pacifiques par une *adresse aux Français républicains*, dans laquelle ils repoussaient toute autre solution que le rétablissement de la monarchie. Sur ces entrefaites, M. Esnault, de Saumur, écrivit à Stofflet, de la part du représentant Menuau, pour lui demander une entrevue pacificatrice. Stofflet l'accorda : le rendez-vous fut donné au pont de Vihiers, pour le 2 février, dix heures du matin. M. Esnault y vint avec M. Jounault, avocat de Thouars. De part et d'autre on se fit bon accueil. Stofflet se réserva douze jours pour répondre aux propositions qui lui furent adressées, et l'on convint de suspendre, pendant ce

temps, les hostilités. Les autres généraux convièrent Stofflet à se trouver, le 17, à la Jaunaie, afin que toutes les armées vendéennes y fussent représentées. Soit hasard, soit à dessein, Stofflet arriva trop tard. Deux de ses officiers, Pallierne et Chatou, étaient à la Jaunaie. Vu l'absence de leur général, ils se retirèrent.

Les chefs royalistes se tenaient au château. Vis-à-vis une tente était dressée. On avait fixé d'avance la force et la position des escortes réciproques. Les représentans entrèrent sous cette tente. Ils étaient onze : Delaunay, Pomme, Brue, Lofficial, Chaillon, Bollet, Ruelle, Jary, Menuau, Dornier, Morisson. Canclaux, avec ses officiers d'état-major et quelques chasseurs d'ordonnance, resta sur la route. Une lettre où Puisaye s'efforçait de le rallier à la cause royale, venait d'être interceptée avant de parvenir à son adresse. Elle pouvait perdre Canclaux : la netteté de ses explications conjura l'orage, mais il n'était pas moins surveillé de près et forcé de garder une attitude fort circonspecte.

La journée était humide, pluvieuse. Bientôt on vit les chefs vendéens sortir du château. Charette se détacha du groupe et s'avança vers Canclaux. Celui-ci lui fit dire, par son aide-de-camp, qu'il se trompait, sans doute, que les représentans étaient sous la tente. Charette s'y rendit.

Jamais conférence de cette nature n'offrit un plus frappant spectacle. Pendant que l'on discutait, les deux escortes, au dehors, étaient en présence. D'un côté, les brillans uniformes des officiers ré-

publicains, leurs cavaliers d'élite bien montés, bien équipés ; de l'autre, des hommes aux vêtemens grossiers et délabrés, sans aucun insigne militaire, avec des cocardes de papier blanc à leurs mauvais chapeaux ; et cependant, les beaux uniformes faisaient les avances pour la paix, et les pauvres habits déchirés voyaient s'humilier devant eux l'orgueil de la puissante République. Les représentans du peuple, ces proconsuls plus absolus que tous les potentats, venaient traiter dans les règles avec ces mêmes hommes naguère mis hors la loi et l'humanité. Certes, la Convention ne pouvait s'imposer un plus pénible sacrifice. La Vendée, après deux ans d'efforts inouïs, ne pouvait recueillir plus solennellement les honneurs de cette lutte surhumaine.

A l'issue de cette conférence, les représentans signèrent les cinq arrêtés ci-après :

Premier arrêté.

« Article premier. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques, peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

» Art. II. Les individus et ministres de tout culte quelconque, ne pourront être troublés, inquiétés ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

» Art. III. Les autorités civiles et les commandans de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent. »

Deuxième arrêté.

« Article premier. Les personnes des chefs et des habitans insurgés de la Vendée, qui se soumettent aux lois de la République une et indivisible, sont à l'abri de toutes recherches pour le passé.

» Art. II. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitans de la Vendée, pour leur aider à exister et relever leurs chaumières et maisons, pour y rétablir l'agriculture et y faire revivre le commerce.

» Art. III. Tous les Vendéens, soit patriotes réfugiés, soit insurgés et rentrés dans le sein de la République, ont un droit égal à ces secours et indemnités.

» Art. IV. Les baux des biens des Vendéens patriotes réfugiés, qui ont pu être affermés par les Vendéens insurgés, sont annulés : les fruits et productions pour l'année courante seront partagés moitié par moitié, entre le propriétaire ou ayant droit, et ceux qui auront ensemencé : les baux des maisons sont annulés et n'auront cours que jusqu'au prochain terme : les prix des loyers seront payés aux propriétaires.

» Art. V. Les réfugiés, propriétaires de fermes dans les pays insurgés, seront indemnisés, sur les fonds destinés au secours pour la Vendée, du défaut de paiement des fermages courus depuis le mois de mars 1793, et de la perte de leurs bestiaux pris pour le service des armées vendéennes.

» Art. VI. Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée pour y rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce. »

Troisième arrêté.

« Article premier. Les habitans de la Vendée rentrent de fait dans la propriété et possession de tous leurs biens, meubles et immeubles, par leur soumission aux lois de la République une et indivisible.

» Art. II. Il sera donné main-levée du séquestre à ceux des Vendéens qui sont rentrés dans le sein de la République, et qui sont inscrits sur la liste des émigrés.

» Art. III. Il sera donné aux enfans et héritiers des Vendéens condamnés par des tribunaux, sans déclaration de jury, main-levée du séquestre qui aurait pu être apposé sur les biens tant meubles qu'immeubles des condamnés. »

Quatrième arrêté.

« Article premier. Les Vendéens qui n'ont aucune profession ni état, sont libres d'entrer dans les troupes de la République.

» Art. II. Ceux d'entre eux qui étaient naturels et habitans de la Vendée avant le mois de mars 1793, seront organisés en gardes territoriaux et soldés par le trésor public.

» Art. III. Ces gardes territoriaux n'excéderont pas le nombre de deux mille ; ils seront soumis aux autorités constituées, civiles et militaires.

» Art. IV. Leur organisation sera faite par les représentans du peuple ; ils seront divisés en compagnies et distribués sur tous les points du territoire français (ci-devant district de la Vendée), sans pouvoir en sortir. »

Cinquième arrêté.

« Article premier. Tous les bons signés par les chefs, dans les deux armées du centre et du bas de la Vendée, par le commissaire aux vivres et autres délégués par eux, seront remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.

» Art. II. Toutes les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des bons qui seront présentés à l'effet du remboursement.

» Signé : Delaunay, Pomme, Brue, Lofficial, Chaillon, Bollet, Ruelle, Jary, Menuau, Dornier, Morisson. »

Les chefs vendéens formulèrent en même temps cette déclaration :

« Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, le despotisme, les injustices, les vexations les plus odieuses que nous avons éprouvées, nous ont mis les armes à la main.

» Nous avons vu avec horreur notre malheureuse patrie livrée à des ambitieux qui, sous les apparences du patriotisme le plus pur, sous le masque séduisant de la popularité, aspiraient à une dictature perpétuelle. Pouvions-nous, en discernant

leurs projets à travers le voile dont ils s'enveloppaient, ne pas tenter les derniers efforts pour replacer l'autorité dans des mains que nos principes légitimaient ?

» Tant que le gouvernement oppressif a privé nos concitoyens de leurs droits les plus précieux, nous avons soutenu les nôtres avec constance et fermeté ; nous avons puisé dans nos malheurs de nouvelles forces ; le désespoir est venu nous prêter son affreux secours, et nous rendant insensibles aux considérations qui attendrissent les cœurs les plus farouches, il avait gravé dans les nôtres la résolution de mourir plutôt que de vivre sous une pareille tyrannie.

» Enfin, le règne de sang a disparu ; les coryphées de la scène impie qui couvrit la France de deuil et de cyprès, ont payé de leur tête leurs criminels desseins.

» Le représentant Ruelle, ami de l'humanité et des lois, est venu parmi nous apporter des paroles de paix. La confiance, si fort altérée par les actes de barbarie qui ont précédé sa mission, a commencé à renaître. A son aspect, nous n'avons eu aucune répugnance pour des rapprochemens capables de mettre fin aux calamités qui nous déchirent.

» De nouveaux représentans, dignes de notre estime et de nos éloges, ont été adjoints au premier. Nous leur avons fait connaître à tous nos intentions et le désir d'une pacification sincère, garantie par l'honneur.

» Dans les conférences que nous avons eues avec eux, nous nous sommes appliqués à leur faire connaître ce qui intéressait le bonheur de notre pays, et ce qu'il était de leur prudence et de leur sagesse d'accorder pour atteindre le but si désirable de la paix. Réunis sous une même tente avec les représentans du peuple, nous avons senti plus fortement encore, s'il est possible, que nous étions Français, que le bien général de notre patrie devait seul nous animer.

» Et c'est dans ces sentimens que nous déclarons solennellement à la Convention nationale et à la France entière, nous soumettre à la République française, une et indivisible; que nous reconnaissons ses lois, et que nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte.

» Nous promettons de remettre le plus tôt possible l'artillerie et les chevaux d'artillerie qui sont entre nos mains, et nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la République.

» Fait sous la tente, le 29 pluviôse (17 février 1795) l'an III de la République.

» Signé : CHARETTE, FLEURIOT, COUETUS, SAPINAUD, CORMATIN, DE BRUC, GUÉRIN aîné, CAILLEAU, DE FOIGNARD, GOGUET, L'EPINAY, SAUVAGET, BAUDRY, GUÉRIN jeune, SOLILHAC, BÉJARRY, DE BRUC jeune, PRUD'HOMME, REZEAU, DE LA ROBERIE, ROUSSEAU, BOSSARD le jeune, AUVINET fils aîné. »

Quelques voix ont reproché cette paix à Charette.

Entouré d'une renommée qui commençait à se répandre dans l'Europe entière, traité par les représentans comme le véritable et seul chef de la Vendée, on a dit qu'il ne fut pas insensible à la gloire d'imposer ses conditions à la République française : que sa vanité, adroitement caressée, put influer sur sa détermination : on a dit aussi que cette paix devait refroidir les Vendéens, en les rendant aux douceurs de la vie paisible ; qu'elle permettrait aux républicains d'introduire dans le pays des élémens de corruption et d'affaiblissement moral.

Ces aperçus peuvent n'être pas sans vérité. En signant des stipulations qui constituaient un rétablissement partiel du culte catholique, une force armée vendéenne, enfin, une position presque indépendante pour le pays insurgé, il est évident que les représentans n'étaient pas de bonne foi. Vis-à-vis du reste de la France, vis-à-vis de l'Europe, il importait par dessus tout à la République, de montrer comme terminée cette guerre intérieure qui la tenait depuis si long-temps en échec, et elle ne marchandait pas des conditions qu'elle se promettait bien de ne pas tenir. Sur la rive droite de la Loire, Cormatin fut l'instrument de cette politique, et le traité signé à la Mabilais, près Rennes, deux mois plus tard, servit de complément à celui de la Jaunaie.

Il est bien vrai que tant de combats, tant de ravages avaient épuisé la Vendée. Sous ce rapport, sa position n'était pas celle de la Chouannerie, qui

se trouvait, au contraire, dans la période croissante de son développement et de sa vigueur. Les munitions manquaient presque entièrement ; de plus, dans le pays de Charette, moins riche, moins productif que l'Anjou, les subsistances étaient à peine suffisantes pour l'état de paix, et l'état de guerre consomme toujours davantage. Malgré ses dernières victoires, Charette éprouvait donc le besoin de réparer ses forces, et il en voyait les moyens dans cette pacification.

N'oublions pas les stipulations secrètes que les républicains ont niées, mais qui nous paraissent établiés par des renseignemens dignes de foi. D'après ces témoignages, les représentans auraient donné l'assurance qu'au 14 juin suivant, le jeune Louis XVII et sa sœur sortiraient du Temple pour être remis aux Vendéens. Ce délai, suivant eux, était nécessaire pour ménager les républicains exaltés, pour acheminer les esprits vers la mesure réparatrice. Les conventionnels seraient allés jusqu'à flatter Charette du rétablissement prochain de la monarchie. On comprend que de pareilles promesses ne purent être confiées au papier, qu'elles durent rester toutes confidentielles. C'est, du moins, ce qui ressort de la proclamation publiée par Charette en rouvrant les hostilités. Dans une dépêche du représentant Delaunay au Comité de salut public, en date du 18 mai, nous trouvons ces mots : « Méfiez-vous de ces hommes, et croyez que, s'ils ont » pacifié, c'est qu'ils n'étaient pas encore organisés et *ne pouvaient avoir un roi par la force des*

» *armes.* » Ainsi donc, c'est dans des voies différentes que l'on avait montré aux Vendéens l'accomplissement de ce vœu !

A ce sujet, nous avons une curieuse note du comte de la Bouère, dont le caractère offre toute garantie :

« Ayant été invité, » dit-il, « à me rendre à la Bésilière, j'y trouvai Charette avec une grande partie de ses officiers, ceux de l'armée du Centre et les personnes chargées, au nom du Comité de salut public, des négociations du traité de pacification. La difficulté de loger tant de monde dans ce bourg est facile à imaginer. Fleuriot, avec qui j'étais lié, me tira d'embarras en m'offrant de partager son gîte et son lit. Me trouvant seul avec lui, il me mit au courant des pourparlers qui avaient déjà eu lieu : de mon côté, je ne lui cachai pas combien il était dur pour les Vendéens, après s'être battus pendant deux ans sans relâche et après avoir fait tant de sacrifices de tout genre pour le rétablissement de la religion et du trône, de faire un traité avec ceux qui avaient fait périr le Roi et fait couler tant de sang, et qui tenaient encore captifs l'héritier de tant de rois et sa sœur. Ce fut alors que Fleuriot me confia, sous le plus grand secret, qu'il y avait des articles convenus qu'on ne pouvait faire connaître, afin d'arriver à leur réalité. Par un de ces articles, le jeune Louis XVII devait être remis entre les mains de Charette à la fin de juin. D'ici là, pour y parvenir et préparer les esprits à ce retour à la monarchie, il fallait la plus grande cir-

conspection et un secret inviolable. Une fois le jeune roi confié à la loyauté vendéenne, les hommes à la tête du gouvernement réuniraient leurs forces, s'il le fallait, aux nôtres, pour reconnaître et consolider le nouveau gouvernement. Fleuriot ajouta que c'était le seul moyen de sauver les restes précieux du sang du roi-martyr.

» Le lendemain de cette conversation intime était la fête de l'Epiphanie. Au dîner, qui réunissait les principaux chefs vendéens et les envoyés du Comité de salut public, nous tirâmes les rois, ce qui nous fut une occasion de boire à la santé de Louis XVII et de répéter le cri de ralliement si cher à la Vendée : *Vive le Roi!* Les envoyés pacificateurs s'étaient levés spontanément comme nous, et firent chorus avec nous sans façon. »

Quoi qu'il en soit, la pacification ne fut sérieuse aux yeux de l'un ni de l'autre parti ; tous les deux *jouaient au plus fin*; mais nous croyons que le principal bénéfice était pour la République.

Les conférences étaient à peine terminées, quand Charette reçut des nouvelles graves de Belleville. Parmi les officiers opposés à la paix, Delaunay, Savin et Le Moël s'étaient montrés les plus violens. Voyant l'autre opinion prévaloir, ils avaient brusquement quitté la Jaunaie. Delaunay n'aspirait à rien moins qu'à renverser et remplacer Charette. Arrivés à Belleville, tous trois crièrent que le général trahissait, qu'il s'était vendu aux républicains. La plupart des paysans n'inclinaient pas pour la paix : ils avaient commencé la guerre, ils voulaient la

continuer sans entrer dans les raisons que la politique pouvait dicter aux chefs. Savin, Le Moël et Delaunay n'eurent pas de peine à exalter les esprits. L'émeute s'échauffait. Établi au château de la Bouchère, déjà Delaunay tranchait du général. Mais Charette accourt à Belleville. Là, il rassemble les chefs de division. « Croyez-vous, Messieurs, » leur dit-il, « que je sois devenu républicain depuis hier? » — Général, » répondent-ils, « nous avons tou» jours la même confiance en vous. — Eh bien ! » croyez que je n'ai fait la paix que par des consi» dérations importantes. J'ai des vues que vous » approuveriez, si vous les connaissiez. Vive le Roi ! » Puis, s'adressant aux paysans : « Camarades, on » vous trompe, retournez chez vous et soyez sans » inquiétude. » A son regard, à ses paroles, le calme renaît. Près d'être arrêté, Delaunay s'enfuit en Anjou, chez Stofflet. Savin et Le Moël demandèrent et obtinrent leur pardon.

Stofflet n'était arrivé à la Jaunaie qu'après la clôture des conférences et le départ de Charette. Quand il apprit que tout était conclu, il exprima son mécontentement en termes énergiques, et reprit, aussitôt, le chemin de Maulevrier.

Les représentans avaient vivement insisté pour que Charette donnât un gage public de réconciliation, en se montrant avec eux à Nantes. Il y consentit. Le 26 février, une salve d'artillerie annonça son arrivée à la grande cité que, depuis près de deux ans, son nom tenait sans cesse en éveil. Une immense population remplissait les rues. Charette

s'avançait à cheval, portant la cocarde et le panache blancs, ainsi que les quatre officiers vendéens qui l'accompagnaient. Venaient ensuite le général Canclaux et son état-major, des cavaliers des deux armées, les grenadiers de la garde nationale, précédés d'une musique militaire, deux voitures surmontées du bonnet de la Liberté, dans lesquelles étaient les commissaires pacificateurs. Charette, suivi de ce cortége, parcourut en triomphateur les différens quartiers de la ville, et descendit à l'hôtel des représentans où madame Gasnier lui offrit un logement. La foule rassemblée demanda plusieurs fois à le voir. Dès qu'il paraissait, c'étaient mille cris de : *Vive la paix! Vive Charette!* Toutefois, quelques républicains grondaient contre les couleurs royalistes ouvertement arborées. Dans l'intérêt de la bonne harmonie, et sur de pressantes instances, Charette se décida, quoique avec peine, à déposer ses insignes et à se rendre à la Société populaire. Le soir, il parut au théâtre, et jamais affluence plus empressée n'avait rempli la belle salle de la place Graslin.

Au milieu de tous ces honneurs, Charette avait une contenance morne, embarrassée. La journée lui parut longue et pénible. Si la joie des Nantais était sincère, les démonstrations amicales des représentans ne pouvaient l'être. Cette cordialité n'était qu'un masque grimaçant. La République jouait, à son bénéfice, une représentation où l'on assignait le principal rôle au général royaliste. Cette contrainte pesait à Charette. De plus en plus,

il comprenait qu'on cherchait à l'étourdir, à l'endormir, peut-être à le compromettre aux yeux des siens : enfin il ne se sentait pas à sa place en pareille compagnie.

Dès le lendemain, il quitta Nantes pour retourner à Belleville.

---

vendéens les plus purs : Stofflet ne pouvait faire un meilleur choix.

Mais les esprits et le langage ne faisaient que s'aigrir de plus en plus. Une proclamation, adressée *aux habitans des campagnes de la Vendée* par Charette, Fleuriot, Sapinaud, Couëtus et le comte de Bruc, accusait de *vils séducteurs, d'infâmes intrigans, des hommes ambitieux et pervers,* d'égarer l'opinion publique sur les intentions des chefs pacificateurs. La réponse ne se fit pas attendre. Le 2 mars, par un arrêté en date de Jallais, Charette, Couëtus, Sapinaud, Fleuriot, de Bruc, Béjarry et Prud'homme étaient déclarés coupables de désertion de leur poste, de réunion aux ennemis de l'Etat ; toutes les rigueurs de la loi militaire étaient invoquées contre quiconque publierait des *arrêtés ou proclamations venant de la République ou de ceux qui s'y sont réunis* (1).

Pour complément de cet arrêté, Stofflet, — ou Bernier, pour mieux dire, — lançait une *Adresse*

---

(1) Voici les noms qu'on lit au bas de cet arrêté et de l'adresse qui suivit : Stofflet, Berrard, de Rostaing, Soyer, *major-général;* Cadi, Barbot, Monnier, Richard, Nicolas, Guichard, Lhuillier, Châlon, Soyer jeune, Robert, Blain, Perère, *lieutenant;* le chevalier de Céris, Baudry, Landré, Perdriau, Courtin, Delaunay, *ci-devant commandant-général de la division des Sables;* de Beauvais, *commandant-général de l'artillerie;* Forestier, *commandant dans l'armée du Centre;* de Jousselin, Dupin, Vannier, David, Bremon, Dumon, de Lusignan, Supiot, Valois, Gauvin, Gabart, Légé, *sous-lieutenant;* Germain Bez, Humeau, Papin, Ménard, Brandeau, Bouchet, Dubillot, Lapierre, Bodet, Avril aîné, Avril jeune, Augereau, Leduc, Legeay, Charbonnier, Dupouet, Humeaux, Barré, *secrétaire-général.*

du conseil militaire des armées réunies aux habitans du pays conquis, en réponse à celle du 26 février des ci-devant chefs de la Vendée devenus républicains. Toute cette pièce n'est qu'une déclamation furibonde. Des Vendéens dévoués ont pu, non sans raison peut-être, se montrer contraires à la paix; mais ces accusations de trahison et de parjure, ces déchéances et ces arrêts formulés contre les autres généraux, triste contre-partie de l'arrêté de Beaurepaire, voilaient mal le but de Bernier. Ce qu'il voulait, c'était une occasion de gouverner, sous le nom de Stofflet, toute la Vendée. Depuis, lorsque d'autres voies pouvaient servir sa fortune, on l'a vu aussi zélé pour prêcher la paix qu'il l'était alors pour prêcher la guerre.

Les menaces de cette *Adresse* ne furent pas complètement vaines. Prud'homme fut saisi, par les chasseurs de Stofflet, dans les environs du Fief-Sauvin, où il exhortait les habitans à mettre bas les armes. Condamné à mort, il fut exécuté, le 12 mars, à Maulevrier.

Tandis que, sur la rive gauche de la Loire, le parti de la paix et le parti de la guerre étaient près d'en venir aux mains, on n'était pas beaucoup

— Et plus bas : *Vu l'arrêté ci-dessus, nous ordonnons qu'il soit imprimé, lu*, etc. Bernier, curé de Saint-Laud, *commissaire-général.*

Dans cette liste de noms, qui comprend les principaux officiers de l'armée d'Anjou, on ne trouve pas Pierre Cathelineau. Blessé, puis attaqué d'une fièvre maligne que les misères et les fatigues aggravèrent, il était mort vers le mois de mars de l'année précédente, dans une métairie près du Pin-en-Mauges. Ainsi, en un an, les quatre frères Cathelineau avaient péri.

mieux d'accord sur la rive droite. La majorité des paysans se prononçait avec énergie contre la pacification. Stofflet espéra une diversion de ce côté. Réciproquement, les Chouans opposés au traité comptèrent sur le concours de Stofflet.

Mais des forces supérieures s'avançaient, dans plusieurs directions, pour l'accabler. Le 14 mars, la brigade de l'adjudant-général Haudeville traversait le Layon près de son embouchure, et entrait à Chalonnes, où les Vendéens avaient une salpêtrière. Le 16, le général Canuel passait la Loire à Varades, pendant qu'une autre colonne se dirigeait de Chalonnes sur Saint-Florent. Il s'y trouvait un petit poste d'une centaine d'hommes, qui, devant cette double attaque, ne put tenter aucune défense.

Stofflet avait ordonné un rassemblement général. Mais, au milieu de ces manifestes contraires, de ces accusations échangées avec tant de violence, des adhésions à la paix de plusieurs officiers connus, les paysans ne savaient plus pour qui se décider. Ces élémens de confusion se joignaient à la supériorité de l'ennemi pour rendre la résistance impossible. Stofflet prit position à Coron, afin d'essayer de couvrir Cholet. Le gros de ses forces, conduit par Rostaing et Forestier, se porta, le 18, sur Chalonnes.

Les Bleus étaient campés en avant de la ville, dans l'angle formé par le Layon et la Loire. Avant d'attaquer, on tint conseil au milieu d'un champ. Plusieurs divisionnaires objectaient le manque

presque absolu de munitions : Châlon s'écria que sa seule division de Chemillé suffisait pour vaincre. D'autres voix s'unirent à la sienne. On courut sur les républicains, qui furent enfoncés et culbutés. Parmi les Vendéens, combattait le jeune baron de Lichtenheim. C'était un officier de cuirassiers autrichiens, fait prisonnier en Flandre, et qui avait saisi la première occasion de joindre les royalistes. Il fit remarquer sa brillante valeur. Les Bleus repassèrent le Layon en désordre. Ils avaient, pour seule voie, quelques soliveaux jetés sur un pont coupé : plusieurs se noyèrent. Deux compagnies de grenadiers de Chartres et de la Sarthe se maintenaient dans l'église et sur la place de Chalonnes. Au bruit de leur fusillade, le général Boussard rallia ses troupes, les ramena en avant. Afin d'arrêter l'ennemi, François Soyer, seul sous une grêle de balles, s'efforça d'enlever les madriers du pont : il ne put en retirer qu'un; les Bleus passèrent : les Vendéens, pris entre deux feux, furent mis en déroute. Néanmoins, les Bleus, deux ou trois jours après, évacuèrent de nouveau Chalonnes, pour reprendre position sur la rive droite du Layon.

Aux fuyards qui se rallièrent, Stofflet joignit les soldats qu'il put amener. Le 22 mars, avec trois mille hommes, il vint attaquer Saint-Florent. Chaque paysan n'avait que deux cartouches. L'artillerie consistait en une seule pièce. Les Bleus étaient postés en avant de la ville, derrière un petit retranchement en pierres sèches à hauteur d'appui. Le

seul feu de tirailleurs eut bien vite épuisé les munitions des Vendéens. Ils se retirèrent avec perte d'une centaine d'hommes, abandonnant leur unique pièce de canon.

La lutte touchait à sa fin. Seuls, quelques hommes déterminés tenaient encore. Le 30 mars, trois colonnes républicaines passèrent le Layon à Rablay, au Pont-Barré et à Saint-Aubin-de-Luigné. Celle de droite essuya une résistance meurtrière de la part de quelques habitans de Chanzeaux et des environs, embusqués près du village des Tailles. Le chef d'escadron Rateau, du 11e hussards, fut tué d'une balle. L'adjudant-général Bardou commandait cette colonne. Toussaint Renou, vigneron à Beaulieu, un des plus braves soldats de la Vendée, l'aperçoit au milieu des siens; il lui tire son coup de fusil, le blesse, court sur lui et le renverse mort d'un coup de baïonnette. Après cette action hardie, Toussaint Renou parvint à faire sa retraite, n'ayant reçu qu'une blessure légère.

Le général en chef Canclaux, parti de Thouars, était entré sans coup férir à Bressuire et à Châtillon. Stofflet se trouvait à Cerizay. Canclaux le fit inviter à se rendre à Rennes, où les chefs de la Chouannerie devaient se réunir pour traiter. Stofflet répondit en protestant de ses dispositions conciliantes : il annonça qu'il avait déjà nommé ses députés à la conférence. C'étaient MM. Palierne, de Beauvais et Erondelle, ce dernier comme secrétaire. « Si, » ajoutait Stofflet, « vous êtes véritablement porté pour la paix et la justice, nous

osons croire que, pour le moins, vous voudrez bien évacuer, jusqu'à la fin de l'entrevue, un pays où votre présence annonce des intentions hostiles. »

Les députés de Stofflet étaient partis, en effet, pour la Bretagne, mais avec des instructions qui exigeaient toujours, pour condition première, le rétablissement avoué de la monarchie. Canclaux poursuivit sa marche, qu'il rendait aussi pacifique et régulière que possible. Les représentans prescrivaient une discipline sévère. La Convention et ses généraux se rappelaient que les dévastations des colonnes infernales n'avaient fait que rallumer la guerre plus terrible : ils craignaient qu'un acte d'incendie, de pillage, ne ralliât les rassemblemens dissous.

Stofflet n'avait plus avec lui que Forestier, Delaunay, quelques officiers dévoués à sa personne, et à peu près quatre cents hommes de ses compagnies de chasseurs. Trop pressé sur son territoire, il passa la Sèvre et se jeta chez Sapinaud. Celui-ci avait tout à redouter dans cette incursion. Jamais situation ne fut plus bizarre. Sapinaud correspondait avec le général Cambray, pour le prévenir de la marche hostile de Stofflet sur Beaurepaire et des intentions malveillantes de quelques *trouble-paix* contre un convoi républicain. Cette lettre de Sapinaud atteste au moins sa bonne foi dans le traité. Cambray écrivait à Charette en lui demandant de protéger la marche de ce convoi sur Montaigu. Quand Stofflet arriva, le 1er avril, à Beaure-

paire, Sapinaud venait, heureusement, d'en partir avec Fleuriot, pour se rendre à Belleville. Son logement fut traité en place conquise. Deux pièces de canon étaient déposées aux environs, pour être remises aux républicains, suivant les articles de la Jaunaie : Stofflet les fit saisir, et les dirigea, sous escorte, vers la forêt de Maulevrier.

Le pays de Stofflet était envahi par le nord, l'ouest et le midi. Caffin occupait Chemillé. L'adjudant-général Savary, avec une autre colonne, s'avançait par Vallet, et entra, le 3 avril, à Cholet, alors morne désert plein de ruines. Un camp fut etabli près du May. Vezins, Nuaillé, Maulevrier, Montfaucon Beaupréau, furent occupés par des garnisons. Le 8 avril, les représentans Dornier et Morisson, recevaient à Cholet la soumission de Berrard, Rostaing, Monnier, L'Huillier, Legeay, Germain Bez et Desormeaux le jeune. Presque tous les officiers de Stofflet quittaient une partie désespérée. Les Bleus étaient maîtres du pays, et pourtant c'est à ce moment que la Vendée vit un des plus héroïques faits d'armes qui soient restés dans ses annales.

Les habitans de Chanzeaux ne pouvaient se décider à déposer leurs fusils. Placés en face des communes patriotes de la rive droite du Layon, ils étaient comme des sentinelles avancées sur la frontière vendéenne. Outre les grands combats, où ils se distinguaient toujours, ils avaient eu cent fois des engagemens de détail contre les patauds leurs voisins. La Vendée ne comptait pas de paroisse

plus aguerrie et plus belliqueuse. Sur une centaine de maisons composant le bourg, soixante-dix-neuf étaient brûlées; les batailles, les massacres, la campagne d'outre-Loire surtout, avaient enlevé à Chanzeaux la moitié de sa population; mais les habitans qui restaient, à demi abrités dans des ruines noircies, n'en étaient que plus déterminés. Depuis que les Bleus avaient passé le Layon, les hommes de Chanzeaux n'avaient cessé d'inquiéter leurs derrières, d'attaquer leurs détachemens; un convoi venait encore d'être enlevé près de ce lieu redoutable.

Le général Caffin résolut d'étouffer ce dernier foyer de résistance. Le 10 avril au matin, deux colonnes furent dirigées de Chemillé sur Chanzeaux. A cette nouvelle, les habitans s'arment et se réunissent. La plupart sont d'avis de se retirer dans les bois voisins; quelques uns veulent attendre et défier l'ennemi. A leur tête était ce Maurice Ragueneau, sacristain de la paroisse, qui ressemblait à un lion par son visage comme par son intrépidité. D'une pensée, d'un coup d'œil, il a mesuré tout. L'église où tant de fois il s'acquitta de son paisible et pieux office, lui servira de citadelle. La torche des colonnes infernales avait réduit en cendres l'escalier de la tour, l'élégante pyramide en charpente qui, naguère, la couronnait; mais, ainsi que les murs de l'église, cette tour avait résisté. Maurice Ragueneau y fait transporter, par le moyen d'une échelle, des vivres et des cartouches, puis il s'y renferme avec dix-sept hommes et dix femmes, qui

ne voulurent pas quitter leurs maris et leurs frères. Deux d'entr'elles avaient leurs enfans dans les bras. Un jeune prêtre, l'abbé Blanvillain, se joignit à cette troupe dévouée. Vicaire de Concourson, il avait prêté d'abord le serment constitutionnel, et, pressé par le repentir, il n'aspirait qu'à réparer sa faute.

Les Bleus paraissaient déjà sur les hauteurs qui dominent la petite rivière de l'Irôme et le vallon de Chanzeaux. A la hâte, Ragueneau termine ses préparatifs. Avec des madriers il fait fermer l'ouverture par où l'on montait dans la tour : un échafaudage est dressé, pour tirer par les longues et étroites fenêtres; enfin, on retire l'échelle au moment où le bourg était envahi par les républicains. C'était le 14e bataillon d'Orléans.

L'église fut cernée : ses défenseurs furent sommés de se rendre, avec promesse d'avoir la vie sauve. Un cri unanime de : *Vive le Roi! Vive la religion!* leur servit de réponse. Aussitôt le combat commence. Les meilleurs tireurs étaient aux fenêtres; les autres, ainsi que les femmes, chargeaient les fusils. Aucun républicain ne pouvait se montrer sans attirer sur lui des coups certains, tandis que les murs de la tour défiaient les balles. Cette fusillade durait depuis plusieurs heures. Une vingtaine de cadavres jonchaient le cimetière, aujourd'hui la grande place, et les assiégés n'avaient ni morts ni blessés. Mais des soldats découvrent que la tour est fermée par des madriers qui offrent au feu une proie facile : les républicains avaient

cru, jusqu'alors, qu'il ne restait plus rien à brûler. Aussitôt des charrettes pleines de paille et de fagots, et qui servent de bouclier à ceux qui les poussent, sont amenées au bas de la tour. Les soldats se précipitent dans l'intérieur. Ragueneau avait deviné leur projet. Tout-à-coup, il fait écarter les madriers et une fusillade terrible foudroie tout ce qui est dessous. Trois fois les Bleus essaient de mettre le feu, trois fois les balles meurtrières les repoussent. Enfin, ils allument ce bûcher : les flammes jaillissent, tourbillonnent, percent par toutes les ouvertures sous un vent violent qui les excite.

Les républicains, à cette vue, poussent des cris de joie. Bientôt, le feu monte librement dans la tour. Chassés par la chaleur, les assiégés avaient gagné le plus haut échafaudage, suspendus entre le ciel et un gouffre brûlant, livrés désormais aux coups de leurs ennemis. Au milieu de plusieurs mourans qui lui demandaient sa bénédiction, l'abbé Blanvillain, blessé à la tête, couvert de sang, tenait un calice soustrait au pillage de l'église. Un instant, son cœur faiblit : à voix basse il exprime la pensée de se rendre. « — Qu'ai-je entendu ! » dit Ragueneau d'une voix tonnante ; « ah ! Monsieur, est-ce » à vous de mendier votre vie ? Rappelez-vous le » serment sacrilége que vous avez prononcé ! Dieu » vous donne, pour l'expier, le bonheur du martyre. Remerciez-le, priez pour nous et donnez » l'exemple du courage. Quant à moi, jamais, jamais je ne me rendrai à ces misérables ! Ce clocher a été mon berceau, je veux qu'il soit ma

» tombe! » Sous ces paroles, l'abbé Blanvillain baisse la tête, retrouve son courage et ne songe plus qu'à mourir. Un moment après, une balle lui perce la cuisse; il chancelle et roule dans l'abîme ardent.

Le feu atteignait l'échafaudage; les assiégés s'étaient réfugiés sur l'entablement, sur le mur, sur les corniches. Plusieurs sont frappés. Seul, Maurice Ragueneau, se faisant charger les fusils, soutenait toujours le combat. Couvert de blessures, en butte à tous les coups, il reçoit enfin une balle mortelle : ce rustique héros lève les yeux au ciel, fait son signe de croix et rend le dernier soupir.

Un long cri de désespoir s'élève parmi ses compagnons. Jeanne Ragueneau, sa sœur, belle jeune fille de vingt ans, ne veut pas lui survivre; elle se jette sur le corps de son frère, parmi les planches embrasées. On la retient en lui disant : « — Jeanne, » vous ne pouvez pas disposer de la vie que Dieu » vous a donnée. — Laissez-moi mourir, » s'écrie-t-elle, « non, ce n'est pas l'offenser que d'échapper » par la mort à ces monstres; » et, de nouveau, elle s'élance dans les flammes.

Il restait six femmes, deux enfans et treize hommes, la plupart blessés. Deux fois le feu avait atteint les jupes des femmes; elles n'avaient gardé que leur dernier vêtement. Elles attendaient, en priant, que l'incendie les dévorât. Les Bleus regardaient cette scène avec une sorte de stupeur. Émus, plusieurs crient : « Rendez-vous, on ne vous fera pas » de mal! » Les assiégés hésitent. Le temps pres-

sait : « — Rendez-vous ! » répètent les Bleus ; « des » échelles aux fenêtres du clocher ! » Le commandant donne sa parole pour garantie. Les assiégés se décident, excepté un seul, un homme de la Chapelle-Rousselin, chasseur de Stofflet, digne compagnon des habitans de Chanzeaux. Une balle l'atteint à la tête ; il expire en disant : « Je meurs pour » mon Dieu qui est mort pour moi ! » Par les échelles appliquées à l'extérieur du clocher, les malheureux descendent ; le pied manque à une femme qui tombe et se tue ; les autres touchent le sol. Mais quelques soldats en saisissent deux, Hayault et Mathurin Guais, garçon meunier ; ils les entraînent dans un jardin voisin et les fusillent, au mépris d'une parole solennelle. Les autres furent épargnés. On vit même des républicains donner aux femmes de quoi se couvrir. Conduits à Chemillé, les prisonniers furent remis en liberté presque aussitôt.

Des mains de l'abbé Blanvillain mourant, une des femmes, Mlle Petit, avait reçu son calice ; dans l'espoir de sauver ce legs précieux, elle l'avait jeté dans les décombres de l'église, où il fut retrouvé le lendemain. Le pied portait la trace de la première balle qui avait frappé le jeune prêtre.

Voici la liste des assiégés du clocher de Chanzeaux, telle qu'elle est donnée par M. de Quatrebarbes, dans son intéressante *Histoire d'une commune vendéenne sous la Terreur* :

L'abbé Blanvillain, Maurice Ragueneau, Banchereau, Louis Bureau, Pinault, N***, chasseur de

Stofflet (son nom est ignoré), Hayault, Mathurin Guais, *tués;* — Gardais, Musseau, M. Ragueneau, Dutertre, *blessés;* — Courcault, Humeau, Blanchard père, Blanchard fils, Savary, Bidet et un autre Banchereau. Femmes : Jeanne Ragueneau, N. Ragueneau, la femme Savary; sa fille, morte en tombant, Françoise Michau, *tuées;* — la jeune Hayault, *blessée;* — Mlle Petit, la veuve Ragueneau, femme de Maurice, une jeune Banchereau et Jeanne Musseau.

Les hommes de Chanzeaux s'étaient levés des premiers, sous René Forest, et ces deux ans d'héroïsme de tous les jours, ils les couronnaient par un trait sublime (1).

Stofflet voyait Bernier s'éloigner à son tour. Dans un dîner, à Cholet, le représentant Dornier fit asseoir, parmi ses convives, le curé de Saint-Laud, avec plusieurs officiers signataires de la pacification. Retiré dans les forêts de Vezins et de

---

(1) L'année précédente (au commencement de mars 1794) quinze patriotes d'une commune limitrophe de la Vendée, Nueil-sous-Passavant, avaient soutenu un siége du même genre. Attaqués par les Vendéens, ils s'étaient retirés aussi dans leur clocher où ils firent une défense opiniâtre. Les royalistes essayèrent pareillement de les réduire par les flammes; mais l'approche d'une colonne républicaine délivra les assiégés. L'un de ceux-ci, le maire de la commune, nommé Pillet, avait reçu un coup de feu dont il mourut le lendemain. — Ces siéges de clochers se représenteront plus d'une fois, dans ces guerres; mais la puissance du sentiment religieux donne un caractère doublement admirable à l'intrépidité de Maurice Ragueneau et de ses compagnons.

Maulevrier, avec Forestier et Delaunay, Stofflet tâchait encore de rassembler du monde. Le *Marquis de Carabas* parcourait, dans ce but, les environs de Beaupréau. Par de vagues propositions de pourparlers, Stofflet s'efforçait de gagner du temps; mais une fouille opérée dans la forêt de Vezins amena l'arrestation de son chirurgien et de plusieurs de ses chasseurs, la saisie d'une partie de ses dépôts. Il fut obligé de quitter cet asile.

Malgré la position où Stofflet se trouvait réduit, les républicains se montraient plus désireux que lui de la paix, et continuaient d'ouvrir avec empressement les voies à son adhésion. Les intrigues de Cormatin avaient arraché aux Chouans, le 20 avril, une pacification basée sur celle de la Jaunaie. Stofflet se décida enfin à traiter. Mais c'était toujours comme un chef à la tête des siens qu'il voulait paraître aux conférences. Le 30 avril, Savary, qui commandait à Cholet, écrivait à Canclaux : « Je fus » prévenu hier soir qu'il se faisait de petits rassem» blemens dans différentes communes, et que ces » rassemblemens étaient la suite d'une invitation » adressée par Stofflet aux habitans de la campa» gne. Cette invitation portait que tous les amis de » la paix eussent à se rendre à Chaudron pour le » vendredi 1er mai, *avec leurs armes en bon état.* » J'ai bien pensé que Stofflet n'avait pas d'inten» tions hostiles, mais seulement le désir de pré» senter un certain apparat à l'entrevue pour se » donner un air d'importance. J'ai appris que les » habitans des campagnes avaient reçu cette nou-

» velle avec la plus grande joie ; que, dans cette » vue, il s'en trouverait un grand nombre au ren» dez-vous, et que c'est le seul motif qui les a en» gagés à se réunir. Ce qui m'étonne, c'est qu'on » leur ait commandé de s'y rendre avec *leurs ar-* » *mes en bon état* et de prendre du pain pour trois » jours. »

Néanmoins, les républicains n'élevèrent aucune difficulté. Ce fut avec un cortége de trois cents Vendéens armés, que Stofflet vint à l'entrevue. Elle eut lieu près de Saint-Florent. Les conventionnels Dornier, Ruelle, Bollet, Jary et Chaillon y représentèrent la République. Le 2 mai, la paix fut signée. A la joie des représentans, on eût dit que c'était la République qui en avait le plus besoin. « L'adhésion à la pacification, » écrivirent-ils aussitôt à Savary, « vient d'être signée par Stofflet et » tous les officiers divisionnaires de l'armée dite » d'Anjou et Haut-Poitou. Vous réglerez votre con» duite d'après cette *heureuse nouvelle.* Vous l'an» noncerez à vos divisions et aux deux autres en » l'absence du général en chef. Vous la ferez an» noncer à tous les cantonnemens. »

Les conditions du traité de Saint-Florent étaient les mêmes que pour Charette et pour les Chouans. De plus, Stofflet en fit stipuler une qui honore sa mémoire. Il avait conservé un attachement inaltérable pour son ancien maître, le comte de Colbert, alors émigré. Devenu général, gouvernant en souverain une partie de la Vendée, il était si loin de renier son ancien état, que, dans sa correspondance

avec M. de Colbert, il signait toujours : *Stofflet, votre garde-chasse.* En traitant avec la République, l'ancien serviteur se fit le gardien des intérêts de son maître, et exigea que le comte de Colbert rentrât dans ses biens confisqués.

Une lettre du comte de Colbert, écrite de Dusseldorff, le 24 août suivant, atteste ce fait si remarquable. « Vous aurez partagé, » dit-il, « tous les
» sentimens que la démarche de Stofflet à mon
» égard me fait éprouver. J'espère que vous aurez
» reçu la lettre où je vous en informais. M. le ba-
» ron de Breteuil en a reçu le double. Forcé de
» traiter comme Charette, il avait spécialement
» demandé que je fusse rappelé et réintégré dans
» tous mes biens, et il me fait prier de venir pren-
» dre le commandement de son armée. Je lui ai
» répondu que je devais prendre les ordres du Roi.
» Il y a cinq semaines qu'une réponse est partie
» de l'armée de Condé pour lui être portée. Je
» viens de recevoir celle du Roi, que j'ai envoyée à
» M. le baron de Breteuil. Il me laisse le maître
» de faire ce que je voudrai. »

M. de Colbert sentit que le commandement ne devait pas changer de mains, et que le vrai seigneur de Maulevrier, c'était alors Stofflet.

Quant à Bernier, il travaillait à mériter le témoignage que lui donne Canclaux dans une lettre à Savary, du 2 mai : « Il est bon que Stofflet fasse la
» proclamation dont il a parlé ; ce sera, sans doute,
» l'ouvrage du curé Bernier, *qui s'est très bien*
» *montré*, et qui a promis de servir aussi bien le

» parti qu'il prenait que celui qu'il a servi jusqu'à » présent. » Ce zèle du curé de Saint-Laud ne fut pas purement gratuit. Dans le rapport des représentans sur leurs négociations, nous lisons : « On » a en quelque sorte promis à Bernier cent mille » livres (1). »

Dans la suite, Bernier devait se mettre encore à plus haut prix.

---

(1) Dans ce rapport, nous lisons aussi : « Ruelle a reçu deux cent mille livres qu'il a remis également à Charette. » Le commentaire malveillant ajouté par Savary dans son ouvrage, rend une explication nécessaire. Des indemnités étaient stipulées en faveur des pays dévastés, et Charette était l'intermédiaire naturel des sommes qui revenaient à son territoire.

CHAPITRE XII.

Position des deux partis pendant la pacification. — Lettre de Monsieur à Charette. — Le comité de Paris. — Projets des républicains contre les chefs royalistes. — Réponse de Charette à Monsieur. — Mort de Louis XVII. — Charette se décide à recommencer la guerre. — Son manifeste. — Premiers succès des Vendéens.

Sur les deux bords de la Loire, la paix, comme on devait bien s'y attendre, ne fut qu'un semblant précaire. Dans le pays des Chouans, elle n'arrêta pas même entièrement les hostilités : en Vendée, l'on se contentait de s'observer, mais toujours les armes à la main.

Le représentant Dornier, organe du Comité de salut public, écrivait de Paris : « L'adjudant-géné-» ral Savary doit tout faire et tout *promettre* pour » consolider la paix. » La République promettait donc avec l'intention formelle de ne pas tenir. Tous les jours naissaient des contestations nouvelles sur l'interprétation de ce traité. La formation des gardes territoriales, que les chefs royalistes entendaient composer et diriger, les cocardes blanches

qui se portaient publiquement, le passage des Vendéens armés dans les cantonnemens républicains, la délimitation et les empiétemens de ces postes, les désertions provoquées, les tentatives des royalistes pour se procurer de la poudre, toutes ces causes enfantaient sans cesse des plaintes mutuelles. Les assurances d'amour de la paix y figuraient toujours, mais comme une formule qui déguisait peu les sentimens réciproques.

Le culte catholique ne se risquait qu'en hésitant, malgré les termes de la pacification, dans les lieux occupés par les baïonnettes républicaines. Peu de jours après le traité de Saint-Florent, l'abbé Boinaud, curé de Saint-Pierre de Cholet, vint pour rentrer dans son poste. Il méritait la reconnaissance des républicains. Aux premiers jours de l'insurrection triomphante, il avait élevé la voix pour prévenir toute réaction, et le général Savary se trouvait alors au nombre des prisonniers détenus à Cholet. L'abbé Boinaud lui écrivit pour demander un sauf-conduit ; il réclamait aussi, pour célébrer la messe, des ornemens et objets du culte pillés par les Bleus.

Savary fit une réponse rassurante. « Quant aux » objets que vous me demandez, » ajoutait-il, « tels que *ornemens*, *linge d'église*, etc., j'ignore » s'il en a été trouvé par la troupe ; je vais m'en » informer, et s'il en existe ici, je vous en procu- » rerai. » L'abbé Boinaud rentra donc à Cholet. Cette ville ruinée n'était qu'une sorte de caserne, pire pour le prêtre chrétien que la plus âpre soli-

tude. La consigne de respecter un ecclésiastique était chose trop nouvelle pour des troupes qui avaient figuré dans les colonnes infernales. Au bout de quatre jours, le curé de Saint-Pierre se crut obligé de se retirer devant les propos et les menaces des soldats.

Le retour des réfugiés patriotes était une des causes permanentes d'irritation. Affranchis, depuis le 9 thermidor, de l'état de suspicion où l'ingrate Terreur les avait mis, la pacification les ramenait dans leurs foyers ; mais ils rapportaient et trouvaient des antipathies plus vivaces que jamais. Ils purent tranquillement se réinstaller dans les villes et les gros bourgs ; dans les campagnes, il n'en fut pas partout de même. Là, ces réfugiés étaient des exceptions, des espèces de parias. Les calamités qu'ils avaient, de tout leur pouvoir, déchaînées sur leurs concitoyens, se dressaient contre eux comme un perpétuel reproche. Plusieurs jugèrent prudent de ne pas braver la réprobation générale. Quelques uns portèrent la peine des bravades qu'ils ajoutèrent aux sanglans griefs du passé. Toutefois, envers le plus grand nombre, l'esprit religieux des Vendéens se borna, pour toute vengeance, à l'isolement et au mépris.

Charette continuait de tenir son quartier-général à Belleville, avec des postes régulièrement établis en face des Bleus. Il s'occupait de l'administration civile et militaire ; il ne négligeait pas non plus l'organisation religieuse.

Il convoqua pour cet objet, au château de Pont-

de-Vie, paroisse du Poiré, une assemblée du clergé de son territoire. Quarante-cinq membres s'y trouvèrent. Cette réunion lui vota des remercîmens, qui lui furent portés par MM. Charette de la Colinière, vicaire-général de Luçon, Moreau, curé du Poiré, et l'abbé Remeau, commissaire-général de l'armée. Cette espèce de concile, sous la présidence de l'épée de Charette, n'est pas un des traits les moins singuliers de son gouvernement. Sans doute, on l'aurait fort surpris si on lui avait prédit, quelques années auparavant, que, sous son autorité, se règleraient des affaires ecclésiastiques.

Stofflet, serré de plus près par les cantonnemens, devait se contenter de vivre à Maulevrier *comme citoyen*. Une surveillance inquiète environnait ses démarches ; cependant, quinze jours s'étaient à peine écoulés, qu'il se rendait à Beaurepaire pour y trouver Charette et Sapinaud. Dans cette conférence, les griefs passés s'effacèrent sous une pleine réconciliation. Delaunay en paya les frais. Livré par Stofflet à Charette, qui ne lui avait pas pardonné, il porta la peine de l'émeute de Belleville et de sa tentative pour renverser son général. Charette traita Delaunay comme Stofflet avait traité Prud'homme. Turbulent, fanfaron dans sa bravoure, entaché d'impiété notoire, Delaunay laissa peu de regrets; il n'avait, dans le caractère, rien de commun avec la Vendée, où les événemens l'avaient amené.

Un intermédiaire puissant s'était employé pour

rapprocher Charette et Stofflet : c'était le marquis de Rivière, arrivé avec une mission du comte d'Artois.

Les princes paraissaient enfin sentir le besoin de se mettre en relations suivies et immédiates avec l'héroïque pays armé depuis deux ans pour leur cause. Charette, surtout, leur apparaissait comme la forte épée qui devait relever le trône. Le 1er février de cette année, le régent (MONSIEUR, comte de Provence,) lui avait adressé, de Vérone, cette lettre qui lui parvint seulement plusieurs mois après :

« Enfin, Monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant. Je puis communiquer directement avec vous. Je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et votre gloire. Je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais, en attendant ce moment heureux, le concert avec celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie, et celui que sa naissance appelle à la gouverner, sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur. Vous penserez, sans doute, qu'il est bon que ma voix se fasse entendre partout où on est armé pour Dieu et le roi. C'est à vous de m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'impression d'un sentiment que je ne puis plus retenir, à présent que je puis parler moi-même à vos braves compagnons d'armes. Si cette lettre est assez heu-

reuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre *Saint-Louis ;* ralliement, *le Roi et la Régence.* Je commencerai à être parmi vous le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes.

» LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

Malheureusement, quelques intrigues eurent l'art de se jeter à travers ces rapports et de s'en constituer les entremetteurs nécessaires.

Depuis qu'un régime moins violent avait remplacé la fièvre furieuse de la Terreur, il s'était formé, à Paris, une agence royaliste, composée d'hommes tout-à-fait inconnus dans les luttes et les dangers. L'abbé Brotier, Duverne de Presle, Despomelles, Lemaître, ex-avocat, en étaient les principaux membres. D'obscurs parasites de la politique surent se faire accepter par les princes comme des personnages essentiels, comme des correspondans dignes de toute confiance. Dépourvus d'énergie, ils décriaient les caractères énergiques ou prétendaient les dominer. Étrangers aux combats, ils aspiraient à diriger les hommes de guerre. Ils multipliaient les écritures, les lettres en chiffres, les signes mystérieux, tout cet arsenal de petits moyens usés et percés à jour. De Paris, ils jugeaient la Vendée, lui assignaient, dans leurs plans, tel ou tel rôle, calomniaient ou vantaient les généraux, selon l'intérêt et les vues du moment. Tels étaient ces hommes, qui se réservaient tous les honneurs de la victoire, si la cause monar-

chique venait à triompher. Substituer aux généreuses inspirations les chétifs mobiles de la vanité, de l'esprit de coterie, gêner, brouiller, entraver, voilà le rôle de ce conciliabule qui ne faisait rien, — au moins rien d'utile, — et qui empêchait toute action sérieuse et puissante. Le simple bon sens des paysans vendéens voyait bien plus juste et plus droit que la prétendue habileté des *faiseurs*. Les comités parisiens ne se mêlèrent jamais des affaires de la Vendée que pour y exercer la plus déplorable influence : on devait, jusqu'au bout, en faire la fatale épreuve.

Le comité de Paris avait, naguère, calomnié Charette près du régent, au sujet de la pacification. Ces attaques se croisèrent avec la lettre si flatteuse de MONSIEUR pour le général vendéen. Aussitôt, le comité, pour abonder dans le sens du prince, passa du dénigrement à des louanges non moins dangereuses dans leur emphase, car il y joignait les évaluations les plus exagérées, les notions les plus fausses sur les ressources de la Vendée. En prenant pour vrais de pareils calculs, il devait paraître inconcevable que Charette eût consenti à traiter.

La mission de M. de Rivière eut donc pour but d'amener une reprise d'armes. L'envoyé des princes offrit aux royalistes l'espérance si ardemment caressée de voir un Bourbon à leur tête. C'était le comte d'Artois, alors en Allemagne. Une grande expédition navale se préparait dans les ports britanniques, pour amener, sous son commandement, un corps nombreux d'émigrés.

Devant de tels ordres et un tel espoir, l'hésitation n'était pas possible. Les républicains ne paraissent pas avoir connu, à ce moment, la présence de M. de Rivière. En rendant compte à Canclaux, le 21 mai, du voyage de Stofflet chez Sapinaud, Savary dit seulement : « Les rapports » que j'ai reçus s'accordent à dire qu'il est allé à » Beaurepaire, quartier-général de Sapinaud, où » il a eu une entrevue avec Charette et Sapinaud ; » qu'il s'est fait entr'eux une réconciliation en» tière ; qu'on a arrêté que la Vendée serait » évacuée, sans quoi point de paix. »

De retour en Anjou, Stofflet, observé de trop près à Maulevrier, fixa sa résidence au château du Lavoir, propriété de la famille La Pommelière, dans la paroisse de Nevy. La conduite équivoque de Bernier, son adhésion empressée à la paix quand Stofflet s'y refusait encore, ne l'empêchèrent pas de retrouver tout son ascendant. Fixé de nouveau près de Stofflet, il continua d'être son conseil, son dominateur ; jamais l'empire de Bernier ne fut plus absolu que depuis cette époque.

Les plaintes continuaient, de part et d'autre, sur les violations des articles. Savary imputait à Monnier, chef de la division de Saint-Macaire, des rassemblemens hostiles, auxquels il joignait les déserteurs républicains. Monnier répondit par des dénégations et par l'assurance de ses intentions pacifiques. Le général de la République et le divisionnaire de Stofflet échangèrent des notes sur un pied d'égalité qui pesait fort à Savary. « On sent

assez, » écrivait-il à Grouchy, le 30 mai, « que la
» pacification de la Vendée n'est qu'un simulacre
» de paix. Personne n'y croira sérieusement que
» lorsqu'on ne verra plus de ces chefs qui se sont
» créé une puissance, et lorsque le peuple qui obéit
» à ces mêmes chefs sera réduit à l'impossibilité
» de nuire. *Point de chef de parti, point d'armes à*
» *feu*, alors chacun rentrera sous la loi commune;
» mais, pour y parvenir sans grande secousse, il faut
» de grandes forces et des mesures sages. »

Ces lignes annoncent assez que les motifs ne devaient pas manquer aux royalistes pour reprendre les armes. En effet, la République ne rayait pas de la liste des émigrés les Vendéens inscrits; aux héritiers des condamnés à mort, elle ne donnait pas main-levée du séquestre apposé sur leurs biens. Les Vendéens qui voulaient entrer dans les villes, étaient désarmés et insultés. Loin d'évacuer le pays pour en remettre la garde aux compagnies territoriales, selon les conventions formelles, la République ne faisait, au contraire, que resserrer le cercle de ses cantonnemens. Ce dernier point, surtout, excitait les réclamations. Il s'y joignit des faits encore plus graves. Un capitaine royaliste des environs de la Garnache, Goulepeau, fut saisi et emmené à Nantes avec douze de ses soldats. Allard, commandant l'ancienne division de Joly et de Delaunay, fut enlevé pareillement et jeté dans les prisons des Sables. Charette écrivit au représentant Gaudin, dans cette ville, pour réclamer son lieutenant. Gaudin était un prêtre apostat qui n'avait

rien oublié des haines révolutionnaires. Peu s'en fallut que l'officier porteur de la lettre ne fût lui-même arrêté.

Les généraux royalistes voulaient mettre, jusqu'à la fin, le droit et les formes de leur côté. Le 4 juin, Charette invita Stofflet à se réunir à lui dans une démarche auprès des représentans, pour leur exposer en commun les griefs de la Vendée. La Jaunaie, théâtre des premières conférences, fut choisie pour cette nouvelle entrevue. Les chefs royalistes remirent aux représentans Jary, Chaillon, Dornier, Ruelle, Menuau et Gaudin, la déclaration suivante :

« Soumis aux lois de la République, en vertu des arrêtés que vous avez pris et des déclarations que nous avons faites, nous adhérons avec toute la confiance possible aux mesures d'exécution que vous croirez devoir prendre de concert avec les membres du Comité de salut public; mais nous croyons que la loyauté qui nous dirige, nous impose à tous le devoir sacré de réclamer contre les inculpations que paraît contenir le préambule de l'arrêté du 28 mai. Les malveillans et les ennemis de la paix pourraient en prendre occasion de calomnier nos démarches et nos intentions, qui furent et sont toujours aussi franches et aussi loyales qu'on peut le désirer.

» Nous avons employé tous les moyens de persuasion, de sagesse et de prudence qui dépendaient de nous, pour maintenir la paix et faire éprouver, à un peuple jusqu'ici malheureux, les doux effets

que la République a droit d'en attendre. Nous ne connaissons aucuns chefs nommés à la place de ceux qui ont traité avec nous. S'il existait quelque ambitieux de ce genre, il serait notre ennemi comme celui de la paix, et notre devoir serait d'appeler contre lui l'animadversion des lois. — Il ne se fait aucun embauchage des troupes républicaines. Jamais ces moyens destructeurs ne seront employés par nous. Nos intérêts étant les mêmes, ce serait tout à la fois trahir nos promesses et rallumer parmi nous ce flambeau destructeur que vous avez si sagement éteint. — Nos rassemblemens sont dissipés, nos manœuvres guerrières ont cessé, un petit nombre d'amis nous entourent. L'attachement qu'ils nous ont voué les retient près de nous, et cette persévérance dans leur affection est un sûr garant de la confiance que vous devez avoir en eux. — Les rapports qu'on a pu faire sur le pillage, les meurtres particuliers, sont non seulement exagérés, mais pour la plupart faux et calomnieux. Si quelques victimes ont succombé, c'est moins par excès de confiance de leur part que par les imprudences, les excès, les menaces qu'elles se sont permis. On ne doit attribuer les vengeances partielles qu'à la rentrée impolitique et précipitée de quelques *terroristes* dans leurs foyers, aux rapports insidieux de quelques malveillans, à la cruelle audace de quelques factieux, aux menaces d'un désarmement général, à l'attitude guerrière que la République conserve toujours à notre égard, non seulement en ne retirant pas ses troupes d'un pays

épuisé, mais encore en les faisant refluer depuis la paix dans des cantonnemens qu'elles n'occupaient pas à cette époque. Le caractère soupçonneux du peuple est difficilement contenu, et quand il se voit enlever ses dernières ressources, il est presque impossible que, pressé par la faim, il écoute toujours le langage de l'humanité.

» C'est à vous, citoyens représentans, de nous épargner la douleur dont quelques excès de ce genre ont pénétré nos cœurs, et la pénible tâche de vous les dénoncer. Ecartez pour un temps, des contrées que vous avez pacifiées, ce petit nombre de *terroristes* et d'hommes de sang que le cri public vous désigne. Assez généreux pour oublier leurs torts, nous ne vous proposons cette mesure que pour sauver leurs jours, en épargnant des crimes. Que cette nation grande et généreuse, qui veut réunir ses enfans sous la même loi, retire d'une contrée malheureuse de nombreux bataillons dont les bras et le courage pourraient être plus utilement employés pour la tranquillité générale. Alors, les ennemis de la paix ne sèmeront plus d'alarmes, les haines et les soupçons s'évanouiront, la confiance s'affermira, la garde territoriale fera respecter les personnes et les propriétés, et le peuple, oubliant ses malheurs, bénira les auteurs de la paix. »

Cette pièce porte les signatures de Charette, Sapinaud, de Bruc, Fleuriot, de Couëtus, Stofflet et Bernier.

Loin d'être disposés à écouter ces plaintes, les représentans, en ce moment même, méditaient

l'enlèvement de tous les chefs vendéens. On lit dans leur rapport, daté de Nantes, le lendemain de cette entrevue :

« Dornier, qui avait reçu de Bollet, le 3, la correspondance de Cormatin, nous en a donné connaissance. Nous avons été convaincus de la perfidie des chefs. Notre premier mot a été l'*arrestation de tous*... Mais ils étaient disséminés sur une trop grande étendue de terrain, et l'armée trop peu nombreuse pour une pareille entreprise. Il nous a semblé qu'il serait plus prudent de temporiser, en attendant l'arrivée des dix mille hommes venant des Pyrénées.

» L'entrevue avec Charette et autres chefs de la Vendée a eu lieu hier près Nantes. Nous nous sommes présentés avec une faible escorte, pour ne pas donner de défiance. Les chefs se sont rendus avec environ cent cinquante de leurs anciens officiers, presque tous à cheval. Ils avaient conçu des craintes, d'après la réflexion indiscrète ou perfide du *Courrier de l'égalité*, qui dit « qu'il croit qu'il vient d'être donné des ordres d'arrêter Charette, Stofflet et autres chefs. » On les rassure; la séance a été de peu de durée, les chefs ont témoigné les intentions les plus pacifiques; ce sont de nouvelles perfidies; enfin on s'est séparé avec des marques réciproques de confiance et d'affection.

» Nous sommes bien décidés à l'arrestation de tous les chefs; mais, pour réussir dans le même jour, il faut au moins quarante mille hommes.

» Les habitans n'ont connaissance d'aucun dé-

cret, pas même de nos arrêtés : on leur a tout caché.

» La déclaration des chefs vendéens qui nous a été remise hier et que nous joignons ici, ne nous fait pas changer d'opinion. »

Ce coup perfide devait s'exécuter sur tous les points à la fois. Dans la Basse-Vendée, outre Machecoul et Montaigu, les républicains occupaient Palluau, la Mothe-Achard, les Essarts, les Herbiers, les Quatre-Chemins, Saint-Fulgent, Beaulieu-sous-la-Roche, etc., de sorte que Charette conservait à peine un rayon de trois ou quatre lieues autour de Belleville. L'établissement du camp des Essarts, était, surtout, une atteinte flagrante au traité.

C'est à cette époque seulement, que la lettre du régent parvint à Charette. Ecrite avant le traité de la Jaunaie, elle arrivait quand cette prétendue paix n'existait plus que de nom. La réponse de Charette prouve qu'il connaissait les intrigues du comité de Paris; qu'il était en garde, non seulement contre l'ennemi naturel et déclaré, mais encore contre des amis peut-être non moins dangereux.

« Belleville, 10 juin 1795.

» Monseigneur,

» La lettre dont Votre Altesse Royale vient de m'honorer transporte mon âme. Quoi ! j'aurais le bonheur de vous voir, de combattre sous vous pour la plus belle des causes ! Je lui ai sacrifié mon sang. Approuvé, encouragé d'un grand prince, avec quelle ardeur j'en verserais la dernière goutte pour

la faire triompher! Mes travaux militaires et politiques, mes vœux sont d'atteindre à ce but.

» Peut-être, Monseigneur, a-t-on essayé de jeter des ombres sur quelqu'une de mes démarches? Peut-être a-t-on donné une interprétation étrangère à leur vrai motif? Mais si je rentre en moi-même, je retrouve au fond du cœur cet honneur des vrais chevaliers français qui ne s'effacera jamais; cet honneur qui fut toujours mon guide, qui me conduisit quelquefois aux champs de la victoire. Je retrouve ce caractère de feu, cet attachement inaltérable que j'ai voué à l'illustre sang des Bourbons. Fort de ma conscience, je dirai à mes censeurs: « Politiques profonds! vous qui n'avez » jamais connu les lois de la nécessité, qui jugez » sur les apparences, venez apprendre les cir- » constances impérieuses qui m'ont déterminé, » ainsi que mes braves compagnons d'armes. Ve- » nez peser l'avantage qui peut en résulter pour » nos succès sous tous les rapports. »

» Si, au lieu d'entreprises trop décousues, les parties sont mieux liées; s'il y a plus d'ensemble dans les opérations, ne doit-on pas espérer que celles-ci en seront plus efficaces? Puisse cet espoir se réaliser? Combien les mots d'ordre et de ralliement que Votre Altesse Royale indique sont encourageans et faits pour conduire à la gloire! Ils furent ma devise dès le principe, et je ne les oublierai de ma vie.

» Je suis, Monseigneur, etc.

» Le chevalier CHARETTE. »

En adressant sa lettre à MONSIEUR, Charette ignorait encore que ce prince était devenu roi. Louis XVII venait d'expirer, le 8 juin, dans sa prison. L'ère d'humanité proclamée depuis le 9 thermidor avait donc aussi son attentat régicide, plus lâche, plus odieux encore que l'autre, s'il se peut; l'assassinat d'un enfant de dix ans ! Que le poison ait aidé, ou non, la barbarie des mauvais traitemens, la révolution avait su remplacer, pour cette victime, l'échafaud paternel.

Quelques jours après, Charette apprit comment la plus importante des clauses secrètes était réalisée. Le terme venu, la République n'avait qu'un cadavre à offrir aux Vendéens. Le général royaliste était loin d'ignorer, d'ailleurs, les desseins tramés contre lui. D'avance, il regardait la paix comme rompue; mais il opposait la ruse à la perfidie. En attendant l'expédition des émigrés, il dissimulait encore pour voiler ses préparatifs, et, le 17 juin, il écrivait de Belleville aux représentans :

« Les plaintes d'inconduite de mes gens, les soup-
» çons que l'on répand contre moi de les autoriser,
» m'engagent à faire un rassemblement partiel des
» différentes divisions pour prévenir les abus. Je
» profiterai aussi de ce rassemblement pour former
» la garde territoriale. La tranquillité publique est
» le plus cher de mes vœux. »

Cette lutte de ruse et de diplomatie, qui, des deux côtés, ne trompait personne, avait duré assez long-temps. Le 25 juin, Charette assistait à la messe avec ses chasseurs. Vingt cavaliers républicains,

venant du camp des Essarts, et commandés par le capitaine Marion, du 7e de chasseurs à cheval, se présentent à Belleville. Le capitaine Marion apportait un paquet pour Charette : c'était une sommation de mettre bas la cocarde blanche et de livrer ses magasins. Le détachement se range, en signe de prise de possession, sous la halle. Charette sort avec sa troupe. Dès que l'officier républicain eut prononcé les mots de *cocarde blanche* : « — C'est » vous, » interrompt Charette, « qui mettrez bas » la cocarde tricolore et qui déposerez les armes. » Voyez si vous voulez faire résistance. » Les républicains sont cernés et désarmés. La plupart étaient des officiers sous l'uniforme de simples cavaliers. Ils étaient venus avec l'ordre d'enlever Charette. Ainsi le déclarèrent plusieurs de leurs soldats, qui, honteux de cette mission, lui demandèrent du service. Le guide, nommé Bouvineau, qui avait conduit les républicains, fut seul puni de mort (1).

---

(1) Le capitaine Marion fut mis en liberté quinze jours après, avec un passeport ainsi conçu :

« Il est permis au sieur Marion, capitaine du 7e régiment de chasseurs à cheval, de s'en retourner au premier poste de la République, pour demander l'échange des prisonniers, sur sa parole d'honneur ; et, dans le cas où l'on n'acquiescerait pas à sa juste demande, de ne pas porter les armes contre les puissances étrangères, contre nous, ni contre les autres royalistes de France, pendant l'espace d'un an à compter de ce jour.

» Donné au quartier-général, à Belleville, le 7 juillet 1795.

» Le chevalier CHARETTE. »

Marion fut blâmé d'avoir accepté la liberté à ces conditions. Le représentant Bodin le suspendit de son emploi pendant le temps pour lequel le capitaine avait engagé sa parole.

Il n'y avait plus à hésiter. Une proclamation, datée du 26 juin, fut le manifeste de guerre.

« Le moment est venu, » disait Charette, « de déchirer le voile qui couvre depuis trop long-temps les véritables causes secrètes du traité de pacification de la Vendée ; de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduit à cette apparence de conciliation avec la soi-disant République française.

» Après deux ans de la plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les fastes de l'histoire des siècles même les plus reculés et les plus barbares n'offrent pas d'exemple ; chargé en quelque manière du poids de tous les malheurs d'un peuple dont nous avons été le chef et le soutien, nous devions désirer pour lui, sinon une paix parfaite et entière, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instans de relâche aux maux dont nous avons été le triste témoin. Notre humanité, notre sensibilité nous avaient entraîné, malgré les vœux même de ce peuple malheureux, mais toujours fier et prodigue de son sang, à lui procurer les douceurs d'une tranquillité à laquelle il se refusait.

» Des délégués de la Convention nous sont envoyés. Canclaux, général des armées républicaines, Ruelle, représentant du peuple, se présentent d'abord à nous sous les dehors de la bonne foi, de l'humanité, de la sensibilité ; ils nous proposent la paix ; ils connaissent les causes et les motifs qui nous ont mis les armes à la main, notre amour constant

pour le malheureux rejeton de nos rois, et notre attachement inviolable pour la religion de nos pères. Ils nous entraînent dans plusieurs conférences secrètes. « Vos vœux sont remplis, » nous disent-ils ; « nous pensons comme vous : nos désirs » les plus chers sont les vôtres. Ne travaillez plus » isolément ; travaillons de concert, et dans six » mois au plus, nous serons tous au comble de nos » vœux. Louis XVII sur le trône, nous ferons dis- » paraître les jacobins et les maratistes ; la monar- » chie se rétablira sur les ruines de l'anarchie po- » pulaire. Vous ajouterez à votre gloire celle d'avoir » concouru et aidé immédiatement à cet heureux » changement, au bonheur de votre pays et de la » France entière. »

» Pour confirmer la bonne foi de l'intention, d'autres représentans, tels que Morisson, Gaudin, Delaunay et autres, se présentent à nous dans les différentes conférences que l'on nous assigne, et auxquelles nous nous faisons un devoir de paraître. Ils nous manifestent les mêmes intentions ; nous persuadent qu'elles sont celles de la Convention ; mais que, pour y parvenir, il faut de la prudence et de la circonspection ; qu'il ne faut pas fronder ouvertement l'opinion publique, et que ce n'est que par degrés qu'on peut parvenir à ce nouvel ordre de choses. « Pour preuve de la sincérité de nos intentions et de nos désirs, » nous disent-ils encore, « vous conserverez vos armes ; il ne sera pas fait » sur vous ni sur votre territoire aucune hostilité. » Vous ferez en apparence une nouvelle organisa-

» tion militaire, qui au fond sera la même sous le » nom *de garde territoriale*. Nous vous livrerons » même une partie des scélérats qui ont incendié et » commis les horreurs dont votre malheureux pays » a été la victime. Nous vous procurerons la poudre » et autres munitions de guerre dont vous pourrez » avoir besoin. »

Charette rappelait ensuite les violations du traité déjà exposées dans la note aux représentans. Il finissait en jurant de ne déposer les armes que lorsque l'héritier présomptif de la couronne de France sera sur le trône de ses pères; que lorsque la religion catholique sera reconnue et fidèlement protégée.

Le même jour, 26 juin, devant ses soldats réunis, Charette proclama solennellement Louis XVIII, et leur annonça la reprise d'armes. En concluant un simulacre de paix, la République avait compté sur ses effets pour amortir l'esprit belliqueux des Vendéens; mais quand Charette éleva sa voix toute-puissante, quand il parla des trahisons révolutionnaires; du grand débarquement d'émigrés qui, à cette heure peut-être, s'effectuait sur la côte de Bretagne; de ce royal enfant mort en prison; de ce nouveau règne qu'il fallait inaugurer, les paysans sentirent toute leur ardeur renaître, et chacun fut prêt pour le combat.

Les presses de Maulevrier, les seules qu'eussent les Vendéens, furent chargées d'imprimer la proclamation de Charette; mais il jugea que les républicains l'avaient bien dispensé d'attendre la pu-

blication de ce manifeste. Le 27, avec quinze à dix-huit cents hommes, il se présenta devant le camp des Essarts. Cinq cents Bleus l'occupaient. Charette somma le commandant de l'évacuer, comme établi en violation du traité de la Jaunaie. Sur le refus de cet officier, le camp fut enlevé de vive force. La perte des républicains, suivant leur évaluation, fut de cent dix-sept hommes, outre les bagages et effets militaires que ce camp renfermait. Charette avait ordonné de faire le plus possible de prisonniers. Le lendemain, il envoya un officier aux Sables, pour proposer de les rendre en échange des Vendéens traîtreusement saisis. Gaudin ne fit pas même de réponse.

Le 28, Guérin l'aîné et Colin s'emparèrent, entre la Mothe-Achard et Beaulieu-sous-la-Roche, d'un convoi qui se rendait des Sables à Palluau. De trois à quatre cents hommes qui composaient l'escorte, douze seulement revinrent aux Sables (1). Les républicains évacuèrent Palluau : les troupes qui l'occupaient trouvèrent, dans leur retraite sur les Sables, les morts du combat jonchant la route; elles vengèrent, par d'indignes excès, ces témoignages d'une défaite.

Les jours suivans, un autre convoi fut enlevé entre Saint-Cyr et Avrillé ; l'escorte fut presque entièrement détruite ; un troisième fut pris par de Bruc, près d'Aigrefeuille. Deux cents hommes du 110e de ligne, cantonnés à Mareuil, passèrent avec

(1) Rapport de Gaudin.

le capitaine Louton, du côté des Vendéens, et leur livrèrent ce poste. Presque tous étaient des réquisitionnaires du Morbihan. Au milieu de ces échecs réitérés, Gaudin dénonçait Canclaux, et dressait contre lui un acte d'accusation qui rappelait ces imputations de *modérantisme* si fatales à plusieurs généraux républicains. Canclaux était accusé, par exemple, de s'être fait soigner à Nantes par le *médecin Blin, le plus royaliste de France*. Gaudin concluait en demandant au Comité de salut public l'envoi d'un général plus patriote.

L'embarras de Canclaux était grand, au milieu des attaques de Charette, des dénonciations de Gaudin et des intimations du Comité de salut public : « L'intention du Comité, » lui écrivait Merlin (de Douai), « est que l'on repousse avec la plus grande » vigueur la nouvelle agression des rebelles. Il est » important de mettre à la raison la partie de Charette avant que le reste de la Vendée ait eu le » temps de s'y joindre. Nous avons peine à croire » que vos forces sont insuffisantes. »

Cependant, Canclaux, en présence de Charette sous les armes, était obligé d'envoyer une partie de ses troupes vers un point où le danger se manifestait plus menaçant encore pour la République.

Le 27 juin, le jour où Charette rouvrait victorieusement la campagne, le débarquement d'émigrés s'effectuait à Quiberon, sur les côtes morbihannaises. Les Chouans, presque partout, combattaient avec une nouvelle ardeur. Hoche commandait l'armée des côtes de Brest, où le général Dumas n'a-

vait fait que passer : il se trouvait dans une situation critique, entre les émigrés débarqués et les insurgés de l'intérieur. Toutes les troupes disponibles de l'armée de l'Ouest couraient le renforcer. Trois mille hommes durent quitter l'intérieur de la Vendée pour garder Nantes, car la garnison même de cette ville était partie pour le Morbihan avec le général Lemoine. Les républicains se trouvaient de nouveau réduits, sur la rive gauche de la Loire, à la défensive. Que la Vendée entière se fût levée, et cette défensive même devenait fort difficile. Tous les regards, fixés sur la Bretagne, attendaient de grands coups, et la cause monarchique pouvait croire à de belles chances.

CHAPITRE XIII.

Mission de Scepeaux et de Béjarry à Paris. — Vaines démarches pour arrêter la reprise d'armes de Charette. — Il reçoit des Anglais quelques secours en matériel. — Lettre de Louis XVIII. — Charette nommé commandant en chef des armées royales. — Lettre du duc de Polignac. — Arrivée du frère de Charette, de Suzannet et de plusieurs autres émigrés. — Hoche vient commander l'armée de l'Ouest. — Détails sur lui. — Son caractère et son plan. — Attitude de Sapinaud. — Nouvelles lettres de Louis XVIII à Charette.

Tandis que Charette relevait son drapeau, le reste de la Vendée restait immobile. Bernier enchaînait Stofflet, qui n'était plus, entre ses mains, qu'un passif instrument. L'ambitieux curé de Saint-Laud préférait, pour son compte, cette paix ambiguë, plus favorable à ses intrigues qu'une position tranchée. Il jalousait, d'ailleurs, Charette. Contraire à la paix quand Charette traita, la reprise d'armes de ce dernier était un motif suffisant pour que Bernier fût opposé à la guerre. L'honnête, mais faible Sapinaud, persistait aussi dans le maintien du traité. Il croyait que les griefs de la Vendée, mis sous les yeux de la Convention, pourraient obtenir une satisfaction amiable et régulière.

Sur la rive droite, Scepeaux conservait également des illusions pacifiques. Avant la reprise d'armes de Charette, il devait se rendre à Paris pour s'interposer en faveur de la paix, dès lors mise à néant. Le débarquement de Quiberon ne changea pas son dessein. Muni d'un passeport des représentans, il partit d'Angers, le 6 juillet. Il était accompagné de l'aîné des trois frères Béjarry, qui représentait l'armée de Sapinaud. Stofflet et Bernier avaient donné leurs pouvoirs à ces deux députés.

Arrivés à Paris, Scepeaux et Béjarry furent reçus comme des ennemis qu'il fallait endormir : « Ils seront surveillés de près, » écrivait le Comité de salut public aux représentans dans l'Ouest. Ceux-ci envoyèrent un mémoire en réponse à celui des généraux vendéens. A tous les griefs, ils opposaient des dénégations formelles et de violentes récriminations. Quant au fait principal, l'enlèvement d'Allard, ils prétendaient que cet officier avait fait fusiller plusieurs ordonnances républicaines, qu'il avait chez lui les habits et les chevaux des militaires *assassinés*. Le caractère bien connu d'Allard, jeune homme aussi loyal que brave, le défendait assez contre ces inculpations (1).

Avec de pareils documens, d'avance acceptés comme vrais, le gouvernement républicain n'écouta les députés que pour la forme. Le manifeste belliqueux de Charette, qui ne fut connu des représentans qu'au bout de quelques jours, parvint, sur

(1) Il fut, plus tard, mis en liberté.

ces entrefaites, à Paris. Les deux négociateurs espérèrent en amortir l'effet. Le Comité de salut public était l'intermédiaire de leur correspondance avec la Vendée. Par cette voie, ils écrivirent, le 18 juillet, à Stofflet et à Bernier, les pressant d'obtenir un désaveu de cette déclaration de guerre.

Béjarry, par la même occasion, écrivait à Charette. Il vantait l'*intérêt* avec lequel les conventionnels avaient accueilli la députation royaliste : « Ils » m'ont paru sensiblement affectés, » continuait-il, « des doutes qu'avaient jeté dans votre esprit, sur » la loyauté et la droiture de leurs intentions, les » bruits publics que vous auriez dû imputer aux » malveillans, et quelques démarches interprétées » trop sévèrement. Leur plus grand désir est la » paix, et leurs engagemens *seront toujours pour* » *eux une loi sacrée.* On me l'assure de manière à » ne me laisser aucun doute à cet égard. Au nom » de Dieu, Monsieur, ne craignez pas de partager » avec moi cette confiance; je me rends garant » qu'elle ne sera pas trompée. »

En donnant cette garantie, Béjarry prouvait beaucoup de candeur. Le jour même où il se portait caution de la foi républicaine, son frère Amédée, divisionnaire de l'armée de Sapinaud, accusait des trahisons nouvelles. Il écrivait, de Saint-Paul-en-Pareds, au commandant de Mortagne, pour réclamer M. de Rangot père, M. de Rangot fils, officier de cette armée, et d'autres Vendéens arrêtés encore au mépris de la paix. Il montrait le pays près de se lever pour obtenir réparation.

Stofflet et Bernier reçurent, le 20 juillet au soir, par l'entremise du commandant de Saumur, les dépêches de Scepeaux et Béjarry. Le 21, ils mandèrent aux deux députés :

« Nous ne doutons pas que Charette ne désavoue » les imputations calomnieuses qui lui sont attri- » buées. Nous allons lui faire parvenir sans délai » la lettre à son adresse ; il ne tiendra pas à nous » que les obstacles qui peuvent éloigner la confiance » ne soient levés. Vous pouvez en assurer le Comité » de salut public. Tous les efforts qui dépendront » de nous, seront mis en œuvre pour la conserva- » tion d'une paix à laquelle nous tenons par senti- » mens et par principes. Nous invitons Charette à » répondre de suite, et nous nous engageons à » faire parvenir sans retard le désaveu que nous » espérons de sa part au Comité de salut public. »

Bernier jouait un jeu double. Il connaissait très bien l'authenticité du manifeste de Charette, puisque cette pièce était sortie des presses de Maulevrier ; mais, tout en trompant la République, il voulait conserver de bons rapports avec elle; il voulait se servir, au besoin, de l'un ou de l'autre des deux partis. Le 24, il signait et faisait signer par Stofflet cette nouvelle lettre aux envoyés :

« Nous recevons à l'instant de Charette une ré- » ponse dont la tournure et le style ne répondent pas » à nos efforts. Notre envoyé près de Charette a été » mal reçu. Il convient donc de se borner à solli- » citer les bienfaits de la pacification pour notre » pays et celui du Centre. Représentez surtout au

» Comité de salut public, que, par son arrêté, il a
» trop paralysé l'action des ci-devant chefs; dites-
» lui qu'il serait à désirer qu'il les investît d'un
» pouvoir provisoire, afin de pouvoir mûrir l'esprit
» et assurer sans danger le respect des personnes
» et des propriétés. »

Cet arrêté, en date du 28 mai précédent, interdisait aux chefs vendéens de prendre leurs anciens titres et d'en exercer les fonctions.

Au lieu du désaveu réclamé, Charette adressa la déclaration suivante à Scepeaux et à Béjarry, pour la transmettre au Comité de salut public :

« Messieurs, je renouvelle le serment à jamais
» irréfragable, de ne jamais déposer les armes que
» lorsque l'héritier présomptif du trône de France
» sera sur le trône de ses pères; que lorsque la re-
» ligion catholique sera reconnue et fidèlement
» protégée. Je suis, en attendant ce moment si dé-
» siré des Français, Messieurs,

» Le chevalier CHARETTE. »

La question se trouvait ainsi posée d'une manière nette et franche. Charette brisait d'un seul coup les filets où Bernier essayait de l'envelopper. Amusés et joués par les républicains, Scepeaux et son collègue ne tardèrent pas à quitter Paris. Ils emportaient, pour toute solution, un arrêté dérisoire qui chargeait les représentans dans l'Ouest, de modifier les administrations locales selon qu'ils le jugeraient à propos.

Dans l'intervalle, la catastrophe de Quiberon,

ces atroces boucheries qui reportaient les esprits en pleine Terreur, avaient reformé un lac de sang entre les royalistes et la République. En recevant ces affreuses nouvelles, Charette usa de représailles sur les prisonniers qu'il avait entre les mains. Suivant les républicains, il en aurait sacrifié ainsi trois cents. Extrémité déplorable, mais sans doute nécessaire, avec des ennemis que n'arrêtaient ni l'humanité ni la foi jurée ! La Vendée ne s'était montrée que trop généreuse. Les représailles étaient non seulement la vengeance des horreurs passées, mais encore la seule chance d'en prévenir d'autres. En tout cas, la rigueur de cette exécution doit retomber sur ceux qui avaient pris une atroce initiative.

Au moment où Charette jurait une guerre à outrance, l'Angleterre apportait à la Vendée, pour la première fois, quelques secours matériels.

Deux ou trois bâtimens, détachés de la flotte qui croisait sur les côtes du Morbihan, parurent, au commencement d'août, en vue de Saint-Gilles. Charette, prévenu, fit un rassemblement à Palluau. Sapinaud, malgré l'attitude pacifique qu'il s'efforçait de garder encore, ne put lui refuser une centaine de cavaliers. Le 9 août, deux mille cinq cents Vendéens s'approchèrent de la mer et s'échelonnèrent depuis les hauteurs voisines jusqu'à la plage. Une autre colonne observait la garnison de Challans. Un pavillon blanc fut élevé par les royalistes. Un coup de canon tiré des navires anglais répondit à ce signal, et bientôt l'on vit des chalou-

pes chargées qui voguaient vers la côte. Avec trois cent soixante hommes du 110e de ligne, le commandant Valentin sortit de Saint-Gilles pour troubler le débarquement ; il fut vivement repoussé ; il perdit une cinquantaine de morts, dont un capitaine. Renforcé par deux cent cinquante chasseurs de Cassel, il tenta, le lendemain, une seconde attaque : elle ne fut pas plus heureuse que la première, et le débarquement s'acheva sans difficulté.

Deux pièces de huit, quinze cents fusils, trois cents mousquetons, trois cents paires de pistolets, six cents sabres, neuf cents gargousses, quarante milliers de poudre en barils, trois mille uniformes rouges ou blancs, et d'autres effets d'équipement militaire, composaient l'envoi des Anglais. La poudre, surtout, fut bien précieuse pour les Vendéens, qui ne s'en procuraient qu'avec tant de peine, livre à livre, ou par de pénibles essais de fabrication, quand ils n'en pouvaient puiser dans les gibernes de leurs ennemis. Quarante milliers ! jamais on ne s'était vu dans une pareille abondance. Ces richesses furent chargées sur soixante-quinze voitures, qui, bien escortées, filèrent dans le Bocage, vers Belleville. Le partage se fit entre les divisions, après quoi les paysans retournèrent aux travaux du moissonneur.

Dans le même temps, de nouvelles marques d'honneur venaient animer encore l'ardeur de Charette. M. de Rivière, chargé d'une seconde mission en Vendée, lui apporta cette lettre du Roi, datée de Vérone, le 8 juillet :

« J'ai reçu, Monsieur, avec un plaisir que vous pouvez aisément vous figurer, le témoignage de votre attachement; celui de votre fidélité m'était inutile, et je ne mériterais pas d'être servi par vous et par vos braves compagnons d'armes, si j'avais eu le moindre doute à cet égard.

» La Providence m'a placé sur le trône : le premier et le plus digne usage que je puisse faire de mon autorité, est de confier un titre légal au commandement que vous ne devez jusqu'à présent qu'à votre courage, à vos exploits, et à la confiance de mes braves et fidèles sujets. Je vous nomme donc général de mon armée catholique et royale. En vous obéissant, c'est à moi-même qu'elle obéira. Je n'ai pas encore pu vous apprendre que je vous avais nommé lieutenant-général au mois de juillet 1794.

» Mais ce n'est pas seulement les armes à la main que vous pouvez me servir. Un de mes premiers devoirs est de parler à mes sujets, d'encourager les bons, de rassurer les timides; tel est l'objet de la déclaration que je vous envoie, et que je vous charge de publier. Je ne pouvais la confier à personne qui pût y donner plus de poids que vous. Il est cependant possible que *votre trève avec les rebelles* subsiste encore lorsque cette déclaration vous parviendra; alors il serait peut-être imprudent que vous la publiassiez vous-même; mais, dans ce cas même, je pense que vous êtes toujours plus à portée que tout autre de la faire circuler dans mon royaume; si, au contraire, vous avez repris les ar-

mes, rien ne doit retarder une publication aussi essentielle.

» Je travaille de tout mon pouvoir à hâter le moment où, réuni avec vous, je pourrai vous montrer en moi un souverain qui fait sa gloire de sa reconnaissance envers vous, et à mes sujets, bien moins un roi qu'un père. Je me flattais que l'Angleterre allait enfin vous amener mon frère ; mais ce moment me paraît plus incertain que jamais. N'importe, plus les obstacles sont grands, plus je mettrai d'activité à les vaincre, et je les vaincrai.

» Continuez, Monsieur, à me servir comme vous avez servi mon prédécesseur, et croyez que si quelque chose peut m'alléger le fardeau que la Providence m'ordonne de porter, c'est d'être destiné, par cette même Providence, à récompenser les plus grands services qu'un roi ait jamais reçus. »

Avec cette lettre, Louis XVIII envoyait à Charette une proclamation qu'il le chargeait de répandre. Dans cette adresse, programme du règne nouveau, le roi rappelait aux Français tous les fléaux, tous les crimes déchaînés sur eux depuis la chute du trône et de l'autel : il faisait ressortir les avantages de la vieille constitution du royaume au point de vue de la saine liberté. « Elle soumet les lois, » disait-il, « à des formes qu'elle a consacrées, et le souve-
» rain lui-même à l'observation des lois, afin de
» prémunir la sagesse du législateur contre les
» piéges de la séduction et de défendre la liberté
» des sujets contre les abus de l'autorité ; elle pres-
» crit des conditions à l'établissement des impôts,

» afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paie » sont nécessaires au salut de l'Etat. » Louis XVIII reconnaissait, du reste, que l'ancien gouvernement n'était pas exempt d'abus : il promettait de continuer, en les corrigeant, l'œuvre commencée par la sagesse de Louis XVI ; il accordait un pardon général, dont il n'exceptait que les régicides.

Avec cette lettre, M. de Rivière apportait à Charette le cordon rouge. « — Je ne porterai cette » décoration » lui dit Charette, « que lorsque mon » armée aura reçu sa récompense. » Mais de si hautes distinctions, cette éclatante suprématie décernée à Charette, excitèrent de fâcheux sentimens d'envie. Bernier, jaloux pour le pouvoir qu'il exerçait sous le nom de Stofflet, ne manqua pas d'aigrir encore l'esprit de ce dernier et de prolonger son inertie. Stofflet n'avait reçu que le brevet de maréchal-de-camp. De la part du Roi et de son conseil, c'était une faute. Quant au commandement en chef des armées royales, un prince seul pouvait l'occuper sans concurrens. Certes, la direction réelle de la guerre devait continuer d'appartenir aux chefs du pays ; mais la prééminence officielle et incontestée d'un prince du sang, aurait dominé, comprimé toutes les rivalités particulières. Voilà pourquoi la présence d'un Bourbon était si nécessaire dans les provinces insurgées, sans compter l'immense effet moral d'une noble communauté de périls.

Charette sentait vivement ces considérations. Aussi pria-t-il M. de Rivière de se rendre en hâte

près du comte d'Artois, pour solliciter sa prompte arrivée. Ce prince était depuis peu en Angleterre : on le savait près de s'embarquer, et Charette le pressait de choisir les côtes du Poitou, de préférence aux parages de Quiberon, couverts, désormais, d'un si funèbre nuage.

M. de Rivière était digne, à tous égards, de la confiance et de l'amitié du comte d'Artois. Il déployait, dans ses dangereuses missions, le zèle le plus infatigable et le plus courageux.

Mais, en général, combien l'entourage des princes, combien l'émigration de cour étaient loin de s'élever à la hauteur de la position, de comprendre l'esprit et la situation des provinces insurgées ! On en jugera par une lettre que le duc de Polignac écrivait de Vienne à Charette. Après des complimens sur ses succès et sa gloire, assez forte pour défier la malveillance dont se plaignait le chef vendéen, M. de Polignac ajoutait :

« Il vous paraîtra peut-être étonnant que l'on » ait le désir de connaître et de suivre vos opérations : » cependant je vous prie d'être persuadé que la » curiosité n'est pas le seul motif de la demande » que je vais avoir l'honneur de vous faire ; mais, » étant honoré ici de la confiance de notre roi, » pour y suivre ses intérêts et ses affaires auprès de » S. M. l'empereur, il serait, je crois, avantageux » que vous eussiez la complaisance de faire faire » *dans vos bureaux*, un bulletin des opérations qui » auront lieu et que vous me feriez adresser à » Vienne par la voie de l'Angleterre. Ce que vous

» feriez à ce sujet serait extrêmement agréable au » gouvernement auprès duquel je suis : il fait des » vœux sincères pour vos succès et veut même tâ- » cher de les seconder autant qu'il le pourra. Je » vous prierai seulement de vouloir bien signer » ces bulletins, ou me donner une marque à laquelle » je puisse reconnaître que ceux que je recevrais » viennent réellement de vous; car vos momens » étant si précieux, et toujours employés pour le » bonheur des honnêtes gens, ce serait une indis- » crétion impardonnable que de vous dérober à » quelques uns.

» M. votre cousin, qui va vous rejoindre, veut » bien se charger de ma lettre. »

Sous les phrases polies du grand seigneur, quelle singulière ignorance des hommes et des choses ! Se figure-t-on Charette, lui qui avait tout créé autour de lui, Charette, au milieu de ses rustiques soldats, dans quelque chaumière en ruines, sans cesse au bivouac ou au combat, faisant rédiger par *ses bureaux* de méthodiques bulletins de ses *opérations*, pour les envoyer en Autriche et les soumettre à des gens qui ne se doutaient seulement pas de la Vendée !

Le porteur de cette missive était M. Charette de la Colinière, dont les deux frères, également émigrés servaient la cause royale avec le même zèle. Peu après la pacification, le frère aîné de Charette était venu le rejoindre aussi. Lors de la révolution, il était lieutenant au régiment de Viennois, infanterie. Il avait bravement combattu dans les rangs de

l'armée de Condé. A son tour, la Vendée, d'où la gloire de son nom s'élançait si éclatante, lui offrait une belle carrière. Mais Charette ne voulait favoriser aucun des siens aux dépens des titres acquis. Son frère était nouveau-venu ; il fallait qu'il gagnât ses éperons vendéens, et il n'eut d'abord, dans les rangs de l'état-major, que sa place pour le combat. Sa jeune femme, digne d'un tel nom, sortie à la pacification des prisons de Nantes, prit courageusement sa part de la vie vendéenne.

Le débarquement de Saint-Gilles avait amené auprès de Charette plusieurs autres émigrés. Parmi eux, on en distinguait trois du pays, le comte Constant de Suzannet, d'Águe de la Voûte et de Jallays ; ce dernier, des environs du Pont-Charron, avait eu huit frères émigrés comme lui. Quatre étaient morts dans les boucheries de Quiberon. Charette était loin de refuser les services des émigrés, mais il se tenait en garde contre toute prétention qui aurait blessé la suprématie du chef et l'esprit vendéen.

Constant de Suzannet qui, pour la première fois, apparaît ici, et qui joua dans la suite un rôle plus important, était né au château de la Chardière, près Montaigu, en février 1772. Élève du collége de Sorrèze, il entra aux Gardes-Françaises comme enseigne surnuméraire. Il suivit en émigration son père, capitaine de vaisseau, et fit partie de l'expédition de Quiberon, comme officier au régiment d'Hervilly. Dans la catastrophe qui la termina,

Constant de Suzannet eut le bonheur de gagner à la nage un bâtiment anglais. Comme ses compagnons, il profita du petit convoi détaché vers la côte du Bas-Poitou, pour se jeter en Vendée.

Moins heureux que ces émigrés, Joseph de la Roberie ne put revenir sur la terre vendéenne. Il avait perdu plus d'un an à Londres, dans une lutte inégale contre une froide et tortueuse politique. Désireux de retrouver d'autres champs de bataille, de rejoindre son général et ses frères, il s'était embarqué, vers ce même temps, sur un bâtiment anglais. Arrivé en vue de la côte du Marais, il se jeta, pour gagner le rivage, dans un canot du navire. La mer était mauvaise, l'embarcation chavira. La Roberie périt dans les flots. Charette et son armée lui donnèrent de vifs regrets.

Grâce aux effets militaires débarqués par les Anglais, Charette équipa régulièrement plusieurs compagnies. Deux portaient le nom de *compagnies de volontaires*. Elles étaient formées de jeunes gens de la rive droite qui avaient passé la Loire pour se réunir à Charette, comme d'autres, au commencement de la guerre, pour se rallier à Bonchamps. Ceux qui avaient rejoint Charette, appartenaient au pays situé entre la Loire, l'Erdre, la Vilaine et la mer. Hyacinthe de la Roberie avait commandé d'abord la première de ces compagnies, qui reçut l'uniforme rouge; Bodereau en fut le chef après lui. La seconde, en habits blancs, eut

pour capitaine Dumoustier (1). L'uniforme blanc fut pareillement donné à la compagnie des tirailleurs, commandée par Pichon de la Gorre. La compagnie de cavalerie, que commandait Domec, portait l'habit rouge, ainsi que la compagnie de canonniers. Celle-ci avait pour chef M. de Berset, échappé aux désastres d'outre-Loire. Ce titre de *canonniers* était à peu près un titre honoraire, car les pièces d'artillerie que possédait Charette demeuraient enfouies et cachées. Le genre de guerre qu'il faisait en permettait trop rarement l'emploi.

Le 25 août fut célébré, dans le camp royaliste, avec un double enthousiasme : ce jour était la fête du Roi : c'était aussi celui où le comte d'Artois devait s'embarquer pour la France. L'agence de Paris avait dépêché près de Charette un de ses membres, Duverne de Presle. Arrivé le 31 août à Belleville, cet envoyé en repartit le 5 septembre. Alors se préparait, dans la capitale, l'insurrection qui éclata le 13 vendémiaire (5 octobre suivant). Quelques militaires mécontens, parmi lesquels Danican, naguère employé contre les Vendéens, prêtaient leur secret concours à ce projet. Sans arborer d'autres couleurs que celles de la révolution, le mouvement sectionnaire ralliait un grand nombre de royalistes, pêle-mêle avec toutes les nuances

(1) Trois frères de ce nom servaient dans l'armée de Charette, où ils se distinguèrent. Ils étaient fils de madame Dumoustier, chez qui la veuve de Lescure avait trouvé, à Fégréac, une courageuse hospitalité.

hostiles au pouvoir conventionnel. L'agence, cachée derrière les sections parisiennes, tâchait de faire coïncider l'explosion avec le débarquement de MONSIEUR (1). D'une autre part, le général Pichegru, sur la frontière du Rhin, entrait en relations avec les agens royalistes. Le vainqueur de la Hollande aurait joint ses soldats à l'armée de Condé, pour marcher sur Paris. Lyon et la Franche-Comté avaient aussi leur rôle dans ce vaste plan ; mais des causes de plus d'une espèce devaient en empêcher le succès.

Charette allait avoir, désormais, un adversaire encore plus redoutable que Haxo : c'était Hoche. Haxo était un militaire d'un haut mérite ; mais Hoche, bien qu'à peine âgé de vingt-sept ans, possédait, de plus, d'autres talens plus dangereux encore pour ses adversaires, dans une guerre de cette nature.

Lazare Hoche était né à Montreuil, près Versailles, le 24 février 1768. Il eut pour père un garde du chenil du Roi. A l'âge de quatorze ans, il entra aux écuries royales comme palefrenier surnuméraire. Peu après, il resta orphelin, sans autre appui de famille qu'une tante, fruitière à Versailles. Le peu d'argent que cette parente pouvait lui donner, le jeune homme l'employait à se procurer des livres, pour satisfaire le besoin d'étude qui le dévorait. A seize ans, il s'engagea dans le

---

(1) Ce titre, par l'avènement de Louis XVIII, venait de passer au comte d'Artois.

régiment des Gardes-Françaises. L'éducation qu'il avait commencé à se donner lui-même, il la continua sous l'uniforme. Il employait à divers travaux, toujours pour acheter des livres, le temps que lui laissait son service militaire, et il passait une partie des nuits à étudier. A cette époque, une querelle de régiment, vidée dans les carrières de Montmartre, lui valut un coup de sabre à travers le visage, et la cicatrice de cette blessure ajoutait à l'expression martiale de sa physionomie.

En 1789, Hoche était caporal. Entraîné dans la coupable défection de son corps, il passa dans la garde soldée de la ville de Paris, dont il fut formé quatre régimens. Il fit partie du quatrième, où il fut nommé adjudant-sous-officier. Le ministre Servan lui donna, en 1792, une lieutenance au 58e de ligne (ci-devant Rouergue). Par des actions d'éclat ou des témoignages remarquables de capacité, Hoche franchit rapidement l'échelle des grades. Commandant en chef, à vingt-cinq ans, de l'armée de la Moselle, il débloqua Landau, il rejeta Wurmser au delà du Rhin; mais il eut Saint-Just pour ennemi, et la destitution, l'emprisonnement payèrent ses victoires. Détenu d'abord aux Carmes, puis à la Conciergerie, Hoche donna encore à l'étude le temps de sa captivité. Sans la journée du 9 thermidor, elle n'aurait eu pour terme que l'échafaud.

Hoche reçut le commandement de l'armée des côtes de Brest, où Dumas n'avait fait que passer. Taciturne, méditatif, ardent sous une apparence

froide, il avait pris pour devise : *Res, non verba.* « Des actions, non des paroles. » Mais s'il parlait peu, il écrivait facilement et beaucoup. Nous avons de lui de nombreuses lettres et dépêches. Le style en est animé, nerveux, coloré. Il porte l'empreinte d'une volonté forte, qui allait au but coûte que coûtè, et par tous les moyens. A la fois politique et homme de guerre, alliant la ruse à la puissance des armes, Hoche eût été adroit diplomate, habile ministre de la police, aussi bien que général distingué.

La catastrophe de Quiberon venait de s'accomplir. Hoche avait eu les tristes honneurs d'une victoire dont l'horrible épilogue obscurcira toujours sa gloire. Par décret du 29 août, il reçut la direction de l'armée de l'Ouest, en remplacement de Canclaux, à qui sa santé ne laissait plus l'activité nécessaire. Le Comité de salut public, alors composé de Cambacérès, Letourneur, Daunou, Boissy, Berlier, Louvet, Henri Larivière et Merlin (de Douai), avait résolu de porter la masse de ses forces sur la rive gauche de la Loire, puis, Charette une fois défait, de revenir sur les Chouans pour les écraser à leur tour. La République, en paix avec la Prusse depuis le 5 avril, avec l'Espagne depuis le 22 juillet, pouvait diriger sur l'Ouest les troupes employées naguère contre ces deux puissances. Hoche avait pour instructions de pousser Charette devant lui et de l'acculer à la côte, entre Saint-Gilles et les Sables-d'Olonne, jusqu'à ce qu'il ne restât plus aux *rebelles* d'autre

alternative que *de se rendre en livrant leurs chefs, ou d'être entièrement exterminés.*

Les mesures essayées pour rétablir la discipline chez les troupes républicaines, avaient, jusqu'alors, produit très peu d'effet. Dans une proclamation aux armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, en date du 8 septembre, le Comité de salut public signalait les excès odieux commis par les troupes : il ordonnait de livrer sur-le-champ aux tribunaux militaires, tous les hommes coupables de *pillage* et d'*assassinat*. Il entrait dans le plan de Hoche de ménager la population, pour la détacher plus facilement de ses chefs. Toujours maître de lui, Hoche avait su réprimer dans son cœur, à Quiberon, tout élan généreux ; en Vendée, il apportait une modération calculée, dont il attendait plus d'effet que des baïonnettes (1).

---

(1) C'est à cette époque que Bonaparte semblerait, d'après une dépêche de Hoche, avoir passé momentanément à l'armée de l'Ouest. Hoche écrivait d'Angers, le 17 septembre, au général Chérin, son chef d'état-major : « Je vous donne avis, général, que le Comité de salut public ayant appelé près de lui le général de brigade Bonaparte, je le fais remplacer dans ses fonctions par le chef de brigade Dutol, auquel j'ai adressé l'ordre de prendre le commandement de l'artillerie. » A l'époque où Bonaparte quitta l'armée des Alpes, on sait qu'il demeura quelque temps à Paris, dans une position très précaire, sollicitant les bureaux de la guerre pour obtenir de l'emploi. C'est alors qu'il aurait été envoyé à l'armée de l'Ouest, pour commander l'artillerie. Les termes de la dépêche ne permettent guère de croire que le jeune général corse ait été seulement désigné pour ce poste sans être venu le remplir, puisque Hoche le fait *remplacer dans ses fonctions* par un autre officier. Si court qu'ait pu

Malgré le petit renfort fourni à Charette pour favoriser le débarquement de Saint-Gilles, Sapinaud n'avait pas encore ouvertement rompu la paix. Le désarmement de son pays n'en était pas moins résolu. « Soit que le chef Sapinaud et la troupe » qu'il commande, » disait le Comité dans son plan de campagne, « s'opposent ou non à la marche des » républicains, le général en chef Hoche doit avoir » la plus grande attention, pendant sa durée, de » faire désarmer soigneusement toutes les commu- » nes qui, par les mouvemens qu'il exécutera, se » trouveront rejetées sur les derrières de l'armée » qu'il commande. »

Sapinaud avait, sur la route des Herbiers, à une lieue de Mortagne, un poste permanent de cent cinquante à deux cents hommes. Par ordre du général Boussard, l'adjudant-général Savary se présenta, le 10 septembre, avec un détachement, pour faire retirer ce poste. En apercevant les Bleus, les Vendéens tirèrent sept ou huit coups de fusil, seulement, peut-être, comme signal, car ils n'attei-

---

être le séjour de Bonaparte à l'armée de l'Ouest, et quoique nul événement ne l'ait marqué, ce serait un fait à noter dans sa carrière : il serait bien étrange qu'après tant d'écrits, tant de recherches, ce fait fût demeuré inaperçu.

Mandé à Paris par la Convention, qui devinait chez lui l'homme de la circonstance, Bonaparte commençait, trois semaines après, en mitraillant les sections de Paris, sa fortune politique. Supposez qu'il fût tombé à l'armée de l'Ouest, sous le coup de fusil d'un adroit paysan vendéen : quel changement dans les destinées de la France et de l'Europe !

Nous appelons les investigations des biographes sur le détail que nous signalons, en indiquant la source qui nous le fournit.

gnirent personne. Il était enjoint à Savary d'éviter, autant que possible, un engagement qui aurait donné à Charette un auxiliaire décidé. Il s'avança en élevant son chapeau et demandant à parler au chef. Le rapport de Savary à Boussard est assez curieux : il montre l'attitude des deux partis dans cette demi-paix, et les ménagemens politiques dont les républicains espéraient bientôt se dédommager.

« Un homme à cheval, » dit Savary, « s'est avancé vers nous à la tête de trois cavaliers. Il m'a dit qu'il commandait le rassemblement par ordre de *son général Sapinaud,* qui avait déjà fait connaître ses intentions par une lettre adressée au commandant du poste de Mortagne, en établissant un poste dans cet endroit, et qu'il n'avait en cela aucune vue hostile. Ce chef se nomme Lebrin. Il portait une cocarde noire et blanche (1).

» Je lui ai fait part de l'objet de ma mission. « Nous ne venons point ici, » lui ai-je dit, « pour » faire la guerre ; je suis envoyé pour faire exécu- » ter la loi qui défend les attroupemens. Faites » retirer ces hommes armés, et je ferai retirer la » troupe ; sans cela, j'emploierai la force, confor- » mément à la loi et aux ordres que j'ai reçus. »

» Lebrin m'a répondu qu'il désirait auparavant en conférer avec *son général.* Il a ajouté que le poste qu'il commandait n'avait été établi dans cet endroit que pour empêcher la troupe et les réfugiés

(1) Cette cocarde était moitié noire, en signe de deuil pour la mort du Roi.

de Mortagne d'aller enlever, au delà de la Sèvre, des fourrages et du grain.

» J'ai demandé à Lebrin si Sapinaud était présent. Il a répondu qu'il était à plusieurs lieues de distance. Alors je l'ai sommé de nouveau de faire retirer sa troupe. Il a répondu qu'il allait exécuter cet ordre, qu'il en rendrait compte à *son général*, et qu'enfin Sapinaud ferait connaître ses intentions à cet égard dans peu de jours.

» L'attroupement s'étant dissipé, je suis rentré au poste de Mortagne avec la colonne. Je vous observe, mon général, que je n'ai entendu, de la part des hommes de Sapinaud, aucun cri de *Vive le Roi!* aucune menace. »

Il était difficile que cette neutralité de Sapinaud se prolongeât ou fût long-temps respectée par la République.

De jour en jour, Charette s'attendait à voir paraître le comte d'Artois, avec l'expédition qu'il commandait. Par toutes les occasions, des lettres d'une main auguste venaient flatter et stimuler le général royaliste. Le 3 septembre, Louis XVIII lui écrivait de Vérone : « Vous jugez sans peine, Monsieur, de la douleur avec laquelle j'ai appris la funeste affaire de Quiberon et ses affreuses suites. Mon cœur est déchiré, mais mon courage n'est pas abattu : il résidait en vous avant cette cruelle journée, il y réside de même... Mes parens, mes proches parens abandonnent ma cause (1)!.. Charette et sa

(1) Allusion à la paix conclue par l'Espagne avec la République française.

valeureuse armée me restent. Les sentimens que je vous ai exprimés dans ma dernière lettre, n'ont pris que plus d'activité, et les commissions que je vous ai données n'ont fait qu'acquérir plus d'importance. Je charge mon ami (d'Avaray) de vous écrire plus au long, comme je vous ai prévenu que j'en userais. Je ne puis finir cette lettre sans vous parler, je ne dirai pas du désir, mais du besoin impérieux que j'ai tous les jours davantage d'être auprès de vous et de vaincre ou mourir à la tête de ma brave armée catholique et royale. »

Dans une autre lettre, le 18 du même mois, Louis XVIII ajoutait : « Vous affermissez les sentimens que je vous ai témoignés dans mes précédentes, et redoublez, s'il est possible, le désir d'être à la tête de mes armées catholiques et royales, et de combattre avec vous, leur digne général, pour rendre le bonheur à mes sujets. J'espère qu'en ce moment, mon frère, plus heureux que moi, jouit de cette gloire... Adieu, brave Charette, je sens que si je pouvais être jaloux de mon frère, ce serait en ce moment, mais j'ai la ferme espérance que je n'aurai pas long-temps à l'être. »

Comment de telles paroles n'auraient-elles pas exalté au plus haut point la confiance et l'ardeur de Charette !

CHAPITRE XIV.

Affaire de Saint-Cyr. — Arrivée de l'expédition anglaise. — Le comte d'Artois descend à l'île d'Yeu. — Séjour du prince dans cette île. — Son départ pour retourner en Angleterre. — Examen de cette question.

La flotte qui portait le comte d'Artois, avait mis à la voile de Southampton, dans les derniers jours d'août. Des indécisions bien tardives sur le point à choisir pour le débarquement, firent perdre douze jours dans la baie de Quiberon. Puisaye aurait voulu que cette nouvelle expédition descendît, comme la première, en Bretagne; mais Charette avait reçu des assurances trop formelles. Le vaisseau le *Jason*, à bord duquel se trouvait le prince, reprit sa route vers le Poitou, avec la plus grande partie de la flotte, sous la conduite du commodore Warren. Le reste continua de croiser sur les côtes bretonnes.

Charette avait ordonné un rassemblement général, pour se porter vers la mer. De leur côté, les républicains attaquèrent les petits postes royalistes

sur la rive droite du Lay, qui auraient protégé la descente. Ceux de Rosnay, du Champ-Saint-Père, de Saint-Vincent-sur-Graon, des Moutiers-les-Maufaits, furent enlevés, le 24 septembre, par l'adjudant-général Delaage, ainsi que des vivres et quelques munitions. Delaage se replia ensuite sur Luçon, d'où il était parti.

Huit à neuf mille fantassins et neuf cents cavaliers répondirent à l'appel de Charette. Il les passa en revue : il annonça qu'il s'agissait, cette fois, d'aller recevoir MONSIEUR, le frère de Louis XVIII. Des transports d'enthousiasme, de grands cris de *Vive le Roi !* saluèrent cette heureuse nouvelle. On se dirigea vers la Tranche, à l'embouchure du Lay, point désigné pour le débarquement. Tout le monde marchait comme à une fête. La précipitation du rassemblement n'avait pas permis de réunir des vivres ; mais la joie ne permettait pas de songer à cette pénurie. Chacun ambitionnait le bonheur d'être le premier à voir le frère du roi. Et quelle arméeaux beaux uniformes, fut jamais plus digne des regards d'un prince que ces pauvres paysans parés de leur misère et de leurs cicatrices !

Mais les retards de la flotte avaient trompé Charette. Il apprit, en chemin, qu'aucune voile ne paraissait encore.

Pour mettre à profit l'ardeur des soldats, Guérin l'aîné proposa d'attaquer Saint-Cyr. Ce bourg, situé sur la route de Luçon aux Sables, était défendu par un bataillon de la 57ᵉ demi-brigade. Un autre bataillon occupait le château du Givre, entre Saint-Cyr

et les Sables. Malgré l'avis contraire de Charette, Guérin et quelques autres officiers insistèrent si vivement, que cette attaque fut décidée.

L'armée royaliste se divisa en trois colonnes. Charette resta en observation devant le château du Givre. Pajot et Lecouvreur prirent position en face du Port-la-Claye, pour arrêter les troupes qui viendraient de Luçon. Guérin, avec Le Moël, marcha sur Saint-Cyr.

On trouva la garnison fortement retranchée dans l'église, dont les murs étaient crénelés. Une vive décharge répondit aux sommations des Vendéens. Leur petite artillerie, dont ils ne prévoyaient pas avoir besoin, était restée dans ses caches ordinaires : seule, elle aurait pu forcer cette espèce de citadelle. Les plus braves tombaient sous des coups certains, tandis que leurs balles impuissantes se perdaient contre les murs. Pour déloger l'ennemi, en vain les assaillans mirent le feu aux maisons voisines; en vain quelques uns, des bottes de foin sur la tête, des tisons à la main, se précipitèrent vers la porte de l'église : la meurtrière fusillade foudroyait tous les abords. Au bruit de cette résistance prolongée, Charette accourt; les Vendéens, par de nouveaux efforts, ne font que multiplier leurs pertes. La Grossetière, La Voûte, Lefèvre, autre émigré tout nouveau-venu, tombent mortellement frappés. Le Moël a le corps percé d'une balle. Un déserteur républicain, nommé Charpentier, meurt en montrant un courage héroïque. Guérin, désespéré, furieux, résolu à périr ou à triompher dans cette at-

taque qu'il avait conseillée, s'exposait à tous les coups. Déjà il avait eu deux chevaux tués sous lui : comme il s'avançait pour enlever un blessé, deux balles dans la poitrine l'étendirent sans vie. Les Vendéens durent quitter enfin ce misérable écueil, qui leur coûtait cinquante-deux morts, outre un grand nombre de blessés.

La garnison de Luçon n'était pas restée oisive. Delaage avait attaqué Lecouvreur et Pajot. Son artillerie légère jeta le trouble chez les Vendéens. Le bataillon de Saint-Cyr fit une sortie et acheva la déroute (1).

Cette malheureuse affaire coûtait des pertes sensibles. Guérin surtout excitait les plus vifs regrets. Il fut enterré au Bourg-sur-la-Roche, au milieu des lamentations universelles. De tous les chefs paysans de la Vendée, cet humble marchand de volailles fut un des plus vaillans. Parmi les officiers de l'armée, Guérin était celui que Charette jugeait le plus capable de le remplacer. Sur la tombe de cet ami, on vit couler ses larmes, témoignage bien éloquent de la part d'un tel caractère. Faugaret, jeune homme de cœur et de mérite, fut le successeur de Guérin, comme chef de la division du pays de Retz.

Après cet échec, doublement malheureux en pa-

(1) D'après des documens certains, tels que le rapport républicain du *lendemain 26 septembre*, nous avons rétabli la vraie date du combat de Saint-Cyr, placé six semaines plus tard, dans presque toutes les relations. Cette rectification est fort importante, pour l'intelligence des faits.

reilles circonstances, le rassemblement fut presque entièrement dissous. Charette dut rentrer dans le Bocage, au moment même où paraissait la flotte anglaise.

Le 25 septembre, on l'avait signalée dans la baie du Bourgneuf. La nuit suivante, elle échangeait des boulets avec les forts de Noirmoutiers, et brûlait une canonnière qui défendait l'entrée du Goy. Hoche était au Bourgneuf. Il profita de la marée basse pour jeter dans l'île deux bataillons de renfort et un convoi de munitions. Le 27, le général Cambray, qui commandait la garnison, fut sommé de se rendre. « Monsieur, » était-il dit dans la sommation, « une escadre britannique portant des troupes anglaises et françaises environne votre île. Nous ne venons pas pour démembrer la France, mais pour la rendre à son légitime souverain, pour aider les Français fidèles à se soustraire à l'oppression, à retrouver après tant de maux la vraie liberté et la paix. S. A. R. MONSIEUR, frère de Louis XVIII, est à bord de notre flotte : sa présence vous est garant des intentions du roi notre maître. » Des conditions favorables étaient promises, en cas de soumission immédiate.

Cambray répondit par un refus formel. La flotte anglaise n'avait voulu faire qu'une démonstration : elle passa outre et cingla vers l'île d'Yeu.

Située à trois lieues de la côte de Saint-Jean-de-Mont, cette île n'est qu'un rocher d'une lieue et demie de longueur, à peine couvert d'une légère couche de terre végétale. Une bourgade et deux ou

trois hameaux renferment la plupart des habitans. Les hommes sont pêcheurs; les femmes, presque seules, s'occupent d'arracher à ce sol ingrat quelques maigres récoltes. Point de pâturages, point de sources. La rade, sans abri, offre un fond de roche difficile et périlleux pour le mouillage.

Les forces embarquées descendirent, le 29 septembre, à l'île d'Yeu, où elles bivouaquèrent. Elles consistaient en deux mille hommes de troupes anglaises, commandées par le major-général Doyle, les hulans britanniques et les hussards de Choiseul, corps émigrés, forts ensemble de cinq cents chevaux, et quatre à cinq cents officiers formant les cadres des régimens d'infanterie d'Allonville, Castries, Mortemart, etc., qui devaient être complétés en France. Une quarantaine d'officiers supérieurs composaient l'état-major général.

Le 2 octobre, le prince descendit dans l'île. Pour logement, il eut la maison du maire. MM. de Serent, Etienne de Durfort, de Saint-Blanquart, Charles de Damas, de Grignon, le comte François d'Escars, formaient son état-major particulier : MM. de la Rosière, le baron de Roll, le comte de la Chapelle, représentaient son conseil politique. Le comte de Vaugiraud fut chargé des fonctions de capitaine de port. Dans cette pauvre île, le frère du Roi ne pouvait trouver qu'un gîte bien chétif; mais la modeste maison qui le reçut était le premier toit français où, depuis six ans, il eût reposé sa tête : cette terre misérable et stérile, c'était une portion du royaume de ses pères, et, devant lui, se

dessinait la côte de la Vendée, où, depuis deux ans et demi, le dévoûment royaliste faisait tant de martyrs et enfantait tant de miracles.

Dès le 30 septembre, le marquis de Rivière, toujours infatigable, s'était fait jeter sur la côte. Il avait pénétré jusqu'à Belleville, pour annoncer à Charette la présence du prince et concerter les opérations. Depuis le Bourgneuf jusqu'à la plaine, la côte était gardée par le général Canuel et des troupes d'élite. Hoche avait envoyé à Noirmoutiers deux nouveaux bataillons, et se tenait en observation à Machecoul, d'où ses colonnes menaçaient le cœur du pays insurgé. Sapinaud, il est vrai, faisait quelques mouvemens. Le 3 octobre, il avait surpris le poste placé près de Mortagne, sur la route de Cholet; mais il fut moins heureux dans une tentative sur Châtillon, et cette faible diversion demeura stérile.

Le 5 octobre, le comte d'Artois adressait cette lettre à Charette :

« Nous sommes ici depuis trois jours, Monsieur, et nous n'avons encore aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30; il avait donné rendez-vous au bâtiment qui l'a débarqué; mais, depuis ce temps, il n'a plus été possible d'avoir aucune communication avec le continent dans cette partie, et l'officier anglais qui en était chargé n'a vu que des troupes ennemies répandues sur la côte.

» Dans cette pénible circonstance, j'ai accepté le dévoûment de plusieurs gentilshommes poitevins qui m'ont offert de se jeter sur la côte et de

tout risquer pour pénétrer jusqu'à vous. La saison s'avance; la mer peut et doit devenir impraticable d'ici à peu de jours; les bâtimens de transport et les vaisseaux de guerre ne peuvent pas prolonger leur séjour dans la rade de l'île d'Yeu; il est donc de toute importance de profiter du temps qui nous reste. Les généraux ont bien voulu, sur ma demande, faire placer sur des bâtimens légers et sûrs les objets qui vous sont les plus utiles dans ce moment, tels que les armes, les munitions, les effets d'habillement et d'artillerie; indiquez-nous maintenant un lieu sur la côte où nous puissions opérer le débarquement de tous ces objets. Le général Doyle fera soutenir et protéger cette opération par un corps de six cents Anglais, avec deux cents Français, et nous nous porterons sur-le-champ à l'endroit que vous aurez indiqué d'une manière positive, d'après les moyens que le général Doyle peut employer à cette opération.

» Si vous trouvez trop de difficultés à la prompte exécution de ce projet, ou si les circonstances ne vous permettaient pas de la seconder avec une partie suffisante de votre armée, je vous demande, je vous ordonne même, de me désigner un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe de l'Aiguillon, où vous puissiez porter, à jour nommé, un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes; je m'y réunirai à votre intrépide armée, et nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais,

et établir une communication solide et constante avec eux.

» Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement; mais ils n'affaibliront point ma constance ni la fermeté de ma résolution.

» Vous connaissez, Monsieur, tous les sentimens que je vous ai voués pour la vie.

» CHARLES-PHILIPPE. »

« *P.-S.* M. Bodard, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous communiquer verbalement des détails qu'il me serait impossible de placer ici. »

Voici la réponse de Charette :

« Rien ne serait plus propre à adoucir les privations amères que l'éloignement de votre personne impose, que la satisfaction de vous suivre dans les champs de la gloire.

» Je vais faire tout mon possible pour vous assurer votre débarquement, qui sera très aisé, si je ne m'y porte pas, et impossible si je m'y porte, vu que tous les républicains qui sont dans la Vendée ont les yeux fixés sur moi. Puisse le ciel vous rendre à nos vœux, et vous verrez des royalistes qui, jaloux de vous posséder, n'omettront rien pour mériter votre amitié et votre estime. »

Charette écrivait au commodore Warren :

« Monsieur, il m'est impossible de me porter, avec mon armée, sur la côte, pour un débarquement d'effets, vu que les républicains qui sont dans la Vendée ont toujours les yeux fixés sur moi; qu'ils marcheraient sur plusieurs colonnes et me resserreraient de si près, que je n'aurais d'autre retraite

que la mer, ce qui serait très dangereux, surtout dans la saison où nous sommes. Le débarquement peut s'exécuter d'une autre manière, à la côte de Saint-Jean-de-Mont, sans qu'il se tire un coup de fusil. Je vais donner ordre à trois de mes divisions de se porter sur la côte, et moi j'attaquerai en même temps les républicains du côté opposé ; par cette manœuvre, l'ennemi, trompé, contribuera lui-même au succès de l'expédition.

» Ce dont nous avons le plus grand besoin, ce sont des artilleurs, des cavaliers, à pied, s'ils n'ont pas de chevaux, des habillemens militaires, puis, des instrumens de chirurgie et des médicamens. Si le ciel daigne couronner du succès votre inaltérable zèle à nous être utile, tous les royalistes vous regarderont comme leur bienfaiteur et vous béniront comme tel. »

Le temps se passa, de la part du prince et de son conseil, dans de fatales hésitations. Hoche en profitait pour grossir ses forces.

Les Anglais étaient trop bien maîtres de la mer pour que la République pût faire une attaque ouverte sur l'île d'Yeu; mais la nuit, avec des embarcations légères, on pouvait tenter contre le prince une surprise rapide et hardie. Hoche en conçut le projet, et l'exposa, par une dépêche du 9 octobre, au Comité de salut public. Il s'agissait, suivant son expression, « d'enlever *le comte d'Artois et sa séquelle.* » Le Comité répondit que cette expédition demandait des préparatifs qui obligeaient à l'ajourner ; que l'on y reviendrait aussitôt que les

circonstances seraient favorables. On rapporte qu'en attendant la réponse de Paris, Hoche s'adressa, pour cette tentative, à l'amiral Villaret-Joyeuse, et que celui-ci refusa la triste gloire de cet exploit. On ajoute que, par l'entremise du capitaine Jacob, depuis ministre de la marine, il fit secrètement avertir le prince de ce projet d'enlèvement.

Ainsi s'écoula le mois d'octobre tout entier.

L'impatience et l'ennui tourmentaient les émigrés, plus encore que les misères de leur bivouac sur l'aride rocher qui les retenait. Plusieurs officiers vendéens se rendirent à l'île d'Yeu, pour presser le débarquement du prince. Le chevalier d'Autichamp, nouvellement revenu dans l'Ouest, était de ce nombre. Tous voyaient, avec la plus amère douleur, l'entraînement de leurs paroles se briser contre le mur de glace élevé autour du prince par des hommes incapables de les comprendre. Le comte d'Artois en Vendée aurait éteint ou dominé toutes les inimitiés, toutes les jalousies, arraché Stofflet à son funeste repos, enfanté de nouveaux soldats. Aux quinze mille hommes de Charette, Sapinaud pouvait en joindre quatre à cinq mille : l'ancienne Grande Armée aurait encore mis, à la voix d'un Bourbon, vingt mille combattans sous les armes. A ces quarante mille Vendéens, les provinces d'outre-Loire auraient joint des forces doubles. Une décision rapide, énergique, pouvait relever le trône, le relever uniquement par des mains françaises; car les troupes britanniques

n'auraient servi qu'à couvrir le débarquement. De ce rocher de l'île d'Yeu, auquel étaient attachés les regards de l'Europe, se fût élancé le salut de la France.

Au lieu des inspirations qui devaient jaillir, à ce qu'il semble, des cœurs les plus froids, le conseil du prince ne trouvait que misérables tâtonnemens. La mauvaise saison avançait ; une plus longue station devenait impossible sur ce mouillage où les ancres chassaient, où les câbles se brisaient à chaque instant ; les marins anglais représentaient, non sans raison, qu'au premier jour il faudrait partir. Il est permis de croire que certains hommes, dans l'entourage du comte d'Artois, ne demandaient pas autre chose.

A Belleville, Charette se voyait resserré de plus en plus par les républicains. Dans un exposé adressé au Comité de salut public, Hoche indiquait ses vues pour terminer la guerre : « Occuper le pays par des postes retranchés dans lesquels on formera des manutentions de pain ; avoir quatre colonnes mobiles qui parcourront en tous sens l'espace circonscrit par les anciens cantonnemens ; désarmer le pays ; employer, pour y parvenir, le moyen suivant, qui est de prendre tous les bestiaux d'une commune et de ne les lui rendre que lorsque tous les habitans auront apporté leurs armes ; fondre impétueusement sur les moindres rassemblemens ; faire enlever les chefs, soit *à prix d'argent*, soit autrement ; traiter avec humanité les femmes, les enfans, les vieillards ; ne point tolérer le pillage,

Voilà, citoyens représentans, la manière dont je vais opérer, si vous me le permettez. Déjà une commune a dû apporter ses armes pour avoir ses vaches; le reste suivra, sans doute. Le paysan est trop malheureux pour ne pas se révolter contre ses chefs actuels, s'il se voit soutenu. »

De plus, ces enlèvemens de bestiaux et de grains avaient pour but de nourrir les troupes républicaines, dont la détresse était grande. Hoche mandait, le 16 octobre, des environs de Légé. « Depuis quinze jours, l'armée manque de subsistances, et les agens des diverses fournitures n'ont rien donné. Tous les mouvemens de l'armée n'ont pour objet que l'enlèvement des grains partout où l'on peut en avoir; ces mouvemens empêchent aussi que l'on puisse exécuter des opérations importantes. »

Nantes, surtout, éprouvait une disette aussi affreuse que jamais. Un siége dans les règles n'aurait pas mieux réussi à l'affamer; chaque dépêche de Hoche en témoigne. Il mandait le 6 octobre au Comité: « La situation de Nantes est horrible: point de pain, point de bois; huit cent quatre-vingt-dix-neuf chevaux y sont morts de faim l'hiver dernier. » Le 9: « Nous manquons absolument de pain, de farine, de fourrage; je suis obligé de tout tirer du pays insurgé. La ville de Nantes, tout entière, allait périr par la famine; le département a pris un arrêté vigoureux que je fais exécuter sur les deux rives de la Loire, pour lui procurer des subsistances. »

Le 18, Hoche écrivait de Machecoul à l'un de

ses officiers, Mermet : « Il est huit heures : je reçois seulement votre lettre : Partez sur-le-champ pour la forêt d'Aizenay, et ne rentrez qu'avec la tête de Charette. Vous pourrez tirer du pain de la Roche-sur-Yon, de Montaigu, de Challans, de Machecoul ; allez, souvenez-vous de moi. — P. S. Recherchez et donnez-moi des détails sur la descente de Saint-Jean-de-Mont. »

Cette descente n'était que le débarquement de munitions annoncé par le comte d'Artois. L'opération s'accomplit sans difficulté. Les objets mis à terre furent transportés dans la forêt d'Aizenay.

Charette pressait vivement Sapinaud d'agir, dans l'espoir que l'élan finirait par entraîner Stofflet. Boussard, qui commandait à Mortagne, en était sorti avec une partie de sa garnison pour faire une reconnaissance sur la route des Herbiers. Les paysans, dans la campagne, semblaient paisiblement occupés de leurs travaux. Ce calme était trompeur. Pendant l'absence de Boussard, les frères Goguet surprirent la troupe restée à Mortagne. Elle fit peu de résistance, Boussard lui-même, tombé dans une embuscade, périt sous deux coups de feu.

Mais ni cet exemple, ni la présence du comte d'Artois sur un point si voisin, ni les instances de M. de Rivière, qui s'était rendu près de Stofflet, rien ne put vaincre le système d'inertie du curé de Saint-Laud. En représailles de l'affaire de Mortagne, Hoche ordonna, le 29 octobre, au général Willot, de prendre une colonne de dix-huit cents à

deux mille hommes, de parcourir le pays de Sapinaud, d'enlever les bestiaux, et de se faire ainsi livrer les armes. Sur le territoire de Charette, le même plan se poursuivait. Les cantons de Clisson, de Saint-Philbert, de Vieillevigne étaient envahis. Luçon, Niort, voyaient arriver vingt mille soldats aguerris de l'armée d'Espagne, et Hoche allait se trouver en mesure de porter les coups décisifs instamment réclamés par la Convention.

Certes, les Vendéens semblaient avoir subi tout ce que l'on peut souffrir; mais cette épreuve, cette douleur nouvelle leur était réservée: savoir enfin le frère du Roi en vue de la côte, et, de jour en jour, attendre vainement qu'il se jetât sur cette terre où l'enthousiasme aurait marché devant lui, où les ruines des villages, où les ossemens des martyrs se fussent animés pour saluer sa présence!

De funestes pressentimens tourmentaient Charette; ils n'étaient que trop justifiés. Le comte de Grignon, officier aux hulans britanniques et aide-de-camp du prince, arriva au quartier-général vendéen avec des dépêches. Dans une lettre datée du 17 novembre, le comte d'Artois annonçait qu'il retournait en Angleterre!

« J'essaierais en vain de vous exprimer, Monsieur, » écrivait-il à Charette, « tout ce que j'ai souffert depuis que je suis ici. MM. de Grimoine et de Chataigner seront en état de vous informer de tout ce que j'ai fait et tenté pour parvenir à vous donner de mes nouvelles et surtout à recevoir des vôtres; mais tout a été inutile, et mes efforts ont

été infructueux, puisque je n'ai pu apprendre que par une voie indirecte que les forces des ennemis vous avaient obligé à rentrer dans l'intérieur de votre pays, sans que votre brave armée ait éprouvé d'échecs considérables. Il m'a été également impossible d'obtenir aucun renseignement sur le compte de M. de Rivière, depuis qu'il a été débarqué pour la dernière fois le 30 septembre, et j'en suis extrêmement inquiet; mais il est de mon devoir de renfermer dans mon cœur mes craintes et mes regrets, et de ne m'occuper que des moyens de réparer le passé, et de rendre l'avenir plus utile et plus heureux pour la cause que vous défendez avec tant de gloire.

» M. de la Béraudière, qui vous remettra cette lettre, vous expliquera les motifs qui ont décidé les Anglais à évacuer l'île d'Yeu. Je n'avais aucun moyen pour conserver ce poste, et je m'embarquerai sous peu de jours avec le petit nombre de Français qui sont auprès de moi, pour me porter, le plus promptement possible, aux îles de Jersey et de Guernesey. Ce séjour m'a été offert par les ministres britanniques comme étant le plus propre à entretenir des correspondances avec les royalistes, et pour les rejoindre partout où je jugerais convenable. Les ministres m'ont fait assurer en même temps que l'intention du cabinet de Saint-James était de secourir les Français fidèles par tous les moyens qui pourraient dépendre d'eux. »

Voici les instructions dont le comte d'Artois parlait dans cette lettre :

« 1° Ces messieurs remettront mes lettres aux généraux et à leur conseil.

» 2° Ils leur expliqueront les motifs qui décident les généraux anglais à évacuer l'île d'Yeu. Les motifs portent sur les dangers du mouillage dans la saison d'hiver ; sur la difficulté de nourrir les troupes qui seraient nécessaires pour sa défense, et sur l'impossibilité de profiter de cette position pour combiner aucune opération utile aux royalistes.

» 3° Ces messieurs instruiront les généraux de l'intention où est le cabinet de Saint-James de soutenir les royalistes par tous les moyens possibles ; de l'offre que l'on m'a faite de me porter à Jersey, pour être dans la position la plus avantageuse et la plus commode pour entretenir des correspondances suivies avec les royalistes, et pour me porter promptement au point où je pourrais les joindre ; enfin, de la somme d'argent, des armes et de la poudre que j'ai obtenu de leur faire passer, afin de les mettre à portée de remplir mes intentions.

» *N. B.* Cinq mille livres sterling à M. Stofflet ; cinq mille à M. de Scepeaux ; quant aux armes et à la poudre, je ne puis en fixer la quantité positive, mais j'espère qu'elle sera convenable à la circonstance.

» 4° Ces messieurs feront part aux généraux et au conseil de mes plans et de mes ordres ; ils sont bien simples :

» Mes vœux, mes désirs et mes intentions bien positives sont de me réunir le plus promptement

possible aux royalistes français, et de combattre à leur tête, avec la certitude ou au moins avec l'espérance bien fondée que ma présence, sans aucun secours de troupes étrangères, pourra être décisive pour le succès de la cause de Dieu et du Roi.

» Pour cet effet, je demande que le général Stofflet puisse faire passer la Loire à un corps d'élite de six mille hommes au moins; ce corps, qui devra être augmenté par une force à peu près semblable que je demande au général Charette, se réunira, à Candé, à l'armée du général Scepeaux.

» Le général Scepeaux choisira également un corps d'élite de six mille hommes au moins; cette force se combinera avec l'armée que j'ai prescrit au général Puisaye de réunir dans la partie de la Bretagne qui s'étend vers le nord-est de Rennes, ou dans tel autre point des environs de Rennes qui pourra être convenu entre les généraux; et cette force, suffisante pour l'emploi que je lui destine, se tiendra prête à se porter en masse réunie, soit sur Guérande et le Croisic, entre la Vilaine et la Loire, soit sur un autre point désigné de la côte septentrionale de la Bretagne, dans les environs de la baie de Cancale, suivant les ordres que j'enverrai aux généraux, d'après ce dont je serai convenu avec le gouvernement britannique.

» 5° Ces messieurs annonceront aux généraux et au conseil, non seulement que le résultat de cette opération sera de me voir à leur tête, mais que je suis chargé de leur annoncer la présence prochaine

de leur souverain, et que je n'aurai que l'honneur d'être son précurseur.

» 6° Ces messieurs diront de ma part au général Stofflet, que pour assurer le succès de mes vues, il est indispensable qu'il s'accorde avec le général Charette pour opérer une diversion puissante dans leur pays, tandis que je me porterai au point indiqué, et tandis que les royalistes de la Normandie occuperont une partie des forces des ennemis.

» 7° Ces messieurs annonceront aux généraux que, d'après les ordres du Roi, je les autorise à attirer auprès d'eux les soldats et les officiers qui composent l'armée ennemie, en leur promettant les mêmes avantages qui leur sont assurés par la proclamation de M. le prince de Condé.

» 8° Ces messieurs annonceront aux généraux, qu'ils sont également autorisés à promettre les plus grandes récompenses aux officiers ennemis qui rendraient des services marquans, comme de livrer une place très importante ou de contribuer à amener au devoir un corps d'armée.

» 9° Ces messieurs annonceront aux généraux que, d'après les intentions du Roi, je suis autorisé à recevoir toutes les demandes qu'ils croiront devoir me faire pour les officiers qui servent sous leurs ordres, et que j'y ferai droit autant que les circonstances pourront me le permettre. »

La seule présence du prince faisant flotter le panache d'Henri IV, aurait mieux valu, pour le succès de la cause royale, que les dispositions du

plus habile stratégiste ; et les plans contenus dans ces instructions, ne pouvaient émaner que de personnes entièrement étrangères à la guerre de l'Ouest. Quant à l'espérance de voir le comte d'Artois à la tête des royalistes, ce n'était qu'un leurre manifeste, puisqu'il avait pu rester à trois lieues de la côte pendant six semaines, sans y aborder.

Avec ces accablantes dépêches, M. de Grignon était chargé de remettre à Charette, de la part du prince, un magnifique sabre dont la lame portait cette inscription : « *Je ne cède jamais.* » Ce présent ne pouvait amortir l'effet d'une déception si poignante. « Dites au prince, » répondit-il, « qu'il » m'envoie l'arrêt de ma mort. Je n'ai plus qu'à me » cacher ou à périr les armes à la main ; je périrai. »

On a souvent cité une lettre de Charette à Louis XVIII, lettre où le chef royaliste aurait accusé en propres termes la *lâcheté* du comte d'Artois (1). Rien ne prouve l'authenticité de cette lettre, publiée pour la première fois dans les Mémoires anonymes du comte de Vauban. Cet officier supérieur avait fait partie de l'expédition de Quiberon. Débarqué de nouveau en Bretagne, envoyé à l'île d'Yeu près du comte d'Artois, rentré en France sous l'Empire, il fut arrêté à Paris. Parmi

(1) Voici cette lettre : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout » perdu. Il ne pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou » tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de notre sort : sous » peu il ne me restera plus qu'à périr inutilement pour votre ser- » vice.

» Je suis avec respect, de Votre Majesté, etc.,

» CHARETTE. »

ses papiers, furent saisis des Mémoires manuscrits qu'il n'avait pas destinés peut-être à la publicité. Ces Mémoires, la police impériale se hâta de les mettre à la lumière. L'auteur obtint sa liberté très peu de temps après leur publication, et une nouvelle édition en fut faite sous le gouvernement des Cent-Jours. A l'île d'Yeu, M. de Vauban eut pour principale mission de servir Puisaye contre Charette. Son langage, à l'égard du chef de la Basse-Vendée, porte l'empreinte d'une hostilité tellement violente, que son témoignage en perd beaucoup de sa valeur.

M. de Vauban aurait eu, suivant lui, communication de la lettre qu'il cite, *par un ex-ministre de Louis XVIII, entre les mains de qui elle était restée avec beaucoup d'autres papiers concernant les pays royalistes*. Est-il admissible que le Roi, s'il avait reçu pareille lettre sur le compte de son frère, l'eût ainsi laissée à l'abandon parmi *beaucoup d'autres papiers?* Quel est cet *ex-ministre de Louis XVIII* qui colportait si facilement une telle pièce? Est-il d'ailleurs présumable que Charette, même dans la vivacité d'une première impression, ait méconnu à ce point tout respect vis-à-vis du frère du Roi, vis-à-vis du Roi lui-même? Comment supposer, enfin, qu'après une pareille lettre, il aurait continué de correspondre avec le comte d'Artois? La douleur de Charette, si cruelle qu'elle fût, se traduisit en termes toujours convenables, comme dans cette lettre au marquis de Rivière, écrite le 18 novembre, par conséquent au mo-

ment où venait de lui parvenir la funeste nouvelle :

« Je vous écris, mon cher Rivière, le cœur navré de douleur de l'éloignement d'un prince dont l'espoir de sa possession faisait toute notre félicité. Il est des privations qu'on supporte avec courage et fermeté ; mais celle-là est si grande, qu'elle ébranlerait un rocher. Gardez-vous bien de croire que cet événement malheureux refroidisse notre courage ; bien loin de là : toujours animés du désir de mériter votre estime, nous travaillerons jusqu'au dernier soupir à nous en rendre dignes. »

Le 18 novembre, le comte d'Artois remonta sur le *Jason,* qui le ramena en Angleterre. Le lendemain, il fut suivi par le commodore Warren avec le reste de ses bâtimens.

Maintenant, il convient de rechercher quelles causes enchaînèrent le comte d'Artois sur ce fatal rocher de l'île d'Yeu. L'historien a des devoirs sévères. Il doit imposer silence à ses affections comme à ses préventions, pour dire, envers et contre tous, ce qu'il juge vrai. L'exposition sincère des fautes du passé peut empêcher les fautes de l'avenir. Sans déguiser la vérité, même en faveur d'un prince doublement sacré par les hautes vertus et les derniers malheurs de sa vieillesse, tâchons, dans cette triste page, de faire équitablement la part de chacun.

Lorsque l'Angleterre prêta ses vaisseaux au comte d'Artois et aux émigrés, quand elle les amena en

vue de la terre de France, lorsqu'elle fit stationner sa flotte, durant cinquante jours, si près de la Vendée, quel était son dessein? Le cabinet de Saint-James, dans son machiavélisme, eut-il peur d'en avoir trop fait? L'Angleterre craignit-elle que la présence d'un Bourbon au milieu de l'Ouest insurgé, ne produisît un trop grand effet et n'amenât une restauration qu'elle ne voulait pas sincèrement, au moins opérée de cette manière? Quand le comte d'Artois écrivait à Charette sa lettre du 5 octobre, on doit croire qu'il avait réellement l'intention de débarquer. Dans l'intervalle, de perfides obstacles lui furent-ils suscités? La politique des puissances, pendant la première révolution et même plus tard, autorise bien des soupçons; mais à l'île d'Yeu, le comte d'Artois a-t-il été *formellement et physiquement* empêché de gagner la terre vendéenne? Voilà, en notre âme et conscience, ce qu'il nous est impossible de croire.

Auprès de lui, MONSIEUR avait des hommes sur qui doit peser une responsabilité plus lourde encore que celle de l'Angleterre; car ces hommes étaient Français, car à eux était commise la gloire du prince qui les investissait de sa confiance.

Le comte d'Artois, bon, franc, loyal, rempli de qualités gracieuses et aimables, n'avait pas un de ces caractères fortement trempés qui trouvent en eux-mêmes une source d'inspirations énergiques. Au milieu des molles délices de Versailles, dans les amusemens d'une cour frivole, sa jeunesse n'avait pû rencontrer les salutaires enseignemens que les

rochers du Béarn donnèrent aux premières années d'Henri IV. Le vainqueur d'Ivry s'était trouvé tout formé, par son éducation, pour les épreuves dont il sut triompher. On l'avait exercé d'avance à coucher sur la dure, à manger le pain du paysan et du soldat, comme par un pressentiment secret de sa couronne à conquérir. Ces leçons-là firent défaut au comte d'Artois. Lorsqu'il émigra, en 1789, il avait pourtant trente-deux ans, l'âge où l'homme est dans toute sa force. L'Europe vit en lui un prince affable, courtois, plein de bonnes intentions ; mais que rien n'avait préparé à revêtir le pourpoint troué du Béarnais, à se prendre corps à corps avec cette vie nouvelle de l'adversité.

Heureux s'il avait eu à ses côtés quelques uns de ces puissans caractères, comme un Crillon ou un La Noue ! Mais, dans l'émigration, les Bourbons ne surent pas assez se préserver de ces hommes pour qui la chute d'un trône, ce solennel enseignement, reste une lettre morte. Or, plusieurs avaient suivi le comte d'Artois dans cette expédition de l'île d'Yeu.

Malgré la surveillance des troupes républicaines, les communications étaient fréquentes avec la côte. Un lieutenant de vaisseau, nommé Pelletier, qui se trouvait à l'île d'Yeu, écrivait, le 5 octobre, à Charette, son ancien camarade, en lui demandant les moyens de le rejoindre : « Ces moyens » sont *bien simples,* puisqu'ils se réduisent à solli- » citer toi-même de MONSIEUR, de me dépêcher » près de toi par la première occasion. » D'Auti-

champ passa et repassa le bras de mer. Rivière, Grignon, La Béraudière, tous les porteurs de dépêches, le franchirent avec le même succès. Le débarquement de Saint-Jean-de-Mont s'opéra sans coup férir. En de pareilles circonstances, le devoir du comte d'Artois lui montrait si impérieusement la terre vendéenne, que nul obstacle diplomatique, nulle violence morale ne seraient une excuse suffisante. Jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé que le prince, au moment de se jeter dans un canot, fut saisi au corps par des soldats anglais ; qu'il lutta vainement contre cette force matérielle ; qu'on le traîna prisonnier sur le *Jason* pour le reconduire en Angleterre, il nous sera impossible de l'absoudre pleinement.

Sans les tristes conseils qui le retinrent, sans les misérables liens qu'il n'eut pas, malheureusement, la force de secouer, le comte d'Artois, nous n'en doutons pas, aurait fait son devoir. Pourquoi refuserait-on à un prince français le courage d'offrir sa poitrine à un coup de fusil? Ce fut avec une douleur intime, avec de pénibles luttes intérieures qu'il quitta l'île d'Yeu, car il sentait bien en son âme où était sa place ; mais un mauvais génie était le plus fort.

Certaines voix, — on attribue, notamment, ce mot au baron de Roll, — prétendirent que « MONSEIGNEUR ne pouvait pas aller *chouanner.* » Les gens de cour n'étaient pas capables de comprendre que ce mot résumait, alors, le plus beau des rôles pour un prince exilé ; qu'une chaumière vendéenne

ou bretonne était le plus glorieux de tous les palais ; que tout le velours et l'or de Versailles pâlissaient devant la bure et les sabots du dernier soldat de Charette ou de Cadoudal. Ces gens-là ne sentaient pas que Gustave Wasa et Henri IV ne sont grands dans l'histoire que pour avoir *chouanné* avec leurs sujets fidèles ; que si le mauvais succès a laissé la mémoire des Stuarts glorieuse, c'est que Charles-Edouard a mis noblement sa tête en jeu ; c'est qu'il a mangé le pain noir des Highlands ; c'est qu'il a *chouanné*, aussi, avec les clans écossais.

L'affection des courtisans fut-elle alarmée pour la vie du comte d'Artois ? Sans doute le péril était grand. Mais, dès le premier appel, les Condés avaient vaillamment conduit sur le champ de bataille la noblesse émigrée ; il était urgent, indispensable que les royalistes de l'intérieur eussent aussi un Bourbon à leur tête. Depuis trop longtemps déjà, ils versaient leur sang à l'attendre. L'occasion se présentant, il fallait la saisir, quoi qu'il advînt. En admettant que les Anglais eussent spéculé sur d'injurieuses suppositions, il fallait leur donner un éclatant démenti. Si le comte d'Artois ne pouvait débarquer en prince, à la tête d'une armée, il devait débarquer comme un partisan, comme un héroïque aventurier. En de certaines positions, un prince sert mieux sa cause, sa famille, ses amis, par sa mort que par sa vie. Le dévoûment véritable sait que l'honneur d'un maître est plus précieux que ses jours ; qu'il est des témérités bien plus sages qu'une prétendue sa-

gesse. Si le comte d'Artois avait succombé dans cette entreprise, son tombeau sur quelque lande du Bocage, dans l'humble cimetière d'un de ces immortels villages dévastés et brûlés, eût rayonné de plus d'éclat que les royales sépultures de Saint-Denis. L'effet moral aurait été immense en faveur des Bourbons. Mais certains suivans du comte d'Artois craignirent de le voir *chouanner*, parce qu'il aurait fallu *chouanner* avec lui; parce qu'ils aimaient mieux lui faire cortége dans un salon d'Angleterre que dans les genêts de la Vendée.

Trente-cinq ans plus tard, à Rambouillet, des influences toutes pareilles devaient se retrouver auprès du comte d'Artois devenu roi de France; et là, il n'y avait pas d'Anglais dont on puisse accuser le mauvais vouloir. La couardise et l'ineptie, liguées ensemble, étaient encore à leur poste autour du même prince. En 1795, elles l'empêchèrent de combattre pour la couronne de son frère; en 1830, elles firent tomber cette couronne de sa propre tête. Cette race de gens de cour, pétrifiée dans son égoïste et misérable nature, s'était bien gardée de faire un pas depuis l'île d'Yeu. Fatale destinée! Eternelle et terrible leçon! Les régicides versèrent le sang d'un Bourbon; les courtisans firent pis encore, peut-être: ils frappèrent un Bourbon dans sa gloire!

CHAPITRE XV.

Lettre de Suwarow à Charette. — Tentative faite près de Charette dans l'intérêt du parti d'Orléans. — Moyens employés par Hoche. — Combat de la Thibaudière. — Mort de Prudent de la Roberie. — Combat des Quatre-Chemins. — Échecs de Charette au Détroit et à la Roulière. — Démarche pacifique de Couëtus. — Sa mort. — Combats de la Preuille et de la Bruffière. — Stofflet se décide enfin à prendre les armes.

Le 4 novembre avait vu l'installation du Directoire. Le dernier acte de la Convention, — digne couronnement de sa carrière, — fut l'amnistie applicable aux crimes et délits révolutionnaires. Les royalistes en étaient exclus. Dans la journée du 13 vendémiaire, le soulèvement mal dirigé des sections parisiennes, avait échoué sous la mitraille du jeune général Bonaparte. La Convention n'ignorait pas l'action royaliste mêlée à ce mouvement : elle voulut donner une sorte de réparation aux jacobins. Il fut malheureux pour Carrier de n'avoir pu retarder jusque-là le dénoûment de son procès.

Le 19 novembre, un des membres de l'agence royale de Paris, Lemaître, comparaissait devant

une commission militaire. Il fut condamné à mort et exécuté. Brotier et ses collègues n'en renouèrent pas moins des fils que le gouvernement révolutionnaire cherchait peu à briser sans retour ; car l'agence parisienne, avec son grand réseau étendu de Venise en Angleterre et ses rouages stérilement laborieux, compromettait les intérêts monarchiques beaucoup plus qu'elle ne les servait.

En même temps que les sections succombaient, la trahison du misérable Montgaillard, le perfide mauvais vouloir de l'Autriche, rendaient inutile le dévoûment de Pichegru (1). Bientôt après, la déplorable retraite de l'île d'Yeu avait porté à la cause royaliste un coup encore plus fatal.

Charette ne pouvait plus soutenir qu'une lutte de désespoir. C'est à ce moment, qu'au fond du Bocage vendéen, il reçut de l'autre extrémité de l'Europe un hommage bien flatteur, car ce témoignage d'estime venait du plus célèbre des hommes de guerre contemporains. Suwarow lui adressait, dans son style demi-oriental, la lettre suivante :

Le général Suwarow à M. de Charette, généralissime des troupes du Roi de France, à son quartier-général.

« Héros de la Vendée, illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois, salut !

» Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes

(1) Voyez l'*Histoire de l'Armée de Condé*, tome 1er.

nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont dispersés comme la feuille qu'un vent du Nord a frappée !

» Et vous, immortels Vendéens, fidèles conservateurs de l'honneur des Français, dignes compagnons d'armes d'un héros, guidés par lui, relevez le temple du Seigneur et le trône de vos rois. Que le méchant périsse ; que sa trace s'efface ! Alors, que la paix bienfaisante renaisse, et que la tige antique des lis, que la tempête avait courbée, se relève au milieu de vous plus brillante et plus majestueuse !

» Brave Charette, honneur des chevaliers français, l'univers est plein de ton nom. L'Europe étonnée te contemple, et moi je t'admire et te félicite. Dieu te choisit, comme autrefois David, pour punir le Philistin. Adore ses décrets. Vole, attaque, frappe, et la victoire suivra tes pas.

» Tels sont les vœux d'un soldat qui, blanchi au champ d'honneur, vit constamment la victoire couronner la confiance qu'il avait placée dans le Dieu des combats. Gloire à lui, car il est la source de toute gloire ! Gloire à toi, car il te chérit !

» Ce 1er octobre 1795, à Varsovie.

» SUWAROW. »

C'est aussi vers ce temps que Charette reçut des ouvertures d'un tout autre genre, car elles avaient pour but de l'attirer dans les voies d'une déloyale intrigue.

Outre le parti royaliste et le parti républicain, il en existait un troisième, qui, pour ne pas travailler au grand jour, n'en était pas moins actif,

En montant sur l'échafaud où il avait conduit son parent et son Roi, Philippe-Égalité n'avait pas emporté avec lui toutes les espérances de la branche cadette des Bourbons. On sait comment, après la vaine tentative de Dumouriez pour entraîner son armée dans l'intérêt orléaniste, le jeune duc de Chartres et son ami avaient dû passer à l'étranger. Frappé de l'anathème républicain, renié par les émigrés, Dumouriez n'avait pas, cependant, désespéré de l'avenir. Avec cette ardeur turbulente que l'âge ne refroidissait pas, il continuait sans relâche ses menées. Il allait frappant à toutes les portes, cherchant partout des auxiliaires, soit au dedans, soit au dehors de la France. Il avait des amis à Paris, dans les corps publics, dans le gouvernement. Tandis que les deux autres partis s'adressaient à des idées, à des passions, déployaient en plein soleil leur drapeau, le parti orléaniste avait bien soin, au contraire, de voiler le sien, si tant est qu'il en eût un. Le drapeau, c'est le symbole d'un principe, et aucun principe ne se personnifiait dans l'intrigue-Dumouriez. Il n'y avait, en elle, qu'une question d'intérêt. Elle se cachait, elle se déguisait donc, sachant bien que le grand jour lui serait fatal, qu'il lui suffirait d'être démasquée pour être impossible, qu'elle ne pouvait réussir que par surprise et duperie. Cette intrigue tendait à s'introduire clandestinement dans toutes les positions, pour se trouver, le jour venu, maîtresse de la place, sans que l'on sût comment elle y était entrée. Dans le camp royaliste et le camp républi-

cain, elle tâchait de séduire quelques hommes influens, afin que les masses trompées par ces chefs de file, servissent d'instrument à des projets connus des affidés seuls. Enfin, à l'opposé des partis ordinaires, l'intrigue-Dumouriez avait besoin d'être ignorée de presque tous ceux qu'elle mettrait en œuvre. Sans se risquer sur les champs de bataille, elle poussait dans l'ombre un incessant travail. Comme le renard, elle se frayait une voie souterraine; comme le serpent, elle rampait et avançait sans bruit : elle allait d'oreille en oreille pour y glisser d'adroites séductions, des offres de marchés où de belles paroles déguisaient la honte. Cette marche ténébreuse, appuyée sur un rare esprit de suite, sur une opiniâtre persistance, n'était pas la moins bonne pour atteindre le but à tout prix.

Dans cet embauchage que Dumouriez essayait près de toutes les influences, de toutes les renommées, Charette ne pouvait être oublié. Il paraît certain que des démarches furent faites auprès de lui, pour le déterminer à mettre son épée au service de l'intrigue dont il s'agit. La même proposition venait d'être adressée à Puisaye : pareilles intrigues tâchèrent d'envelopper, dix ans plus tard, les compagnons de Georges Cadoudal. Le caractère de Charette indique assez comment de telles tentatives devaient être accueillies : l'embaucheur était assuré d'avance de son indignation et de son mépris (1).

(1) Voir les pièces justificatives à la fin de ce volume.

Charette était décidé à lutter jusqu'au bout, même quand tout se réunissait pour l'accabler. Il voulait se faire au moins, de son drapeau, un glorieux linceul. Hoche brûlait de l'écraser, afin de se retourner ensuite contre les Chouans, que le désastre de Quiberon n'avait pas abattus. Sous son apparence calme et froide, il s'était ardemment attaché à la pensée de terminer cette guerre de l'Ouest, qui avait usé tant de généraux. Pour atteindre ce but, il ne recula devant aucuns moyens, même les moins dignes d'un loyal guerrier. Les correspondances que multipliait sa dévorante activité, en offrent des preuves non équivoques. Les armes de la corruption et de la basse police lui servirent autant et plus que celles du soldat. Il commandait une nombreuse armée, contre un adversaire sans argent, sans ressources, presque sans soldats. Eh bien! ce n'était pas assez. Hoche fit appel aux passions viles et cupides. « Charette, » écrivait-il de Nantes, le 26 octobre, à l'adjudant-général Delaage, « Charette a six mille louis d'or; » promettez-les et donnez-les à quiconque le prendra mort ou vif; ne l'abandonnez plus qu'au » tombeau. Cette action est *digne de vous* et de » votre camarade Travot. » Telles n'étaient pas les traditions suivies dans les anciennes armées françaises, dans celles des insurgés royalistes. Là, on combattait un adversaire; jamais on ne mit sa tête à prix.

Hoche espéra aussi trouver d'utiles auxiliaires dans le clergé. Sous la robe du prêtre, il peut se

rencontrer des hommes qui se persuadent aisément que le bien de la religion est dans le parti le plus profitable à leur sécurité, à leur propre intérêt. Ces prêtres voient le *César* envers lequel Jésus-Christ commande l'obéissance, dans tout gouvernement existant, quelle qu'en soit l'origine. Ils font au Ciel l'injure de prétendre que le juste ou l'injuste défini par ses commandemens, n'existe pas, pour le chrétien, dans le domaine des affaires publiques; ils habillent du beau nom d'*amour de la paix*, un quiétisme politique sous l'influence duquel le pontife Joad ne se fût jamais levé pour l'ordre légitime. Ils voudraient tenir Dieu renfermé dans son temple, en le rendant complice, par indifférence et neutralité, de tous les pouvoirs mauvais : doctrine honteuse, doublement coupable chez un interprète de la loi sacrée.

Dans cette Vendée où tant de prêtres étaient morts en martyrs chrétiens et royalistes tout ensemble, Hoche sut en trouver quelques uns disposés à le servir. En exposant ses vues au Directoire, il disait, à propos du clergé : « La pacification générale du pays tient à *ces êtres.* » Et dans une lettre au général Dessain : « Recommandez à vos principaux officiers de bien traiter les femmes et les prêtres; ils en tireront des renseignemens précieux. Ces deux *espèces* aiment à être flattées, aiment à inspirer de la confiance, et une fois qu'on a la leur, elles jasent beaucoup et font faire souvent des découvertes utiles. »

A vingt-sept ans, Hoche avait profondément étu-

dié la nature humaine sous ses aspects les plus vils, et il savait l'attaquer en conséquence. Il y a quelque chose de hideux dans le scepticisme du jeune Machiavel en uniforme, quand il raisonne l'exploitation de la bassesse et de la trahison. Westermann et ses émules s'étaient contentés d'égorger les femmes et les prêtres : Hoche entreprend de les corrompre et de les dégrader. Il recrute des misérables pour le métier d'espion et de faux-frère ; il spécule sur l'hospitalité des Vendéens, sur leur respect pour une religion qu'il insulte cyniquement dans ses lettres intimes. D'autres avaient inondé la Vendée de sang ; Hoche versa sur cette héroïque terre une fange immonde : il fit pire, en quelque sorte, que de tuer les corps ; il s'efforça de tuer les âmes. « On a trouvé mauvais, » écrit-il, « que je me servisse d'une femme pour faire épier, connaître les démarches des ennemis de la République. Un prêtre de je ne sais quelle secte a reçu de moi quelques écus pour faire prendre les munitions de Charette, et voilà qu'un prêtre d'une secte différente m'accuse de royalisme et peut-être de fanatisme, quoique je rie à part moi, des *sottises humaines à l'égard des cultes* (1). » Plus tard, il dit : « J'avais fait sentir au Directoire l'inconvénient de réveiller des idées religieuses prêtes à être oubliées, sans l'intérêt qu'on y attache. Je lui disais : « Si » vous n'êtes tolérans, nous ferons la guerre ; nous » tuerons des Français devenus nos ennemis ; mais

(1) Lettre à Carnot.

» cette guerre ne finira pas ; elle vous mine. Si vous
» poursuivez les prêtres, vous en aurez dans cent
» ans qui se feront un honneur de recevoir ce
» qu'ils appellent la *palme du martyre*. Méprisez-
» les ; bientôt l'habitant, libre de sa croyance, in-
» constant dans ses goûts et las de payer, les
» chassera (1). »

Tel était le système dont quelques prêtres se firent les instrumens. Des femmes acceptèrent l'ignoble métier d'espionnes. La tactique de Hoche portait ses fruits. Un découragement trop naturel, après l'amère déception de l'île d'Yeu, disposait beaucoup de paysans à écouter les agens républicains. Ceux-ci promettaient protection, tranquillité, montraient les chefs comme les seuls obstacles à une ère de bien-être et de réparation. Puis, la trahison opère, non seulement dans ses effets directs, mais encore par les défiances qu'elle produit et qui font voir partout des traîtres supposés, outre les traîtres véritables. Ces soupçons glacent les cœurs, amortissent les courages, sèment la désunion et la haine. Aussi, la République fit-elle grand usage de cette manœuvre ; quand elle ne pouvait obtenir des désertions, elle tâchait d'y faire croire.

Charette sentait que le sol lui manquait sous les pieds. Il ne restait guère autour de lui que ses chefs les plus dévoués, ses chasseurs, des déser-

(1) Lettre au ministre de la police. Toutes ces lettres de Hoche se trouvent recueillies dans le sixième volume de l'ouvrage de Savary.

teurs républicains, douze à quinze cents hommes. Il essaya de recommencer cette guerre de partisan qui lui avait si bien réussi contre Haxo ; mais il était évident que la lutte devenait impossible. Plusieurs officiers, convaincus de la nécessité de la paix, se rassemblèrent à Grange-Barbate, près de la Roche-Servière. Là, L'Epinay et Bodereau rédigèrent un mémoire que signèrent tous les membres de la réunion. Prudent de la Roberie était de ce nombre. D'autres officiers, d'Argens, Rezeau, Savin, Cailleau, donnèrent leur adhésion. Ce mémoire fut présenté à Charette. Il en fit faire lecture par l'abbé Remeau, commissaire-général de son armée. On y exposait, en particulier, que les subsistances manquaient, que les paysans ne se rendaient plus aux rassemblemens. La lecture achevée : « — Est-» ce tout? » demanda Charette. — Oui, général. — « Eh bien ! jetez tout cela au feu. » Et se retournant vers les officiers signataires : « Se peut-il, Messieurs, » leur dit-il, « qu'après une guerre hono-» rablement soutenue pour la religion et le trône, » vous me fassiez une proposition si lâche et si dés-» honorante ? Vous, surtout, vous La Roberie, qui » vous êtes couvert de gloire en tant de com-» bats ! »

Ce reproche personnel frappa La Roberie au cœur. « — Général, » dit-il, « si je vous ai fait cette » proposition avec beaucoup d'autres officiers de » l'armée, c'est que j'ai cru comme eux qu'il n'y » avait ni lâcheté ni déshonneur à le faire. Je vous » prouverai à la première occasion, que je n'ai pas

» changé. » — « Elle ne tardera pas, » répondit Charette.

Le lendemain, 5 décembre, il divise sa troupe en deux colonnes : il se dirige, avec l'une, sur le château de la Bouchère, près de la Roche-sur-Yon ; il donne l'autre à Couëtus pour attaquer les républicains à la Thibaudière, près de Mornaison. Prudent de la Roberie marchait avec Couëtus. Toujours sous l'impression du reproche de Charette, il semblait frappé d'égarement, il agitait son sabre, il répétait tout haut : « Voici mon dernier jour ! » Les républicains évacuèrent en bon ordre le village de la Thibaudière. Ils faisaient leur retraite vers un côteau qui domine la rivière de la Boulogne. Couëtus les poursuivait. La Roberie, emporté par une sombre exaltation, devançait les plus ardens. Il montait un cheval qui avait appartenu au général Haxo, et qui était dressé pour courir au feu sans reculer jamais. Pareille monture convenait bien à La Roberie, surtout en ce moment. Avec deux ou trois cavaliers, il se précipite, tête baissée, dans les rangs ennemis, sabrant et renversant tout. Un feu roulant l'accueille et l'enveloppe. Un de ses compagnons est tué. La Roberie, atteint au bas-ventre, s'écrie : « Je suis blessé à mort. » Couëtus accourait avec sa colonne ; il achève de rompre et de culbuter les Bleus. Deux jeunes Bretons, Pierre et Amand de Pioger, l'un âgé de dix-huit ans, l'autre de dix-sept, étaient depuis peu en Vendée. Tous deux se distinguèrent dans ce combat. L'aîné eut un bras traversé d'un coup de feu.

La Roberie fut trouvé sur le champ de bataille, vivant encore. Transporté à Saligny, il expira quelques heures après. Les derniers devoirs lui furent rendus le lendemain, au milieu des regrets universels dont Charette donna l'exemple. La Roberie, cherchant et trouvant la mort, s'était trop bien fait absoudre par son général. Brave, actif, doué d'une grande force physique, Prudent de la Roberie possédait au plus haut point la confiance des soldats. Beaumel aîné lui succéda comme chef de la cavalerie. Ex-officier de la République, il avait rendu promptement sa bravoure populaire chez les Vendéens. Son frère était venu se réunir à lui, sous le drapeau royaliste.

Trois jours après le combat de la Thibaudière, les républicains essuyèrent un second échec au même lieu. Ils avaient fait occuper de nouveau ce poste par un bataillon. Il y fut entièrement défait.

Tout aussitôt, Charette court attaquer, le lundi 9 décembre, le camp des Bleus aux Quatre-Chemins. Couëtus conduisait l'avant-garde. Ce lieu, si souvent propice aux Vendéens, les vit triompher encore une fois. Le camp fut enlevé. Colin, avec ses cavaliers du pays de Retz, coupa trois cents fuyards qui furent taillés en pièces. Les débris de la troupe républicaine cherchèrent un asile dans un autre camp, établi au château de l'Oie. Les Vendéens, acharnés à sa poursuite, emportèrent aussi ce poste, après un sanglant combat. M. de la Longerie, parent des La Rochejaquelein, reçut dans la bouche une balle qui sortit par l'oreille.

D'autres officiers furent tués ou blessés. On livra les deux camps aux flammes.

Ce jour-là, un jeune homme, célèbre depuis, fit une brillante apparition dans les rangs vendéens : c'était M. de Bourmont. Chargé d'une mission de Scepeaux pour Charette, il ne manqua pas, avant de repartir, cette occasion de combattre. En voyant sa bravoure, les soldats crièrent : *Vive le petit Chouan!*

Les nombreuses colonnes de Travot ne laissèrent pas à Charette le temps de profiter de cette journée. A Saint-Martin-des-Noyers, il apprend que deux femmes, Mme de Montsorbier et Mlle Reineau, sa sœur, surprises dans la maison du Détroit, sont emmenées prisonnières. Quoique serré de près, il fond sur leur escorte, il les délivre; mais une nouvelle colonne survient : accablé par le nombre, il se voit enlever le butin fait la veille à la prise des deux camps; ses soldats, poursuivis pendant deux lieues, ne s'échappèrent qu'avec peine, à travers les bois et les genêts de Saint-Hilaire-le-Vouhis et de Bournezeau.

Les partisans de la paix jugèrent le moment venu pour faire une nouvelle tentative. Couëtus proposa de s'aboucher avec le général Gratien. Charette ne s'y opposa pas; il ne voulait pas que l'on pût l'accuser d'avoir fermé à ses compagnons toute voie de salut. Il fit même demander à Gratien un sauf-conduit pour M. de Couëtus; mais il se réserva toute liberté pour accepter ou refuser les conditions qui seraient offertes.

Couëtus partit, avec Faugaret et quelques cavaliers, pour aller trouver le général ennemi. La conférence eut lieu sur la lande de Jouineaux. De part et d'autre on témoigna des dispositions amicales. Gratien promit d'en référer à Hoche. « Mais, en » attendant sa réponse, » dit-il à M. de Couëtus, « tâchons de ne pas nous rencontrer ; car j'ai l'or- » dre de vous poursuivre sans relâche. »

Charette, quand M. de Couëtus lui rendit compte de cette entrevue, montra peu de confiance dans le succès. Il lui conseilla de ne pas se remettre davantage à la foi des Bleus. Le loyal Couëtus était porté à juger tout le monde d'après lui-même. Il combattit les doutes de Charette. Malade, hors d'état de supporter davantage les fatigues de cette guerre, il partit, — avec Dubois, Thouzeau, Lapierre et Boistaillis, intendant de l'armée, — pour se rendre au château de Mme de l'Epinay. Le lendemain, il écrivit au commandant de Challans pour l'informer des pourparlers avec le général Gratien et du lieu où il en attendait le résultat. Pendant la nuit, la maison fut investie. Des cinq Vendéens, Boistaillis seul put s'échapper. Couëtus et les trois autres furent saisis et conduits à Challans. Le lendemain, une commission militaire les jugea. Thouzeau, aide-de-camp de Charette, dépêché près du comte d'Artois quand ce prince était à l'île d'Yeu, avait encore sur lui sa commission signée de son général et de M. de Couëtus. Plusieurs des juges désiraient sauver ce dernier. On lui fit entendre qu'il n'avait qu'à désavouer sa signature. Il déclara

parfaitement la reconnaître. Interrogé s'il avait commandé l'avant-garde vendéenne à l'attaque des Quatre-Chemins, il l'avoua non moins hautement, ne voulant pas racheter sa vie par un mensonge. Lui, Lapierre et Thouzeau furent condamnés à mort; Dubois, à la réclusion jusqu'à la paix générale. Le triple arrêt de mort reçut aussitôt son exécution.

Couëtus avait le caractère le plus doux et le plus humain. Il possédait l'affection et le respect de tous; jusque dans l'armée républicaine, il avait su conquérir des sentimens d'estime que son procès même révéla (1).

Les deux filles de M. de Couëtus, naguère sorties des prisons de Nantes, n'avaient plus d'autre asile que le bivouac vendéen. Dans les marches les plus pénibles, elles suivaient à cheval la troupe errante. Quelques jours après la mort de leur père, elles furent atteintes par les dragons républicains. Mademoiselle de la Rochette, plus tard marquise de Chantreau, était avec elles. Les cavaliers enne-

(1) En voici encore un témoignage bien remarquable. Quand M. de Couëtus le fils revint de l'émigration, il reçut une lettre timbrée de Nantes, où on l'engageait à retirer une boîte qui était à la poste pour lui. M. de Couëtus fils réclama, en effet, cet envoi. Il y trouva un billet contenant à peu près ces mots : « Monsieur, une » malheureuse nécessité de position m'a mis dans le cas de com- » mander le peloton qui a fusillé votre respectable père. J'ai voulu » avoir un souvenir d'un homme aussi courageux et aussi loyal. » J'ai recueilli sa croix de Saint-Louis avec une branche d'arbre » cassée par les balles qui le frappèrent. J'ai appris votre retour en » France et n'ai voulu me dessaisir de ces objets que pour » vous. »

mis somment en vain les trois jeunes filles de s'arrêter et de se rendre. La plus jeune des deux sœurs a le temps de glisser à bas de son cheval et de se cacher dans un hallier. Mademoiselle de Couëtus l'aînée reçoit un coup de sabre sur la tête : un autre sillonne le visage de mademoiselle de la Rochette. Toutes les deux sont placées, sanglantes, sur une voiture d'ambulance, et dirigées vers les Sables. Comme la voiture s'éloignait, un officier républicain s'en approche au galop, et jette en passant un mouchoir blanc aux jeunes prisonnières, comme pour étancher le sang qui couvrait leur figure. Ce mouchoir contenait, nouées dans un des coins, plusieurs pièces d'or. Toutes les recherches faites depuis n'ont pu révéler le nom de cet officier.

L'absence de Hoche n'avait pas ralenti l'ardeur de ses lieutenans à poursuivre Charette. La mort de la Roberie et de Couëtus fut suivie d'une perte non moins sensible. Le 24 décembre, Charette avait détaché trois cents hommes, commandés par Lucas-Championnière, pour attaquer un convoi qui, du Grand-Luc, se rendait au château de Chatenay. Les royalistes ne purent atteindre que la queue de l'escorte. Par sa résistance, elle donna au convoi le temps d'échapper; mais elle fut enfin mise en déroute. Pajot survient; il s'abandonne imprudemment, sur les landes de Saint-Denis-de-Chevasse, à la poursuite de quelques fuyards; frappé en même temps à la tête et au cœur, il tombe mort. A cette

nouvelle, Charette ne dit que ces mots : « Vous » m'avez laissé tuer un brave. » Pajot était un ancien valet d'écurie. Violent et grossier, mais rempli d'un dévoûment sans bornes à son chef, il eût tout osé, tout fait aveuglément, sur une parole de Charette. De tels hommes, bien employés, sont précieux.

Charette voyait ainsi tomber l'un après l'autre, ses meilleurs officiers, en attendant que son heure, à lui, fût venue. Avec un mot de regrets, il faisait leur éloquente oraison funèbre et s'élançait, toujours ferme, à d'autres combats. Le 28 décembre, il fait célébrer, par l'abbé Remeau, une messe solennelle sur le plateau de la Roulière, théâtre d'une de ses victoires. Les soldats, en masse, sont absous et bénis ; puis, comme Gotet, commandant l'avant-garde, venait demander quelle route il fallait prendre : « — Droit à l'ennemi ! » répondit Charette. Mais le général Travot occupait une position avantageuse : les Vendéens sont repoussés. L'ennemi poursuit son succès. Charette perd son drapeau et voit sa troupe en déroute. D'une autre part, les traîtres payés par la République s'acquittaient de leur tâche. Des indications perfides livraient successivement deux pièces de canon, presque toutes les munitions cachées en différens lieux, tandis que les combats réitérés diminuaient de jour en jour la faible troupe qui tenait trente mille hommes en haleine.

L'armée du Centre n'offrait plus aucun espoir de diversion. Sapinaud, Fleuriot, les frères Béjarry

tentaient, auprès du général Willot, des négociations que Hoche refusait de ratifier, à moins d'un désarmement et d'une soumission absolue. Dans la Vendée angevine, Bernier, sous le nom de Stofflet, temporisait toujours. Peu inquiet, peut-être même désireux, de voir Charette écrasé, il tâchait de se maintenir en bons termes vis-à-vis de la République. En même temps, il continuait ses rapports avec l'émigration, dont les envoyés affluaient à sa résidence du Lavoir. Sauf son ancien maître, Stofflet, en général, aimait peu la noblesse; mais son amour-propre était flatté de voir des gentilshommes lui former, à lui, plébéien, une sorte de cour. Pour beaucoup d'officiers et de soldats, la présence de ces émigrés était un sujet de plaintes. Quels que pussent être le dévoûment et le courage de ces nouveau-venus, bien des Vendéens ne les voyaient pas sans murmures siéger au conseil, inscrire leurs noms au bas des proclamations et des arrêtés. Un officier dont la lettre est signée du seul nom de *Charles*, se fit l'interprète de ces mécontentemens. « A la tête de ce nouveau conseil, on ne voit plus, » dit-il, « que des émigrés, des hommes qui, à la vérité, peuvent avoir du mérite; mais pourquoi affecte-t-on de placer à la suite de ces prétendus signataires, les Cadi, les Nicolas, Châlon, Forestier, Chatou, Soyer, Fougeray? Où sont donc les grades? sont-ce les officiers qui signent aujourd'hui au nom du conseil, qui ont défait les Bleus à Châtillon, à Coron, à Vihiers, à Dol, à Pontorson, à Gesté, à Chaudron, à Saint-Pierre-de-

Chemillé? Pourquoi donc mettre au premier rang ces personnages inconnus, tandis qu'on ne parle pas de ceux qui se sont tant de fois distingués dans les combats (1)? »

Ces émigrés, parmi lesquels était le chevalier de Colbert, frère de l'ancien maître de Stofflet, le pressaient vivement de reprendre les armes. Bernier reculait encore devant une résolution qui ne semblait plus offrir aucun espoir de succès; il préférait une position qui lui donnait de l'importance vis-à-vis des deux partis à la fois. Stofflet et lui demandèrent une entrevue au général Hoche; elle eut lieu, le 12 décembre, au bourg du May. Le curé de Saint-Laud, qui portait la parole, essaya, mais en vain, d'interposer sa médiation officieuse en faveur de l'armée du Centre. Hoche persistait à exiger qu'elle rendît ses armes. Il en fut de même pour les Chouans, dont Bernier plaida aussi la cause. Le général républicain insista pour que Stofflet bannît tous les émigrés qui étaient près de lui. Quant au reste, il parut se contenter des pacifiques assurances du curé de Saint-Laud.

Quelques jours après cette entrevue, Hoche partit pour Paris. Dans un rapport au Directoire, il exprima les vues suivantes sur le parti que la République pourrait tirer de Stofflet et de Bernier :

« Si le gouvernement m'ordonnait de lui faire connaître quelle est mon opinion sur l'opération à

(1) *Correspondance des émigrés vendéens*, etc ; 2 vol. in-8°. — Paris, an VII. — C'est un recueil de pièces saisies dans les pays insurgés.

faire, je lui déclarerais franchement que je désirerais voir ces hommes ne pas jouir d'une haute considération, mais employés, cependant, sous la direction d'autorités supérieures ; l'un, par exemple, comme commissaire du Directoire exécutif, pour mettre les lois en vigueur, de concert avec un homme bien patriote, fort éclairé, aussi sage qu'humain ; l'autre, comme militaire, à la tête de six cents gardes territoriales, faisant, sous les ordres d'un officier-général, la police du pays ; les premiers, correspondant avec le Directoire et l'administration de département ; les seconds avec les chefs. Les uns et les autres pourront toujours être punis, s'ils s'écartent de leurs devoirs ; et sans prétendre donner aucune suggestion au Directoire, ce n'est pas s'écarter de la politique ou avilir la dignité nationale, que d'attacher au char de la Révolution ceux qui en furent les ennemis. Par ce moyen, vous les séparez entièrement de l'aristocratie, qui les compte encore au nombre de ses défenseurs, et comme les pouvoirs et la considération dont vous les investissez sont très limités, ils ne peuvent être dangereux. Je pense même qu'il est prudent de mettre à profit la confiance dont les habitans de leur pays les honorent, confiance que d'autres individus n'acquerront pas facilement. »

Dans ce voyage à Paris, Hoche avait pour but principal de fortifier et d'agrandir son autorité. Son orgueil s'irritait des clameurs qui s'élevaient contre lui, soit à Paris, soit dans les villes de

l'Ouest. Il lui fallait de pleins pouvoirs ; il les obtint. Les trois armées *de l'Ouest*, *des côtes de Brest* et *des côtes de Cherbourg*, n'en formèrent plus qu'une, sous le nom d'*armée des côtes de l'Océan*, qui eut à Angers son quartier-général. Hoche fut investi de ce vaste commandement. Le chef d'état-major fut le général Chérin, que remplaça, peu après, Théodore Hédouville, caractère adroit, rigide ou conciliant selon la circonstance, et très propre à seconder les vues du général en chef. Dans le même temps (28 décembre), le Directoire rendait un arrêté par lequel, « considérant que les voies *douces* et *paternelles* employées jusqu'à ce moment pour ramener le calme dans ces contrées malheureuses, l'ont été inutilement, » il replaçait complètement les provinces de l'Ouest sous l'action militaire. Toutes les *grandes communes* (les villes) étaient déclarées en état de siége. Aux saisies de bestiaux, on ajoutait les enlèvemens d'habitans notables, à titre d'otages, pour contraindre les paroisses à rendre les armes. La paroisse récalcitrante était frappée d'une amende égale au tiers de ses contributions. L'équipement et la remonte de la gendarmerie étaient mis à la charge du pays.

Hoche, à son retour dans l'Ouest, s'empressa d'appliquer ces dispositions, d'enchérir même sur leur iniquité oppressive. Par un *règlement provisoire* en date du 21 nivose an IV (10 janvier 1796), il prononçait une détention de six mois contre les jeunes gens qui *habitent* une paroisse où serait commis un *assassinat*, — c'est à dire un acte d'hos-

tilité. Une récompense était promise à ceux qui livreraient l'auteur de cet acte. Non seulement les *habitans mâles* qui reprendraient les armes, devaient être jugés militairement, mais encore *leurs femmes* et *leurs enfans* étaient détenus pendant six mois, outre la confiscation des grains et bestiaux. La Terreur, au moins dans ses lois, exigeait, pour la criminalité politique, l'âge de seize ans accomplis : Hoche déclarait les enfans bons à tout âge pour la prison, comme responsables, non pas même de leurs propres actes, mais de ceux de leurs parens. Cette monstruosité mériterait d'être burinée dans l'airain, à la suite des inscriptions consacrées à la gloire du *pacificateur* (1).

Du reste, on est surpris de l'incessante activité de Hoche. Chef politique et militaire, tour à tour à Angers, à Nantes, à Fontenay, à Montaigu, il pressait les opérations, il traçait des plans de toute espèce, correspondait avec tous les généraux sous ses ordres ; il accusait les légions de fournisseurs et d'agens dont les friponneries laissaient ses soldats pieds nus ; il se défendait près du Directoire contre les accusations de ses adversaires ; mais, désormais, il se sentait fort, et c'est en montrant sa démission comme une menace, qu'il présentait ses vues ou ses plaintes.

L'échec de la Roulière avait rendu la position de Charette encore plus intenable. Le 1er janvier 1796, il était à Saligny. Ses officiers, en corps, vinrent lui

(1) Nous avons sous les yeux un exemplaire original de ce *règlement,* imprimé à Angers, chez Jahyer et Geslin, rue Milton.

présenter, pour la nouvelle année, des complimens et des vœux qui, dans de pareilles circonstances, ne rappelaient guère les fêtes joyeuses de ce jour. Afin d'obliger Stofflet à prendre enfin les armes, Charette avait résolu de se porter sur le territoire de l'armée d'Anjou, et d'y attirer la guerre avec lui. Dans ce hardi dessein, il exécuta une pointe rapide vers la Sèvre. Le 2 janvier, il faisait une courte halte au château de la Preuille. Un bataillon de grenadiers réunis, qui allait de Remouillé à Aigrefeuille, vint à passer près de là. Les Vendéens l'attaquèrent et furent repoussés. Ils se retirèrent sur la Bruffière, où Charette espéra donner une nuit de repos à sa troupe fatiguée.

Mais Travot n'avait pas perdu sa trace. Avec deux autres colonnes, il combina un mouvement pour envelopper les royalistes harassés et endormis. Il faisait un brouillard très épais. Gotet, envoyé à la découverte, revint annoncer à Charette qu'il n'avait rencontré aucun ennemi. Mais soudain retentissent des coups de fusil, des cris : *Voici les Bleus!* Les Vendéens, surpris dans leur sommeil, se précipitent en tumulte par le seul chemin resté libre. Si la colonne de Légé fût arrivée à temps, pas un seul n'échappait. Elle s'était égarée; mais, entendant la fusillade de la Bruffière, elle s'embusqua au bourg des Landes-Genusson. Les fuyards vinrent s'y jeter. Charette se fit jour avec ses cavaliers et quelques fantassins. Le reste, protégé par le labyrinthe du Bocage, alla passer la Sèvre à Boussay et Roussay, et se réfugia dans le pays angevin.

L'obscurité, qui favorisa cette surprise, empêcha qu'elle ne fût meurtrière. Dix-sept hommes blessés au combat de la veille, tombèrent entre les mains des Bleus, mais ils furent épargnés. Charette menait avec lui deux voitures de poudre : elles restèrent au pouvoir de l'ennemi. Ce fut une perte bien grave, dans une pareille détresse.

Au moment de l'attaque de la Bruffière, le comte de Rochecotte, dont nous aurons à parler plus tard, quittait Charette pour traverser la Loire et aller prendre un commandement dans le Maine. Conduit par un fidèle Vendéen, Ménager, il passa au milieu des républicains qui cernaient le bourg, et n'en aperçut aucun. Il n'était pas éloigné d'un quart de lieue, quand la fusillade se fit entendre. Les Bleus n'avaient pas tiré sur lui parce qu'ils auraient donné l'éveil.

Refoulé sur son territoire, Charette perdait l'espoir qu'il avait conçu. Dans cette extrémité, il expédia en Angleterre MM. de Suzannet et d'Argens, chargés des plus pressantes demandes de secours. En attendant, il se flattait, à force d'activité, de ruse et d'adresse, d'échapper aux nombreuses colonnes qui le pressaient de toutes parts.

A mesure que Charette éprouvait de nouveaux échecs, le langage des généraux républicains, à l'égard de Stofflet, devenait plus hautain. Ils voyaient que bientôt ils n'auraient plus besoin de ménagemens. Un officier de l'armée d'Anjou, M. Duplanty, envoyé en mission, s'était vu arrêté par ordre de Caffin, commandant de Cholet. Stofflet le réclama.

Caffin déféra la question à Willot. Le 4 janvier, celui-ci adressa de Montaigu, à Stofflet, cette lettre menaçante :

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui, Monsieur, la lettre du général Caffin, qui m'instruit de la prise de M. Duplanty et de la réclamation que vous en faites comme négociateur de la paix avec les Chouans. Le général Hoche m'a dit, en me remettant le commandement, qu'il croyait que je pouvais compter sur votre bonne foi; mais il ne m'a pas instruit que vous fussiez chargé de traiter avec les ennemis de la République. Je ne puis donc prendre sur moi de mettre en liberté M. Duplanty, mais j'ai ordonné qu'il soit traité avec tous les égards qu'il peut attendre de la générosité française. Sa détention ne sera pas longue, puisque le général Hoche, chargé du commandement des trois armées, doit arriver à Saumur avant le 10 de ce mois.

» Pour peu que vous aimiez la paix, ainsi que vous l'annoncez, cet incident ne peut vous être un prétexte pour la rompre.

» J'ai reçu beaucoup de détails qui vous concernent, et qui, s'ils étaient approfondis, pourraient faire douter de la loyauté de vos promesses ; je les adresse au gouvernement qui, désirant sincèrement la paix, sait pardonner à des Français égarés, mais qui saurait punir tous ceux qui, l'ayant jurée, oseraient l'enfreindre.

» Vous faites de grands rassemblemens pour former la garde territoriale; je ne connais pas le traité qui vous donne cette autorité. Il me semble, ce-

pendant, que, pour éviter tout soupçon, vous auriez dû instruire le général Caffin de cette mesure.

» Charette, chassé du pays qu'il occupait, s'approche de vous; la conduite que vous tiendrez à son égard découvrira aux yeux de la France et de l'Europe, vos véritables intentions.

» En attendant, Monsieur, je vous observe..... Vous n'aurez point à vous plaindre d'aucune mesure hostile.

» Mais, si vous en preniez de ce genre, vous pourriez vous en repentir. Je vous salue,

» WILLOT (1). »

Loin d'écouter désormais la médiation de Stofflet en faveur d'autrui, Hoche n'attendait que le moment de le frapper lui-même. La diplomatie, le jeu double du curé de Saint-Laud, restaient désormais impuissans. Hoche écrivait au Directoire, le 20 janvier :

« J'ai reçu, hier, une lettre de Stofflet. Les sentimens d'estime que ces messieurs me prodiguent ne peuvent me toucher : ils ne sont pas réciproques.

» Après avoir recueilli tous les rapports, je suis convaincu que Bernier voudrait faire de Stofflet un prince dont il serait le ministre. Il accueille les émigrés, les chefs fuyards de la Vendée, les déserteurs ; enfin, son pays est le réceptacle de tout ce qu'il y a d'*impur* dans les environs. Je compte bien aller le visiter comme il le demande ; mais je serai

---

(1) Depuis, le général Willot embrassa la cause royaliste et devint un de ses agens en pays étrangers.

en compagnie nombreuse. Au reste, ces scélérats ont raison sur la prétendue pacification; vingt jours se sont passés en pourparlers ridicules. Des troupes sont, par ordre, restées mourant de faim, dans l'inaction la plus complète, et nous étions sur le point d'être trompés encore. A mon arrivée dans le pays de Sapinaud, j'ai ordonné d'arrêter les pacificateurs et de recommencer les hostilités contre ceux qui ne voulaient pas rendre les armes. C'est la soumission aux lois de la République qui doit avoir lieu, et non pas un vain traité dont aucun article ne sera tenu par les ennemis. »

Cette position ambiguë n'était plus possible. Les émigrés redoublaient leurs instances. Ils montraient à Stofflet, pour récompense, ce titre de lieutenant-général, ce cordon rouge, objets de son envie. Bernier, qui le paralysait ou le poussait à son gré, était à bout de prétextes, et ne pouvait résister davantage à des ordres tout-puissans. Dût Stofflet périr, le curé de Saint-Laud ne craignait pas d'éprouver le même sort : il savait trop bien se rendre utile ou nécessaire pour ne pas trouver toujours le moyen de faire sa paix. Le 26 janvier, le cri de guerre fut jeté. Les ordres ou billets de convocation, préparés par Bernier, furent envoyés aux paroisses avec cette proclamation :

AU NOM DU ROI :

Le général Stofflet à ses compagnons d'armes.

« Braves amis,

» Le moment est venu de vous montrer. Dieu, le

Roi, le cri de la conscience, celui de l'honneur et la voix de vos chefs vous appellent au combat.

» Plus de paix ni de trêve avec la République ; elle a conspiré la ruine entière du pays que vous habitez; vous enchaîner sous ses lois barbares, vous associer à ses crimes, arracher de vos mains le fruit de vos travaux, vos grains, vos subsistances, vos dernières ressources, tels sont ses projets. Vous abandonner quelques jours pour écraser par la masse de ses forces vos compagnons d'armes, et revenir ensuite subjuguer, vexer, affamer et désarmer vos contrées, tel est son but.

» Mais le souffrirez-vous? Non. Les braves soldats que, pendant deux années, j'ai conduits aux combats, ne deviendront jamais républicains, jamais le déshonneur ne flétrira les lauriers qu'ils ont moissonnés.

» Ressaisissez donc, avec l'énergie dont vous êtes capables, ces armes terribles que vous ne déposâtes qu'en frémissant; volez au combat, je vous y précéderai; vous m'y distinguerez aux couleurs qui décoraient Henri IV à Ivry. Puissent-elles être pour vous comme pour lui le signal de la victoire! Vive le roi Louis XVIII!

» STOFFLET. »

Une autre proclamation invitait les officiers et soldats républicains à rejoindre le drapeau royal, en promettant aux premiers le maintien de leurs grades, aux seconds, du service ou leur congé, à leur choix.

De plus, Stofflet ordonna de répandre l'adresse de Louis XVIII aux Français, déjà distribuée par Charette. Ces deux pièces devaient être remises aux prisonniers que l'on ferait, en leur déclarant que *l'on n'en veut qu'aux chefs de la République*. C'était la tactique de Hoche : *Guerre aux chefs, paix aux soldats*, que l'on essayait de retourner contre lui (1).

Le chevalier de Colbert fut le porteur de la dépêche où Stofflet et Bernier annoncèrent à MONSIEUR cette reprise d'armes. « Monseigneur, » écrivaient-ils le 27 janvier, « vos vues sont remplies, vos intentions satisfaites ; l'armée d'Anjou, *que des considérations politiques majeures avaient jusqu'ici conservée en état de paix*, vient de se déclarer. Fidèle à ses principes, elle n'a pas cru devoir hésiter plus long-temps. Il fallait, au milieu de l'hiver, soutenir et ranimer le courage des défenseurs du trône. En attendant ce moment pour se prononcer, elle redonne à leur cœur un nouvel élan ; elle leur annonce des secours, elle fait en leur faveur une diversion puissante, et porte à la République un coup d'autant plus funeste qu'il est

(1) La proclamation adressée aux républicains, était signée : Stofflet, *lieutenant-général ;* d'Autichamp, de Bernetz, le marquis de la Ferronière, le comte Siochan de Kersabiec, de Vasselot, Forestier, Soyer l'aîné, de la Béraudière l'aîné, de la Béraudière le jeune, Vallois, de Jousselin, de Beaurepaire, Monnier, Blain, Châlon, Lhuillier, Cadi, Vannier et Coulon, *secrétaire.* — Contre-signé : Bernier, *commissaire-général.* — MM. de la Ferronière, de Kersabiec, de la Béraudière et de Vasselot, étaient des émigrés nouvellement arrivés chez Stofflet.

moins attendu. » Ces *considérations majeures* expliquaient d'une manière bien insuffisante l'inertie où Bernier avait endormi Stofflet, quand sa diversion aurait été bien plus utile.

Cette lettre exprimait à Monsieur, au nom des armées catholiques et royales, le désir de voir accréditer le comte de Colbert-Maulevrier comme leur agent près du gouvernement britannique : « Les services qu'il a rendus à l'État, » écrivait Stofflet, « son zèle, son dévoûment aux intérêts de Sa Majesté, ses connaissances diplomatiques, sa qualité de grand propriétaire dans le pays que nous occupons, ont fixé sur lui nos suffrages. » C'était encore un témoignage d'attachement donné par le garde-chasse de Maulevrier à son ancien maître.

Nevy était indiqué pour lieu de rassemblement. Des pluies diluviennes avaient changé les ruisseaux en torrens, les chemins en ravins, et rendaient les communications difficiles. Mais des causes encore plus fortes entravaient la prise d'armes, et Hoche ne s'y méprit pas. Il mandait, le 27, au Directoire : « Demain était le jour marqué pour faire un mouvement contre les Chouans ; je me disposais à partir pour le Calvados : on vient de m'annoncer que Stofflet, levant le masque, recommence la guerre. Il a hâté d'un mois la perte de son parti. Je vous prie de ne concevoir aucune inquiétude sur cet événement heureux pour la République, à laquelle Stofflet veut faire son procès. »

En effet, le malheureux Stofflet reprenait les armes quand il avait toutes les chances contre lui.

Cholet, Saint-Florent, Chalonnes, les points principaux de son territoire, étaient occupés par les Bleus. Les populations, décimées, épuisées, ne sentaient plus en elles cette énergie de moyens, cette puissance de volonté qui, plusieurs fois, avait secoué au loin les garnisons et les armées républicaines. L'attitude équivoque, les attermoiemens du curé de Saint-Laud, avaient contribué à refroidir les esprits. La foi était toujours la même; mais le paysan, avec son intelligence clairvoyante, se souciait peu de rentrer en lice dans un moment où la victoire semblait impossible. Les manœuvres de haute et basse police employées par le général ennemi, l'influence de la partie du clergé que Hoche avait su gagner à ses vues, achevaient d'annuler les forces royalistes, et les chefs allaient, cette fois, se trouver sans soldats.

CHAPITRE XVI.

Derniers efforts, prise et mort de Stofflet. — D'Autichamp lui succède. — Vasselot essaie de reformer l'armée du Centre. — Siége du château de Saint-Mesmin. — Suprême lutte de Charette. — Propositions qui lui sont faites par la République. — Il est pris à son tour. — Sa condamnation et sa mort.

Dès la première nouvelle de la prise d'armes de Stofflet, Hoche, alors à Angers, fulmina une proclamation violente contre les fauteurs d'un mouvement qu'il attendait, qu'il désirait même. Il annonçait que trente mille hommes allaient couvrir le pays. Toutefois, dans ses menaces, il prenait grand soin de séparer les chefs, les émigrés, de la population, et il allait jusqu'à promettre qu'*aucun habitant des campagnes n'en serait arraché* pour servir dans les armées républicaines.

Sur-le-champ, il entra dans la Vendée angevine, avec les 107e, 171e demi-brigades, et un bataillon du 62e régiment. Par une marche forcée, sous des torrens de pluie, à travers les rivières enflées et les chemins impraticables, il arriva, le 28 janvier au soir,

à Chemillé. Le chef de brigade Spithal, à la tête d'une autre colonne, était chargé de poursuivre Stofflet sans relâche et de ne le quitter qu'à extinction.

Ces forces étaient bien plus que suffisantes. C'est à peine si Stofflet avait pu réunir trois à quatre cents hommes. Il se porta sur Argenton-le-Château et s'en empara. Ce fut son dernier effort et son dernier succès. Bientôt il ne lui resta plus qu'à errer, avec cette petite troupe, moins en général qu'en fugitif, entre les colonnes qui ne lui laissaient pas de repos.

Ses divisionnaires étaient poursuivis avec la même ardeur. Guichard fut saisi et fusillé à Somloire, sa paroisse, par l'adjudant-général Crublier. Nicolas, découvert la nuit dans une métairie, opposa vainement une courageuse résistance; il fut pris avec son neveu, qui l'accompagnait. Mabille de la Pomelière, propriétaire du Lavoir, émigré rentré, fut pris aussi les armes à la main, et fusillé, le 23, à Angers.

Ce même jour, Stofflet s'était rendu à la métairie de la Saugrenière, paroisse de la Poitevinière, *pour délibérer avec les députés des autres généraux*, dit l'abbé Bernier dans une lettre au comte d'Artois. Cadi, un de ces hommes que rien ne pouvait décourager, tâchait, pendant ce temps, de rassembler du monde entre Saint-Quentin-en-Mauges et Sainte-Christine. La Saugrenière, maison isolée de tout chemin, cachée au milieu de la campagne, semblait un lieu parfaitement sûr.

Avec Stofflet, se trouvaient les personnes suivantes : Coulon, son secrétaire ; Erondelle, envoyé de l'armée royale de Bretagne ; Lichtenheim, le jeune officier allemand ; Desvarannes, âgé de trente et un ans, natif d'Ancenis, ci-devant commis au district de cette ville et servant dans l'armée royale depuis le siége de Nantes ; Pierre Pinot, âgé de vingt et un ans, né à Cholet, tisserand, préposé aux fourrages dans l'armée d'Anjou ; Joseph Moreau, de Chanteloup, près Cholet, âgé de vingt ans, tisserand, domestique du général ; Michel Grolleau, de Cholet, âgé de quatorze ans, attaché également à son service.

Quand Stofflet arriva à la Saugrenière, plusieurs de ses officiers, François Soyer entr'autres, venaient d'en partir. Des espions avaient observé et signalé leur présence dans cette maison. Le général Caffin, commandant à Cholet, en fut prévenu. Il avertit sur-le-champ le général Ménage, commandant de Chemillé, le même qui avait conduit la colonne à laquelle des traîtres livrèrent le fort Penthièvre, dans l'affaire de Quiberon. Caffin dirigea immédiatement sur la Saugrenière, deux cents hommes d'infanterie et vingt-cinq cavaliers, sous les ordres de Loutil, chef du 7ᵉ bataillon de Paris. Les républicains pensaient seulement saisir, à la Saugrenière, une réunion d'officiers royalistes, mais non pas Stofflet. Ménage dit, dans son rapport au chef d'état-major Hédouville : « J'ai chargé le citoyen Loutil de partir... pour se rendre à la Saugrenière, lieu indiqué comme repaire de *chefs de brigands.* »

Stofflet avait trop d'importance pour être enveloppé dans cette indication générale. Ce fut lui-même que les républicains trouvèrent, sans le savoir, à la Saugrenière (1).

Environ deux heures de marche séparent Chemillé de cet endroit. Le 24, entre une et deux heures du matin, Loutil arrive avec sa troupe, et cerne en silence la métairie. Ses dispositions prises, il frappe à la porte; on lui demande : *Qui est là?* Il répond : *Royaliste*, et s'annonce sous le nom de *Forestier*. Au même moment, l'aide-de-camp Liegeard se présentait à une autre porte en prenant le nom de *Chetou*. A ces noms connus, on ouvre. Les républicains se précipitent dans l'intérieur et couchent en joue les hommes qu'ils aperçoivent. Loutil, avec les nommés Flageolet, sergent de grenadiers au 7e bataillon de Paris, Audious et Charretier, grenadiers au 32e régiment, pénètrent dans la chambre. Stofflet est reconnu; quoique sans armes, il se défend avec toute la vigueur de ses bras; il saisit aux cheveux le grenadier Audious ; il l'aurait étouffé ou déchiré, sans le secours des autres

(1) Nous ajouterons ici un simple calcul de distance. L'avis fut porté d'abord à Cholet, au général Caffin, puis envoyé par Caffin à Chemillé. De la Saugrenière à Cholet, il y a six lieues: de Cholet à Chemillé, cinq lieues, et par des chemins détestables. Stofflet n'étant arrivé à la Saugrenière que dans la journée du 23, il n'est pas présumable que l'avis donné par les espions pût le concerner. Cet avis n'aurait pas eu le temps de faire le double trajet. Il nous paraît évident, par cela seul, que la dénonciation se rapportait aux officiers qui quittèrent la métairie avant l'arrivée du général, et que les républicains ne prévoyaient pas y trouver Stofflet.

Bleus. Atteint de plusieurs blessures, la peau du front abattue sur les yeux par un coup de sabre, le chef royaliste lutte et se débat encore. Enfin, accablé sous le nombre, il reste au pouvoir de ses ennemis. Ses compagnons ont le même sort, à l'exception de Coulon et d'Erondelle qui purent s'échapper.

On a dit ou insinué que Bernier livra Stofflet. Nous savons tous les reproches que mérite le curé de Saint-Laud; mais il y a encore une certaine distance de l'ambition, de l'esprit d'intrigue, à la plus exécrable infamie; et, d'ailleurs, les circonstances retracées plus haut montrent que les Bleus ne savaient pas quelle capture ils allaient saisir.

Traîné tout sanglant à Chemillé, Stofflet fut, le jour même, conduit à Angers et interrogé aussitôt, ainsi que les autres prisonniers. Ses réponses furent fermes et dignes. On y retrouva tout entier l'intrépide et dévoué soldat. Le lendemain, les accusés comparurent devant le conseil de guerre. Stofflet, Lichtenheim, Desvarannes, Moreau et Pinot entendirent leur sentence de mort. Le jeune Grolleau, vu son âge, ne fut condamné qu'à la détention jusqu'à la paix.

Avant la fin de la journée, l'arrêt reçut son exécution. Stofflet marcha au supplice en fidèle chrétien. Arrivé devant le peloton fatal, un souvenir de sa province natale passa dans son âme. Il demanda (c'est un officier républicain, témoin oculaire, qui a raconté ce fait) si, parmi les soldats présens, il y avait un Lorrain. Un homme sortit des rangs. Stof-

flet lui fit cadeau de sa montre, unique objet dont il pût disposer. Il refusa de se laisser bander les yeux, éleva son regard vers le ciel, poussa un dernier cri de : *Vive la religion! Vive le Roi!* et tomba sous les balles. Il était âgé de quarante-trois ans.

Stofflet fut un des grands noms de cette Vendée où sa valeur l'a naturalisé. On n'avait pas pour lui cette vive affection qui entoura d'autres chefs; on le craignait plus qu'on ne l'aimait; mais ses formes âpres et rudes, jointes à sa qualité d'étranger, ne prouvent que mieux l'influence de son extrême bravoure. Jamais personne n'a pu lui reprocher d'avoir fait la guerre pour s'enrichir. Général, chef absolu, il vivait avec la même simplicité que dans sa condition première. Attaché à tous les souvenirs de son maître, il conservait soigneusement sa plaque de garde aux armes de Maulevrier. Dans la suite, M. Coulon, son secrétaire, la rendit à cette famille, qui la possède encore aujourd'hui.

Par malheur, une déplorable influence domina Stofflet : elle développa les instincts violens et ombrageux de son caractère; elle excita en lui, pour en profiter, l'amour excessif du commandement ; elle lui dicta des mesures et des actes que rien ne saurait pallier. A ce mauvais génie, surtout, appartiennent les ombres qui ont obscurci la gloire de Stofflet : à Stofflet appartiennent ses titres d'honneur. Dans les derniers temps de sa vie, il avait paru s'oublier lui-même; devant les bourreaux, il se releva tel qu'on l'avait vu dans ses plus beaux combats.

Quand Louis XVIII apprit, à Vérone, la mort de Stofflet, il manifesta de nobles regrets. Par ses ordres, l'armée de Condé, dans son camp des bords du Rhin, paya un tribut d'hommages solennel au chef populaire. La lettre écrite par le Roi au prince de Condé, dans cette occasion, honore à la fois le monarque et le serviteur plébéien (1).

Des mains de l'abbé Bernier, toujours caché au Lavoir, le chevalier d'Autichamp reçut l'héritage de Stofflet. Il ne pouvait en être investi dans des circonstances plus fâcheuses. Forestier fut général en second de cette armée à peu près fictive.

Le comte de Vasselot entreprit d'en reformer une dans le pays du Centre, auquel sa naissance le rattachait. Lieutenant de vaisseau, parent de Lescure et de La Rochejaquelein, c'était un brillant cavalier, aux belles et galantes manières. Son zèle avait recherché les missions périlleuses et difficiles. Il se trouvait, chez Stofflet, parmi les émigrés dont l'influence fit des mécontens. Vasselot et sa famille étaient inconnus dans le pays angevin, mais non pas aux environs des Herbiers et de Pouzauges, où cet officier espéra relever le drapeau royaliste.

(1) *Histoire de l'Armée de Condé*, tome I, page 289. — L'ancien maître de Stofflet, le comte de Colbert, qui n'a terminé sa carrière qu'en 1839, a élevé, devant son château, une pyramide à la gloire du garde-chasse devenu général. Après 1830, ce monument ne fut soustrait qu'avec peine, par la fermeté du second fils de M. de Colbert, aux violences de la troupe cantonnée à Maulevrier.



Dans ces cantons que les Bleus croyaient complètement domptés et soumis, un mémorable fait d'armes venait de prouver qu'il restait encore des ressources pour le combat. Quelques paysans n'avaient pu résister à l'entraînement du cri de guerre. C'était au moment où Stofflet allait périr. Trop pressés par les Bleus, quarante-deux jeunes gens se jetèrent dans le château de Saint-Mesmin. C'est une ancienne habitation seigneuriale, appartenant à la famille de Grignon, et située sur la rive gauche de la Sèvre, entre Pouzauges et Cerizay. Dans ce vieux manoir, ils entreprirent de se défendre. Péault, garde-chasse de Saint-Mesmin, était leur chef. Les républicains croyaient emporter cette masure dès la première attaque ; ils reculèrent, décimés par une fusillade meurtrière. Des renforts arrivèrent de tous les cantonnemens voisins. L'antique gentilhommière fut cernée, investie comme une redoutable forteresse. Toutes les fois que l'on tentait de l'aborder, les fenêtres, toutes les ouvertures, lançaient des coups certains. Le général Bonnaire, avec trois à quatre mille hommes, resta trois jours en échec devant cette poignée de paysans sans vivres, sans eau, soutenus par leur seule énergie.

Effrayé de ses pertes et croyant avoir affaire à une force bien plus considérable, Bonnaire leur offrit une capitulation dans les règles et garantie par de solennelles promesses. Les assiégés succombaient de faim, de soif, de fatigue. Leur fusillade, ralentie, était près de s'éteindre. Ils consentirent

enfin à se rendre. Le 23 février, les républicains virent avec étonnement, avec admiration, sortir cette garnison de quarante-deux hommes exténués de besoin, les mains et le visage tout noircis de poudre. Aucun n'avait péri, grâce aux murs qui les protégeaient. Cette fois, la capitulation fut respectée. Les quarante-deux hommes furent conduits, comme prisonniers de guerre, à la Châtaigneraie (1).

L'appel de Vasselot ne fut pas tout-à-fait vain. Environ neuf cents hommes se réunirent sous ses ordres. M. de Grignon, officier aux hulans britanniques, avait eu la triste mission d'annoncer à Charette le retour du comte d'Artois en Angleterre. Comme dédommagement, il était demeuré en Vendée pour combattre. Sa naissance, ses relations de famille, marquaient sa place dans le même canton que Vasselot. A Saint-Michel-Mont-Mercure, ils battirent des forces supérieures. Aux Épesses, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ils livrèrent d'autres combats heureux. Déjà ils menaçaient Fontenay. Mais des forces considérables furent dirigées contre ce noyau d'armée. Attaqués à Chantonnay, Vasselot et Grignon furent terrassés sous le nombre. Un nouveau combat, à Saint-Vincent-d'Esterlange,

(1) « Bonnaire commande encore la division du Sud. Je l'aime, » et, par suite de mon amitié, je viens de le mettre aux arrêts pour » sa ridicule capitulation du château de Saint-Mesmin. » (Rapport de Hoche au Directoire; Montaigu, le 26 février 1796.) Trois jours après, Hoche écrit : « Le 23, on a pris quarante-deux hommes au » château de Saint-Mesmin » C'est par erreur, on le voit, qu'un ouvrage récemment publié a reporté la défense de Saint-Mesmin à la prise d'armes de 1799.

compléta la dispersion de leur troupe. Tous deux furent réduits à se cacher. Pranger, un des officiers de ces cantons, fut pris et fusillé, le 10 mars, à Fontenay.

Pas plus que le tardif appel de Stofflet, ces courageux et inutiles efforts ne pouvaient opérer une diversion suffisante en faveur de Charette. Le combat de la Bruffière avait détruit son espérance de transporter la guerre sur la rive droite de la Sèvre : sa perte paraissait consommée. Pourtant, c'est peu de jours après (9 janvier), que Hoche donnait plein pouvoir au général Willot pour offrir à Charette les moyens de sortir de France avec tous ceux qu'il voudrait emmener, même les émigrés.

Ces propositions furent renouvelées d'une manière encore plus formelle. Charette, poursuivi sans relâche, n'ayant pas même le temps de faire ferrer ses chevaux, avait jeté en avant, pour se procurer quelque relâche, une apparente velléité de négociation. Voici les conditions textuelles que Hoche envoya d'Angers, le 10 février, au général Gratien, pour être offertes à Charette :

« Vous me donnez connaissance, dans votre lettre du 5 courant, que Charette demande à passer à l'étranger; vous me demandez la marche que vous avez à suivre. Voici ma réponse, elle est conforme aux intentions du gouvernement. Si, en attendant, vous avez cessé de poursuivre cet ennemi de la République, vous avez eu tort.

» A la réception de la présente, vous notifierez

à Charette qu'il ait à vous joindre avec les personnes qui désirent le suivre ; vous le conduirez avec escorte à Saint-Gilles, où le commandant du port fournira un bâtiment qui transportera sur-le-champ, à Jersey, Charette, sa suite et ses officiers.

» Le commandant du bâtiment prendra le pavillon de parlementaire pour arriver à Jersey ; il y déposera ses passagers, sans permettre à aucun homme de son équipage de mettre pied à terre. La garnison du vaisseau sera composée d'autant de grenadiers qu'il y aura de passagers.

» A l'égard des biens de Charette, sa femme, ou telle personne qu'il désignera, les régira et lui fera passer les revenus à Jersey, tous les trimestres ; la République en fournira les moyens.

» Si Charette préfère aller en Suisse, l'adjudant-général Travot l'accompagnera jusqu'à Bâle, avec un détachement de cavalerie ; il ne pourra passer par Paris. Le général Grigny, chef de l'état-major de la division du Sud, remettra à l'adjudant-général Travot, une somme en numéraire pour pourvoir aux dépenses extraordinaires.

» Je vous recommande de faire observer envers Charette et sa suite, la conduite décente que doivent tenir, en toutes circonstances, les défenseurs de la République.

» Toutes les dispositions devront être faites dans les quarante-huit heures, passé lequel temps, vous voudrez bien, de concert avec vos braves camarades, vous remettre en marche jusqu'à extinction totale des brigands et du brigandage. »

C'est donc au moment où Charette, abîmé, épuisé, avait à peine deux cents hommes avec lui, où les colonnes qui le pressaient de toutes parts, semblaient n'avoir qu'à le saisir, c'est alors qu'une grande puissance le redoutait encore assez pour lui faire de telles offres! Un bâtiment de la République pour le transporter, *lui, sa suite et ses officiers!* La jouissance de ses revenus, qu'il recevra par l'entremise du gouvernement républicain lui-même, dans la résidence qu'il lui plaira de choisir à l'étranger!

Mais Charette, en reprenant son épée, avait juré de ne plus la remettre au fourreau, et de vaincre ou de périr sur la terre vendéenne. Au repos d'une vie brillante, environnée d'hommages, sur la terre étrangère, il préférait une mort glorieuse à la tête de ses soldats. Jusqu'au bout, il voulait braver ses ennemis : obstination sublime que doivent admirer ceux-là même qui ne pourront la comprendre ou l'approuver!

Hoche reçut donc pour réponse un refus formel. « Je saurai périr les armes à la main, » écrivait Charette; « mais fuir, abandonner les braves que je commande, non, jamais. Tous les vaisseaux de la République ne suffiraient pas pour les transporter en Angleterre, ni ses armées pour les escorter. Loin de craindre vos menaces, j'irai vous attaquer dans vos camps. »

Charette fit connaître à Stofflet cette négociation et son issue. « Général, » lui écrivait-il le 20 février, « j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ex-

trait des propositions que vient de me faire la République de passer à l'étranger : ma réponse n'exprime que bien faiblement encore mon attachement inviolable à la cause glorieuse pour laquelle nous combattons. Je vous prie de donner à l'une et à l'autre, ainsi qu'à ma déclaration, toute la publicité dont elles sont susceptibles, par la voie même de l'impression, s'il est possible. »

Cinq jours après, Stofflet périssait à Angers. Le même sort ne pouvait pas manquer d'atteindre Charette. Furieux, Hoche ordonna de redoubler l'acharnement de la poursuite, d'écraser à tout prix, d'anéantir enfin l'indomptable adversaire qui osait le défier encore. Le 20 février, Le Moël, atteint par le chef de brigade Lefranc, était mort sur le champ de bataille. Le dimanche 21, Travot rencontra Charette lui-même au village de la Bégaudière. Le chef royaliste n'avait plus que deux cents cavaliers et une quarantaine de déserteurs. Il repoussa d'abord l'ennemi ; mais la supériorité des forces l'accabla. Il fut poursuivi sans relâche ni quartier jusqu'au bourg de l'Hébergement. Dans cette affaire, furent tués Beaumel l'aîné, le chevalier de la Jaille, Cailleau, déjà blessé la veille ; mais la perte la plus cruelle pour Charette fut celle de son frère. La Vendée l'avait vu peu de temps, assez, néanmoins, pour reconnaître en lui communauté de sang et de valeur. Ce fut entre la Bégaudière et l'Hébergement qu'il tomba frappé à mort. Dans ce funeste combat, périt aussi le cousin du général, Charette de la Colinière. Les

Bleus s'emparèrent d'un cheval chargé d'une valise qui contenait des correspondances importantes, notamment les lettres du Roi et du comte d'Artois. Charette, n'ayant plus aucun asile sûr, était obligé de mener ce dépôt avec lui, dans ses marches, dans ses combats. Le bois de Grammont l'abrita, pendant la nuit suivante, avec le reste des siens.

Le lendemain, 22, le chef de division Dabbayes tomba au pouvoir de la colonne de Légé; il fut conduit à Machecoul et fusillé. Rézeau, Lecouvreur, mirent bas les armes. Le 25, Guérin jeune et Hyacinthe de la Roberie, seul survivant des trois frères, vinrent faire leur soumission entre les mains du commandant de Vieillevigne. Ils n'en furent pas moins retenus prisonniers par ordre de Hoche. Les Bleus prirent plaisir à mettre La Roberie en évidence, à le promener, malgré lui, sur un mauvais cheval, de paroisse en paroisse. Le nom de La Roberie était populaire et ils exploitaient une démarche dont ils exagéraient exprès la portée.

Le 28, à la Chauvière, paroisse de Froidefond, Charette, atteint par Travot, perdit encore soixante-cinq hommes. Sa situation était affreuse. Il savait que la trahison suivait ses pas ; que des misérables avaient promis de le livrer : il ne se croyait plus en sûreté nulle part. La nuit, s'il prenait quelque repos, c'était toujours en plein air. Il ne voulait pas se renfermer dans une maison et s'y voir surpris comme Stofflet, sans pouvoir même

mourir en combattant. Un matelas, une *couette* apportés de quelque métairie voisine, étaient jetés dans un fourré, dans des genêts, et c'est là que Charette fermait un moment les yeux, tandis que ses compagnons veillaient, la main sur leurs armes.

Les insignes du royalisme étaient souvent des piéges. Les traîtres que Hoche avaient recrutés, les mendians, les femmes, les enfans qu'il employait pour un espionnage infâme, ne suffisaient pas au général républicain. Il n'eut pas honte de chercher des recrues dans ses troupes, pour cet ignoble métier. « Tâchez donc de prendre Charette, » écrivait-il le 1er mars au général Grigny ; « vous y parviendrez en ne lui laissant aucun repos, en employant des ruses, *en faisant déguiser quelques hussards et volontaires en paysans, munis de cocardes blanches*. Entretiens-toi de ce *stratagème* avec Auguste (Mermet). » Un général qui commandait trente mille hommes contre un fugitif, prostituait ses propres soldats à des expédiens ramassés dans la fange la plus infime. Au lieu des nobles dangers de la guerre, il leur offrait les abjectes manœuvres que le succès même ne rachète pas du mépris. D'autres avaient excité, chez leurs soldats, la férocité sanguinaire : Hoche provoquait les siens à l'avilissement. Tel se fait bourreau, qui ne se ferait pas espion. Hoche le corrupteur ne respectait pas, dans son armée, les derniers scrupules d'honneur militaire.

Que l'on apprécie maintenant la gloire d'une

pacification obtenue par de semblables moyens (1).

Charette ne voulait pas sacrifier ces quelques amis à toute épreuve qui l'entouraient encore. « Nous sommes trahis, vendus, » leur dit-il; « il ne vous reste plus d'espoir que de vous confondre dans la foule. Qu'aucune considération ne vous arrête. Pour moi, lié par serment à mon roi, je ne puis quitter mon poste sans son ordre, et ma religion me prescrit d'attendre ma destinée. Résigné aux décrets de la Providence, je me défendrai en soldat et mourrai en chrétien. » Ses compagnons jurèrent de partager son sort. Chez des hommes traqués comme des loups, environnés de trahisons et d'embûches, le désespoir provoque des extrémités terribles. L'abbé Guesdon, curé de la Rabatélière, avait, dans l'origine, suivi la même ligne que le clergé vendéen presque tout entier. Plus tard, il fut un de ces prêtres qui prêtèrent à la République l'influence de leur caractère sacré. Le curé de la Rabatélière avait servi d'intermédiaire pour les propositions adressées au général vendéen. Il fit plus, dit-on : les royalistes l'accusèrent d'être descendu jusqu'à l'infamie de l'espionnage. Déjà on le soupçonnait. Deux soldats de Charette se rendirent chez lui, une nuit, se présentèrent comme des républicains, et lui proposèrent de livrer le général royaliste. Guesdon, dit-on, s'y engagea. Son

(1) Quand on voit le système et les ressorts employés par Hoche dans la Vendée, il est impossible de ne pas se reporter à une époque plus récente et de ne pas trouver les plus frappantes analogies. Hoche a fait école.

crime étant ainsi prouvé, les deux Vendéens le saisirent avec sa servante et un ouvrier signalés comme ses complices, les traînèrent sur une lande voisine et les fusillèrent.

C'était un acte de justice violent, irrégulier peut-être par la forme, mais trop concevable en telle situation. La République ne manqua pas de l'exploiter avidement contre Charette. Travot l'accusa non seulement d'avoir ordonné le meurtre, mais encore de l'avoir accompli de sa propre main. Hoche, qui n'acceptait le clergé qu'à titre d'instrument, afficha l'indignation la plus vive à propos de la mort d'un prêtre. Les sentimens religieux de la Vendée furent mis en jeu. Pour plaindre et venger l'abbé Guesdon, ce fut un concert de cris véhémens parmi les gens qui, naguère, n'avaient pas contre les prêtres assez d'invectives, de prisons, d'échafauds et de noyades.

Malgré l'extrémité où il était réduit, Charette, dans ses rapports extérieurs, faisait encore acte de général. Le 17 mars, il écrivait à Bernier pour lui exprimer ses regrets de la mort de Stofflet ; il le félicitait sur sa nomination de commissaire des armées royales près des puissances alliées. Puisaye, Scepeaux et d'Autichamp venaient de conférer cette mission au curé de Saint-Laud. Chesnier-Duchesne, plus connu sous le nom de *Duchesnier*, représentait l'armée de Charette dans cette réunion. Le 20 mars, Bernier reçut ses instructions pour se rendre à Londres, comme point central des relations politiques de l'Europe. Il était notamment chargé de

solliciter des cabinets la reconnaissance solennelle de Louis XVIII comme roi de France et de Navarre, et l'ouverture d'un emprunt dont les royalistes de l'intérieur garantiraient le remboursement sur leurs propriétés.

Ainsi, Charette n'était plus qu'un proscrit sans refuge; il dormait en plein champ, il n'avait plus même un cheval, il errait à pied dans les landes et les bois, comme ses derniers compagnons, et il faisait appel, par son mandataire, aux puissances de l'Europe, pour réclamer d'elles un acte décisif en faveur de son Roi!

Pourchassé nuit et jour, exténué par la fatigue et par la fièvre, Charette n'avait plus que trente-deux hommes. Le 23 mars, à huit heures du matin, il se trouvait à la Prélinière, sur la paroisse de Saint-Sulpice, lorsqu'il fut averti que quatre colonnes, venues de Saint-Philbert-de-Bouaine, de Montaigu, du Luc et du Poiré, allaient l'envelopper et l'assaillir.

Le premier, l'adjudant-général Valentin fond sur lui avec une centaine de grenadiers. Il le traque pendant deux heures et demie, se croyant toujours au moment de mettre la main sur sa proie. Charette voit tomber successivement une dizaine de ses hommes. Par une inspiration sublime, un déserteur alsacien, nommé Peffer, saisit le chapeau du général, reconnaissable à son panache blanc; il lui met, en échange, le sien sur la tête: « Mon » général, » dit-il, « sauvez-vous, ils me prendront » pour vous, ils me tueront à votre place! » En effet,

Peffer tomba victime de son dévoûment; mais l'erreur ne fut pas longue, et la poursuite, la chasse humaine continua aussi furieuse.

Charette, suivant l'expression de Valentin, *courait comme un lapin.* « Je lui ai fait faire six lieues au moins, toujours en courant, » écrivait cet officier au général Grigny; « et je le tenais de bien près; mais je n'ai pu l'atteindre. » Le salut, toutefois, était impossible, au milieu de tant d'ennemis. Charette n'échappa à la colonne de Valentin que pour se jeter dans celle de Travot. C'était au bord du bois de la Chaboterie, paroisse de Brouzils. Là, s'engage une suprême lutte. Charette reçoit un coup de feu à la tête: un coup de sabre lui coupe trois doigts de la main gauche. Épuisé, perdant son sang, il tombe. Bossard, son domestique, essaie de le relever, de l'emporter : une balle mortelle le renverse sur Charette. Le jeune La Roche-Davo veut prendre la place de Bossard; il éprouve le même sort. Un troisième, dont le nom est malheureusement ignoré, se charge du glorieux fardeau: il s'enfonce dans le taillis ; mais après quelques pas, il ne peut aller plus loin : il est forcé de déposer à terre le général blessé. C'est là que Charette est découvert et saisi. Il était midi. Travot arrivait dans ce moment : le prisonnier fut remis entre ses mains.

Une infamante accusation s'est élevée contre un des principaux officiers de Charette. Un mois auparavant, Hyacinthe de la Roberie avait fait sa soumission. On prétendit qu'il s'était engagé à faire prendre son général. Hoche propagea de tout son

pouvoir des rumeurs favorables à ses projets ; car elles flétrissaient un Vendéen connu, elles semaient chez les royalistes des récriminations et des haines. Bien plus, on a écrit que, dans la poursuite du 23 mars, La Roberie servait de guide aux républicains. Une circonstance expliquera peut-être les préventions qui accréditèrent plus facilement, contre Hyacinthe de La Roberie, l'accusation dont sa vie a été si cruellement froissée. A tort ou à raison, on lui imputait d'avoir, pendant la pacification, fait à son profit un commerce de grains avec Nantes. On se trouva disposé, de la sorte, à le croire capable d'actes bien plus criminels. La Roberie avait, il est vrai, cédé à l'épuisement de la lutte ; mais, loin que la trahison qu'on lui imputa soit prouvée, elle est, au contraire, démentie ; elle l'est par le témoignage même de Travot. Long-temps après, ce général qui, dans les Cent-Jours, combattit encore les Vendéens, rendit témoignage à la vérité par l'écrit suivant, daté de Nantes, le 3 janvier 1818 :

« Employé depuis l'entrée de l'armée de Mayence dans la Vendée, au mois de septembre 1793, je déclare que, commandant une colonne comme adjudant-général, depuis vendémiaire an IV, chargé de poursuivre le général Charette dans le territoire qu'il occupait, après divers combats que je lui livrai, je parvins à l'arrêter le 25 mars 1796 (1), à la Chaboterie, avec les troupes de mon commande-

(1) Le général Travot se trompe sur le jour précis : c'est le 23 que fut pris Charette.

ment; qu'il est de fait que M. de la Roberie, ancien chef de division, n'était point présent à cette affaire, et que c'est une calomnie que de l'y faire figurer, puisque je n'ai jamais vu M. de la Roberie pour la première fois, que le 17 décembre 1814.

» Je déclare de plus, avoir ouï dire dans le temps, que MM. de la Roberie et Guérin s'étaient rendus au chef militaire de Vieillevigne, dans les premiers jours de mars de l'an IV. »

Cette attestation ne suffisait pas. Sur la demande de La Roberie, que les mêmes accusations torturaient encore, un tribunal militaire s'assembla. Il était composé d'anciens officiers des armées royales : le comte de Chalus, président; MM. Lucas-Championnière, Davy-des-Norois, Dubois de la Patellière, Leverrier de Beaumanoir. Le 20 avril 1826, après le plus mûr examen, ces juges rendirent une décision motivée qui absolvait pleinement La Roberie.

Quelques années plus tard, il achevait de se réhabiliter par les actes suprêmes de sa carrière.

Travot fit transporter Charette au château de Pont-de-Vie : il eut pour lui les égards dus au courage malheureux. De là, le prisonnier fut conduit à Angers, quartier-général de Hoche. Celui-ci était parti, depuis quelques jours, pour Alençon. Le souvenir de l'entrée de Charette à Nantes, des honneurs qu'il y reçut, pesait aux républicains : ils voulurent l'effacer en donnant à cette ville le spectacle de son jugement et de son supplice. Après

quelques heures de repos dans la prison d'Angers, le chef royaliste fut embarqué pour Nantes, avec une nombreuse escorte. La prise d'un seul homme, blessé, fugitif, sans armée, provoqua plus de réjouissances que la conquête d'un royaume. « Nous sommes *comme des fous*, » écrivait Hoche au général Grigny, « depuis cette bonne nouvelle. » Le Directoire la fit annoncer sur les théâtres de Paris. Pendant le trajet d'Angers à Nantes, des chaloupes canonnières tiraient de lieue en lieue pour célébrer ce grand triomphe. Les Chouans de la rive droite de la Loire entendaient ces coups de canon sans en savoir la cause. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, en mesure d'intercepter le passage, et une attaque, même victorieuse, n'aurait pas sauvé Charette : ses gardiens auraient prévenu sa délivrance par sa mort.

Arrivé à Nantes, le 27, vers minuit, Charette fut renfermé dans la prison du Bouffay. Outre un poste nombreux, un officier de la garde nationale et quatre grenadiers étaient chargés de le garder à vue. « Quels hommes que vos chasseurs ! » dit Charette presque gaîment au commandant du poste; « ils sont infatigables; cependant, sans mes blessures, je les aurais mis sur les dents et ils ne m'auraient pas pris. »

Le lendemain matin, il fut conduit chez le général Duthil, commandant militaire, qui eut l'infâme lâcheté de l'accabler d'injures; puis on lui fit parcourir à pied, malgré ses blessures, une grande partie de la ville. Jamais on ne vit abus de la vic-

toire plus indigne et plus cruel. Plusieurs généraux républicains précédaient le prisonnier, que des gendarmes entouraient. Ensuite, venaient des détachemens de troupe de ligne et de la légion nantaise, les grenadiers, les chasseurs et la cavalerie de la garde nationale. Du milieu de la foule, partaient, de temps en temps, des cris de : *Vive la République !* Charette portait le même costume qu'au moment où il fut pris : pantalon gris, habit-veste pareil, sans autre distinction qu'un galon d'or étroit et dentelé qui bordait le collet. Autour du front était noué un fichu flottant. Il avait le bras gauche en écharpe et l'épaule droite encore teinte du sang de sa blessure à la tête.

Charette fut ainsi traîné jusqu'à la Construction, tout à l'extrémité de Nantes; puis on lui fit remonter le quai de la Fosse et suivre la rue Jean-Jacques-Rousseau, la place de la Comédie ou Graslin, la rue Crébillon, le port au vin, la rue de Gorges, la place de l'Égalité (place Royale), et on le reconduisit au Bouffay par la rue Casserie. Ce prisonnier blessé, avec ses habits déchirés et sanglans, semblait écraser de sa supériorité tous ces généraux ennemis qui l'entouraient. « Sa contenance était assurée, » écrivait un officier républicain, témoin oculaire, « sa marche ferme et le plus grand calme était répandu sur sa figure. Il regardait tout sans insolence et sans bassesse. » Son coup de feu à la tête, surtout, lui causait des douleurs aiguës. En passant sur le quai de la Fosse, l'excès de la souffrance physique lui causa une

défaillance : on le fit entrer dans la boutique d'un épicier ; il ne voulut prendre qu'un verre d'eau, après quoi l'on eut la barbarie de lui faire continuer cette abominable promenade.

Un tailleur, nommé Boëts, dit *Flamand*, avait fait à Charette, pendant la pacification, diverses fournitures. Le soir de ce jour, le général le fit demander pour régler son compte. Boëts se rendit à la prison : mais les commissaires interrogateurs étant survenus, l'affaire fut remise au lendemain matin. Il était sept heures et demie. Le prisonnier reposait tout habillé sur son lit. Au bout d'un moment, il s'éveilla. « Il y a long-temps, » dit-il, « que je n'ai aussi bien dormi. » Il arrêta le compte de Boëts, laissant à sa famille le soin d'acquitter le montant. « Je suis désolé, » dit-il, « mon cher » Flamand, de ne pouvoir vous solder cette dette » avant ma mort : je vous avais envoyé de l'argent » il y a quelque temps par un paysan ; mais j'ai su » qu'il avait été arrêté et fusillé par les républi- » cains. » Il s'interrompit pour demander à déjeuner ; puis, revenant à Flamand : « On m'a engagé » plusieurs fois, » reprit-il, « à passer en Angleterre ; » mais j'avais juré de ne jamais abandonner les » Vendéens, et j'aurais mieux aimé mourir que de » trahir mon serment. » On apporta le déjeuner. Boëts, pouvant à peine maîtriser son émotion, prit congé du général. Charette lui fit ses adieux, le serra dans ses bras. « Mon cher Flamand, » ajouta-t-il, « nous nous reverrons dans un monde meil- » leur. »

Charette reçut aussi la visite de sa sœur, de sa belle-sœur, de sa tante, mademoiselle de la Gascherie. Jamais on n'avait vu, dans sa conversation, plus d'aisance et de sérénité. Il joua tranquillement avec la fille du geôlier, enfant de onze ans; puis il parut devant la commission militaire.

Sa contenance, son langage, furent exempts de forfanterie comme de faiblesse. Pour seule défense, il affirma qu'au moment où il fut pris, de nouvelles propositions venaient de lui être adressées par un général républicain (Gratien), dans une lettre déposée chez le curé de Mornaison; il avait, ajouta-t-il, pris du temps pour se consulter avant de répondre, et cette négociation devait le mettre à couvert. Un défenseur assistait Charette; c'était Villenave, l'un des trente-deux Nantais voués à la mort par Carrier. Son ministère était de pure forme. « Lorsque les juges se sont retirés pour voter, » dit la lettre déjà citée, « il (Charette) causait avec ceux qui l'entouraient; il leur racontait les circonstances de sa capture, et répondait à ceux qui s'étonnaient de ce qu'il ne se fût pas tué, que le suicide avait toujours été contre ses principes, et qu'il le regardait comme une lâcheté (1). » Ce fut surtout avec le général Travot qu'il s'entretint. Quelques cris de : *Vive la République!* accueillirent la sentence de mort. Charette l'entendit d'un air d'indifférence : seulement il demanda de nouveau que l'on allât chercher la lettre déposée chez le

(1) *Moniteur* du 1er floréal an IV (20 avril 1796).

curé de Mornaison, non pas dans le but de prolonger sa vie, mais pour la manifestation de la vérité.

Il désirait les secours spirituels d'un prêtre non assermenté. On lui dit d'en nommer un; mais il craignit de le compromettre. Dans ces derniers temps, un simulacre de culte constitutionnel avait reparu à Nantes. Sur l'observation qu'à l'article de la mort il pouvait se confesser à un prêtre assermenté, Charette fit appeler le sieur Guibert, curé de la paroisse de Sainte-Croix. Cet abbé Guibert avait rempli pareil office auprès du chevalier de la Colinière, parent de Charette, exécuté à Nantes quelques mois auparavant (1).

Le même jour, après s'être pieusement confessé, Charette, d'un pas ferme, descendit les degrés du Bouffay pour marcher au supplice. Le prêtre Guibert l'accompagnait, circonstance nouvelle dans les exécutions de ce temps. Charette avait reçu l'avis que, pour lui donner l'absolution, un prêtre insermenté serait placé sur son passage, à une fenêtre d'une maison qu'on lui désigna, dans la rue de Gorges. Cet ecclésiastique se trouva, en effet, à la place désignée. Quand le cortége de mort passa, il étendit les mains sans être remarqué. Charette ne leva pas les yeux; il mit la main sur son cœur, signe mystérieux, insignifiant pour tout le monde,

(1) L'aîné des trois frères Charette de la Colinière. Des deux autres, l'un avait péri, le 21 février, à l'affaire de la Bégaudière; l'autre, chargé d'une mission des princes, fut tué sur les côtes de Bretagne.

excepté pour le prêtre, et il reçut cette bénédiction furtive.

Toute la garnison, toute la garde nationale étaient sous les armes. Les rues étaient remplies d'une foule immense, la même foule qui, un an plus tôt, avait salué l'entrée triomphale du général vendéen. Il priait; un misérable se met à vomir contre lui un torrent d'injures : Charette le cherche des yeux, le regarde froidement et continue sa prière. En route, il apprend que le général Jacob, qu'il avait battu à la Roulière, était détenu pour ce motif, sous l'accusation de trahison : il prend soin de le disculper.

Cinq mille hommes en bataille attendaient le condamné sur cette même place Viarmes, alors nommé *Place des Agriculteurs*, où Cathelineau reçut le coup mortel. Le peloton était placé en face d'un mur de jardin qui fait le coin de la rue de Miséricorde. Charette refusa le mouchoir qu'on lui présenta pour couvrir ses yeux : il tira sa main mutilée de l'écharpe qui la soutenait, la mit contre sa cuisse, fit signe de la tête qu'il était prêt, et tomba mort. C'était le 29 mars 1796, à cinq heures du soir; il avait trente-trois ans moins un mois (1).

La foule s'écoula silencieuse : les républicains eux-mêmes étaient frappés d'admiration. Le soir, dans une auberge, quelques énergumènes se répan-

(1) Dans le mur, derrière le condamné, était une porte qui fut traversée de plusieurs balles. Cette porte et ce mur, garantis par une autre muraille, sont devenus la propriété de la famille du général, ainsi que la maison dont ils dépendent.

daient en invectives contre Charette. « Citoyens, » leur dirent quelques volontaires qui avaient appris à connaître le général royaliste en le combattant, « Charette est mort : c'était un brave, n'en dites » pas de mal. »

Le corps fut jeté dans une carrière près de la route de Rennes, qui servait de sépulture aux soldats morts dans les prisons et les hôpitaux. Un mouleur en plâtre, nommé Casanne, obtint la permission de prendre sur ces restes l'empreinte des traits. Cette empreinte a servi de modèle pour tous les portraits faits depuis. Casanne faillit être fusillé quelques jours après, comme ayant vendu le corps de Charette aux Vendéens. Il put, heureusement pour lui, retrouver et montrer, dans la carrière, le cadavre encore reconnaissable, quoiqu'à demi décomposé, qui inspirait de si grandes craintes aux vainqueurs de l'Europe. Il leur semblait que les dépouilles de Charette, portées dans la Vendée, y feraient naître des armées nouvelles (1).

Le caractère de Charette n'offre pas, sans doute, la perfection morale que l'on admire chez d'autres chefs vendéens. Né avec des passions fougueuses, il mêla leurs entraînemens à la sainteté de la cause qu'il défendait. Sous le chapelet du croisé, on reconnaissait trop le guerrier profane. Le comman-

(1) Le plâtre moulé par Casanne appartient aujourd'hui au neveu du général, M. le baron Athanase de Charette; Charette ne laissait pas d'enfans. Sa veuve, qui s'était à peu près séparée de sa destinée, se remaria à M. de l'Épinay; elle n'est morte que depuis peu d'années.

dement, la domination, auxquels il pensait si peu avant qu'on ne fût venu les lui offrir, firent germer dans son âme une passion de plus, ardente comme toutes les autres. Les torts imaginaires ou réels ne le trouvèrent pas toujours oublieux. Telles sont les vraies ombres du caractère de Charette. Ses ennemis y ont joint des calomnies. Ils ont transformé en férocité une énergie qui comprenait, qui acceptait la nécessité des représailles ; ils ont accusé Charette de perfidie, parce qu'il croyait permises les ruses de la politique envers des adversaires sans foi. Il y avait un serment qu'il tenait trop bien pour eux : le serment de poursuivre jusqu'à la mort la mission qu'il avait entreprise.

L'on peut dire qu'il fallut à Charette plus de ténacité qu'à aucun autre. En débutant, il est forcé de lutter, non seulement contre l'ennemi, mais contre ses propres soldats. Mal secondé, frappé par des revers que les fuyards lui imputaient, en butte aux mutineries, aux menaces, rien ne le décourage : il se raidit contre tous les obstacles : à force de constance, il se crée une armée. Les victoires de Torfou, de Montaigu, de Saint-Fulgent, où il eut une large part; celles des Clouzeaux, de Fréligné, des Quatre-Chemins, tant d'autres encore, qui appartiennent à lui seul; la prise et la reprise de Machecoul et de Légé, la conquête de Noirmoutiers, la retraite de Bouin, cette campagne d'hiver de 1794, admirée par Bonaparte et par tous les grands capitaines modernes; une guerre de trois ans, soutenue sur un territoire qui n'a pas vingt-

cinq lieues dans sa plus grande étendue, le traité de la Jaunaie, dans lequel il stipula en faveur de son roi captif; la lettre où Louis XVIII l'appelle le *second fondateur de la monarchie*, de pareils titres élèvent bien haut Charette. N'oublions pas les intrigues du comité de Paris, obstacle de plus qu'il eut à surmonter, autre guerre non moins dangereuse, en son genre, que celle du champ de bataille. La République ne put venir à bout de lui qu'en l'écrasant; encore la corruption fit-elle plus que les armes. Charette fut un politique, un organisateur : il posséda, au plus haut degré, la persistance, l'activité, l'esprit de ressources, toutes les qualités du chef de parti. Près de périr sous le nombre et sous la trahison, il effrayait encore ses ennemis au point de se voir offrir par eux des conditions qui paraîtraient le prix d'une victoire. Charette, il est vrai, eut plus de temps que les autres généraux vendéens, pour déployer ses qualités supérieures et étendre sa renommée; mais, pour les actions qui l'ont rempli, ce temps semble encore bien étroit (1).

(1) Louis XVIII, un mois après la mort de Charette, arriva au quartier-général de l'armée de Condé. Pour lui comme pour Stofflet, il y fit célébrer un service solennel. Sur les bords du Rhin, un fraternel écho répondit à la Vendée. Devant cette élite de braves armés pour la même cause que le peuple de l'Ouest, la bouche royale prononça d'éloquentes paroles en l'honneur d'un des plus illustres soutiens de la monarchie. — Sous la Restauration, le 4 septembre 1826, fut inaugurée, à Légé, une statue de Charette que la révolution de juillet a renversée.

CHAPITRE XVII.

Vains efforts de d'Autichamp pour reformer l'armée d'Anjou. — Plan de Rochecotte pour une diversion dans les provinces centrales. — Phélippeaux. — Insurrection du Berry. — Prise de Sancerre par les insurgés.—Combats de Sens-Beaujeu et de Palluau. — Ce mouvement est comprimé. — Soumission de d'Autichamp, Bernier et Sapinaud. — La guerre est finie dans la Vendée.

Tandis que Charette succombait, d'Autichamp faisait d'inutiles efforts pour raviver l'héritage de Stofflet, passé entre ses mains.

Une proclamation, œuvre de Bernier, fut adressée, par le nouveau général, aux habitans de son territoire. Elle tendait surtout à les prémunir contre cet embauchage religieux que Hoche mettait si habilement en œuvre. Le passage qui signale ce piége mérite d'être cité. « Vous aurez, » disait Bernier, « le libre exercice de votre religion... Chrétiens aveugles et confians, avez-vous pu l'imaginer? Quoi! des hommes qui représentent vos ministres sous l'odieux emblème de *tigres rugissans*, qui affichent et consacrent l'impiété comme un dogme,

qui méprisent et blasphèment nos augustes mystères, qui souillent nos autels et nos temples par des infamies, qui condamnent à la déportation ou à la mort les ministres du culte, vous souffriraient impunément religieux et chrétiens? Non, ne le croyez pas. Si, pour un temps, ils tolèrent le libre exercice de votre culte, c'est *pour séparer la cause de la religion de celle du trône;* c'est pour saisir plus sûrement vos ministres, en leur inspirant une aveugle confiance; c'est pour connaître plus adroitement, à l'heure de vos offices, les hommes de vos paroisses en état de porter les armes; c'est pour enlever, quand ils le voudront, en cernant vos églises, les malheureuses victimes que leur fureur a désignées.

» Ne secondez pas ce fatal projet en vous livrant à des perfides. Souvenez-vous que *vous n'êtes pas simplement chrétiens, mais Français et sujets d'un roi* que vous avez cent fois juré de défendre, et que vous ne pouvez abandonner sans parjure et sans trahison. »

L'abbé Bernier, malgré sa nomination d'agent général des armées royalistes près des puissances étrangères, se dispensa d'aller prendre possession d'un poste qui menaçait d'être bientôt illusoire. Il allégua l'utilité de sa présence en Vendée. Le chevalier de la Garde, futur secrétaire de sa légation, lui servit de suppléant. Il emporta les dépêches de l'armée d'Anjou, tant pour MONSIEUR, alors à Edimbourg, que pour le ministère britannique. Il devait solliciter du comte d'Artois les grades mérités par

un grand nombre d'officiers. On aurait aussi voulu qu'une autorité reconnue vînt arrêter l'incertitude et les défections qui se manifestaient parmi les prêtres. M. de la Garde était chargé d'exprimer au prince le regret « de ce qu'il n'a point été désigné, » jusqu'à ce jour, de supérieur ecclésiastique dans » ces contrées, qui, revêtu du pouvoir du Saint- » Siége eût rappelé tout à l'uniformité. »

L'envoyé royaliste, avant de s'embarquer, devait prendre aussi la correspondance de la Chouannerie pour Londres et pour Edimbourg (1).

Le 12 mars, un coup de main heureux fut exécuté sur Chalonnes. « Les troupes cantonnées à Chalonnes, » dit le rapport républicain, « se sont laissées surprendre par deux ou trois cents brigands, qui ont profité de l'absence de la garnison pour attaquer ce qui restait. Nous avons perdu, dans cette surprise, trente volontaires, et nous en avons eu dix de blessés. Le commandant du cantonnement a été tué sur la place, en sortant de son logement. » Mais ce signe de vie fut à peu près le seul que donna, désormais, l'armée d'Anjou et Haut-Poitou. Les appels belliqueux retentissaient vainement. D'Autichamp n'avait guère autour de lui que cent cinquante à deux cents déserteurs et un certain nombre d'émigrés. La plupart de ces derniers ne

(1) Surpris par une patrouille sur les côtes du Morbihan, au moment de se mettre en mer, M. de la Garde fut atteint d'un coup de feu à l'épaule, et ne put s'échapper qu'en abandonnant ses paquets. Cette prise et celle de la valise de Charette, ont fourni une grande partie de la *Correspondance secrète des Chouans et émigrés*.

comprenaient pas assez les idées, les mœurs du pays. Ils ne savaient pas que si les Bonchamps, les Lescure, les La Rochejaquelein avaient acquis tant d'empire, c'était par l'esprit de fraternité, de communauté véritable qui les unissait au paysan. La Vendée ne ressemblait en rien aux armées régulières, où l'officier vient, d'emblée, prendre possession du grade dont il est investi, et trouve ses soldats prêts à marcher, de par la discipline et l'obéissance passive. Les prétentions de certains nouveau-venus auraient produit un effet fâcheux, même en des circonstances moins défavorables.

D'Autichamp voyait trop bien l'état des choses. Dans une lettre au marquis d'Autichamp, son oncle, datée du 29 mars, il exposait la vérité tout entière :

« M. de la Garde a dû vous dire, mon cher oncle (1), combien j'étais désireux que vous fussiez dans ce pays, même avant la mort de Stofflet ; ce désir est encore augmenté depuis qu'il m'est possible de vous remettre entre les mains toute l'autorité dont on a bien voulu me revêtir ; mais, malgré cela, je ne vous y engage pas pour ce moment, notre position étant bien changée.

» Mon armée est, pour le moment, dans la plus grande désorganisation et envahie de toutes parts par les Bleus. Ces coquins travaillent les esprits dans tous les sens, et, malheureusement, ils ont

(1) Dans un précédent voyage que le chevalier de la Garde avait fait à Londres avec une mission de Stofflet.

réussi à se faire un grand nombre de partisans dans le clergé. J'ai pris le parti, pour le moment, d'employer la plus grande douceur ; mais si cela ne réussit pas, je suis bien décidé à y mettre la plus grande sévérité, et je puis vous donner ma parole d'honneur que je périrai plutôt que de jamais traiter avec cette bande de scélérats, quoique, dans l'instant présent, ils me fassent demander des entrevues, afin, disent-ils, de savoir ce que je désire. Je sais trop bien l'effet qu'a produit la paix dans ce pays ; mes soldats se sont malheureusement trop accoutumés à voir cette bande impie ; c'est même ce qui m'empêche, pour le moment, de faire mes rassemblemens aussi considérables que je le désirerais.

» Ma position est d'autant plus désagréable, que M. Stofflet n'aimait pas beaucoup la noblesse ; et vous sentez bien, mon cher oncle, combien il m'est difficile, pour le moment, de placer les gentilshommes qui m'ont rejoint. Et malheureusement, ces messieurs ne peuvent pas se persuader qu'il faut, dans un pays comme celui que je commande, que les nobles gagnent la confiance petit à petit : leur conduite au feu les fait parvenir malgré eux. J'ai, comme beaucoup d'autres, commencé par le métier de soldat ; il faut nécessairement que messieurs les émigrés, surtout ceux du pays, qui ont le désir de servir la cause, venant (et je désire même qu'il en vienne, ayant besoin d'officiers), ne se rebutent pas si, à leur arrivée, ils ne sont point placés tout de suite. Il faut qu'ils y mettent beaucoup

d'affabilité et de familiarité, les braves de notre pays étant très sensibles à ces petites choses.

» Voilà, mon cher oncle, la position de mon pays. Vous sentez que, d'après tout cela, je ne puis vous engager à courir d'aussi grands dangers, sentant bien pourtant la presque impossibilité de me passer de vos conseils, me trouvant le plus âgé de mon état-major, après M. de la Ferronière.

» Pesez, je vous prie, toutes ces raisons: je vous les soumets. Vous connaissez mon désir pour le bien, et je ne puis m'empêcher de vous mettre sous les yeux la position de ce malheureux pays, qui n'est point encore perdu, et qui, j'espère, avant peu, se trouvera remis sur l'ancien pied. Le pillage des Bleus fait déjà beaucoup de méçontens, et je suis loin de me désespérer, surtout si les prêtres veulent nous seconder un peu, et il est possible de les ramener. Je viens, en conséquence, de faire une proclamation et une invitation à ces messieurs. Je ne doute nullement de l'effet qu'elles doivent produire, y ayant mis toute la douceur possible.

» Je n'engage point mon frère à vous quitter; il est trop jeune pour que sa présence fasse beaucoup d'effet dans ce pays; il ne manquera sûrement point de vous accompagner lorsque vous viendrez (1). »

---

(1) Les événemens empêchèrent le marquis d'Autichamp d'accomplir son projet. Décoré de la croix de Saint-Louis, dès la guerre de Sept-Ans, pour une action d'éclat, maréchal-de-camp en 1780, il était un des officiers-généraux émigrés qui dirigèrent, en 1793, la belle défense de Maëstricht Sous la Restauration, il fut gouverneur du Louvre. En 1830, il avait quatre-vingt-onze ans.

Au moment où la guerre s'éteignait en Vendée, un mouvement royaliste éclatait dans une partie de la France jusqu'alors étrangère à ces combats.

Après le désastre de Quiberon et l'évacuation de l'île d'Yeu, il fut évident que l'Ouest insurgé succomberait, si, dans d'autres provinces, une diversion puissante ne venait à leur secours. Quelques hommes de cœur et d'intelligence travaillaient à l'organiser.

A leur tête était le comte Fortuné Guyon de Rochecotte. Il était né en 1769, au château de Rochecotte, à deux lieues de Langeais, en Touraine. Lieutenant au régiment du Roi, infanterie, il avait vu avec indignation ses soldats déshonorer leur uniforme, dans cette révolte de Nancy où périt héroïquement son camarade Desilles. Rochecotte émigra et servit à l'armée de Condé ; mais l'oisiveté où la politique autrichienne retenait trop souvent ce corps d'élite, pesait à l'imagination ardente, à l'activité infatigable du jeune et brillant officier : il avait besoin d'une plus libre et plus large carrière.

Un plan aussi vaste qu'audacieux bouillonnait dans sa tête. Il ne s'agissait de rien moins que d'une insurrection qui, partant du Maine, embrasserait le Perche, le Vendômois, la Touraine, l'Or-

---

Les événemens de juillet le trouvèrent encore ferme à son poste. Il ne tint pas à lui que le Louvre ne fût aussi vigoureusement défendu que Maëstricht. Il mourut à Saint-Germain six mois après, le 12 février 1831.

léanais, le Berry, le Bourbonnais, et s'étendrait de là jusqu'à Lyon et aux montagnes de l'Auvergne et du Velay. Ce grand projet avait reçu, depuis quelque temps, l'approbation des princes. C'était à l'époque où les liaisons nouées avec Pichegru donnaient l'espérance de voir toute une armée républicaine arborer le drapeau blanc, pendant que les sections de Paris attaqueraient la Convention au siége même de son pouvoir.

Avorté sur le Rhin, foudroyé au 13 vendémiaire, ce plan ne fut pas abandonné pour l'intérieur de la France. Vers la fin de 1795, Rochecotte était venu à Paris; il avait jeté les bases de l'organisation générale. De là il se rendit auprès de Charette, puis dans le Haut-Maine, et il imprima plus d'ensemble à la Chouannerie de cette contrée. L'hiver devait préparer et mûrir le mouvement que le printemps verrait éclater.

Le commandement du Vendômois était confié au marquis de Juglard, celui de l'Orléanais à M. Leveneur. Le Berry avait pour chef Le Picard de Phélippeaux, ancien condisciple de Bonaparte à l'école d'artillerie de Paris. Nous avons dit ailleurs la curieuse histoire de leur antagonisme, commencé dès les bancs de l'école (1). Phélippeaux avait alors vingt-huit ans. Sa taille était peu élevée; sa physionomie était vive et spirituelle. Frère d'armes de Rochecotte à l'armée de Condé, il rentra en France, au mois d'octobre 1795, pour coopérer au

(1) *Histoire de l'Armée de Condé*, tome II, page 162.

même plan. Deux autres officiers d'artillerie l'accompagnaient, désignés ainsi que lui, par le prince de Condé, comme éminemment capables : MM. de Prat et de Langle de Beaumanoir. Tous trois se dirigèrent d'abord vers Orléans, pour étudier les ressources de leur parti, tant dans cette ville que dans les pays voisins. En février 1796, ayant su que trois émigrés de la maison du comte d'Artois, pris dans la Vendée, étaient conduits à Paris, ils attendirent leur passage dans la forêt d'Orléans, imposèrent aux gendarmes à force d'audace, et les prisonniers furent délivrés sans effusion de sang. Madame Frogier de Pontlevoy et plusieurs autres dames d'Orléans étaient dans la confidence. Elles allèrent au devant des trois royalistes pour rentrer dans la ville avec eux, comme s'ils revenaient de la promenade, et détourner ainsi les soupçons.

Le Berry semblait, par le caractère de ses habitans, une des provinces les moins propres à une levée de boucliers. Cette population était proverbialement connue pour ses inclinations paisibles, pour la douceur un peu paresseuse de ses mœurs. La Révolution n'avait pas trouvé, en Berry, de résistance active ; il est vrai, aussi, qu'elle y jeta peu de racines. Cette ère de violence et de sang était mal d'accord avec le caractère local, qui ne tarda pas à regretter les jours tranquilles de l'ancien ordre de choses. Sans porter, dans sa foi, l'énergie des provinces de l'Ouest, le Berrichon aimait ses prêtres, son église. Toute comparaison faite, l'inoffensive gentilhommière de ses seigneurs

versait sur les chaumières d'alentour une ombre plus propice que l'arbre de la Liberté. Le paysan du Berry se lassait de voir ses fils marcher aux armées et mourir en foule pour recueillir une gloire dont il était peu avide. Il n'avait pas assez de ressort pour se lever spontanément comme l'Angevin ou le Breton, il n'aurait pas arraché ses anciens seigneurs de leur château pour le mener au combat; mais il était disposé à suivre leur voix, s'ils lui promettaient une facile délivrance. Cette appréciation peut s'appliquer, généralement, aux provinces centrales que Rochecotte espérait soulever.

Une circonstance particulière servit Phélippeaux auprès des Berrichons. Il portait le même nom qu'un des derniers archevêques de Bourges, qui avait laissé dans le pays une mémoire chère et vénérée. On crut Phélippeaux parent de ce prélat, et les esprits, par cela seul, furent prévenus en sa faveur.

Le Berry n'a point de montagnes, point de gorges profondes ; il ne présente pas, comme le Bocage de l'Ouest, cet ensemble de haies et de fossés qui font, de chaque pièce de terre, une espèce de camp retranché ; mais il a beaucoup de bois et de forêts, surtout dans le Sancerrois, vers la Loire, et la guerre de partisans pouvait y trouver des ressources.

Le général de l'*armée catholique et royale du Berry* (tel était le titre que prenait Phélippeaux), se réserva spécialement la portion qui forme le département du Cher : le Bas-Berry, le département

de l'Indre, avait pour commandant Dupin, émigré rentré, connu dans le pays sous le nom de *Fauconnet*. Des officiers pris indistinctement dans la noblesse et la bourgeoisie, étaient désignés d'avance. Voici comment se composait l'état-major de Phélippeaux : De Bonnetat, chevalier de Saint-Louis, commandant ou colonel, Derrigaux et Deboulinard, commandans; Buchet-Martigny, adjudant-major et secrétaire ; Rosticelly aîné, Bézard, Bataille, Desziens, Grangier, Michel, Guillonet, Ducorps, Duchalais, capitaines; Rosticelly cadet, de Cencière aîné, Bouin et Desjardins, lieutenans; Sémélé, chirurgien-major ; Dalligny, chirurgien en second; l'abbé Buchet, prieur de Jalognes, et l'abbé Godin, premier et second aumôniers. Dans son état-major, Phélippeaux avait aussi un jeune gentilhomme poitevin qui avait bravement servi en Vendée sous Stofflet et Sapinaud, M. de Lusignan.

Pour former au métier des armes une foule novice, Phélippeaux comptait particulièrement sur les déserteurs des troupes républicaines. Deux ou trois cents étaient réfugiés dans les bois du Sancerrois et se trouvaient tout disposés pour s'unir au mouvement.

La proclamation de Louis XVIII, déjà répandue en Vendée par Charette et Stofflet, fut jetée à profusion dans le Berry. Plusieurs prêtres secondèrent activement les efforts des chefs royalistes. Des émissaires zélés parcouraient les campagnes, visitaient les maisons fidèles, ajoutaient aux paroles

émanées du Roi, toutes les nouvelles capables d'en augmenter l'effet. L'ardeur des hommes déjà décidés allait croissant et les tièdes prenaient courage.

On était aux derniers jours de mars. Phélippeaux allait donner le signal, quand arriva la nouvelle de la prise de Charette, qui consommait la ruine de la Vendée. L'insurrection du Berry avait pour but essentiel de faire une diversion en faveur du général vendéen ; ce but, dès lors, n'existait plus et le soulèvement n'offrait aucun espoir. Dans une réunion tenue au village de Jars, il fut résolu de tout suspendre.

Mais un incident imprévu amena l'explosion. Les déserteurs embauchés par Phélippeaux avaient hâte d'agir. Réunis dans les bois voisins de Jars, ils s'ennuyaient de cette vie péniblement passive, qui n'offrait pas même la lutte en échange du danger. Quand ils connurent la résolution prise, une mutinerie violente éclata parmi eux. Ils crièrent qu'ils étaient vendus, trahis. Leur commandant, le capitaine Bataille, qui avait abandonné son drapeau pour une affaire de discipline, fut député par eux vers Phélippeaux. A ses reproches, à ses menaces de tout révéler à la République, Phélippeaux essaya d'opposer des raisons. Elles ne furent pas écoutées. Cette émeute força le mouvement. Le chef se trouvait débordé, entraîné. Un millier d'hommes se réunirent. Ce rassemblement, joint aux déserteurs, se met en marche le 2 avril, à six heures du matin ; il se porte vers Sury-en-Vaux, où demeurait Buchet-Martigny, l'un des principaux chefs, ainsi que

les deux frères Rosticelly. Plusieurs habitans de ce bourg grossirent la troupe royaliste. Comme les Vendéens à leur début, elle n'avait pour armes que des fusils de chasse, des piques, des fourches; mais deux mauvais canons, traînés par les chevaux de labour de Buchet-Martigny, marchaient devant elle et augmentaient son audace.

Le lendemain, Phélippeaux marcha sur Sancerre. Cette petite ville, située sur une montagne près de la Loire, et célèbre par le siége que les protestans y soutinrent en 1573, conservait encore de vieux remparts. Mais la garde nationale était la seule force armée : beaucoup d'habitans étaient secrètement disposés pour la cause du Roi. Néanmoins, pour ne pas se compromettre, à tout événement, vis-à-vis de la République, les autorités firent un simulacre de défense. Elles barricadèrent les portes, et mirent en batterie deux canons, aussi peu redoutables que ceux des royalistes. A l'approche des insurgés, cette chétive artillerie fit une décharge inoffensive, accompagnée de quelques coups de fusil tirés hors de portée. Phélippeaux ayant sommé la ville de se rendre, l'entrée en fut ouverte aussitôt. Les paysans berrichons prirent possession, avec des cris de joie, de leur facile conquête. Tout se passa, du reste, comme dans les villes dont s'emparaient les Vendéens. On courut à l'église pour entendre un *Te Deum* d'actions de grâces. Le drapeau blanc fut arboré, l'arbre de la Liberté fut coupé; on mit arrêt sur les caisses publiques; on brûla les papiers des admi-

nistrations. Les habitans connus comme républicains ne furent pas maltraités. Seulement, on leur imposa une forte contribution de guerre et l'obligation de loger les vainqueurs.

La prise de Sancerre n'était pas sans quelque importance. Cette ville est voisine du pont de la Charité, un des principaux passages de la Loire. Maîtres de ce point, les royalistes pouvaient à leur gré se porter sur Nevers, remonter vers l'Auvergne ou descendre vers Orléans, et recevoir les secours promis par les partisans nombreux que la royauté comptait dans cette ville.

Le gant était jeté. Phélippeaux envoya des courriers pour convoquer à Sancerre un rassemblement général. Le 5 avril, trois ou quatre mille paysans étaient réunis. Phélippeaux les passa en revue sur la place; il tâcha de mettre un peu d'ordre dans cette foule confuse, en la distribuant dans les cadres de bataillons qu'il avait préparés. Sans doute il appréciait l'importance de la position de Sancerre; mais pouvait-il espérer de conserver cette ville avec des soldats comme les siens? Faire de Sancerre la place d'armes de l'insurrection, n'était-ce pas la faire écraser d'un seul coup? Les avis reçus de Bourges assuraient que nulle résistance n'y était préparée, qu'il suffirait d'une démonstration pour l'enlever. La prise de la capitale de la province eût produit un grand effet : de là, Phélippeaux aurait pu communiquer avec Dupin, occupé à insurger le Bas-Berry. Ces considérations le décidèrent. Le 8 avril, il évacua Sancerre et vint bivouaquer à trois

lieues vers l'Ouest, au bourg de Sens-Beaujeu.

Mais, dès la première nouvelle de l'insurrection, les généraux Canuel et Devaux étaient accourus, amenant trois mille hommes de l'armée de l'Ouest et de l'artillerie. De Nevers, d'autres forces furent dirigées sur le Berry. Des grenadiers, des chasseurs à cheval, arrivèrent d'Orléans. Quinze cents hommes, envoyés de Paris, les suivaient. Bourges, que l'on présentait à Phélippeaux comme une conquête certaine, était, au contraire, le centre du mouvement militaire le plus actif. Le général Desenfant, qui commandait le département du Cher, dirigea une colonne sur l'Indre pour combattre Dupin. Le reste des troupes républicaines partit, le 9 avril au matin, de Bourges, pour se porter sur le Sancerrois.

Canuel marcha par la route la plus directe sur Sancerre. Les républicains ignoraient l'évacuation de cette ville. Ils savaient bien que les insurgés occupaient Sens-Beaujeu, mais non pas qu'ils y avaient leur quartier-général. Desenfant prit la direction d'Henrichemont. Là, il forma deux colonnes. Il dirigea l'une, commandée par Devaux, sur Villegenon; il marcha sur Sens-Beaujeu avec la seconde.

Arrivé à Sancerre, Canuel fut très étonné de n'y plus trouver d'ennemis. Instruit que Phélippeaux était à Sens-Beaujeu, il s'y porta sans s'arrêter. Des patriotes de Sancerre lui servirent de guides.

Il n'était pas besoin, contre les insurgés, de cette double attaque. Parmi eux, les déserteurs seuls

pouvaient compter pour soldats. La foule des paysans s'était dispersée dans le bourg et les villages voisins. L'état-major se livrait à une imprudente sécurité. Les uns dormaient; la table et le jeu occupaient les autres. A peine avait-on posé quelques sentinelles. Phélippeaux lui-même s'abandonnait au sommeil. Ce fut un défaut de vigilance qu'il sut, depuis, faire oublier.

Il était onze heures et demie du soir. Des pas de chevaux, des cliquetis d'armes sont entendus de quelques insurgés. A leur *qui vive!* on répond : *Royalistes,* parole trompeuse. Un moment après, une vive fusillade, les cris de : *Vive la République!* annonçaient l'ennemi. C'était la colonne de Canuel. Les chefs sautent sur leurs armes, tâchent de rassembler leurs soldats. Rosticelly aîné accourt à moitié vêtu; il renverse plusieurs républicains; quelques braves se rallient à lui. Sa résistance intrépide contient un peu les assaillans: mais une balle l'atteint au front; il tombe et meurt en criant: *Vive le Roi!* Vainement son frère veut le remplacer et le venger. Les ténèbres augmentent le désordre des royalistes, et tandis que le général Canuel les presse de front, la fusillade retentit sur leurs derrières. La colonne de Desenfant arrivait à son tour. Une partie des troupes républicaines cerne le bourg; le reste y pénètre au pas de charge. Les paysans, en cherchant une issue, se jetaient, éperdus, à travers les bataillons ennemis. Cependant, l'obscurité favorisa la fuite du plus grand nombre. Ils s'enfoncèrent dans les bois, jetant toutes les ar-

mes qui auraient pu les signaler comme révoltés, et regagnèrent au plus vite leurs chaumières.

L'abbé Buchet s'était caché dans une maison du bourg, chez madame Gressin, sa parente. Une femme vient dire que deux paysans blessés à mort sont près de là gisans. L'abbé Buchet se met aussitôt en devoir de leur porter les secours religieux. On veut le retenir ; il résiste à toutes les prières, il se rend près des moribonds. Tandis qu'il est occupé à ce pieux office, des soldats arrivent ; ils vont le massacrer ; il leur demande, pour toute grâce, de lui permettre d'achever sa mission : ils y consentent et l'égorgent ensuite. Au retour de cette expédition, un hussard promena la dépouille sanglante, les habits sacerdotaux du prêtre, dont il s'était ironiquement revêtu.

Les républicains s'attachaient surtout à prendre les chefs. Ils se hâtèrent de fouiller le bourg ; mais presque toutes les recherches furent vaines. Phélippeaux était logé dans la même maison que l'abbé Buchet. Sur l'indication d'un traître, cette maison fut aussitôt visitée de fond en comble ; mais Phélippeaux avait pu s'échapper, en chemise, par une issue qui donnait sur la campagne. Furieux d'avoir manqué leur proie, les soldats allaient s'éloigner, quand ils entendirent un bruit de voix dans la cave. Ils cherchent la porte, et, ne la trouvant pas, ils déchargent au hasard leurs fusils par le soupirail. La propriétaire de la maison, madame Gressin, s'était réfugiée dans cet asile avec sa famille. At-

teinte d'une balle, cette malheureuse femme, qui était remarquablement belle, expira au milieu des siens.

Au point du jour, les républicains se préparèrent à poursuivre les insurgés dans les villages voisins; mais déjà tout s'était dispersé. Cette nocturne échauffourée fut moins un combat qu'une déroute. Seuls, quelques hommes courageux essayèrent de lutter contre le torrent. Nous avons dit la mort glorieuse de Rosticelly l'aîné. On rapporte un autre fait héroïque. Deux tambours des insurgés, nommés Dubrion et Cerceau, furent faits prisonniers. On leur enjoignit, sous peine de mort, de battre un rappel, pour attirer dans une embuscade les royalistes qui étaient aux environs. Malgré vingt baïonnettes tournées contre leur poitrine, ces deux braves s'y refusèrent et se firent tuer. Le trait du chevalier d'Assas est-il plus beau que le dévoûment inconnu de ces deux pauvres gens?

La perte des républicains fut insignifiante. Dans le petit nombre de leurs morts, on cite deux Sancerrois patriotes qui les avaient guidés, les sieurs Bardoulat et Gressin-des-Averdines, oncle de la malheureuse hôtesse de Phélippeaux. Comme ils entraient dans le bourg avec la colonne républicaine, ils furent tués par des coups de fusil partis d'une maison.

En apprenant la prise d'armes de Phélippeaux, Dupin, le chef du Bas-Berry, avait fait la sienne. Il convoqua son rassemblement à Palluau, bourg situé près de l'Indre, à sept lieues au dessous de

Châteauroux (1). Trois ou quatre mille paysans se rangèrent sous ses ordres. Il les organisa de son mieux; déjà il avait fait plusieurs excursions aux alentours et il grossissait sa troupe, quand il fut informé que le général Desenfant, arrivé à Châteauroux, était en marche contre lui.

Dupin, à cette nouvelle, concentra ses forces dans une position avantageuse, près de Palluau; il prit des dispositions vraiment militaires. Méprisant de pareils ennemis, les républicains crurent que le premier effort suffirait pour vaincre; mais les Berrichons soutinrent bravement le feu, et repoussèrent l'attaque avec vigueur. Dupin parcourait les rangs de sa troupe, et l'animait de son exemple. Une seconde charge fut repoussée comme la première. A la troisième seulement, les républicains purent triompher de cette énergique résistance.

Un peu au delà de Palluau, Dupin rallia une partie de sa troupe. Poursuivi de près, il se vit acculé à l'Indre : devant lui, l'ennemi; derrière lui, une rivière profonde. Les royalistes se battirent avec l'opiniâtreté du désespoir; enfin, il fallut céder. Plusieurs se noyèrent dans l'Indre, en essayant de la traverser à la nage; d'autres s'échappèrent par les sentiers couverts qui longent ses bords. Environ cinq cents, parmi lesquels Dupin, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Le nombre même des prisonniers leur fut un moyen de salut. Em-

(1) Il ne faut pas confondre Palluau en Berry avec le bourg de même nom dans la Vendée.

barrassés de cette foule, les républicains laissèrent le plus grand nombre s'enfuir, et ne gardèrent que les chefs, qui furent conduits à Châteauroux.

Plusieurs de ceux du Haut-Berry, échappés au combat de Sens-Beaujeu, furent arrêtés bientôt après dans leurs asiles, que la peur et la trahison dénoncèrent. Tel fut le sort de Desziens, Buchet-Martigny, Mercier fils, Bouin, Derrigaux, Deboulinard, de Bonnetat, des deux frères de Cencière. Traduits à Bourges devant le tribunal criminel, ils eurent pour défenseur un jeune homme qui commençait alors, en dévoué royaliste, une carrière destinée aux plus éminens emplois, M. Hyde de Neuville (1). Les juges étaient favorablement disposés ; tous les accusés furent renvoyés absous. D'autres comparurent devant une commission militaire qui, pareillement, se montra facile. Elle prononça des emprisonnemens de quelques mois ou des acquittemens, avec simple surveillance. Un des accusés était dans une position plus dangereuse. Pris les armes à la main, il encourait la peine de mort. C'était Louis Ducorps, de Saint-Piat, près Maintenon. Ancien garde-chasse, comme Stofflet, il avait servi dans les rangs vendéens. La loi ouvrait une porte à l'indulgence, pour les

---

(1) Le père de M. Hyde de Neuville était d'origine anglaise. Vers le commencement de la révolution, il avait acheté à la Charité-sur-Loire, dans la partie du Nivernais qui touche le Berry, un important établissement industriel, une fabrique de boutons que l'on y voit encore. Cette famille s'était naturalisée dans le pays, où elle jouissait d'une influence méritée.

domestiques. Le président voulut en faire profiter Ducorps. « Vous n'étiez qu'un simple garde-» chasse, » lui dit-il ; « vous avez été entraîné par » vos maîtres ou leurs amis. — Messieurs, » répondit Ducorps avec une noble franchise, « j'ai été » garde-chasse; mais j'ai combattu pour mon Roi dans » la Vendée; il m'a honoré d'un brevet de lieute-» nant; je ne suis plus garde-chasse, je suis offi-» cier. » En entrant dans la chambre des délibérations, un des juges, un sous-officier, dit avec feu à ses collègues : « Je ne condamnerai point ce brave » garçon-là ! » Son sentiment fut partagé ; ils écartèrent la peine de mort. Elle fut remplacée par dix ans de travaux forcés : l'acquittement n'était pas possible. Ducorps fut dirigé sur le bagne de Toulon. Hyde de Neuville était prêt à servir la cause royale de son bras comme de sa parole. Avec MM. de Bonnetat, Boisgirard, Desjardins et Doizan, il entreprit d'enlever le prisonnier. Villequier était la première étape de Bourges à Toulon. Ducorps fut déposé, pour la nuit, dans la prison de ce bourg : les cinq royalistes forcèrent la porte et le délivrèrent (1).

Le Directoire avait compris que, dans son intérêt, il ne fallait pas donner de l'importance à ce mouvement du Berry, par la rigueur de la répression. C'était déjà chose assez grave qu'un drapeau blanc levé hors des provinces de l'Ouest, au centre de la France. Dans ce pays, où la guerre civile n'a-

(1) Louis Ducorps fut un des onze royalistes qui moururent à Paris, sur l'échafaud, avec Georges Cadoudal.

vait pas jeté de racines profondes, on évita de lui donner la consécration et l'auréole des échafauds. Il est probable, cependant, que Phélippeaux n'aurait pas trouvé, chez les juges, autant d'indulgence, et qu'il eût payé son entreprise de sa tête, en sa double qualité de chef et d'émigré.

Réfugié à Orléans, il y fut découvert et arrêté le 12 juin suivant, avec MM. de Langle et du Prat. Ils furent amenés tous les trois chez le général commandant, pour y subir un interrogatoire. M. de Langle eut la présence d'esprit de glisser derrière un panneau de boiserie, leur commission du prince de Condé. Phélippeaux, conduit à Bourges, put s'évader par le secours de madame de Charnacé, sa parente. MM. du Prat et de Langle s'échappèrent également de Châteauroux, en se laissant couler du haut de la tour avec des cordes qu'on leur procura. Ils gagnèrent la frontière, et retournèrent, ainsi que Phélippeaux, sous le drapeau condéen. Phélippeaux, toujours infatigable, ne tarda pas à revenir en France. Il fut un de ceux qui combinèrent l'enlèvement de sir Sydney Smith, si adroitement délivré de la tour du Temple. Bientôt après, l'admirable défense de Saint-Jean-d'Acre, contre son ancien rival d'études, contre Bonaparte en personne, devait lui marquer une belle place dans l'histoire militaire de ce temps (1).

---

(1) Un jour, depuis son évasion de Bourges, Phélippeaux fut rencontré à Paris, dans le quartier de l'Odéon, par un nommé Michel, qui avait servi sous lui en Berry, et qui s'était mis aux gages de la police. Cet homme lui déclara qu'à moins d'une certaine ran-

Les affaires de Sens-Beaujeu et de Palluau avaient complètement terminé l'insurrection naissante du Berry. Cette province était le nœud central, dans la chaîne d'insurrections projetée par Rochecotte. Dès lors, le plan tout entier se trouvait mis à néant, moins encore par l'échec matériel que par le résultat moral.

La diversion que l'on espérait manquait donc aux provinces de l'Ouest. En Vendée, Hoche n'avait plus d'autre tâche que le désarmement des campagnes, l'arrestation ou la mort des chefs qui refusaient de se soumettre. De ce nombre était Vasselot. Il aimait mademoiselle de Ménard, il était

---

çon, il allait le faire arrêter. Phélippeaux lui donna tout l'argent qu'il avait dans sa poche. Le misérable exigeait encore une trentaine de francs. En cette extrémité, Phélippeaux, à tout hasard, entre dans une boutique, et s'adressant au marchand et à sa femme: « — Je suis émigré, » leur dit-il, « un suppôt de la police m'a re» connu; il est là, à la porte, et va me livrer si je ne lui donne » trente francs. Je ne les ai pas : voulez-vous me les prêter? » La marchande regarda Phélippeaux, puis elle dit à son mari : « Si c'est » un escroc, il fait là une vilaine filouterie; mais, dans le doute, il » vaut mieux s'exposer à perdre dix écus qu'à causer l'arrestation » d'un honnête homme. » Le marchand fut du même avis. Phélippeaux, grâce à ces dignes gens, put satisfaire l'espion; l'on n'a pas besoin d'ajouter qu'il s'empressa de payer sa dette. — Quant à l'évasion de sir Sidney Smith, elle fut combinée entre Phélippeaux, Boisgirard, Legrand et Hyde de Neuville, sous le nom de *Charles Loiseau*. D'abord, on avait tenté cette entreprise au moyen d'une ouverture aboutissant de la cave d'une maison voisine dans la cour de la prison. Au moment où l'on achevait de percer ce conduit, le travail fut découvert par une sentinelle. Alors, on changea de batteries. Après quelque temps, Boisgirard, déguisé en adjudant-général, et accompagné de Legrand en uniforme d'officier, se présenta au greffe du Temple. Il était muni d'un ordre supposé du ministre

aimé d'elle, et ne voulut pas s'éloigner du château qu'elle habitait près des Herbiers. C'est là qu'il était caché, conservant toujours l'espérance de nouveaux combats. Dans les premiers jours d'avril, trois soldats le rencontrèrent sur un chemin. Il était déguisé en paysan, mais sa tournure démentait trop ce costume d'emprunt. Les soldats l'arrêtent, le conduisent aux Herbiers, devant le général Beauregard et le commandant Monnet. Fièrement, Vasselot leur jeta son nom et ne tenta rien pour détourner la mort. Par un raffinement de cruauté, on voulut qu'il la reçût sous les yeux de mademoiselle de Ménard. Des soldats la forcèrent, dit-on, à

de la guerre pour transférer sir Sidney Smith au *bureau central* (aujourd'hui la préfecture de police). Il joua si bien son rôle, que l'amiral anglais lui fut remis sans difficulté. Pour mieux donner le change, celui-ci, qui était prévenu, se plaignait de cette translation; il aurait mieux aimé, disait-il, rester au Temple, à cause des égards qu'il y trouvait. Le faux adjudant et son acolyte montèrent avec lui dans un fiacre et s'éloignèrent au plus vite. En chemin, un incident bien minime faillit tout perdre. La voiture accrocha et renversa une petite boutique en plein vent. Les cris de la marchande attroupèrent du monde : on arrêta le fiacre. Boisgirard se hâta d'apaiser cette femme, en payant sans compter. Phélippeaux conduisit le commodore jusqu'à la côte de Normandie où ils s'embarquèrent heureusement. Tous deux partirent ensuite pour l'Orient. Boisgirard avait suivi Phélippeaux en Angleterre : il le suivit aussi dans cette campagne, avec le grade de capitaine. Ce Boisgirard était, disait-on, le fils naturel d'une danseuse du théâtre de Nicolet et d'un homme de qualité : il était lui-même, lors de la révolution, maître de danse à Bourges. Rentré en France, il est mort peu de temps après la Restauration. Pour Phélippeaux, on sait qu'il survécut à peine quelques jours à la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre. Il succomba aux atteintes de la peste ou à l'excès de la fatigue.

s'approcher d'une fenêtre, pour assister à ce spectacle de douleur.

Après avoir immolé Vasselot, les républicains le calomnièrent. La police du Directoire fit imprimer, sous forme d'affiche, de prétendues révélations placées dans la bouche du Vendéen contre son propre parti. Ce moyen avait déjà servi pour d'Elbée. En fait de manœuvres de police, il n'en est pas sans doute de plus odieuse : tuer un homme, puis associer sa bouche, désormais muette, aux inventions de ses meurtriers ! Nous donnons ici, dans son intégrité, cette œuvre ignoble dont un exemplaire original est sous nos yeux :

AVIS

Qui doit exciter la surveillance des fonctionnaires publics et de tous les bons citoyens.

EXTRAIT.

DES CONFIDENCES DE VASSELOT, condamné à mort,

Au citoyen Monnet, commandant le bataillon le *Vengeur* (1).

« A dit que le 12 floréal, il avait communiqué, dans la forêt de Vezins, avec les nommés d'*Autichamp*, *Bernès*, ancien page du Roi, et *Bernier*. Qu'il a pris lecture d'une lettre de lord Granville, ministre anglais, qui assure au parti vendéen, au nom du gouvernement anglais, *que, comme il est possible que sous peu on traitât avec la France, ce*

---

(1) Ce bataillon le *Vengeur* avait déjà eu, en 1793, un commandant du nom de Monnet, qui fut pris et fusillé par les Vendéens. Celui dont il s'agit ici était probablement son frère.

parti ne doit plus compter, à l'avenir, sur aucun secours de l'Angleterre ; ainsi, que les chefs de ce parti eussent à prendre le parti le plus convenable pour leur salut...

» Qu'on ne pouvait prendre de trop grandes précautions pour garder les côtes, pour éviter les débarquemens partiels d'émigrés propriétaires dans les départemens voisins de la côte ;

» Que la guerre de la Vendée était finie ; qu'il n'y avait plus à craindre que les émigrés dans le désespoir qui pourraient se former quelque parti ;

» Occupez toujours le pays par de petits cantonnemens ; ne changez pas aussi souvent la troupe, le paysan n'aimant point les nouvelles figures. *Organisez les autorités constituées, les juges de paix*, surtout. Point de gardes territoriales ; les réfugiés qui en composeraient la plus grande partie donneraient lieu à de nouveaux troubles ; mais gardez le pays avec des troupes réglées de la République, commandées par de bons chefs, intelligens, amis de la paix et du pays. Vous consoliderez la paix infailliblement, et la République aura triomphé de ses ennemis.

» Il faut faire arrêter les femmes d'émigrés qui sont constamment dans le pays et qu'elles habitent encore, comme servant d'appui, de soutien à ces misérables...

» La guerre des Chouans doit être finie sous trois mois. Les chefs de cette armée, composée de débris, sont sans moyens pour la soutenir. Il en est quelques uns de très courageux, entr'autres celui

qui les commande dans la partie de Fougères, qui est un héros dans son genre ; c'est un petit homme, rempli de moyens militaires (1). Les Chouans n'ont aucun ensemble, ne se communiquent point, et leur désunion rendra leur destruction plus facile.

» Les côtes de Bretagne et de Normandie doivent être bien gardées.

» *Le passage de la Loire est très facile aux royalistes ;* il est des commandans de barques canonnières très infidèles à la République ; tous les petits bateaux, répandus çà et là sur la Loire, devraient être enlevés. *Il est des malheureux qui font un trafic de passer alternativement les Chouans et les brigands pendant la nuit.*

» Nantes et Angers sont les villes qui approvisionnent en besoins de tout genre les Chouans et les brigands. *Les émigrés et les Chouans y entrent, en sortent, vont dans les cafés* et autres lieux publics, y voir et y entendre tout ce qui s'y passe.

» Signé à l'original : MONNET, *chef du bataillon le Vengeur.*

» Pour extrait conforme :

» *Le général en chef :* L. HOCHE (2). »

De plus, on répandit que Vasselot avait révélé un complot d'empoisonnement contre le général en chef républicain. A propos d'avis sur des ten-

(1) Du Boisguy.

(2) A Angers, de l'imprimerie nationale, chez MAME, imprimeur du département de Maine-et-Loire.

tatives de cette nature, Hoche écrit : « Vasselot, » avant sa mort, fit pareille confidence et désigna » une main française (1). » Dans une autre lettre de Hoche, nous retrouvons cette idée de poison qui le poursuivait : « Quelle perspective j'ai devant les » yeux! Le poignard, le *poison*, et, le dirai-je, l'en- » vie ne me prépare-t-elle pas quelque chose de » plus ignoble? O patrie (2)! » Ce pressentiment est frappant. Le poison devait, en effet, terminer ses jours: le fait paraît bien acquis à l'histoire; mais ce ne sont pas les royalistes qu'elle accuse de ce crime.

D'autres chefs subirent le même sort que Vasselot. Dans la Basse-Vendée, nous citerons Beaumel jeune et Savin. Celui-ci, dès l'origine de la guerre, avait commandé, avec Joly, le pays voisin des Sables. Il était d'une famille bourgeoise de Saint-Etienne-du-Bois. Ce fut un des meilleurs chefs de division de Charette.

Bernier jugeait que le moment était venu de quitter la Vendée. Il adressa, le 30 avril, cette lettre à Joseph Trottouin, administrateur des hôpitaux d'Angers, et parent de l'ancien major-général de Stofflet :

« Toute la Vendée sait combien votre sensibilité et votre courage ont sauvé de victimes; et ce pays, en vous comptant au nombre de ses bienfaiteurs, n'attend pour vous exprimer sa reconnaissance que le moment d'une paix si nécessaire et si désirée.

(1) Lettre du 12 mai 1796.

(2) Lettre du 1er février 1796.

» On publie que mon influence peut en retarder l'affermissement, et c'est pour imposer silence à cette calomnie que je me propose de sortir d'un pays où l'on ne me rend plus justice, et dont les malheurs n'ont été causés que par mes calomniateurs (ceux qui n'osent y rentrer).

» Je m'adresse donc à vous, Monsieur, pour obtenir, soit du général Hoche, soit des commissaires du Directoire, un passeport pour la Suisse. Je vous donne ma parole d'honneur, en croyant à celle du général et de ces messieurs, que je me rendrai de suite en pays étranger, et ne mets d'autre condition que l'exception de ma qualité de prêtre. Soyez sûr, Monsieur, que quelque soit le pays que j'habite, j'y publierai toujours que vous êtes un véritable ami des hommes, et que s'ils vous ressemblaient tous, nous verrions renaître l'âge d'or que je désire bien sincèrement à la France.

» P. S. Je vous envoie, en confiance, mon signalement, et je m'en rapporte à votre probité pour le déchirer, si cette affaire ne s'arrange pas.

» Étienne Bernier, né à Daon, âgé de trente-
» trois ans, taille de cinq pieds deux pouces, che-
» veux noirs, visage plein, nez gros, menton rond,
» bouche moyenne, front petit, yeux bleus. »

La demande de Bernier fut accueillie.

On lit dans le *Bulletin de l'armée des côtes de l'Océan*, le 21 mai : « Bernier, le cafard Bernier, part enfin! Il lui a été délivré un passeport pour la Suisse, où il ne jouera pas certainement le rôle d'agent-général près des puissances coalisées. Plus

adroit que bien d'autres, il emporte sa santé et pour deux cent mille livres de lettres de change, et le reste des fonds de l'armée catholique. Bon voyage ! »

Le 6 juin, Hoche annonça la soumission de M. d'Autichamp ; le 24, le général Duthil fit connaître celle de Sapinaud, de ses deux frères et d'un de ses cousins. Suivant les dispositions applicables aux deux rives de la Loire, les chefs qui acceptaient la pacification, avaient la faculté de rester dans le pays, de rentrer dans leur demeure: les émigrés seuls devaient quitter le territoire de la République. Les déserteurs étaient dirigés sur les armées. On les admettait à former, s'ils le désiraient, des compagnies particulières. Les jeunes gens de la *conscription* (ce mot remplace ici pour la première fois celui de *réquisition*), n'étaient pas placés dans la catégorie des déserteurs. Ceux qui remettaient leurs armes étaient autorisés à rester dans leurs foyers. Sans reconnaître aucun culte particulier, la République déclarait les *tolérer* tous. En communiquant ces instructions aux généraux et officiers sous ses ordres, Hoche leur recommandait de bien recevoir les chefs royalistes qui se soumettaient, de les considérer comme des hommes « desquels on peut tirer un grand parti par les renseignemens qu'ils peuvent donner, mais de la fidélité desquels il est toujours bon de s'assurer par une surveillance continuelle (1). » On voit que ce bon accueil n'était

(1) Ordre général de l'armée de l'Océan, 2 juin 1796.

pas désintéressé. Hoche comptait y trouver profit pour ces moyens de police qui appuyaient si puissamment ses armes.

Stofflet, et surtout Charette, avaient emporté dans leur tombe la grande guerre vendéenne. Elle avait duré trois ans, car la prétendue paix de 1795 ne fut pas même une trêve sérieuse. Guerre de prodiges, guerre unique dans l'histoire, qui éleva un peuple tout entier à la gloire de héros et de martyrs !

Dans les sept premiers mois de la guerre seulement, avant la campagne d'outre-Loire, la Vendée compta plus de quarante batailles ou combats importans : — Jallais et Chemillé, débuts de Cathelineau, deux victoires en un jour ; la première prise de Cholet ; Saint-Vincent ou la *déroute de Marcé ;* Saint-Pierre-de-Chemillé ; les Aubiers, Vezins, Beaupréau, Thouars, les deux batailles de Fontenay, Machecoul, Saumur, Nantes, Châtillon, les Ponts-de-Cé, Vihiers, Luçon, Chantonnay, Martigné, Coron, le Pont-Barré, Torfou, Montaigu, Saint-Fulgent, le Moulin-aux-Chèvres, la seconde bataille de Châtillon, la Tremblaye, la grande journée de Cholet ; — outre une multitude d'affaires de détail. La campagne d'outre-Loire, que nous avons résumée ailleurs, est un miracle d'héroïsme renouvelé tous les jours pendant deux mois. Après ces deux périodes, vient celle des colonnes infernales ; l'extermination en masse transformée en plan militaire. Puis la Vendée, par de nouveaux efforts surhumains, se trouve une seconde fois affranchie, et

c'est alors que, du milieu de ses ruines, elle donne au monde le spectacle le plus étonnant : c'est alors que la République, elle qui forçait les rois à lui demander la paix, vient la proposer aux Vendéens ! Plus tard, enfin, la Vendée ne dépose les armes que paralysée par des circonstances et des moyens étrangers au sort des combats.

Le souvenir de tant de luttes, de tant de souffrances ne s'efface pas tout-à-coup sous quelques phrases sonores d'union et de fraternité. La République croyait nécessaire d'entretenir, dans les provinces de l'Ouest, une active surveillance : la population aussi restait sur le qui-vive. Hoche faisait grand étalage des progrès du désarmement, et ce succès n'était guère que fictif. Les paysans apportaient de mauvais fusils : ils gardaient les bons, ils les dérobaient aux recherches dans d'impénétrables caches, prêts à s'en servir de nouveau en temps et lieu. Ils savaient quel degré de confiance méritaient les promesses révolutionnaires. La déception de l'île d'Yeu, les moyens employés pour désorganiser les forces royalistes, joints à la lassitude, au besoin de relever quelques ruines, de fermer les plaies les plus vives, avaient pu éteindre la guerre, mais non pas amener une réconciliation. Le drapeau tricolore demeurait un drapeau ennemi. La Révolution, dans ce pays, pouvait être provisoirement subie, mais non pas être acceptée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ORGANISATION

DE L'ARMÉE DE CHARETTE

EN 1795.

CHARETTE DE LA CONTRIE, commandant en chef.

DE COUETUS, général en second.

Fayette, major-général de l'infanterie; Prudent de la Roberie, commandant en chef la cavalerie; Beaumel aîné, commandant en second; Beaumel jeune, major; Dumoustier aîné, aide-major; Lavalette, dit *Toupil*, sous-aide-major.

Aides-de-camp du général en chef : Thouzeau, premier aide-de-camp; Chesnier-Duchesne, dit *Duchesnier;* le chevalier de Buor; d'Argens; Bourdic; Macé de Vaudoré.

Aides-de-camp du général en second : Bonnet, Pichard.

Division de Machecoul : Dubois aîné, chef; Domec, major; Biton, commandant la cavalerie de la division; Dubois jeune, attaché à cette division.

Division du pays de Retz : Guérin aîné, puis Faugaret; Lucas-Championnière, major; Colin, commandant la cavalerie de la division; Reliquet frères; Berthelot frères; Charette-Colinière, dit *Sainte-Pazanne,* attachés à cette division.

Division de Vieillevigne : Guérin jeune, chef; Duguast, major.

Division de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu : Hyacinthe de la Roberie, chef; de Bascher, major; Monnier, Maréchal, officiers.

Division de Légé : Lecouvreur, chef.

Division de Clisson : Douillard aîné, chef; Adrien Guignart, major; Douillard jeune.

Division de la Chapelle-Heulin : Goguet aîné, chef; Goguet jeune, major.

Division de Vallet : le comte de Bruc, chef.

Division du Loroux-Bottereau : Martin (de la Pommeraye), chef; Roger, La Ruelle, Bureau.

Division de Bouin : Pajot, chef.

Division du Marais proprement dit : Dabbayes, chef.

Division de Palluau : Savin, chef; de Rorthais.

Division de Mareuil ou des Cerisiers : Cailleau, chef.

Division de Chauché : Rezeau, chef.

Division des Sables : Charette de la Contrie aîné, chef ; Gotet, Barillon, premier et second commandans de la cavalerie de cette division.

Division de Luçon : Le Moël, chef ; de la Voyrie, commandant la cavalerie de cette division.

Compagnie de tirailleurs : Pichon de la Gorre, capitaine en premier ; le vicomte de Lézardière, capitaine en second.

Volontaires (jeunes gens de la rive droite de la Loire), première compagnie : Bodereau, capitaine en premier ; Gohaut, lieutenant ; Le Marié (de Cambon), sous-lieutenant. — Deuxième compagnie : Élie Dumoustier, capitaine en premier ; Ménard, capitaine en second ; Legrand, lieutenant.

Détachement du 110e de ligne, déserté du poste de Mareuil : Veyrier, commandant ; Louton, commandant en second ; Jono, lieutenant.

Cavalerie attachée à l'état-major : Domec, capitaine ; Labbé, lieutenant.

Artillerie : de la Jaille, commandant en chef ; de Berset, commandant la compagnie de canonniers ; Regnaut, capitaine en second.

Intendant-général de l'armée : de Boistaillis, remplacé par Baudry d'Asson.

Commissaires-généraux pour les vivres : Saint-Pal, l'abbé Remeau.

Aumônier en chef : l'abbé Soyer (mort évêque de Luçon).

Hôpital militaire : administrateur en chef et aumônier : l'abbé de Ronzat, curé de Paimbeuf (mort grand-vicaire de l'évêché de Nantes) ; Peltier, chirurgien-major.

Officiers attachés à l'armée, avec ou sans grade précis : de Suzannet, de la Roche-Saint-André, de Vaugiraud, le chevalier Henri du Quengo, Charette du Tiercent (parent du général), La Roche-Davo, deux Charette-Colinière, Louis de Cornullier, du Pavillon, le baron de la Porte, Mesillac, Lavergne, Pierre et Amand de Pioger, Bodereau, Gouyon de Beaufort, Bareau, Voillet (de Saint-Philbert), Tardiveau, Desmazures, Lacroix de Saint-Vallier, Golbéry, de Peyrelongue, de Langerie, etc.

PROPOSITIONS FAITES PAR DUMOURIEZ A CHARETTE.

L'*Histoire de la Vendée Militaire*, par M. Crétineau-Joly, contient le texte de la lettre que Dumouriez aurait adressée à Charette pour le gagner à l'intérêt orléaniste. Nous avons examiné ce document avec la plus scrupuleuse attention, et nous devons dire, avec toute franchise, l'opinion qui nous est restée sur sa valeur.

On pourrait trouver à certaines expressions, à certaines phrases, et même à tout l'ensemble, une couleur et une tournure bien modernes; mais cette objection n'est pas la seule qui nous inspire quelques doutes sur la pièce dont il s'agit.

Dans cette lettre, Dumouriez rappelle à Charette une liaison de plaisirs et d'intimité formée entre eux dans le pays vendéen. Charette avait vingt-quatre ans de moins que Dumouriez. Sans nous arrêter, toutefois, à cette disproportion si grande, rappelons la barrière morale qui les séparait bien davantage. Quand Dumouriez vint à Nantes et à Fontenay, ce fut en 1791; au lieu d'y savourer de paisibles loisirs, il avait à remplir une mission très active, celle de sévir contre les gentilshommes accusés de conspiration et les prêtres insermentés. On a vu, dans notre premier volume, qu'il s'en acquitta sans aucun ménagement. Charette, au contraire, avait renoncé à son grade, à sa carrière, par conviction royaliste. Il y avait, dès lors, deux camps ennemis. Quel que fût le goût de Charette pour les plaisirs, est-il probable qu'il se soit lié, à la face de ses amis, avec l'homme investi d'un tel rôle, au point que celui-ci l'appelât *mon cher Charette?*

Nous croyons à la réalité des démarches tentées près du général vendéen, mais nous craignons que M Crétineau-Joly n'ait été induit en erreur sur l'authenticité de la pièce qu'il a publiée. Cependant, nous la donnerons ici, ne fût-ce que pour mettre nos lecteurs en mesure de l'examiner à leur tour:

« Mon cher Charette,

» Que d'événemens se sont passés depuis que, heureux et paisibles, nous jouissions tous deux de la vie et de ses plaisirs dans cette Vendée, dont ni vous ni moi ne soupçonnions alors les grandeurs!

J'ai eu de beaux jours; j'ai été puissant; j'ai dû faire beaucoup de choses, et je me suis arrêté avant l'heure. Il fallait laisser à la révolution le temps de jeter sa bave. Vous vous êtes, vous et les vôtres, élancés à la traverse, et ce que j'avais prévu en parcourant votre pays s'est réalisé. La guerre civile, telle qu'elle y a été organisée, est une force que la République française, qui tend à se dissoudre, ne vaincra pas; mais après vos triomphes il faut la paix, et cette paix, mon cher chevalier, vous ne pourrez la faire qu'en établissant un trône.

» Vous connaissez la sincérité de mes sentimens pour vous : soldat, j'admire votre courage; général, j'admire encore davantage les talens que vous déployez. Mais je me demande ce que vous ferez comment, en cas de succès, vous parviendrez à reconstituer la monarchie, et en présence des obstacles de toute nature qui m'apparaissent dans ma retraite, souvent troublée par les événemens (car ma vie est presque aussi errante que la vôtre, seulement j'ai plus d'espace et moins de gloire), je ne vois pour vous qu'un moyen grand et légitime de sortir d'embarras. J'ai beaucoup réfléchi sur les causes qui ont amené, qui ont développé, mûri et tué le mouvement révolutionnaire; je dis tué, car la révolution est morte du jour où elle n'a plus osé faire peur. Eh bien! savez-vous à quoi m'ont conduit mes réflexions? au point d'où nous sommes partis en 1789. Il faut un roi à la France; elle n'a rien de républicain dans le caractère, rien de républicain dans les mœurs; mais elle est révolutionnaire par essence, parce que les derniers monarques n'ont pas compris où elle voulait aller.

» La monarchie qu'il lui faut, ce n'est plus celle de Louis XIV; des intérêts nouveaux ont surgi; le tiers-état, si long-temps opprimé, a senti sa force: il en a fait abus; mais il l'a doublée par les confiscations des biens du clergé et de la noblesse; il faut donc un roi, mais un roi qui donne au tiers-état les garanties que les Bourbons offriraient au clergé et à la noblesse. C'est la sanction de tout ce qui a été fait bien ou mal qu'il faut accorder. Pensez-vous que les Bourbons pour lesquels vous combattez soient gens à accepter de pareilles conditions? Vous avez dans tout ceci montré une trop grande portée d'esprit pour ne pas être persuadé qu'entre les Bourbons et la France il y a maintenant un mur de séparation. A l'étranger, dans les cours, chez les émigrés même, cette opinion domine; car on voit les princes sans énergie et sans volonté, livrés comme à Versailles à des flatteurs qui les adorent et qui n'ont

qu'un dévoûment d'antichambre. Les princes sont impossibles; mais dans cette famille dont, vous le savez, il n'a pas tenu à moi d'arracher à l'échafaud la tête de son chef, il se trouve d'autres branches qui ne sont pas aussi endurcies dans leurs idées absolues que la première. Sans parler de celle de Condé, dont le duc d'Enghien est le héros, il y a la famille d'Orléans, et souffrez ici, mon cher Charette, que je vous parle à cœur ouvert, car ce que je vous écris peut facilement se réaliser, et, proscrits tous deux aujourd'hui par la révolution, nous pouvons demain être acceptés par elle comme ses régulateurs et ses libérateurs.

» Le nouveau duc d'Orléans, qui est errant et fugitif, n'a rien à se reprocher de tous les événemens auxquels, malgré nous tous, son infortuné père a pris une large part. Je sais que ce dernier est en exécration auprès des exaltés de votre parti, et que même sa mort n'a pas éteint les haines. Que faut-il conclure de là? c'est que le jeune d'Orléans est le seul moyen de transaction possible entre la République et la monarchie. Il a des idées arrêtées sur bien des points, et malgré sa jeunesse il est doué d'un grand sens Sous le nom de son père, qui était un drapeau contre la cour, c'était pour lui que travaillaient les Girondins. Nous voulions sans secousse, et surtout sans massacres, arriver à notre but. Les jacobins nous en ont empêché; mais les jacobins sont anéantis, et, fort de tout ce que je sais, je m'adresse à vous pour rendre paix et bonheur à la France. Monseigneur d'Orléans, que j'ai eu sous mes ordres, et qui, je n'en fais aucun doute, est le premier à honorer votre dévoûment à des principes qui ont toujours été les siens, malgré quelques faiblesses, concessions faites aux exigences de l'époque, monseigneur d'Orléans, dis-je, n'a pas été consulté par moi en tout ceci; mais je crois pouvoir me porter sa caution, et, le jour venu, il ne me démentira pas, j'espère. Or donc, voilà ce que j'ai à vous proposer.

» La Convention va bientôt clore sa carrière; la plupart de ses membres vont rentrer dans l'obscurité. Plusieurs, avec lesquels je suis toujours resté en correspondance, ne demandent pas mieux que de terminer la révolution qu'ils ont faite : tout est nivelé; ils sentent qu'il faut relever quelque chose. Ils sont donc à nous; leur influence sur les sections de Paris est immense. Le peuple est las, et se remettrait facilement sous un roi qui flatterait son orgueil, qui aurait pris part à sa révolution et qui pour lui ne serait pas toujours un reproche vivant. Mais toutes ces bonnes dispositions que

je vous signale, celles de l'armée qui ne sont pas plus hostiles, tout cela tendant au même but par des moyens adroitement combinés, ne peut y arriver qu'avec votre concours. Les deux partis, les deux armées se réunissant, vous sentez ce qu'il y a de prospère dans cet événement. Je connais d'avance toutes les objections que vous pouvez me faire. Le prince consent-il? j'en réponds corps par corps. Avez-vous la majorité dans la Convention? oui; et s'il manquait quelques voix on pourrait les acheter : il s'en trouve à vendre même au prétendant. Êtes-vous sûr de l'armée? l'armée ne demande pas mieux que d'entendre la voix de son vieux général; d'ailleurs, nous avons pratiqué des reconnaissances. Que ferez-vous des Bourbons? ce qu'ils voudront ou ce que vous voudrez. On les laissera en exil, ou, après quelques années du nouveau règne, ils pourront rentrer en France : ils n'y sont pas à craindre. Quelles bases de gouvernement pensez-vous établir? le système constitutionnel de l'Assemblée nationale avec les modifications que le temps y a apportées.

» Je ne vous dirai pas maintenant ce que, dans cet état de choses, la reconnaissance du prince et de la nation ferait pour vous. Vous sentez que tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme vous serait accordé. Ils vous ont fait lieutenant-général : le duc d'Orléans roi peut mieux, et saurait reconnaître avec plus de générosité le service que vous rendriez à la patrie. Quant à la Vendée et à ses troupes, vous n'auriez qu'à parler : vos demandes seraient des ordres. Ce n'est point une conspiration que je vous propose, encore moins une honteuse trahison. Je vois la chose de plus haut, comme vous la verrez vous-même : c'est le triomphe de nos idées constitutionnelles cimenté par le triomphe même de vos principes monarchiques; c'est la Vendée donnant un roi à la révolution. Comprenez-vous ce rôle, mon cher Charette? il est plus beau que celui que Monck s'était réservé en Angleterre, et vous êtes plus digne de le jouer.

» Je vous écris au moment où le cabinet britannique vient de compromettre à Quiberon tous ces malheureux émigrés qui ont plus de courage que de tactique. Il faut empêcher que de telles calamités se renouvellent. Le comte d'Artois va, m'assure-t-on, tenter une descente sur vos côtes. Si ma lettre vous parvient avant son expédition annoncée, croyez-en les paroles d'un ami : ne vous fiez pas aux Anglais; ils vous perdront par lui. Réfléchissez à tout ce que je vous propose. Il n'y a plus qu'un ordre de choses possible;

c'est la monarchie constitutionnelle. Les Bourbons ne la comprennent pas; il faut donc nous adresser à un prince qui n'épouvante aucun parti, et qui puisse tous nous confondre dans un même amour. Vous sentez que c'est vous qui aurez toujours la meilleure place dans ses affections et dans sa reconnaissance.

» Adieu, mon ami; saisissez bien toutes les raisons qui me portent à vous choisir comme l'Atlas du nouveau règne, et croyez-moi, avec tous mes sentimens d'admiration et d'espérance, votre très humble serviteur.

» DUMOURIEZ.

» 18 octobre 1795.

» On m'assure que par vous ou vos lieutenans vous disposez de plus de quarante mille hommes : c'est plus qu'il n'en faut pour agir. Si, comme je n'en puis douter, vous acceptez les propositions que je suis chargé de vous faire, propositions qui vous mettent le second de la France, n'ayez avec les troupes que le moins d'engagemens possibles; amenez vos soldats à des idées raisonnables. Écrivez-moi, et, comme il n'y a pas de temps à perdre, aussitôt que j'aurai votre dernier mot, j'abandonnerai l'hospitalité précaire que l'étranger me dispute souvent; j'arriverai à Paris, et la révolution sera finie. »

D'après le même ouvrage, voici la réponse de Charette à cette lettre :

« A Sainte-Flaive-des-Loups, le 21 novembre 1795.

» Mon cher Dumouriez,

» Dites au fils du citoyen Égalité d'aller se faire f.....

» Le chevalier CHARETTE. »

L'énergie de cette réponse sent plus les camps que la diplomatie; mais, en tout cas, elle peint fidèlement la manière dont Charette dut accueillir les ouvertures de Dumouriez ou de tout autre agent de la même intrigue.

CLAUSES SECRÈTES DE LA JAUNAIE.

EXTRAIT DE L'INTERROGATOIRE DE CHARETTE DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE QUI LE JUGEA.

« *Demande.* — Pourquoi, dans la proclamation que vous fîtes en recommençant la guerre, avez-vous taxé de mauvaise foi les représentans du peuple que vous dites avoir traité avec vous, ainsi que le général Canclaux ?

» *Réponse.* — Que c'est parce que les représentans du peuple Ruelle et quelques autres, ainsi que le général Canclaux, lui avaient fait entrevoir dans la conversation, au moment de la pacification, qu'un état de paix serait plus favorable et conduirait plutôt à ce but de son parti, ce qui, n'ayant pas lieu, il s'est cru autorisé par la suite de les accuser de l'avoir trompé.

» *D.* — Aviez-vous quelques articles secrets, traités avec les représentans du peuple ?

» *R.* — Qu'il n'en avait point *par écrit;* qu'il n'y avait eu que des conjectures tirées de l'état du gouvernement alors divisé, et que ces conjectures avaient d'autant plus de vraisemblance qu'elles étaient étayées de l'opinion d'hommes revêtus de la confiance publique. »

On a vu suffisamment, dans ce volume, pourquoi les promesses républicaines ne furent pas formulées par écrit ; elles ne purent être que de simples assurances amiablement données. Du reste, il est à remarquer que l'interrogatoire de Charette ne porte pas, à la fin, la signature de l'accusé, malgré l'usage constaté par les autres pièces du même genre que nous possédons.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



SE TROUVE :

à RENNES, chez Verdier ;
à NANTES, chez Mlle Meuret ;
à VANNES, chez Lamarzelle ;
à SAINT-BRIEUC, chez Prud'homme;
à ANGERS, chez Mme Pigné-Chateau;
au MANS, chez Lagier.